ALEXIS CROSNIER, PRÊTRE
Vice-Recteur des Facultés catholiques d'Angers
Directeur diocésain de l'Enseignement libre

Les Maisons de Retraite avant et après la Révolution française

---

Une Dame de la Retraite de Quimper martyre sous la Terreur

VICTOIRE CONEN DE SAINT-LUC

(1761-1794)



PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE

1919





VICTOIRE CONEN DE SAINT-LUC

Du même Auteur

LIBRAIRIE POUSSIELGUE

Souvenirs de l'abbé H. Vollot, 2e *édition*......*(épuisé)* 4 fr. »

LBRAIRIE GABRIEL BEAUCHESNE

Hommes et Choses d'Église........................ 4 fr. »
Les convertis d'hier, 4e *édition*........................ 1 fr. »
A travers nos écoles chrétiennes................ ... 3 fr. 50
Louis Veuillot apologiste........................ 1 fr. »
Gabriel Deshayes (2 volumes in-8o écu)............... 10 fr. »

Sur tous nos livres, majoration temporaire de 20 %.
Prière de l'ajouter aux prix indiqués.

LIBRAIRIES G. BEAUCHESNE ET J. SIRAUDEAU

L'abbé Léon Bellanger. Sa vie. Ses poésies. *(Nouvelle édition)*........................ .... 3 fr. »
Louis Branchereau, prêtre de Saint-Sulpice, ancien Supérieur des Grands Séminaires de Nantes et d'Orléans........................ 2 fr. »

Mêmes remarques.

LIBRAIRIE J. SIRAUDEAU

M. Laroche, prêtre de Saint-Sulpice................ 1 fr. »
Une petite fleur du Calvaire. Mlle Henriette de La Salmonière. *Nouvelle édition*...................... 0 fr. 60
La Vénérable Jeanne d'Arc, fille de France, fille de Dieu. 2e *édition*........................*(épuisé)* 0 fr. 50
La Bienheureuse Jeanne d'Arc, fleur du peuple de France 0 fr. 50
Jeanne d'Arc, « vray miracle de Dieu », et Michelet, l'un de ses historiens......................*(épuisé)* 0 fr. 50
La B. Jeanne d'Arc, ange gardien de la France........ 0 fr. 50
L'Œuvre de M. René Bazin. (Le paysagiste, le conteur, l'artiste)................ ....*(épuisé)* 1 fr. »
Théodore Pavie. (L'homme, le voyageur, le nouvelliste, le professeur, le poète.)..... ....*(épuisé)* 2 fr. »

NIHIL OBSTAT :

D. DUFRESNE,

Censor dep.

Die 23ᵃ Junii 1918.

IMPRIMATUR :

Die 1ᵃ Julii 1918.

† JOSEPH, ep. And.



VICTOIRE CONEN DE SAINT-LUC

DAME DE LA RETRAITE

(Portrait peint par elle-même.)

Lecoq, Angers

DÉCLARATION

Pour nous conformer aux Décrets du Pape Urbain VIII, nous déclarons que si nous avons employé, au cours de ce livre, les expressions de bienheureux, *de* saint *et de* martyr, *en parlant de personnages qui ne sont encore ni béatifiés ni canonisés, ç'a été uniquement pour rendre mieux notre pensée et nous conformer au langage populaire qui exprime de la sorte son admiration pour leurs vertus : nous ne songions nullement à préjuger la décision de notre Sainte Mère l'Église, qui est seule juge, en dernier ressort, de la sainteté de ses enfants.*

AVANT-PROPOS

La vie de l'héroïne qui est le principal sujet de ce livre fut relativement courte : elle tint dans l'espace de trente-trois ans. Ce chiffre représente pourtant, d'après les statisticiens, à peu près la moyenne de la vie des hommes. Il est, selon la tradition chrétienne, celui des années de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre. Victoire Conen de Saint-Luc souhaita, un jour, d'atteindre, sans les dépasser, les années du Christ et d'être sa martyre. Rêve ou pressentiment? Elle eut, en tout cas, la double joie de vivre trente-trois années dans son amour et de donner, par sa mort, au Sacré-Cœur le témoignage de son sang. Parmi les hommes, c'est Jésus lui-même qui l'a proclamé, « il n'y a pas de plus grande marque d'amour que de donner sa vie pour ses amis. »[1]

Je reconnais, de bonne grâce, que d'autres ont déjà raconté cette touchante histoire, non sans intérêt, et que j'ai grandement profité de leurs travaux. Même la plupart de ces biographies sont assez récentes, puisqu'elles ne remontent pas à

[1] SAINT JEAN, XV, 13; *Majorem caritatem nemo habet ut animam suam ponat quis pro amicis suis.*

quarante ans. [1] Mais de bons juges ont estimé que le présent travail ne ferait pas double emploi avec elles. Ils demandaient que la figure de la martyre fût mise en plus vive lumière, d'autant plus que, les années de persécution mises à part, cette jeune fille a un attrait puissant, et qu'elle est bien digne, par ses qualités et ses vertus, d'émouvoir nos contemporains et de leur servir d'exemple. Ils désiraient aussi que le livre, par un récit fidèle et complet, pût aider à l'introduction de sa cause en cour de Rome. Je n'ai pas cru

[1] *Une Martyre aux derniers jours de la Terreur : Victoire de Saint-Luc*, par le P. Pierre-Xavier Pouplard, S. J., Desclée, de Brouwer et Cie, Lille, 1882. L'ouvrage est assez complet, mais a trop souvent l'allure d'un sermon. — *La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc*, par le P. Paul Debuchy, S. J. (Collection de la Bibliothèque des Exercices de Saint Ignace, n° 31.) C'est une chronique élégante et nette dans sa brièveté. Les deux auteurs se reportent souvent, comme il était juste, au manuscrit de la sœur de Victoire (Angélique Conen de Saint-Luc, Mme de Silguy), qui a été publié chez Téqui, en 1905, dans le même volume que le *Journal historique* de Victoire à la prison de Carhaix. Le manuscrit de Mme de Silguy a pour titre : *Victoire de Saint-Luc, Dame de la Retraite.* Le livre, œuvre de Victoire et d'Angélique, est un document de toute première main. D'autres ouvrages racontent les mêmes faits ou publient des documents qui s'y rapportent : *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution*, par le chanoine Peyron, Quimper, 1897. — *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon*, de 1790 à 1801, par le chanoine Téphany, Quimper, 1879. — *Notices sur les Fondatrices des Maisons de retraite*, par une religieuse de la Retraite d'Angers, Angers, Lachèse et Dolbeau, 1882. Il y a, enfin et surtout, les *Annales* de la Retraite de Quimper, où tous les auteurs

pouvoir décliner l'honneur qui m'était offert; et, pour ma satisfaction personnelle autant que par l'espoir du bien à réaliser, je me suis rendu à ces raisons.

Seulement, pour mieux situer l'histoire que j'avais à raconter, comme aussi pour l'instruction de mes lecteurs, j'ai mis en tête de cet ouvrage un aperçu historique sur *les Maisons de Retraite avant et après la Révolution française.* Elle est fort belle, et elle fut très féconde, l'œuvre apostolique où travailla Victoire Conen de Saint-Luc; mais elle est très peu connue du public, comme tant d'autres belles choses de notre France. Née dans la catholique Bretagne, au souffle d'une foi ardente, elle a, surtout après la Révolution, dépassé les limites de la province, et même celles de notre pays. Dans les deux siècles et demi de son histoire — laquelle, Dieu merci, n'est pas achevée, — elle a, comme tout ce qui est très vivant, transformé son action en l'adaptant aux circonstances; et, chose plus remarquable, elle a fait beaucoup de bien avec un nombre restreint d'ouvrières. Il est vrai que ces ouvrières étaient, dans l'ensemble, d'un très bon choix.

cités ont puisé. Comme eux, je les ai eues à ma disposition. Les autres sources utilisées seront indiquées au cours du récit. Je veux remercier spécialement la Révérende Mère Saint-Calixte, Assistante Générale de la Retraite d'Angers, dont les connaissances historiques très étendues et très précises et l'aimable collaboration m'ont été extrêmement profitables.

J'espère que le lecteur, s'il a le courage de me suivre jusqu'au bout, ne sera pas tenté de dire que cette étude préliminaire était inutile, ni même que le portique est trop majestueux. L'œuvre qui eut pour initiatrice une véritable sainte, Catherine de Francheville, [1] méritait qu'on en expliquât l'organisme et qu'on en résumât rapidement l'histoire. Et la jeune héroïne, dont on peut dire qu'elle occupe, par l'époque de sa vie et principalement par sa mort glorieuse, comme le centre de cette histoire, n'a pas été, même après sa mort, sans influence sur les destinées de l'œuvre elle-même.

Ainsi se justifie la division de cet ouvrage.

A. C.

Angers, le 8 mai 1918.

[1] Elle a été déclarée Vénérable par l'Église. Le procès de béatification est commencé.

PREMIÈRE PARTIE

Les Maisons de Retraite avant et après la Révolution française

---

CHAPITRE PREMIER [1]

Les maisons de Retraite avant la Révolution Française. — Quand et comment elles furent fondées. — I. Vannes (1674). — II. Rennes (1678). — III. Quimper (1678). — IV. Saint-Pol-de-Léon (1680). — V. Nantes (1689). — VI. Un essai à Paris, par Mme de Miramion (1687). — Uniformité de méthode, dans toutes les maisons, pour les exercices des retraites. — Indépendance des maisons. — Règlements particuliers. — Consécration et Vœux. — Costume. — Nom. — Condition sociale des Dames ou Demoiselles de la Retraite. — Leur petit nombre. — Leur admirable élan et leur dévouement à l'œuvre apostolique. — L'utilité sociale de cette œuvre.

Les maisons de Retraite, c'est-à-dire les maisons où l'on entreprit de donner des *retraites fermées* soit aux hommes, soit aux femmes, ont éclos presque toutes dans la province de Bretagne ; et, nées des mêmes besoins, elles apparurent à la même époque, dans la seconde moitié de ce XVIIe siècle qui vit s'épanouir, en

[1] Pour la documentation de ce chapitre et du suivant, aux ouvrages cités dans l'Avant-propos, ajouter ici : *Vie de Catherine de Francheville*, par le P. Champion, S. J., et une autre du P. Debuchy, S. J., 1907 ; *Histoire du diocèse de Vannes*, par le chanoine Le Mené, 1889 ; *Règlement des Filles de la Sainte Vierge*, Vannes, 1703 ; *Les Dames Budes de Guébriant*, par le comte de Palys, 1891 ; *Archives de l'Évêché de Quimper*

une floraison merveilleuse, les semences de foi et de charité que les François de Sales, les Le Nobletz, les Maunoir, les Vincent de Paul et tant d'autres âmes admirables, prêtres réguliers ou séculiers, laïques ou religieuses, avaient jetées dans les sillons de France.

En ce temps-là, l'Europe tout entière était bien malade. Elle se remettait à peine de la crise la plus grave qu'elle eût traversée depuis le XII[e] siècle, où elle s'était constituée en chrétienté, principalement sous la main d'Innocent III ; la chrétienté, comme on l'a définie justement, c'était « l'Europe civilisée pratiquant le *droit chrétien* sous la présidence des papes [1] » ; dans cette organisation des États, le modèle des justiciers avait été notre bon roi saint Louis, très ami du « pape de Rome ». La Renaissance, par les idées païennes qu'elle réintroduisait, avait ébranlé cette constitution, sans l'abattre. Mais le protestantisme luthérien, calviniste, anglican, lui porta un coup mortel. Le traité ou la paix de Westphalie [2], en ouvrant la porte à l'essor des nationalités modernes, ruina le Saint-Empire romain germanique [3] qui seul soutenait l'unité de foi, et détruisit la chrétienté. Depuis lors, l'équilibre euro-

et du département du Finistère; Pouillé du diocèse de Rennes; Archives des Tribunaux révolutionnaires de Paris; Archives de la Retraite d'Angers; Jean-Marie de la Mennais, par M[gr] Laveille, tome II, pp. 156-178; *M[gr] Dombidau de Crouseilhes* (1805-1823), par le chanoine J.-M. Pilven; chanoine Peyron, *Notice historique sur les Retraites de Quimper et d'Angers*, Desclée, 1901; *Fondation des maisons de Retraite en France*, Angers, Mame aîné, 1827. Les Archives des maisons de Quimper et d'Angers, bien tenues, m'ont été particulièrement utiles.

[1] L'abbé L. Saltet, *Histoire de l'Église*, de Gigord, éditeur, 1915, p. 154.

[2] En 1648.

[3] Dont l'empereur d'Autriche était le titulaire.

péen, poursuivi avec beaucoup d'efforts, semble un rêve quasi impossible à réaliser.

Les guerres de religion, étrangères ou civiles, amenées par la réforme protestante, produisirent partout, notamment en Angleterre, en Allemagne, en France, une misère effrayante, les haines intestines et l'ignorance religieuse, comme leurs fruits tout naturels. En France, ces mauvais fruits ne furent peut-être nulle part aussi nombreux ni aussi nuisibles qu'en Bretagne, dans la première moitié du XVIIe siècle. Espagnols et Anglais, appelés par les Ligueurs et leurs adversaires, avaient vécu sur le plat pays, semant partout, avec la violence, les ruines. Les classes dirigeantes, tant le clergé que la noblesse et les bourgeois du Tiers-État, ne furent pas à la hauteur de leur tâche, et, avides d'argent et débauchés par la vie de guerre, n'apportèrent pas aux maux du peuple les remèdes convenables. L'historien de Michel Le Nobletz [1] a tracé de cette époque un tableau très sombre : « La famine, la peste et les loups dévorants vinrent à la suite de l'hérésie et de la guerre, pour achever la désolation qui s'était abattue sur la Bretagne. Un vent de mort gémissait lamentablement à travers ses landes dépeuplées, ses villages en cendres, ses châteaux renversés, ses églises pillées ou détruites. Tant de désordres et tant d'excès avaient troublé le cloître, ébranlé les colonnes de l'Église, atteint le sanctuaire lui-même ! La foi vacillait dans les âmes et la conscience du peuple s'égarait trop souvent, hélas ! faute de guides éclairés et vertueux. Une ignorance profonde des vérités chré-

[1] Le Vénérable Michel Le Nobletz (1577-1652), par le vicomte Hippolyte Le Gouvello ; Retaux, éditeur, pp. 1 et 2.

tiennes l'enveloppait peu à peu de ténèbres; des superstitions quasi-païennes se mêlaient au culte divin ; une immoralité sans frein gagnait les cœurs sans défense contre leurs passions. Et cependant un fonds de religion traditionnelle se maintenait, au milieu du bouleversement, comme les rochers de nos rivages armoricains sous l'assaut continuel des vagues. »

Sa foi traditionnelle et des apôtres envoyés de Dieu sauvèrent la Bretagne. Parmi ces apôtres, le premier en date et en renom fut Dom Michel Le Nobletz, qui, par sa vie mortifiée, son éloquence tout évangélique et ses miracles, donnait la main à saint Vincent Ferrier, le missionnaire du xve siècle, et opérait, comme lui, de nombreuses conversions. Il eut pour auxiliaire très désiré et très aimé le P. Maunoir, de la Compagnie de Jésus, qui entra parfaitement dans ses vues et propagea, ou même perfectionna ses moyens d'enseignement. Michel Le Nobletz, en effet, employait, au cours de ses missions, la méthode d'enseignement mutuel qui décuplait l'action du prédicateur. Et, pour agir encore plus efficacement sur l'auditoire, il eut le premier, ou du moins, si elle remontait au moyen âge, il utilisa, le premier avec cette ampleur, l'ingénieuse invention des tableaux, ou cartes peintes; tableaux et cartes peintes symboliques [1], au nombre d'une quarantaine, sur les commandements, les conseils, la vie de Jésus-Christ, les vertus et les vices de l'humanité, que les missionnaires, et plus souvent des catéchistes instruits par eux, expliquaient et commentaient aux

[1] Cf. l'ouvrage de M. Le Gouvello, déjà cité, p. 187 et suiv. Les allégories étaient parfois très compliquées et se sentaient du goût contemporain.

fidèles. Cet enseignement par l'image eut un très grand succès. L'œuvre des retraites fermées l'adopta, et c'est par là qu'elle se rattache à Michel Le Nobletz et au P. Maunoir.

Cette œuvre complétait celle des missions. Sans doute, Dom Le Nobletz, élève et ami des Pères Jésuites, s'était inspiré, pour sa prédication et dans tout son ministère, des *Exercices spirituels* de saint Ignace, dont saint François de Sales et tous les maîtres de la vie ascétique faisaient si grand cas. Mais cet admirable livre, dont on a pu écrire qu'il a produit autant de conversions qu'il contient de lettres, n'a vraiment tout son effet que dans les retraites fermées, où les âmes. loin des bruits du monde et de ses distractions, méditant à loisir les grandes vérités de la foi, s'abandonnent plus complètement aux touches de l'Esprit-Saint. Or, justement quelques années après la mort de Michel Le Nobletz, et du vivant du P. Maunoir, en 1660, un Jésuite très expert dans la science de Dieu et des âmes, le P. Vincent Huby, et un autre saint prêtre, qui était son dirigé, M. Louis Eudo de Kerlivio, vicaire général de Mgr de Rosmadec, créèrent à Vannes les retraites d'hommes. Prêtres et laïques, encouragés par l'évêque, y affluèrent. Dix ans plus tard, le P. Maunoir lui-même les instituait à Quimper-Corentin.

Ce pays et ce siècle comprenaient mieux que nous la vie chrétienne. Qu'on ait commencé par les retraites d'hommes et qu'elles aient réussi d'emblée, malgré quelques contradictions, cela nous étonne aujourd'hui ; car notre société contemporaine, où la foi s'est singulièrement affaiblie, dirait volontiers que de telles pratiques conviennent seulement aux prêtres, aux

religieux, aux enfants et aux femmes. On soignait aussi davantage l'instruction chrétienne des garçons, ces futurs chefs de famille : les écoles chrétiennes de garçons, par rapport aux écoles de filles, étaient dans la proportion de 6 à 4. Ces petits faits n'ont-ils pas une grande signification [1] ?

I. — L'institution des retraites pour les femmes fut moins aisée. Il est difficile de savoir à qui doit en revenir la première initiative : si c'est à Mlle de Quélen de Monteville [2], ou à Mlle Catherine de Francheville. Toutes les deux, très pieuses et très dévouées, s'intéressaient vivement, par leurs prières et par leurs aumônes, à l'entreprise du P. Huby et de M. de Kerlivio. Toutes deux aussi, conduites par le même directeur, le P. Daran, S. J., désiraient faire participer les femmes aux bienfaits des retraites fermées ; bientôt chacune d'elles, peut-être à l'insu l'une de l'autre, en fit donner plusieurs dans sa maison, avec succès. Mais, à la demande de Mlle de Francheville, et conseillée sans doute par leur commun directeur, Jeanne de Quélen lui céda très généreusement sa maison, qui était plus commode et mieux aménagée, à condition « que le P. Daran continuerait à travailler aux retraites ; que Mlle de Francheville s'en occuperait aussi et que les intérêts de Dieu seraient ainsi en sûreté [3]. »

Les débuts étaient donc heureux. Mais voilà que ces

[1] A Nantes, en 1700, on avait deux maisons de retraites pour hommes, et une seule pour femmes.

[2] Cf. Abbé Tresvaux, *Vies des Saints de Bretagne*, par Dom Lobineau, V, 228 et suiv. Elle vécut de 1624 à 1689.

[3] *Vies des Saints de Bretagne*, V, 237.

réunions de femmes portèrent ombrage : pareille chose, disait-on, ne s'était jamais vue dans l'Église ; et l'on pouvait s'attendre à tout, si on laissait les femmes quitter leur foyer et s'attrouper ainsi dans une maison sans clôture ! Du haut de la chaire, un vicaire général réprouva cette nouveauté et interdit formellement les retraites. L'évêque était absent. A son retour, comme il ne voulait pas désavouer publiquement son grand-vicaire, il prit un moyen terme et permit de construire, dans l'enclos des Ursulines, une maison qui pût servir aux exercices. La maison marchait, en 1672, sous la direction des Ursulines. En dehors de Vannes, Mlle de Francheville faisait de semblables réunions à Ploërmel, à Quimperlé. Le succès, ici et là, attira la même opposition, si bien que le nouvel évêque, Mgr de Vautorte. circonvenu par toutes ces clameurs, interdit à nouveau les retraites et même retira ses bonnes grâces aux deux principaux protecteurs, qu'on lui représentait comme animés d'un mauvais esprit, l'abbé de Kerlivio et le P. Huby.

C'était l'échec de tous les plans de Mlle de Francheville. Heureusement, l'évêque de Vannes, mieux informé, et, d'autre part, sollicité par la première Présidente du Parlement de Bretagne, Mme d'Argouges, rappela auprès de lui M. de Kerlivio, et, changeant totalement d'avis, devint aussi favorable aux retraites qu'il y avait été opposé. Cette bienfaisante révolution arriva le 5 août 1674. La première Retraite de Vannes a toujours fêté le 5 août comme la date mémorable de sa fondation.

Dès lors, toutes les difficultés étant aplanies, l'œuvre marcha et se développa sans encombre.

Catherine de Francheville bâtit une ample maison pour recevoir les retraitantes. Les Jésuites, et en première ligne le P. Huby, d'autres prêtres excellents, Carmes ou séculiers, lui donnaient leur concours. Et pour compléter son organisation elle trouva, grâce à Dieu et à l'abbé de Kerlivio, des auxiliaires aussi vaillantes qu'éclairées : Mme du Houx, Mlle de Kerderf... Il en était besoin pour tenir la maison et soutenir, par des lectures ou même par des instructions appropriées et des conseils de toute sorte, l'attention des « exercitantes ».

Mlle de Kerderf fut la véritable organisatrice. Mlle de Francheville, qui avait été si heureuse de l'accueillir, lui légua, en mourant [1], le gouvernement de sa maison. On peut dire que, jusque-là, les deux ou trois dames groupées autour de la fondatrice, laquelle ne voulut jamais prendre le titre de Supérieure, n'étaient pas constituées en communauté religieuse proprement dite. Il y avait des règlements, rédigés par le P. Huby et M. de Kerlivio, leur chapelain ; et même l'existence du groupe devint légale, quand on eut obtenu, en 1683, des lettres patentes de Louis XIV.

Mais, la sainte fondatrice étant morte, Mlle de Kerderf, son aide et sa confidente, fut établie supérieure par Mgr d'Argouges, évêque de Vannes. Elle s'occupa très activement de l'œuvre, de la formation des novices, de la dotation de la Retraite ; le 27 juin 1703, elle faisait approuver par l'Ordinaire le Règlement qui resta en vigueur jusqu'à la Révolution.

L'Institut, ainsi lancé par ces deux saintes femmes,

[1] En 1689.

continua, sous leurs successeurs, Mlles Even, de Kerloret, Le Gouvello, de Kerédin, de Lantivy, son travail fructueux, et exerça une salutaire influence sur toutes les classes de la société bretonne. On peut affirmer, sans crainte d'exagération, qu'il se maintint prospère pendant tout le XVIIIe siècle.

II. — La fondation d'une maison de retraites à Rennes suivit d'assez près celle de Vannes. Elle est due aux libéralités de Mme Budes de Guébriant, ou plus spécialement de sa fille, Anne-Marie, qu'on appelait « la grande héritière bretonne », et qui était allée mourir [1] chez les Visitandines de Rennes, dans leur monastère du Colombier. La fille, pleinement confiante en la droiture de sa mère, s'en était remise à elle pour l'exécution de ses dernières volontés, dont une regardait les « nouvelles converties » et les retraites pour les femmes. Celle qui lui avait donné l'idée de cette nouvelle création était apparemment l'une des collaratrices de Mlle de Francheville, Mme du Houx, pensionnaire au même couvent du Colombier. Mme Budes attendit quelque temps pour révéler le projet commun, qui était d'instituer, à Rennes, « une communauté de filles et de veuves... pour recevoir les personnes du même sexe qui voudraient suivre les exercices de piété et de retraite ». Elle trouva tout de suite des collaboratrices, après avoir aménagé un local convenable. En 1678 [2], l'évêque de Rennes, Mgr de Beaumanoir de Lavardin, approuvait cette fondation, dans une pièce où il reconnaissait Mme Budes comme « fondatrice,

[1] Le 16 septembre 1674.
[2] Le 1er décembre.

institutrice et supérieure perpétuelle pendant sa vie de ladite communauté ». Les lettres patentes du roi, en 1681, lui accordaient les « privilèges, franchises. libertés ou exemptions telles et semblablement qu'en jouissent les maisons de fondation royale. »

Mme Budes mourut en 1683. Mais son nom ne fut pas oublié par le peuple de Rennes, qui avait été le témoin et qui restait toujours le bénéficiaire des aumônes multiples de sa charité. Les continuatrices de cette charité sont toujours appelées par lui « les Dames Budes ». Quant à leur histoire, avec moins d'éclat peut-être, elle fut semblable à celle des filles de Mlle de Francheville : plus de tracas et de vicissitudes, et tout autant de fruits de salut. Dans la maison qu'avait bâtie et aménagée la fondatrice, comme dans le nouveau local de la rue Saint-Hélier où elles furent obligées de se transporter, les *Dames Budes* ont vu se succéder des foules de retraitantes. Les Jésuites, d'abord, et, après l'expulsion de la Compagnie de Jésus, les Eudistes, furent les prédicateurs et directeurs très goûtés. Et dans la liste des Supérieures, on retrouve les beaux noms de Bretagne : de la Bouëxière, de Volvire, de la Villetual, Prévôt de la Caillerie, de Dampierre, Picaut de la Pommeraye, de Bégasson, Lévêque de Beaumard...

III. — La maison de retraite de Quimper se fonda, la même année que celle de Rennes, par les soins d'une grande amie des Jésuites.

Claude-Thérèse de Kerméno [1], de bonne noblesse

[1] 1625-1693.

finistérienne, ne trouvait autour d'elle dans sa famille, que des exemples de piété. Elle désirait entrer, comme deux de ses sœurs, dans un monastère; mais sa santé l'en empêcha. Elle se dédommageait par la pratique de la charité et par une vie toute donnée à la prière. Sa tante de Brennilie était une des principales protectrices des retraites des hommes à Quimper; un de ses cousins, l'abbé de Plivern, avait retrouvé, « dans les exercices la grâce de la conversion et de la vocation ecclésiastique [1] ». Elle était, de sa part, assidue aux retraites que les Pères de la Compagnie prêchaient dans les communautés de Quimper. Comme à Mlle de Francheville, l'idée lui vint qu'une institution bonne pour les hommes le serait également pour les femmes. Elle avait passé quelque peu la cinquantaine, quand elle vint à Vannes, chez Mlle de Francheville, pour voir de près la marche de sa maison. Elle y fit une retraite, où elle rencontra le P. Huby qu'elle avait connu précédemment au collège de Quimper [2]. Ces deux âmes, ou mieux ces trois âmes apostoliques s'entendirent très bien : le fondateur, la fondatrice et Mlle de Kerméno. A celle-ci, qui lui exposait ses désirs et ses plans et implorait son concours, le P. Huby, trop heureux d'ouvrir à Quimper une telle source de grâces, lui promit de l'aider constamment dans la direction de la tâche qu'il la pressait instamment d'entreprendre. Elle obéit. Dès son retour, elle alla trouver l'évêque de Quimper, Mgr de Coëtlogon, le 14 août 1678. Tout de suite, le projet fut agréé par lui. Elle se mit à l'œuvre avec empressement, et loua une maison. Il est vrai

[1] Le P. Debuchy, *La Retraite de Quimper*, p. 3.
[2] Il en avait été le Recteur.

que le Père Recteur du Collège, le Directeur des Exercices. « eut le malheur de déplaire au prélat qui rétracta sur-le-champ la permission « verbale » qu'il avait donnée ». Mais sur les conseils d'un avocat, une nouvelle instance fut faite et présentée, six mois après. « Mgr de Coëtlogon la lut entièrement, et il donna l'ordre qu'on l'expédiât de suite, ce qui combla de joie Mlle de Kerméno. Ce fut le 17 janvier 1679, fête du grand saint Antoine ; et jamais, depuis, elle ne manqua de solenniser ce jour anniversaire [1]. »

Les Pères du Collège se mirent à la disposition de la fondatrice. Le P. Huby lui envoya toutes les indications nécessaires, et lui-même lui trouva une excellente auxiliaire, du pays de Léon : Mlle de Lannenec. Et les retraites se firent, bénies de Dieu, nombreuses et très suivies.

Seulement quelques difficultés marquèrent ces heureux débuts. Mlle de Kerméno était loin d'avoir la fortune de Mlle de Francheville. Mais, si la marche fut moins alerte, si même on craignit, de la part de certaine donatrice, des complications qui pussent nuire à la liberté du groupe, on s'aperçut assez vite que les plaies d'argent sont de toutes les plus guérissables. Par ailleurs, pour des malentendus d'ordre divers, le Général des Jésuites défendit à ses Pères de s'occuper des retraites, et le P. Huby lui-même prétendait, contre Mlle de Kerméno, que l'on reçût, à Quimper, indistinctement à la même retraite les paysannes qui ne savaient que le breton, avec les bourgeoises et les nobles. Tous ces ennuis ne furent pas sans mêler

[1] Annales de la Retraite de Quimper.

quelque amertume à la joie de la fondatrice. Mais, pendant les années de la sécession des Pères, les Capucins et les prêtres bretons remplacèrent les Jésuites. Ceux-ci, toute équivoque étant dissipée, reprirent bientôt le gouvernail pour près d'un siècle.

Leur action fut, comme dans les autres maisons, très solide et très opérante : en particulier, celle du jeune P. Extasse, qui se montra aussi décisive qu'intelligente dans le long espace de quarante années. Grâce à lui, et au *Règlement* qu'il donna, l'élan imprimé fut magnifique et durable. M[lles] de Lestrédiagat, de Moëlien, de Lanhoulou, du Dresnay, du Clesmeur, de Marigo, en furent grandement aidées dans leur gouvernement. Les évêques de Quimper se montrèrent paternellement favorables; et l'un d'eux, le dernier avant la Révolution, M[gr] Conen de Saint-Luc, à tous les bienfaits dont la maison de Quimper lui était déjà redevable, ajouta le don de sa nièce, Victoire, qui fut et demeure la gloire la plus pure et la plus brillante de l'Institut.

IV. — Dans ce coin de France, la contagion du bien était puissante alors. Comme Vannes, après Rennes et Quimper, Saint-Pol-de-Léon eut, à peu près dans le même temps, sa maison de retraites. On ne dit pas que la fondatrice se soit mise en rapports avec M[lle] de Francheville. Mais il nous suffit de savoir, pour la rattacher au même mouvement, que l'évêque, comte de Léon, était M[gr] Le Neboux de la Brousse, ami de Catherine de Francheville et de l'abbé de Kerlivio. Il approuva donc de grand cœur, s'il n'eut pas une influence plus directe, la fondation faite par M[lle] de

Kersauzon, le 1er décembre 1680 [1]. Puis, le 20 août 1717, un autre évêque de Léon, Mgr de la Bourdonnaye, mettait en vigueur le *Règlement particulier*. La foi était vive dans le Léon : la ferveur des retraitantes, dont la foi est comme le thermomètre incontesté, fut grande en proportion de la foi, et notamment celle des paysannes bretonnes. Cette histoire, qu'il serait trop long de refaire, est donc, elle aussi, une histoire consolante. Et la maison de Saint-Pol était bien vivante, aux premiers jours de la Révolution française, sous la conduite ferme et douce de Marie-Anne Jacquette de Montézon....

V. — L'histoire de la maison de Nantes est moins connue. Avant 1689, les prêtres « de la communauté de Saint-Clément [2] » donnaient des retraites, mais, paraît-il, sans grand succès. Trois influences s'unirent pour une création nouvelle, à l'imitation de celle de Vannes : Mgr de Beauvau, l'évêque de Nantes, les Pères Jésuites et quelques personnes pieuses de la société nantaise. La maison s'ouvrit le 2 juillet 1689, rue Saint-Léonard. Le P. Champion, l'historien des fondations que nous venons de citer, prédicateur et confesseur fort goûté, donna les premiers exercices. On a peu de renseignements sur les autres ; le bien s'y est fait sans bruit. Le 4 mars 1738, Mgr de Souzay posait la première pierre de la chapelle...

VI. — Enfin, sans nous arrêter à Saint-Brieuc et à Tréguier où les exercices se faisaient chez les Filles de la

[1] Archives départementales du Finistère, Série H, 213.
[2] Cette communauté de prêtres était infectée de jansénisme.

Croix [1], il convient de mentionner l'essai fait par Mme de Miramion, à Paris. Les filles de Sainte-Geneviève, les Miramionnes, fondées par la « grande aumônière », accueillaient déjà chez elles des retraitantes, mais sans leur donner de retraite commune. Aussitôt que Mme de Miramion connut l'institution de Vannes, probablement par sa cousine de Pontchartrain, femme du premier Président de Bretagne, elle obtint de Mgr de Harlay l'autorisation d'avoir une maison semblable à Paris, sur le quai de la Tournelle. La première retraite eut lieu à Noël 1687. Détail touchant : les exercices y furent donnés, cette fois, uniquement aux femmes pauvres. L'esprit était bien le même qu'à la maison de Vannes, à qui on avait pris toutes les règles, toutes les dévotions [2] à pratiquer. Mais cette institution parisienne survécut peu à Mme de Miramion.

Les cinq maisons de Bretagne fonctionnèrent durant presque tout le XVIIIe siècle. Elles maintenaient à un très haut degré, dans la province, la foi, l'espérance et la charité chrétiennes, pendant que les philosophes menaient l'assaut contre l'Église et les autorités sociales. Les révolutionnaires, arrivés au pouvoir, ne pouvaient pas tolérer une institution si contraire à leurs doctrines. Nous verrons bientôt, dans l'histoire de Mlle Conen de Saint-Luc, comment, et pourquoi, la première de toutes, et même la première de toutes les communautés religieuses de Bretagne, la Retraite de Quimper fut frappée, le 9 juillet 1791. Les

[1] A Saint-Brieuc, le P. de Montfort donna cinq ou six retraites.
[2] Le P. Champion, p. 396.

autres, à Vannes, à Rennes, à Saint-Pol-de-Léon, à Nantes, furent dispersées et spoliées en 1792. Leur crime, impardonnable aux yeux des fils de Voltaire et de Rousseau, était d'apprendre à mieux connaître Jésus-Christ et à se dévouer pour le salut des âmes immortelles qu'Il a conquises au prix de son sang.

Cette institution éminemment catholique, bien qu'elle ait tenu dans les limites d'une seule province, présente, avec des traits communs, des différences assez marquées selon les maisons. Exposer brièvement les uns et les autres est chose nécessaire pour faire comprendre son organisme.

Retraites *fermées ou cloîtrées* : tel est le moyen de procurer « la plus grande gloire de Dieu » et la sanctification des âmes. Le nombre varie de douze à dix-huit ou vingt par an. Il est plus considérable pour les hommes que pour les femmes [1]. Elles durent huit jours pleins, « le temps de huit jours étant nécessaire pour pouvoir en tirer tout le fruit qu'on en doit attendre, et pour gagner l'indulgence plénière ». On ne reçoit personne à moins : « Si c'était cependant des personnes si distinguées, et qu'il y eût des raisons si fortes qu'on fût obligé d'y avoir égard, on pourrait le permettre, rarement et sans conséquence [2]. » Tout le monde est admis, de toutes qualités et de toutes conditions, et traité de même, sauf pour la nourriture et le logement; les pauvres, s'il y a lieu, de préférence aux riches. A Quimper et à Saint-Pol il y a des retraites

[1] Pour les hommes, à Vannes, il y avait, dit-on, une vingtaine de retraites annuelles.
[2] *Règlement de la Retraite de Vannes*, 1703, pp. 45-46.

spéciales pour les Bretonnes bretonnantes. Le ministère des prêtres, Jésuites à l'ordinaire [1], consiste dans les prédications proprement dites et les confessions. Il y a deux prédications par jour, une le matin, l'autre dans la soirée. La journée des retraitantes est réglée dans les plus petits détails, de cinq heures du matin à neuf heures du soir. Les « Demoiselles » de la maison la dirigent, partout, d'une façon uniforme, d'après les procédés et les méthodes que l'on doit au P. Huby. Elles donnent les indications nécessaires pour les lectures individuelles et les prières; font les lectures publiques dans les dortoirs et pendant les repas; lisent la méditation après le lever; expliquent, après le dîner, les tableaux et cartes allégoriques, que le P. Huby avait empruntés à Michel Le Nobletz et adaptés à l'auditoire féminin, en les détaillant sur un cahier spécial; ont des entretiens privés avec les retraitantes, en observant les règles de la discrétion et de la prudence, et du « discernement des esprits ». Elles sont, pour tout dire, des catéchistes, instruites et expérimentées, qui sont l'écho du prêtre et qui, plus elles sont saintes et convaincues de la grandeur de leur rôle, plus elles touchent les âmes. Il en est — Victoire Conen de Saint-Luc est de ce nombre, comme Mlles de de Francheville, de Kerderf, de Lestrédiagat — dont la parole est pleine d'onction. Mais ce don est surnaturel, et, dans une certaine mesure, le fruit du talent, de la science et de l'expérience [2].

[1] Ou prêtres séculiers qui parlaient breton.

[2] Il arrivait que ce ministère de catéchistes leur demandait, chaque jour de retraite, jusqu'à trois et quatre heures de parole.

Pour aider les « Demoiselles » dans le gros travail, il y a d'honnêtes filles, de forte santé et de bonne réputation; nulle part, on ne trouve alors de sœurs coadjutrices. Plus tard, au moins à Vannes, quelques-unes de ces servantes à gages s'unissent aux Demoiselles par les liens de la religion. Leurs gages, et les dépenses de la maison, se prennent sur la rétribution que paient les retraitantes, et, comme cette rétribution est modique, sur les dots ou pensions des Directrices.

Chacune des maisons a sa vie indépendante. Assurément, comme nous l'avons plus d'une fois remarqué, toutes relèvent moralement, en quelque sorte, de Mlle Catherine de Francheville, qui fut, étant guidée par Louis de Kerlivio et le P. Huby, l'initiatrice des retraites féminines. Mais il n'y a entre elles aucun autre lien. La fondatrice de Vannes, qui ne voulut pas être appelée Supérieure dans sa propre maison, n'a jamais prétendu, ni même songé à gouverner les autres. Entre elles, c'est une sainte émulation dans le bien qui fait leur union la plus solide et leur ressemblance fraternelle.

Leur communauté est diocésaine; elle est parfaitement, filialement, soumise à l'Ordinaire du lieu. Que l'évêque s'intéresse à elles et à leur ministère, il n'y a rien en cela qui puisse nous étonner. Leur ministère est important et délicat : ne sont-elles pas, comme elles le disent avec fierté, « les auxiliaires et les coopératrices du ministère sacerdotal? »[1] Aussi l'évêque est le « seul Supérieur ». On ne reçoit aucune novice sans son consentement. On lui rend compte du

[1] Annales de la Retraite de Quimper.

temporel. « Il est nécessaire que la Supérieure ait un grand rapport avec luy, et qu'elle confère souvent avec luy des affaires qui concernent le bien de la maison et l'avantage des retraites [1]. »

C'est pourquoi, malgré l'uniformité de méthode dans la conduite des retraites, toutes ces communautés ont chacune un Règlement particulier, approuvé par le seigneur évêque. « Il tiendra la main à l'observance des règlements et des saintes pratiques qui sont établies dans la maison. Il ne permettra pas qu'on y change rien, ni qu'on en établisse de nouvelles, sans sa participation » [2]. Cette tradition unanime provoqua naturellement quelques troubles, ici ou là, lorsque, la Révolution passée et des maisons s'étant reconstituées, on voulut introduire des changements dans cette antique et vénérable institution.

Ces Règlements, tout en étant divers, ont entre eux un air de famille. Les faire connaître tous entraînerait trop loin. Celui que le P. Extasse, S. J., composa pour les « Demoiselles » de Quimper est admirable. Il est pénétré du véritable esprit religieux. Comparé à celui de la nouvelle Retraite, il est la preuve que, de l'ancienne à la nouvelle maison, l'esprit n'a pas changé, encore qu'on ait adopté plus complètement les Constitutions de saint Ignace et resserré, par les vœux, l'observance de la discipline religieuse : on y reconnaît, en substance, les mêmes exercices de piété, la même promptitude dans l'obéissance, les mêmes conseils pour les relations avec les parents, pour la fuite du

[1] Règlement de Vannes, pp. 57-58.

[2] *Ibid.*, *ibid.*, p. 57. Quand l'évêque n'agissait pas directement, il agissait par le chapelain qu'il avait nommé.

monde, pour la prudence dans les choses spirituelles, le même zèle pour le salut du prochain, et, condensés en quelques articles suggestifs [1], les « règles de modestie » de saint Ignace... Puisque c'est le règlement [2] d'après lequel s'est formée Victoire de Saint-Luc, transcrivons ici les deux premiers des 28 articles qui le composent :

I. — La fin d'une personne qui demeure dans une maison de retraites doit être de travailler avec ferveur à sa plus grande sanctification par la pratique des vertus d'humilité, de douceur, de charité, d'obéissance, de zèle, d'esprit intérieur.

Qu'elle s'attache particulièrement à acquérir ces vertus qui sont les fondements de la plus solide piété, sans laquelle elle ne pourrait remplir tout le dessein que Dieu a eu en l'appelant à la Retraite : qui est de travailler à la sanctification de son prochain selon son état et ses forces.

Elle doit se former une haute idée du bonheur qu'elle a de travailler au salut des âmes, et s'estimer heureuse au milieu des petites peines et fatigues qu'elle pourrait avoir pour y veiller, les offrant souvent à Dieu, en union des travaux de Jésus-Christ et de sa sainte Mère.

Voilà son état, voilà ce qu'elle doit toujours avoir en vue.

II. — Comme on n'est fixé dans la Retraite par aucun vœu, ni règle, ni par les liens qu'on trouve dans

[1] Articles 18-24.

[2] Il a pour titre : *A la plus grande gloire de Dieu. Règlement de conduite pour une Demoiselle de la Retraite* (8 novembre 1717).

les communautés religieuses, il faut que la défiance de soi-même, l'amour de Dieu. la fuite générale du monde, le détachement de cœur, même des parents, le seul amour des vertus de Jésus-Christ dont l'humilité est la mère et la gardienne, soutienne cette âme; et ces liens sont aussi forts, et plus forts, pour la faire persévérer dans sa sainte vocation, que les murailles et les grilles le sont ailleurs [1]...

De tels règlements ne sont ni des Constitutions, ni des Statuts de congrégation religieuse. Les Demoiselles de Vannes se comparent à la congrégation de M. Vincent [2], n'étant, disent-elles, ni une communauté religieuse, ni une communauté purement séculière. A plus forte raison, les autres, qui ne sont liées officiellement par aucun vœu. Elle n'ont chez elles ni grille, ni clôture, sauf au parloir où elles reçoivent les hommes. Elles sortent de leur habitation pour visiter les pauvres, faire le catéchisme aux enfants, assister les prisonniers, prendre part aux offices de la paroisse, très rarement pour voir leur famille, — toujours pour un motif important et avec la permission de l'évêque...

Quel est donc le lien intérieur qui en fait un groupe résistant?

Dans une seule maison, celle de Vannes, on fait des vœux. Encore les trois vœux qu'elles émettent ne sont

[1] Cela rappelle le mot de saint Vincent de Paul sur les Filles de la Charité; mais celui-ci a une tout autre saveur : « Les Filles de la Charité n'ont ordinairement pour monastère que les maisons des malades; pour cellule, qu'une chambre de louage; pour chapelle, que l'église de leur paroisse; pour cloître, que les rues de la ville ou les salles des hôpitaux; pour clôture, que l'obéissance; pour grille, que la crainte de Dieu; et pour voile, qu'une simple modestie. »

[2] Page 3.

pas, à proprement parler, les « vœux de religion ». Après le postulat et un noviciat de deux années, elles prononcent les vœux *simples* [1], mais perpétuels, « de chasteté, d'obéissance, et de stabilité dans la maison où l'on est reçue »... Ils donnent à l'Institut une « forme stable et permanente ». Mais le vœu de pauvreté est formellement exclu. Elles tâchent seulement « de prendre l'esprit de la pauvreté évangélique, possédant sans attache le bien dont elles se seraient réservé la disposition, et en usant avec modestie, et la discrétion qui convient à leur état ».

Donc, à Vannes et ailleurs, les Demoiselles ont la disposition de leur dot et pension. Chacune d'elles meuble sa chambre avec simplicité. Dot et meubles restent à la communauté, après la mort. Quant au surplus de la fortune, elles peuvent l'employer comme bon leur semble. Aux spoliateurs révolutionnaires, elles purent objecter que leurs biens leur appartenaient et qu'elles étaient dans le droit commun, puisqu'elles étaient vraiment propriétaires. Ce fut en vain : on les traita comme les religieuses des grands Ordres [2].

Dans les maisons autres que celle de Vannes, on ne fait de vœux qu'individuellement, secrètement, et avec la permission expresse du directeur-confesseur. Le règlement imposé paraît à toutes protéger suffisamment la pureté, l'obéissance nécessaire. Quant à la stabilité, il est juste de reconnaître que, même sans vœux, elle fut admirablement pratiquée, puisque, dans

[1] « C'est-à-dire qui ne sont point acceptez par l'Eglise, et qui engagent de telle sorte la personne qui les fait que la communauté ne s'engage point à elle... »

[2] P. Debuchy, Catherine de Francheville, p. 106.

l'espace d'un siècle, une seule « Demoiselle », à Quimper, quitta sa Communauté, mais ce fut pour cause de maladie.

On remplace les vœux par une *Consécration* solennelle faite entre les mains de l'évêque, après six mois de postulat et une année de noviciat [1], le jour de l'admission dans la communauté. Elles font cette « oblation d'elles-mêmes au service de Dieu par les mains de la Très Sainte Vierge [2].

Ces groupes, dont aucun ne forme une vraie congrégation, ne portent pas de costume religieux. Cependant l'habit, à peu près uniforme pour la simplicité et pour la couleur, qu'ils avaient adopté, montre à tous que ces « Demoiselles » ne sont plus du monde, bien qu'elles vivent au milieu de leurs compatriotes et travaillent pour eux. A Vannes, l'habit est « noir, d'étoffe commune, sans aucun ornement de rubans ni de dentelle, ni aucun autre ajustement qui ressente la vanité et l'esprit du monde [3] » ; sans rien de rebutant, non plus, dans leur extérieur. Tel est, peut-on dire, l'uniforme. A Quimper, cependant, il y a une note locale. L'Annaliste décrit ainsi le vêtement : il « tenait le milieu entre celui du cloître et celui du siècle. Elles conservaient de celui-ci une robe de couleur noire, d'étoffe et de forme ordinaires mais très simples, et un tablier brun à piécette. Elles avaient emprunté au cloître un grand manteau brun à capuchon, appelé cape. Bientôt toutes les pièces de leur costume seront noires... Le

[1] Il était reçu que le postulat et le noviciat pouvaient se faire dans la famille.
[2] Annales de Quimper.
[3] Règlement de Vannes, p. 14.

cachet distinctif était la coiffe de batiste blanche, soutenue par une cornette dextrement relevée et qui descendait en guimpe sur la poitrine. Cette coiffure, modeste et très digne, seyait bien à la gravité et à la distinction native de nos anciennes Mères; elle ne déplaisait point aux dames de qualité qui venaient chez nous faire la retraite et dont les grand'mères portaient encore l'antique bonnet à gros tuyaux; elle se mêlait bien aussi avec les coiffes de leurs retraitantes des campagnes ». C'est cette coiffe que portait Victoire de Saint-Luc, dans le délicieux pastel où elle s'est peinte elle-même et qui est reproduit au frontispice de ce livre.

Il faut ajouter, toutefois, que ces Dames, dans toutes les maisons, portent, sur la manche de leur habit, une croix d'étoffe. Le P. Huby la donnait aux fidèles comme le signe sacré du chrétien. Elles l'ont adoptée, comme un signe religieux. « Ce leur sera comme un signal qui leur remettra devant les yeux l'obligation qu'elles ont d'aimer Jésus-Christ et de travailler avec Lui pour le salut des âmes qu'Il a rachetées par la Croix, conformément à ce qui est écrit dans les Cantiques : « *Mettez-moi comme un signal sur votre cœur, comme un signal sur votre bras* [1] ».

Aux religieuses, on donne un nom nouveau, le jour de leur prise d'habit; et chaque communauté, d'ordinaire, a le sien. A la Retraite, on continue de dire, après la Consécration et les vœux : M[lle] de Francheville, M[lle] de Kerméno... La communauté, par contre, a

[1] Règlement de Vannes, p. 8. *Pone me ut signaculum super cor tuum, ut signaculum super brachium tuum.* (Cant., VIII, 6.)

quelquefois une dénomination pieuse. Les *Dames Budes* ne sont ainsi nommées que par le populaire. Leur nom officiel, dans l'Église, est *Filles de la Vierge*. La Retraite de Vannes le prit la première, en souvenir du 5 août 1674, jour de la fondation, où l'Église fête Notre-Dame des Neiges. Après elle, les autres maisons de Rennes et de Saint-Pol l'acceptèrent. A Quimper, on désigne toujours la communauté sous le nom générique de *Dames ou Demoiselles de la Retraite*. — Partout on récitait le petit office de la Sainte Vierge.

Ce nom de *Dames*, ou plutôt de *Demoiselles*, indique leur condition sociale. Il était des abbayes, comme celle du Ronceray à Angers, où il fallait, pour y entrer, justifier de vingt-quatre quartiers de noblesse. On n'exigeait pas tant de quartiers à la Retraite. Mais le titre même de *Demoiselles*, qui leur est toujours appliqué avec le sens qu'il avait dans l'Ancien Régime, signifie qu'elles étaient « toutes de famille et d'éducation distinguées. La noblesse de la naissance était alors une condition nécessaire pour l'admission dans la Société [1] ». Comme leurs frères de l'armée, elles avaient compris toute la grandeur du sens qui se cache sous le mot *servir*, un mot qui est à la fois si chrétien et si français. Elles se consacraient à Jésus-Christ pour le *service* des âmes ; s'oubliant elles-mêmes ; se donnant sans réserve pour ramener au bercail du divin Berger les brebis égarées; grandies extrêmement par la posture très humble où elles se tenaient en face des âmes que Dieu leur envoyait.

[1] Annales de la Retraite de Quimper.

Leur recrutement, sauf à de rares époques, fut aisé. Mais le fonctionnement des maisons de retraites, tel qu'il était installé, ne demandait pas beaucoup d'ouvrières. Pour les divers emplois, pour l'instruction des retraitantes, il suffisait de « quelques âmes d'élite, groupées en petit nombre ». Elles étaient cinq ou six à Quimper ; une dizaine au plus à Vannes. Mais ces âmes d'élite, nécessaires pour le bien, se sont toujours trouvées ; elles se passaient, les unes aux autres, le flambeau de l'apostolat. *Théorie* plus belle et plus touchante, sous le ciel gris de la Bretagne, que celles qui se déroulaient jadis, dans la Grèce païenne, au soleil des Panathénées !

En réalité, sauf les faiblesses et les lassitudes inhérentes à la pauvre nature humaine, l'élan ne se ralentit point. Il était toujours aussi vif quand arriva la persécution et la dispersion. Les bonnes ouvrières, pénétrées de leur rôle et de leur devoir, se sanctifiaient, étudiaient constamment, pour être toujours à la hauteur de leur tâche ; elles faisaient leur emploi, spirituel ou matériel, avec un courage et une allégresse modestes ; leur dévouement à l'œuvre de la conversion ou de l'ascension des âmes n'avait d'autres limites que celles de leurs forces. Constater leur action parfaitement désintéressée est chose reposante, au milieu de cette société du XVIIIe siècle qui montra parfois de grandes vertus, mais plus souvent, hélas ! beaucoup de légèreté et de faiblesses, si cruellement expiées. D'autres, parmi leurs sœurs ou leurs frères, ont recherché, dans l'Église, les riches abbayes, les bénéfices, les évêchés bien rentés. Elles ont apporté, elles, pour faire le bien, leur fortune, petite ou grande ;

elles ont aimé les pauvres et la pauvreté évangélique; elles ont dépensé toutes leurs forces au service des âmes. Dans la balance de la justice de Dieu, elles ont rétabli l'équilibre. Elles ont eu, avec la noblesse du nom et de la race, la vraie noblesse de l'âme, qui est le dévouement total à Dieu et au prochain.

Les fruits de tant de saints exercices, non interrompus en Bretagne pendant cent vingt ans, furent aussi nombreux que consolants. Leurs historiens en ont rapporté quelques-uns [1]. Le plus grand nombre n'a été connu que de Dieu, comme presque toutes les merveilles de la vie surnaturelle. Mais tous ces faits ont eu leur répercussion sur la société contemporaine. Une âme pieuse de nos jours a dit : « Toute âme qui s'élève, élève le monde [2]. » A plus forte raison, toute âme qui s'élève pour perfectionner les autres âmes. Les fondatrices des maisons de retraites avaient conscience de cette utilité sociale. Dans l'acte même de fondation [3], dressé par les « notaires royaux de la cour et sénéchaussée de Vannes » sous l'inspiration de Mlle de Francheville, se trouvent ces lignes : « ..... l'expériance ayant faict connoître, par le succès des maisons de retraittes establies et pour les hommes et pour les femmes, que ceux et celles qui font leurs exercices avec dévotion et fidélité en rapportent la paix de Jésus-Christ, quy par la réformation de leurs mœurs produit un bien indicible dans les familles, ce qui retourne *au bien public*, à l'édification du prochain et à la gloire de Dieu... » En vérité, on ne pouvait

[1] Cf. le P. Debuchy, *Catherine de Francheville*, pp. 90-96.
[2] Élisabeth Leseur, *Journal.*
[3] Du 21 octobre 1675.

guère mieux dire. *La Retraite de Vannes*, opuscule écrit presque dans le même temps, contient ces remarques qui confirment celles de l'acte de fondation : « .... On ne peut dire les biens que font ces retraites, non seulement aux âmes de celles qui y viennent, mais même à toutes leurs familles, la conduite des domestiques et l'éducation des enfants étant commise pour l'ordinaire aux soins des femmes. On remarque en elles beaucoup plus de piété qu'elles n'en avaient avant leur retraite. Elles sont bien plus douces dans leur ménage et en prennent beaucoup plus de soin, faisant que tout y soit réglé et dans le bon ordre, et que Dieu y soit servi et honoré. On voit en elles une très grande réforme, au regard du luxe des habits, et en quelques-unes elle est entière, renonçant tout-à-fait aux dentelles, aux habits de prix et aux ajustements superflus et qui ressentent la vanité. Enfin la réformation de leurs mœurs est si grande que le public en est grandement édifié, et que tous généralement dans le pays approuvent cet établissement et en disent du bien [1] ». L'éloge est mesuré ; il n'en est que meilleur. Il s'applique à toutes les maisons de Retraite de la catholique Bretagne.

[1] Cité par le P. Debuchy, *Cath. de Francheville*, pp. 96-97.

CHAPITRE DEUXIÈME

Les Maisons de Retraite après la Révolution française. — Reprise de l'œuvre des retraites. — I. Quimper. Un premier essai en 1796. Reconstitution en 1805. Le nom nouveau. Quimperlé. Essor de la communauté. — II. Redon (1820) et la Retraite d'Angers (1826). Société de Marie. Les vœux de religion et la règle du P. Maillard. Extension rapide. L'œuvre d'éducation jointe à l'œuvre des retraites. — III. La Retraite de Rennes (1821). Succursale à Saint-Malo. — IV. La Retraite de Lannion (1841) et la seconde Retraite de Vannes (1845). Ses développements. — V. L'union religieuse de Quimper et d'Angers (1897). Nouvelle autorisation légale (1909).

La tempête révolutionnaire, qui avait renversé en pleine force ces beaux arbres plantés dans le sol breton, n'en avait pas arraché toutes les racines. La bourrasque passée, ils produisirent des rejetons [1] ; non pas tous, cependant, ni des rejetons tout à fait semblables à ceux de l'ancien régime. Les conditions de vie n'étaient plus absolument les mêmes. Pour des besoins nouveaux, il fallut bien trouver, le cas échéant, une orientation nouvelle. C'est cette histoire, avec les motifs des

[1] *Rursum virescit et rami ejus pullulant* (Job, xiv, 7.)

transformations survenues, qu'il s'agit maintenant d'analyser, ou plus simplement d'esquisser.

I. — La première maison qui se rouvrit fut celle de Quimper. L'ancienne Supérieure, Mlle de Marigo, femme de tête et d'un grand cœur, avait passé les mauvais jours de la Révolution, avec Mlle de Larchantel, chez les Nouvel de La Flèche, dans le château de la Coudraie, non loin de Brest. Elle était restée en relations suivies avec ses anciennes compagnes, et notamment avec Victoire Conen de Saint-Luc, qui mourut sur l'échafaud, à la barrière du Trône, en 1794. Dès qu'une lueur de paix se montra, en 1796, elle voulut, dit-on, rentrer à Quimper. En tout cas, elle dut attendre jusqu'en 1805 pour reconstituer une vraie communauté, rue Tourbie : c'était la première année de l'épiscopat de Mgr Dombidau de Crouseilhes [1]. Les Dames de la Retraite, avec Mlle de Marigo pour Supérieure, reprirent leur vie régulière à la fête de Noël. Et les retraites recommencèrent.

En souvenir de Victoire, leur ancienne compagne, « martyre du Sacré-Cœur », leur Retraite fut consacrée au Sacré-Cœur de Jésus, dont elles récitèrent chaque jour le Petit Office et les Litanies. Elles eurent donc un nom nouveau : *Filles du Sacré-Cœur de Jésus*. Pour le reste, rien ne fut changé : sauf que les vingt-

[1] 1805-1823. Cette maison, louée rue Tourbie, était trop restreinte pour l'œuvre, et ne formait vraiment qu'un abri *provisoire*. Mlle de Marigo avait fait de nombreuses démarches pour rentrer en possession de l'ancienne maison de la Place-Neuve, bâtie avec les deniers des « Demoiselles » de la Retraite, et dont la Révolution avait fait — ce qu'elle est encore — une caserne de gendarmerie. Toutes ces démarches furent infructueuses.

huit articles du règlement fait par le P. Extasse furent accommodés aux conditions nouvelles; que des sœurs coadjutrices remplacèrent les servantes d'autrefois; et que les Dames de la Retraite portèrent sur leur costume un cœur d'argent.

Avec des novices nouvelles, deux anciennes « Demoiselles » de Saint-Pol-de-Léon se rallièrent à Quimper (1807). La maison de Saint-Pol restait fermée.

Les retraitantes accouraient en grand nombre aux *exercices*. Et pour le travail spirituel ou matériel, il y avait déjà plus d'ouvrières que la maison n'en avait jamais compté, à aucune époque : une quinzaine, en y comprenant quatre coadjutrices. Comme elle ne trouvait aucun monastère convenable à Quimper, Mlle de Marigo transféra la communauté à Quimperlé (1808), au couvent de l'Abbaye-Blanche, qui avait appartenu aux Dominicains. Onze ans plus tard, elle mourait. Mlle de Larchantel la remplaça. Presque en même temps, Mgr Dombidau offrait, comme succursale, l'ancien évêché de Saint-Pol, et, la même année, il traçait, pour la communauté qui avait un essaim, un règlement nouveau, qui eut, comme nous le verrons, une histoire mouvementée [1]. Dans la maison nouvelle, les *exercices* furent suivis, comme avant la Révolution : si bien que les hommes voulurent jouir du même bienfait. Le pays de Léon était toujours une terre de foi !

Mais en 1827, pour des raisons diverses, la communauté de Saint-Pol émigrait à Lesneven, où les béné-

[1] Il y avait, dans la communauté, une Dame institutrice des petites filles pauvres, et, dans le règlement, quelques lignes qui la concernaient.

dictions de Dieu furent aussi abondantes. La Révolution de 1830, qui fut si défavorable aux missions, le devait être plus encore aux retraites. Pour faire taire les criailleries, on suspendit les retraites d'hommes, que la Supérieure, Mlle Jenny de Kertanguy, avait pourtant défendues avec une grande habileté.

En 1832, Jenny de Kertanguy, élue Supérieure générale après la démission de Mlle de Larchantel, vint résider à Quimperlé, où elle eut la joie de reprendre les retraites d'hommes. Lesneven, en 1833, les reprit aussi. Le succès était donc complet.

D'autres joies, de 1835 à 1838, s'ajoutèrent à celles-là : trois fondations successives : celle de *Lannion*, où la donatrice exigea qu'on installât une maison d'éducation ; celles de Nantes [1] et de Pont-Château...

Mme Robinet de la Touraille succédait, en 1838, comme Supérieure Générale, à Jenny de Kertanguy. Son gouvernement (1838-1850), celui de Mme de Kerdroniou (1850-1874), et de Mme Feltz (1874-1897), virent les plus beaux développements de la communauté. Quimper, le berceau de l'Institut, réoccupé en 1846 avec un pensionnat, redevint maison-mère en 1857. En 1858, on essaimait à Brest. Les vœux de religion furent imposés à toutes les nouvelles religieuses, en 1862. Le Saint-Père, Léon XIII, en 1885 honorait tout l'Institut d'un *Bref laudatif*. On essaimait à l'étranger. Déjà l'Angleterre avait reçu les « Filles du Sacré-Cœur [2] ».

[1] Elle subsista jusqu'en 1868. La *seconde retraite* de Vannes, cette même année, y succéda à celle de Quimper.

[2] Établie d'abord à Sevenoaks, la Communauté fut transférée à Burnham en 1888.

La Retraite de Quimper, dont la vie depuis deux siècles n'avait été interrompue que par la Révolution, avait donc un territoire de plus en plus étendu. Non pas, pourtant, que cette vie ait toujours été riante : les œuvres de Dieu portent invariablement le cachet de la douleur; et la souffrance, seule, est féconde. Deux séparations ne furent pas sans amertume à la communauté; la seconde, surtout, produisit une déchirure telle qu'on put croire, un moment, que le vieil arbre n'y survivrait pas. Mais il en va parfois des communautés comme des arbres. Job disait : « Un arbre a de l'espérance : coupé, il peut verdir encore, il produit encore des rejetons ». [1] Le vieux tronc, cette fois, a retrouvé une sève plus jaillissante. Et les rejetons, doucement transplantés ou violemment arrachés, se sont épanouis, ailleurs, en une très riche frondaison.

II. — La première séparation, faite presque à l'amiable, donna naissance à une importante, sinon à la plus importante maison de retraite : *la Société de Marie*.

Le curé de Redon, M. Hattais, en plein accord avec l'évêque de Rennes, désirait établir une maison de retraites dans sa paroisse. L'ancien couvent des Bénédictines du Calvaire était tout désigné pour la nouvelle communauté et les *exercices;* et justement, une pieuse personne fournissait des fonds assez considérables pour l'acquérir et l'aménager. L'acquisition faite, on demanda aux Dames de Quimperlé deux sujets pour commencer les retraites et former les postulantes : Mlle du Cléguer, et, un peu plus tard, Mlle Héry,

[1] JOB, XIV, 7.

concédées pour le temps nécessaire. Mais la bienfaitrice [1] mit à sa collaboration et à son apport cette condition formelle que dans la nouvelle communauté on fît les vœux de religion. Les recrues acceptaient la condition avec allégresse. Les directeurs, et M. Hattais en particulier, y étaient favorables. Ils se demandaient, seulement, ce que deviendrait la congrégation naissante quand elle serait privée des Dames de Quimperlé : car celles-ci, sujettes au règlement du P. Extasse, ou mieux au règlement, plus récent et plus étendu, de Mgr Dombidau, n'avaient pas fait les vœux religieux, et même ne pouvaient pas les prononcer publiquement sans quitter l'Institut. D'autre part, Mlle du Cléguer, qui « avait beaucoup de talent pour les retraites », et à qui on tenait beaucoup, à Redon comme à Quimperlé, inclinait vers la vie proprement religieuse. La question était épineuse : elle se posait alors pour la première fois; mais déjà, parmi les novices de Quimperlé, deux ou trois avaient senti, paraît-il, sourdre en elles le même désir. De Rennes et de Redon, des supplications partirent pour Quimperlé. Mlle Marie-Esprit de Larchantel, la Supérieure générale, après avoir beaucoup réfléchi et prié, laissa libre Mlle du Cléguer. Celle-ci, portée par l'attrait de son cœur, sollicitée aussi par les prêtres et les familles qui l'entouraient, se décida, non sans beaucoup d'angoisses, pour Redon [2]. Mais, ni d'un côté ni de l'autre, la brisure ne fut irréparable : on se soumettait avec résignation, ou on allait joyeusement à la volonté de Dieu. L'ancien et le

[1] Mlle Roduan, qui avait alors une velléité de vie religieuse, entra en effet, mais sortit en 1822.

[2] Dans le courant de l'année 1821.

nouvel Institut gardèrent les plus aimables relations.

A Redon, c'était une Congrégation religieuse, vraiment la première de l'Institut, qui débutait le 14 septembre 1823. Mlle du Cléguer, Mlle Héry, et leur première novice, Mlle du Crano, prononçaient les vœux simples de pauvreté, de chasteté, d'obéissance, et y joignirent un quatrième vœu, celui de travailler au salut des âmes. Elles se consacrèrent spécialement à la Très Sainte Vierge, sous le nom de *Société de Marie*. Religieuses, il leur fallait une règle. Le P. Louis Maillard, un des jésuites professeurs au Petit Séminaire de Sainte-Anne d'Auray [1], qui leur avait prêché la retraite préparatoire à cette cérémonie, la rédigea selon l'esprit de saint Ignace; elle fut signée par Mgr de Lesquen, le 27 juillet 1826.

La fondation fut grandement appréciée par Mgr Montault, évêque d'Angers. Dès 1825, il demandait instamment à M. le curé de Redon et à la Supérieure une colonie pour sa ville épiscopale. Elle lui arriva l'année suivante, et fut provisoirement logée au tertre Saint-Laurent, sur la rive droite de la Maine. Tout de suite, l'évêque insista pour joindre aux retraites l'éducation et l'enseignement de la jeunesse. Il obtint satisfaction. Maison de retraites et pensionnat furent bientôt transférés sur l'autre rive.

[1] J'ai grand plaisir à consigner, ici, que Gabriel Deshayes, quand il était curé de Saint-Gildas d'Auray, avait tout mis en œuvre pour installer et aménager les Jésuites au Petit-Séminaire de Sainte-Anne, et qu'il est donc, de ce fait, pour quelque chose dans l'histoire de la Société de Marie. (*Vie de Gabriel Deshayes*, 2 volumes, in-8°, chez G. Beauchesne, 117, rue de Rennes, Paris.) Le P. Maillard était entré en relations avec la Retraite de Redon dès 1821, où il avait prêché une retraite, en 1822, pour le commencement du noviciat.

Mgr Montault recommanda l'œuvre des retraites au clergé et aux fidèles de son diocèse, et, l'année même où la *Société de Marie* obtenait l'ordonnance royale qui l'autorisait comme congrégation [1], il fondait, pour donner les saints exercices à la Maison-Rouge et favoriser les missions dans le diocèse, une société de missionnaires, qui eut seulement quelques années d'existence. Les années qui suivirent furent « l'âge d'or des retraites en Anjou [2] ». Le pensionnat grandissait.

Mlle du Cléguer, Supérieure Générale, était morte l'année de la fondation d'Angers. Sa première novice, Mlle du Crano, lui succéda : directrice éclairée, prudente et sainte. La supérieure de la maison d'Angers, qui avait plus d'imagination que de sens pratique, ayant été rappelée, elle vint pendant quelques mois gouverner l'établissement ; puis elle passa la main à celle qui devait la remplacer elle-même, en 1832, dans la conduite de l'Institut : Mlle Gautier. Celle-ci continua de résider à Angers où, quatre ans plus tard, fut transférée la Maison-Mère [3]. Quelques mois après le transfert, la congrégation décidait que chaque religieuse substituerait, à son nom de famille, le nom de religion adopté au début du noviciat.

Pendant soixante ans, par la grâce des évêques d'Angers qui s'en chargèrent eux-mêmes ou la confièrent à d'éminents Supérieurs [4], la Société de Marie suivit une

[1] 17 janvier 1827.

[2] Archives de la maison d'Angers. Il est à peine besoin de dire que ce résumé s'y appuie solidement.

[3] 24 mai 1836. Le peuple l'appelle la *Maison-Rouge*, parce que le premier bâtiment avait un enduit rouge.

[4] Parmi lesquels il faut nommer le cardinal Régnier, mort archevêque de Cambrai ; Mgr Grellier, évêque de Laval.

progression ascendante très marquée. Les fondations, pour ainsi dire, ne s'arrêtaient pas. Redon eut son pensionnat (1839). On accepta une maison d'éducation à Saumur (1844); une autre, qui était en très bonne voie, à Cholet [1]. Entre temps (1849), la communauté enseignante des Ursulines, de Thouars, s'était affiliée à la Société de Marie. Quelques années plus tard (1857), une communauté angevine, celle des Dames de l'Oratoire de Saint-Philippe Néri, fondée en 1831 par Mme Cécile Prévost de la Chauvellière, s'y agrégeait à son tour.

Mlle Gautier *(Mère Sainte-Marie)* avait vu tous ces développements. La Mère Saint-Hilaire, qui la remplaça, consolida toutes ces aquisitions. Son généralat de trente années fut employé à régir les biens matériels et à rendre plus intense la vie intérieure de ses filles. Deux fondations seulement marquèrent ce long règne : Londres et Fontenay-sous-Bois (Seine), deux pensionnats. Elle eut l'honneur, après avoir fait inhumer dans sa chapelle le corps de Mme Freppel, de recevoir le cœur de son fils, l'illustre évêque d'Angers, que la Retraite doit garder « jusqu'à ce qu'Obernai redevienne terre française..... »

III. — Un an seulement après la naissance de la maison de Redon, Rennes vit, en 1821, se reconstituer

[1] Il n'y eut pas de retraites à Cholet, à cause du voisinage de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Le P. Gabriel Deshayes, qui avait installé, pendant son ministère curial, des retraites fermées à Auray et à Josselin, dans le diocèse de Vannes, les installa aussi à Haute-Grange, où elles furent très suivies. Je rappelle, pour ceux qui persistent à penser et à dire autrement, que ce n'est pas le P. de Montfort qui a fondé les retraites de Haute-Grange ! (Cf. *Vie de Gabriel Deshayes.*)

l'Institut des « Dames Budes ». Deux anciennes novices, qu'on avait, par prudence, renvoyées à leurs familles quelques jours avant la dispersion violente de 1792, eurent le bonheur de racheter, du saint abbé Carron, les anciens bâtiments de la rue Saint-Hélier : M[lles] Esther-Pélagie Vatar et Marie-Anne de Trémereuc; elles y rentrèrent avec d'autres compagnes, le 1[er] janvier 1821. Pour aménager, réparer ou refaire un local qui avait souffert des années de la Révolution, elles trouvèrent les plus abondantes aumônes. Les missionnaires diocésains de l'Immaculée-Conception remplacèrent, pour elles, les Pères Jésuites. Les retraites furent nombreuses et fécondes en fruits de salut. En 1827, une ordonnance royale autorisait la fondation que les continuatrices des « Dames Budes » administraient, sous le vieux nom qu'elles tenaient de Catherine de Francheville et qu'elles avaient repris, de « Filles de la Sainte Vierge ».

Pendant le généralat de M[me] de Trédern, elles firent, comme peu à peu toutes les autres, le dernier pas vers la vie religieuse. Elles adoptèrent les vœux en 1855; et la règle que leur avait rédigée le futur évêque de Quimper [1], fut approuvée par M[gr] Brossais Saint-Marc, le 24 mai 1856.

Mais, comme l'œuvre des retraites, après nos malheurs de 1870 et par l'effet de la campagne antireligieuse qui s'est déchaînée sur la France, était en décroissance visible, les Filles des « Dames Budes » se tournèrent, elles aussi, vers la direction de la jeunesse : elles revenaient, par là, au programme varié que leur avait

[1] L'abbé Nouvel, moine bénédictin de la Pierre-Qui-Vire, plus tard évêque de Quimper. Il s'inspira de la règle de saint Augustin.

tracé leur première fondatrice. Ainsi elles créèrent un pensionnat, entre Saint-Malo et Paramé, nommé le « pensionnat de la Sainte-Famille. »

IV. — Vingt ans après Redon et Rennes, un autre Institut se formait. Ce n'était point une création nouvelle, ni même, quoi qu'on en ait dit, une résurrection. On l'appelle soit *la Retraite de Lannion*, soit *la seconde Retraite de Vannes*. Le nom importe peu. Les faits, simplement exposés, nous montrent que le rameau, replanté à Lannion et à Vannes, appartenait à l'arbre de Quimper, et même qu'il n'en fut pas détaché sans brisure. Nous les raconterons brièvement, sans parti pris, après avoir eu connaissance de tous les documents principaux de la question, c'est-à-dire des lettres échangées entre tous les intéressés [1], au jour le jour.

Nous avons vu que, sous le généralat de Jenny de Kertanguy à Quimperlé, en 1835, une maison dépendante fut ouverte à Lannion. La donatrice, Maria de la Fruglaye, n'avait donné sa propriété de Créac'havel qu'avec la condition d'y établir un pensionnat pour jeunes filles. Longtemps le Conseil avait hésité, pour bien des motifs. Mais Jean-Marie de la Mennais, un grand ami des Kertanguy, avait fini par triompher de toutes les oppositions : par son exemple et ses paroles, il leur persuada que le ministère de l'éducation était le plus nécessaire dans les conditions nouvelles de la

[1] J'ai encore le regret de me trouver, sur ce point, en contradiction avec Mgr Laveille, dans son *Histoire de Jean-Marie de La Mennais*. Mais je dis, une fois de plus, que nous ne cherchons, l'un et l'autre, que la vérité : des faits et des raisons, et non pas des théories ou des préjugés à soutenir.

société, et qu'elles devaient l'adjoindre au programme de leur Institut. En conséquence, la Supérieure Générale envoya dans cette maison à peu près toutes les jeunes, qui étaient aussi les plus instruites, de la communauté; les jeunes, il faut l'avouer, étaient, en fait, plus aptes à cette mission d'enseignement. Mais la question n'était pas aussi simple que cet exposé pourrait le faire croire. Elle se compliquait d'une lutte, ou, si le mot est trop fort, d'un malaise entre la pluralité des *jeunes* et des *anciennes* de la Retraite : malaise plus ou moins latent et douloureux.

Mlle Jenny de Kertanguy a raconté depuis que, dès les jours de son noviciat, un exemplaire du règlement de la première Retraite de Vannes lui étant par hasard tombé sous la main, elle avait senti s'éveiller en elle le désir très vif de se donner entièrement à Dieu par la profession religieuse, et de rendre à la ville de Vannes, avec l'œuvre des retraites, un Institut qui suivrait le règlement des Filles de Mlle de Francheville.

Ce désir, elle le fit partager à quelques-unes de ses compagnes de noviciat, et, plus tard, aux novices qu'elle fut chargée de former, et qui ne demandaient pas mieux que de la suivre dans l'état plus parfait où elle voulait les entraîner. Ces aspirations étaient excellentes et élevées; comment Mlle de Kertanguy, devenue Supérieure Générale, et dont l'ascendant était presque irrésistible, ne parvint-elle pas à les faire universellement accepter? On a parlé de l'attachement, un peu routinier peut-être, des « anciennes » à leurs vieilles traditions, et au régime où elles avaient pieusement vécu jusqu'alors; des alarmes que causait à des âmes timorées la perspective d'être liées par des vœux...

Personne encore n'a donné l'explication véritable de la divergence de fait, sinon de cœur, qui se produisit alors à la Retraite de Quimper [1].

Association diocésaine, celle-ci dépendait, en premier lieu, de son évêque, qui en était l'unique Supérieur. Le règlement de la Société disait textuellement, entre autres prescriptions suggestives :

« La Supérieure Générale a pouvoir et qualité de « surveiller, régir et ordonner, *sous notre surveillance;* « entretenant avec nous correspondance suivie; nous « consultant dans les cas douteux, difficiles et extraor- « dinaires. » (De la Supérieure Générale. Art. IV.)

« Les Demoiselles de la Retraite rejettent les conseils, « elles réprouvent les entreprises de quiconque vou- « drait, sous prétexte d'un plus grand bien, les engager « à adopter des innovations dans les maximes et les « règles établies [2]. » (Des Demoiselles en général. Art. II.)

[1] C'est dans un esprit de charité et de religieuse délicatesse que les Dames de Quimper n'ont jamais protesté jusqu'ici contre des interprétations et allégations qui leur étaient défavorables. Aujourd'hui que quatre-vingts ans ont passé sur ce douloureux conflit, ne doivent-elles pas à leur propre Institut, et à des Mères dont elles vénèrent justement la mémoire, de remettre toutes choses au point?...

[2] Il est curieux de rapprocher de ces prescriptions celles du règlement de la première Retraite de Vannes, règlement que M[lle] de Kertanguy tenait tant à voir adopté. Il est plus formel encore que le précédent, pour l'obéissance due à l'évêque :

« Chap. I[er]. — Du Supérieur. — I. La communauté sera toujours « sous la juridiction et sous la protection de Nosseigneurs les « évêques, qui en sont les seuls Supérieurs. Il n'y aura point « d'autre Supérieur que le seigneur évêque. »

« II. — Il tiendra la main à l'observance des règlements et « des saintes pratiques qui sont établies dans la maison. Il ne « permettra pas qu'on y change rien, ni qu'on en établisse de « nouvelles *sans sa participation.* »

Ces deux articles résument toute l'histoire de la « Séparation de Lannion » : ils expliquent ce qui a manqué à M[lle] de Kertanguy pour amener *toute* sa Communauté à la pratique des vœux ; ils justifient l'attitude des Dames de la Retraite qui, en ces circonstances, ne voulurent pas la suivre, afin de rester fidèles à l'obéissance qu'elles avaient promise.

On comprend, en effet, que celles-ci aient éprouvé une sorte de stupéfaction mêlée d'effroi (leurs lettres en portent la trace), en voyant leur Supérieure Générale s'affranchir de toute dépendance à l'égard de son évêque ; décrier le règlement en vigueur ; en faire rédiger un autre, qui changeait notablement la constitution même de l'Institut, et l'envoyer dans les différentes maisons afin qu'il y fût examiné [1] ; tout cela, à l'insu de M[gr] de Poulpiquet, remplacé près de la communauté, comme conseil et influence, par des ecclésiastiques qui n'avaient aucun mandat pour cette fin, et n'appartenaient pas même au diocèse de Quimper.

C'est par le dehors seulement que l'évêque fut averti de ce qui se passait. S'il se montra sévère, qui donc s'en étonnerait ? Trompé dans la confiance qu'il avait témoignée à la Supérieure Générale ; remettant à plus tard d'examiner si, de fait, le règlement avait besoin

« CHAP. II. — De la Supérieure. — V. Elle doit avoir un « grand rapport avec le seigneur évêque, *ne faisant rien de « considérable* qu'après le lui avoir communiqué, se persuadant « que plus elle aura de docilité et de soumission, plus Dieu « donnera des bénédictions à son travail et à ses paroles. »

[1] Lettres de M[lles] Duval et Billiou, Dames de la Retraite, des 11 et 30 août 1838 ; de M. Vrignaud, vicaire général de Nantes, 23 septembre 1838 ; de M[me] Robinet, Supérieure Générale, à M[gr] Graveran, successeur de M[gr] de Poulpiquet, 6 novembre 1840, etc. (*Annales de la Retraite de Quimper*.)

d'être modifié ; encouragé par Mgr de Hercé, évêque de Nantes, à maintenir ses droits d'évêque, il exigea de chaque Dame de la Retraite un acte *personnel* de soumission *absolue* au règlement de la Société. Il l'imposa de façon plus spéciale encore à Mlle de Kertanguy, qui venait d'être réélue, pour six ans, Supérieure Générale [1] ; il l'avertissait, avec délicatesse et bonté, mais avec fermeté, qu'elle devait prendre l'engagement formel de gouverner, désormais, son Institut *selon le règlement de 1820*.

Mlle Jenny de Kertanguy se débattit contre l'injonction de son évêque et supérieur : ce règlement de 1820, postérieur à sa Consécration [2], pouvait-il l'obliger ? Dans les lettres où elle discute ce point, elle écrit volontiers que *non*. Admettons cette interprétation, tout étrange qu'elle semble au premier abord. En tout cas, du jour où elle avait accepté le généralat, en 1832, elle avait promis de tenir ce règlement et de le faire observer par la communauté.

Elle n'en avait pas moins soufflé autour d'elle, en dehors de toute sanction légitime, un esprit d'innovation et d'indépendance propre à inquiéter les esprits et à semer des divisions. Des biographes nous la représentent [3] encouragée et soutenue, en ces circonstances, par l'abbé J.-M. de La Mennais, qui apportait, à faire triompher l'adoption des vœux, l'ardeur qu'il

[1] Par 18 voix sur 26.

[2] Elle l'avait faite le 30 octobre 1819.

[3] Entre autres, Mgr Laveille : *Vie de J.-M. de la Mennais*, t. II, chap. IX. — Le Fondateur des Frères de Ploërmel connaissait-il bien le règlement de la Retraite de Quimper ? Avait-il une idée suffisamment exacte de la situation ? Qu'aurait-il pensé d'un de ses Frères qui eût agi à son égard comme Mlle de Kertanguy en usait avec son évêque et seul supérieur ?...

avait déployée pour faire accepter la création du pensionnat.

Par ses conseils, Mlle de Kertanguy, essayant d'une transaction, proposa à son évêque [1] de laisser, aux membres qui étaient alors dans l'Institut, liberté entière de se rallier à l'idée des vœux ou de la rejeter, ceux-ci devenant obligatoires seulement pour les sujets qui entreraient désormais dans la Société.,.

En toute autre occurrence, cette demande eût été acceptable. La Retraite de Quimper se rangea sans peine à cette mesure, quand elle accepta les vœux; mais à ce moment Mgr de Poulpiquet craignit qu'elle ne fît qu'accroître une division déjà fort regrettable; et pour couper court, sur ce point, à toute polémique, il mit la Supérieure Générale dans cette alternative stricte : ou la soumission absolue et immédiate, ou la démission [2].

Ce n'est que le 28 octobre que Mlle Jenny de Kertanguy, s'arrêtant à ce dernier parti, remit sa charge aux mains de son évêque [3]. En même temps, *et comme simple religieuse*, elle envoya l'*acte de son adhésion au Règlement de 1820.*

Mlle Robinet de la Touraille, qui lui succéda, était l'amie intime de la démissionnaire. Elle nomma Jenny de Kertanguy supérieure de la maison de Lannion, et ne fit aucun changement dans le personnel de cet établissement.

[1] Lettre du 18 septembre 1838.
[2] Lettre du 18 octobre 1838.
[3] Mlle Adèle de Kertanguy, supérieure de la maison de Nantes, resta inviolablement fidèle à son Institut. Les souffrances morales que lui causa l'esprit aventureux et indépendant de son aînée, altérèrent sa santé et empoisonnèrent la fin de son existence.

Peut-être lui eût-il été difficile de trouver, à Quimperlé ou à Lesneven, des sujets capables de mener à bien l'œuvre du pensionnat. Mais elle maintenait, par la nomination de la supérieure, la résistance au cœur même de la place, et dressait, semble-t-il, une maison contre les autres. Elle aurait pu donner pour excuse, sans parler de sa tendresse de cœur pour son amie [1], qu'il était difficile autant que pénible de faire rentrer dans le rang une personne d'un talent si incontesté et d'un tempérament si actif. Ses lettres le laissent entrevoir et expliquent sa conduite.

Cependant, à Lannion, malgré une soumission apparente, on continuait à soupirer après un régime nouveau : les pétitions affluaient à l'évêché de Quimper. De son côté, Mgr de la Romagère, évêque de Saint-Brieuc, entraîné par Mlle de Kertanguy [2], insista presque aussitôt auprès de ses collègues, les évêques de Quimper et de Nantes, pour qu'on donnât pleine indépendance à la maison de Lannion. Ce vœu ne devait pas être immédiatement rempli ; mais, le 19 mars 1839, Lannion obtenait la libre administration de ses biens temporels.

Deux ans plus tard, Mgr Graveran, successeur de Mgr de Poulpiquet sur le siège de Saint-Corentin, très lié depuis longtemps avec Mlle de Kertanguy et sa famille, consentit à la séparation totale, le 31 mai 1841.

[1] Il faut cependant convenir que Mlle Robinet, durant cette crise, fit preuve d'une réelle fermeté de caractère, d'un jugement sûr et d'un grand esprit religieux, en résistant à l'ascendant qu'aurait dû exercer sur elle une amie d'enfance de la trempe de Mlle Jenny de Kertanguy.

[2] Mgr de la Romagère, très âgé, était déjà sous le coup de l'état d'affaiblissement physique qui affligea la fin de son épiscopat. Jean-Marie de la Mennais avait eu à en souffrir.

Du point de vue humain, la Retraite de Quimper aurait dû languir et même succomber, après cette violente secousse. Celle-ci sembla lui attirer, au contraire, des bénédictions spéciales du ciel, en retour de son esprit de discipline et d'obéissance. Bien que privée de son printemps, appauvrie dans ses ressources, la communauté eut une preuve nouvelle de la divine fécondité de la Croix. Ses œuvres ne souffrirent pas de cette brisure; des vocations bien consolantes vinrent assurer l'avenir de l'Institut; des fondations s'ouvrirent à son zèle; et dans une paix d'autant plus appréciable que la tourmente avait été plus forte, elle attendit que Dieu lui fît connaître l'heure de l'oblation complète, que plus d'une, parmi les ouvrières, souhaitait dans son cœur [1].

La communauté de Lannion, aussitôt qu'elle en fut libre, se transforma en congrégation religieuse par l'émission des trois vœux de pauvreté, chasteté et obéissance [2]. On y remania, pour l'adopter, le règlement des premières « Filles de la Sainte Vierge », dont les religieuses prirent aussi le nom. Mais leurs aspirations allaient plus loin encore : du diocèse de Saint-Brieuc où elles travaillaient avec zèle, elles soupiraient après Vannes, comme après la Terre Promise où elles espéraient entrer un jour.

En 1845, une ancienne postulante de la première

[1] La correspondance du temps prouve que bon nombre de Dames de la Retraite de Quimper se fussent ralliées facilement à l'adoption des vœux de religion, si les choses se fussent passées de façon *régulière*, et si le projet en avait été préalablement soumis au supérieur légitime et avait été approuvé par lui.

[2] Elle se composait alors de huit religieuses, plus deux novices, dont Aimée de Kertanguy, sœur de la supérieure.

Retraite de Vannes leur signala un domaine qui était à vendre en dehors de la ville : le Grador. Elles l'achetèrent et y établirent une maison de retraites et aussi un pensionnat de jeunes filles. Et les retraites et le pensionnat prospéraient ; les retraites, cependant, plus que le pensionnat. Cet établissement de Vannes devint Maison-Mère à partir de 1850 ; l'acte d'autorisation légale lui donne ce titre en cette même année [1].

Puis, en 1864, les religieuses, par suite d'un échange approuvé encore par l'État, occupèrent les bâtiments du Grand Séminaire, c'est-à-dire le local *provisoire* où, quelques années durant, Catherine de Francheville avait fait donner les premières retraites ; elles transportèrent dans leur chapelle les restes de la grande et sainte Initiatrice [2].

Des Constitutions *nouvelles* furent adoptées, auxquelles Pie IX, en 1866, accorda le bref laudatif, et Léon XIII, en 1887, l'approbation temporaire.

La Révérende Mère de Kertanguy fonda la petite école de Pontplaincoat en Plousgasnou, en 1854, et l'externat florissant de Lorient, en 1856. Enfin, déclarant avoir besoin de repos, elle passa la charge de Supérieure Générale à sa sœur Aimée, après la guerre de 1870.

Les progrès continuèrent. La seconde Retraite de Vannes occupa, en 1868, la maison de Nantes, d'où la Retraite de Quimper s'était retirée librement. Vinrent ensuite les fondations de Saint-Jacques en Guisclan,

[1] Le noviciat était resté à Lannion ; c'est aussi à Lannion que la Mère de Kertanguy a été enterrée.

[2] Quand on démolit le Tribunal de Vannes, qui était, avant la Révolution, la maison de retraites : en 1864.

en 1870 ; de Saint-Athanase en Mespaul en 1876 (petites écoles) ; de Compostal, près Rostrenen (retraites), en 1885.

Tous ces événements heureux, qui favorisaient la communauté de Lannion : l'installation à Vannes ; l'occupation du Grand Séminaire ; la prise de possession des restes, — on dira bientôt, espérons-le, des *reliques* — de Mlle de Francheville, comblèrent les vœux des religieuses de la seconde Retraite de Vannes. Elles se dirent alors, et l'idée s'en propagea autour d'elles, *les vraies filles et héritières de Mlle de Francheville.*

C'était mettre en oubli deux choses : 1° que la Retraite de Mlle de Francheville a été complètement interrompue pendant plus de *cinquante ans* (de 1792 à 1845), la première Communauté, dispersée par la tempête révolutionnaire, n'ayant jamais pu se reconstituer ; 2° qu'aucune survivante de la Retraite d'avant la Révolution n'a jamais fait partie de la congrégation de Mlle Jenny de Kertanguy. Les rapports affectueux entretenus par celle-ci avec Mlle de Couëdic, ancienne *postulante* de la première Retraite de Vannes (mais qui ne fut jamais religieuse), ne sauraient suffire, en vérité, pour établir une filiation directe.

Donc, malgré les affirmations de quelques biographes, en s'établissant à Vannes, la congrégation fondée par Mlle de Kertanguy *ne rentrait pas « en possession de son berceau »*. Le berceau de la seconde Retraite de Vannes, ou Retraite de Lannion, c'est la Retraite de Quimper. Historiquement, le fait est indéniable. Que cette congrégation nouvelle se glorifie d'avoir, avec Mlle de Francheville, une « *filiation*

morale », nul ne peut ni ne veut y contredire ; mais une « *descendance directe* » est impossible à prouver juridiquement ; et Mgr de Léséleuc, alors chanoine théologal de Saint-Brieuc, depuis évêque d'Autun, a rencontré l'expression juste, quand il a appelé Mlle Jenny de Kertanguy la *REFONDATRICE* de la Retraite de Vannes. Puisqu'il y avait lieu de *fonder à nouveau*, c'est donc bien que la Retraite de Mlle de Francheville avait cessé d'exister, et que c'est une *Seconde Retraite de Vannes* qu'établit Mlle Jenny de Kertanguy.

V. — La séparation, cette fois, semblait définitive. Mais celle d'où la maison de Redon avait jailli ne s'était point faite avec un tel éclat. Si on vivait à part, on avait gardé avec Quimper plus d'un point de contact. L'heure sonna des compensations divines : il arriva que les deux congrégations de la Retraite, celle du Sacré-Cœur de Jésus, de Quimper, et la Société de Marie, d'Angers, eurent l'heureuse inspiration de contracter ensemble, selon les désirs du Saint-Siège, une union religieuse très étroite.

Les premiers pourparlers eurent lieu en mai 1897. Au mois d'août suivant, les votes des deux Chapitres Généraux consommèrent la fusion. L'ensemble des deux congrégations s'appela : « La Retraite du Sacré-Cœur, Société de Marie ». Les noms étaient unis, comme les deux familles.

L'union fait la force. Elle produisit, dans ces circonstances, une extension considérable d'action et d'influence. Un mois après s'ouvrait, à Londres, l'école catholique de Balham. Bruxelles, avec la gracieuse autorisation du cardinal Goossens, archevêque de

Malines, voyait s'élever une importante école gratuite et un externat (1898). La même année, on fondait à Menton, une Maison de famille pour jeunes filles et dames; et les religieuses que l'enseignement avait fatiguées bénéficiaient du beau soleil et de l'air vivifiant de la Côte-d'Azur. Pareil établissement, auquel était jointe une école catholique, s'organisait en même temps outre-Manche, à Weston-super-mare, dans le Somerset. Toutes ces fondations n'absorbaient pas l'activité et la puissance d'organisation de la Supérieure Générale, la Révérende Mère Saint-Césaire, qui aurait conduit sa congrégation jusqu'à l'approbation du Saint-Siège, si la maladie et la mort ne l'avaient arrêtée trop tôt.

Avec les joies que nous venons d'indiquer, elle connut les premières épreuves de la persécution religieuse du XXe siècle : en 1901, la fermeture de plusieurs de ses établissements d'éducation; les autorisations refusées à quelques autres... Mais ce fut surtout la Révérende Mère Sainte-Hildegarde qui tint la lutte, et non sans succès parfois. Vaincue pour Saumur et Thouars, elle put sauver Redon. Elle fit reconnaître le *caractère mixte* de sa congrégation, que l'on avait méconnu par erreur administrative, ce qui avait amené, pour la Retraite d'Angers, la nomination d'un liquidateur. Quimper, sur ce point, avait eu également gain de cause.

Donc, si l'on a fermé leurs pensionnats et leurs écoles, les immeubles, tant de Quimper que d'Angers, restent ouverts aux retraites; celles-ci ont reçu, de ce fait, une nouvelle et féconde impulsion. Pour le reste, on a tâché de tirer de la situation le meilleur parti

possible. En Anjou comme en Bretagne, des « Maisons de famille » ont été créées pour recevoir enfants et jeunes filles qui suivent, au dehors, des cours laïques, mais chrétiens.

Les statuts des deux Instituts de Quimper et d'Angers ont été de nouveau approuvés par l'État, après qu'on en eut retranché, selon le texte de la loi, tout ce qui avait trait à l'enseignement.

La Règle, qui est commune aux deux branches, présentée à Rome, y a reçu l'approbation définitive de l'Institut et des Constitutions. (30 et 31 juillet 1909.)

Hors de France, leurs maisons d'éducation fleurissent [1].

Les autres Instituts de Retraite, hélas! n'ont pas eu le même bonheur. — Celui des Dames Budes, qui avait fait tant de bien pendant plus de deux siècles, est réduit à sa seule maison de Rennes. — La seconde Retraite de Vannes s'est vu brutalement refuser le droit d'exister en France. Elle continue avec succès l'œuvre des retraites en Belgique et en Hollande, en attendant des jours meilleurs. Que Dieu ramène bientôt ses ouvrières en France, pour y reprendre leur bon travail au grand soleil de la liberté!

[1] En ces derniers temps, un pensionnat a été ouvert à Weston; deux écoles paroissiales à Londres, sur les paroisses de Saint-Bède et de Saint-Anselme. Un second établissement (externat et école gratuite) s'est élevé à Bruxelles, paroisse de Sainte-Alice.

CHAPITRE TROISIÈME

Conclusion. — Les transformations de l'Institut répondent aux transformations sociales. — Persistance de l'esprit initial. — La Règle. — Les Vœux. — Les ouvrières : recrutement et nom. — Les œuvres. — Les méthodes. — Retraites de femmes et d'hommes. — Diminution du nombre des retraitants ; les causes. — L'enseignement. — Le nombre des religieuses et des établissements. — Approbation de Rome. — Gloire grandissante de l'Initiatrice, la Vénérable Catherine de Francheville.

Pour qui a suivi avec attention l'histoire de la Retraite dans les deux périodes que nous venons d'exposer brièvement, il éclate aux yeux que les changements survenus dans l'œuvre elle-même sont dus, pour une bonne part, aux transformations de la société contemporaine à qui elle dut s'adapter, et au mouvement général des idées. Peut-être ne sera-t-il pas inutile d'y appuyer, pour conclure.

Il convient d'établir, tout d'abord, que l'esprit de l'institution n'a pas véritablement changé. Des observateurs superficiels ont pu le dire et le croire : à tort bien certainement. Nous avons vu qu'elle est née des Exercices Spirituels de Saint-Ignace, le fondateur de la Compagnie de Jésus. Elle en vit toujours : c'est en

les pratiquant pour elles-mêmes et en les faisant aimer aux autres, que les Dames de la Retraite, avant et après la Révolution, ont eu sur le public chrétien une influence si considérable. Les règlements des premières maisons, tout divers qu'ils étaient, en dérivaient incontestablement. Les Règles *nouvelles*, faites pour des congrégations religieuses, et par conséquent plus détaillées, n'ont pasune autre inspiration [1] ; il n'est que de les comparer pour s'en convaincre. Le fond en est le même ; les applications de détail seules ont pu varier. Nous l'avons noté et montré, chemin faisant.

En 1897, lors de l'union religieuse des Retraites de Quimper et d'Angers, la branche angevine adopta volontiers la Règle de Quimper, puisée tout entière dans celle de saint Ignace et honorée, depuis douze ans, du Bref laudatif.

Un dernier remaniement devint nécessaire avant l'approbation définitive de 1909, en raison des récentes NORMAE (règles) de la Cour romaine. Ce remaniement consista surtout dans la disposition des chapitres et la répartition des articles ; mais il ne changea rien aux Constitutions elles-mêmes [2].

[1] Exceptons la règle adoptée par les *Dames Budes* à Rennes.

[2] Entre autres prescriptions, la S. Congrégation des Religieux n'admettait plus, pour les Règles non encore approuvées, l'insertion des chapitres : « Sommaire des Constitutions » et « Règles Communes », tels que les avait disposés saint Ignace. On devait en répartir les matières dans des chapitres séparés et spéciaux.

Quelque temps après l'approbation des Constitutions, fut rédigé le « Directoire Spirituel » qui les complète, et dans lequel entrèrent bon nombre de chapitres excellents tirés de la Règle du P. Maillard. Soumis, pour avoir plus d'autorité, à l'examen de Rome, il en reçut une sanction favorable, le 14 avril 1912.

On peut donc dire que depuis le règlement du P. Extasse (1717), pour Quimper, et la Règle du P. Louis Maillard (1826), pour Redon et Angers, c'est toujours l'esprit de saint Ignace qui a dirigé les Dames de la Retraite dans leur vie d'apostolat et de dévouement.

Le seul changement marqué, qui a légèrement troublé la paisible allure et, en quelques endroits, bouleversé momentanément la vie des maisons, fut la question des vœux religieux. Il ne coûte rien d'affirmer qu'elle n'a pas toujours été posée, ni résolue, comme elle aurait pu l'être, tout en ajoutant que, dans la pratique, les difficultés étaient plus complexes et plus aiguës qu'elles ne le paraissent à la distance d'où nous les observons.

A vrai dire, elle ne fut pas posée avant la Révolution française; le groupe de Vannes lui-même, malgré ses vœux de chasteté, d'obéissance et de stabilité, où il voyait un gage de fixité dans l'œuvre, se regardait comme tenant le milieu entre une « Communauté religieuse » et une « Communauté séculière » [1].

Mais il est certain que, moins d'un quart de siècle après la restauration de la première maison de Retraite [2], le désir de la vie religieuse, provoqué sans doute par la vue de tant de congrégations qui arrivaient au jour sur le sol de France, et aussi par les secours et les mérites dont cette vie est la source, s'infiltrait sourdement, ou même ouvertement, partout.

La preuve est que partout la profession religieuse finit par s'implanter.

[1] Règlement des Filles de la Ste Vierge, Vannes, Chap. 1er, § III.
[2] Celle de Quimper en 1805.

En 1821, le désir des vœux influa certainement sur le choix que M[lles] du Cléguer et Héry étaient appelées à faire entre Redon et Quimperlé. De 1838 à 1841, il fut l'occasion de la séparation de Lannion. Pour la Retraite de Quimper, l'épreuve fut douloureuse; mais nous savons que Dieu fait entrer souvent dans ses desseins les fautes et les erreurs de ses créatures; et, tout en laissant à chacun sa part de responsabilité personnelle, il faut bien avouer que ces brisements servirent à l'extension des œuvres et que l'Église et les âmes en ont tiré profit.

Puis, même ici-bas, il y a parfois les compensations divines : en 1897, la Retraite de Quimper dut se féliciter d'avoir jadis cédé deux de ses filles pour l'établissement nouveau qui s'élevait à Redon. Car la communauté de Redon, avec celle d'Angers et ses nombreuses filiales, venaient s'unir à elle, tout heureuses de s'asseoir à sa table maternelle et, pour employer une expression du Psalmiste [1], semblaient de jeunes plants d'olivier grandis sur les racines du vieux tronc toujours verdissant.

Lors de la restauration des maisons de Retraite, les ouvrières ne furent plus exclusivement recrutées dans le même milieu. Du moment que la Révolution avait renversé violemment les barrières qui séparaient les ordres et confondu légalement les classes, substituant bon gré mal gré l'aristocratie de la finance à des traditions plus respectables, les quartiers de noblesse ne furent plus la condition nécessaire, pour être admis à cette école de dévouement; tous les ordres voulurent

[1] *Filii tui, sicut novellæ olivarum, in circuitu mensæ tuæ.* (Ps. CXXVII.)

y participer. Il est juste de reconnaître que, malgré la Révolution, dans les trente premières années, les jeunes filles nobles se présentèrent en grand nombre à la Retraite de Quimper : la tradition semblait à peine interrompue. Mais, là et ailleurs, le Tiers-État fit irruption et sollicita l'honneur de cet apostolat surnaturel. Les pauvres et les humbles, les *domestiques*, furent admises sous le nom de sœurs coadjutrices ou converses.

Et, par suite du mouvement qui entraîna l'une après l'autre toutes les maisons de Retraite vers l'état religieux proprement dit, l'appellation de « Demoiselles de la Retraite » s'abolit peu à peu et définitivement. Elles s'appelèrent et s'appellent encore, par une vieille tradition, « Dames de la Retraite » ; mais plus communément elles reçurent le nom de « Mères ». Et aux noms de famille elles substituèrent presque partout, à mesure que les vœux religieux s'implantaient dans les communautés, de 1823 à 1862, un nom de religion qui ne va pas pour l'historien sans quelque embarras, de même qu'il en résulte, à cette époque seulement, un peu de confusion et d'obscurité pour les lecteurs.

Dans le cours du XIXe siècle, les retraites eurent lieu selon les mêmes méthodes, les religieuses demeurant les auxiliaires très appréciées des directeurs. Cependant, quand s'était fondée la maison de Redon, le clergé s'était montré un peu surpris de la part d'apostolat réservée aux zélées directrices, si bien que Mgr Mannay, évêque de Rennes, avait conseillé à Mlle du Cléguer de se renfermer, de préférence, dans les travaux matériels. M. Hattais, le curé, se joignit à la Supérieure de Redon pour présenter au Prélat, sur

la manière dont elles remplissaient leur rôle, des explications qui furent agréées sans doute, puisque Monseigneur de Rennes leur fit écrire par son Vicaire Général, M. Garnier, le 10 décembre 1822, « que les Dames de la Retraite pouvaient *provisoirement* continuer à travailler aux Exercices, comme leurs traditions les y autorisaient ». L'affaire en resta là, et le « *provisoire* » dure encore aujourd'hui.

Sous l'ancien régime, les retraites d'hommes avaient frayé la voie aux retraites de femmes. Après la Révolution, on peut dire que la marche s'est faite en sens contraire. On commença par les femmes ; sans doute elles étaient plus dévotes et plus faciles à conquérir ; et les directrices avaient, dans ce ministère, les coudées plus franches. Les hommes ne furent convoqués qu'un peu après, principalement à Saint-Pol-de-Léon et à Lesneven, où on les compta en grand nombre, ainsi qu'à Quimperlé, à Redon et à Vannes.

Il advint que, durant les Exercices de 1830, le Gouvernement, par l'entremise de ses préfets et sous-préfets, s'émut très fort de ces réunions d'hommes où il affectait de découvrir un caractère politique. On fut obligé, en plusieurs circonstances, de les supprimer pour quelque temps. Mais, dans l'ensemble et les années de la Restauration passées, le nombre des retraitants et retraitantes diminua progressivement et sensiblement, surtout dans la seconde moitié du siècle dernier.

Les causes en sont aisées à reconnaître. La principale fut la diminution de la foi, même en Bretagne ; la facilité des communications, qui ouvrit la presqu'île

bretonne à l'invasion étrangère ou amena l'exode des indigènes, y contribua singulièrement, ainsi que cette ruée vers le plaisir qui est un retour aux idées païennes et comme la caractéristique du monde moderne. Il faut l'avouer aussi, le clergé sembla prendre quelque ombrage des « *retraites fermées* », pourtant les plus fécondes de toutes, pour ne pas dire les seules vraiment fécondes. La paroisse avait ses retraites pour les Enfants de Marie, pour les Mères Chrétiennes.... Pourquoi aller chercher plus loin ce qu'on pouvait trouver chez soi ?...

Dans les Instituts mêmes de Retraite, la poussée intérieure vers l'éducation de la jeunesse ne fut pas sans nuire quelque peu à l'œuvre primordiale.

Enfin, les Dames de la Retraite ne furent pas seules à travailler aux saints exercices. Au sein de la Bretagne, en Vendée [1], ailleurs, elles eurent des imitateurs fervents. Mais, si les centres se multipliaient, rien d'étonnant que chacune des maisons de retraite ait vu décroître la belle affluence d'autrefois.

Par ailleurs, répondant à des besoins nouveaux, de nouvelles retraites se fondèrent : la suppression des aumôniers militaires donna naissance aux belles et intéressantes réunions de conscrits ; l'interdiction de l'enseignement congréganiste fit surgir une légion d'instituteurs et d'institutrices libres ; et, chaque année, les maison de Retraite s'ouvrent pour procurer à ces vaillants la récollection spirituelle qui leur est si nécessaire pour raviver en eux, par le bienfait de la

[1] J'ai déjà signalé que Gabriel Deshayes, curé d'Auray, en avait établi dans sa paroisse, puis à Josselin et à Saint-Laurent-sur-Sèvre... Inutile d'en nommer d'autres.

« retraite fermée », la source de l'abnégation et du zèle.

En résumé, et malgré la décroissance signalée plus haut dans le nombre des retraitants, on comptait encore chaque année, avant la guerre actuelle, une moyenne de cinq à six mille retraitants et retraitantes adultes, parmi lesquels deux mille hommes, participant, dans les seules maisons de Quimper-Angers, aux bienfaits des pieux exercices.

L'œuvre est donc toujours vivante et visiblement bénie de Dieu [1].

Par une autre évolution, les congrégations de la Retraite avaient élargi, au cours du XIXe siècle, leur champ d'action primitif. Au travail des Exercices, elles adjoignirent partout, et successivement, l'éducation et l'instruction de la jeunesse, soit par des pensionnats, soit par des écoles paroissiales. Qu'elles y soient venues avec cette unanimité, le fait ne peut surprendre aucun esprit réfléchi. Il tenait au régime nouveau introduit chez nous dans l'enseignement. L'Église catholique, dans l'ancienne France, avait assumé, organisé, et elle rémunérait, avec le patrimoine ecclésiastique, le « service de la science » à tous les degrés; elle y employait, avec le clergé séculier et régulier, toutes les bonnes volontés chrétiennes : curés et vicaires étaient, où il le fallait, maîtres d'école ; les

[1] A Angers, on a eu la bonne inspiration de compléter les retraites annuelles, tant pour les Institutrices que pour les Dames et les Jeunes Filles, par un jour de récollection spirituelle chaque trimestre, et spécial à chacune des catégories de personnes. Le pli en est pris maintenant, et le bien produit est sensible.

Demoiselles de la Retraite, ici ou là, faisaient la classe aux enfants pauvres.

Mais, exclue de cette fonction par le Gouvernement révolutionnaire, et dépouillée de son patrimoine, qu'on avait remplacé par un maigre budget des cultes à peine suffisant pour rémunérer ses ministres, l'Église ne pouvait plus compter, pour exercer le droit qu'elle tient de Jésus-Christ, et pour lutter contre le monopole donné à l'Université de France par Napoléon I[er], que sur la charité des fidèles et le dévouement de ses enfants. Et la *liberté* lui était si parcimonieusement mesurée !

Cependant, avec une constance inlassable, et sans être rebutée par les insuccès, elle rentrait dans la place, en dépit des règlements universitaires. Durant les dernières années de l'Empire, par les Frères des écoles chrétiennes, et surtout pendant la Restauration, on lui ouvrit la porte plus grande. Elle en profita pour instroduire les membres de ses nouvelles congrégations enseignantes qui surgissaient en nombre. C'est ainsi qu'on s'adressa aux « Dames de la Retraite ». Auxiliaires du ministère sacerdotal dans l'enseignement de la foi, il semblait tout naturel qu'on les appelât à seconder ce mouvement qui était un des principaux moyens pour la propagation de la foi à l'intérieur. On a vu comment, sous l'impulsion de M[gr] Montault, la Retraite d'Angers y répondit tout de suite (1827). Rennes l'avait fait encore un peu plus tôt (1821). Quand M[lle] de la Fruglaye fit don à la Retraite de Quimper de sa propriété de Lannion, elle y mit, comme condition expresse, qu'on y fonderait un pensionnat. Redon, Quimper, ne tardèrent pas à avoir aussi le leur.

Tous ces développements, très explicables parce qu'ils étaient, sinon dans l'intention, du moins dans l'esprit des fondateurs, qui ne cherchaient que le bien des âmes, ont abouti à une extension croissante du nombre des religieuses et de leurs établissements. Au moment où éclata, en France, la persécution contre les congrégations et contre l'enseignement chrétien [1], les Retraites de Quimper et d'Angers, pour ne parler que de celles-là [2], comptaient ensemble dix-sept établissements, où quatre cents religieuses environ se dévouaient, par les exercices spirituels et l'enseignement catholique, à la gloire de Dieu et au salut du prochain [3].

Nous sommes loin des quarante Dames, — encore ce chiffre paraît-il exagéré, — qui travaillaient dans les cinq maisons de Bretagne, quand la Révolution vint les disperser. Le petit grain de sénevé était vraiment devenu un grand arbre.

Du même coup, les humbles communautés fondées par Mlles de Francheville, de Kerméno, de Kersauzon, Mmes Budes de Guébriant, groupes diocésains et soumis uniquement à l'autorité de l'évêque, sont devenues, presque toutes, quand elles ont pu se reformer, de véritables congrégations interdiocésaines. Celles-ci ont voulu monter plus haut et obtenir l'approbation du Saint-Siège : elles y sont parvenues. Elles sont entrées,

[1] A l'étranger, les maisons sont toujours florissantes.

[2] Elles étaient, elles demeurent les plus nombreuses et les plus importantes.

[3] En France, diocèses de Quimper, Angers, Rennes, Nantes, Poitiers, Paris, Nice; en Belgique, diocèse de Malines; en Angleterre, diocèses de Southwark et Clifton-Bristol.

ainsi, plus complètement dans la grande vie de l'Église catholique.

Mais elles n'oublient pas les humbles débuts d'où elles sont parties. Elles ont gardé au fond du cœur la plus vive reconnaissance pour les apôtres qui leur ont ouvert le chemin : Michel Le Nobletz, Julien Maunoir, Louis Eudo de Kerlivio, surtout pour les PP. Huby, Daran, Extasse, Maillard, qui leur ont enseigné l'esprit et les pratiques de saint Ignace. Toutes saluent avec le même respect, la même affection, la sainte âme qui a été et demeure la véritable *Initiatrice* du mouvement d'où sont sorties toutes leurs congrégations. Et, si elles avaient un regret à formuler, ce serait de n'avoir pas été appelées toutes à l'honneur de contribuer, par leurs suppliques et par leurs ressources, au Procès de Béatification de la Vénérable Catherine de Francheville, puisqu'elles lui sont toutes parentes au même degré.

De même, il nous sera permis d'espérer que toutes, de près ou de loin, s'intéresseront à la cause de Victoire Conen de Saint-Luc. La jeune martyre, victime de sa dévotion au Sacré-Cœur, est leur sœur bien-aimée et leur gloire la plus éclatante.

Après ce préambule, que le lecteur nous pardonnera, c'est à elle qu'il nous est très doux d'arriver.

SECONDE PARTIE

Une Dame de la Retraite de Quimper
Martyre sous la Terreur

VICTOIRE CONEN DE SAINT-LUC

(1761-1794)



VICTOIRE ENFANT ET SA MÈRE

(Tableau de famille.)

F. & J. Lecoq, Angers

VICTOIRE CONEN DE SAINT-LUC [1]

CHAPITRE PREMIER

Les origines : les Conen de Saint-Luc et les du Bot. — Naissance, ondoiement et baptême de Victoire. — Ses frères et ses sœurs. — Les années d'enfance. — Victoire pensionnaire chez les Visitandines de Rennes, au couvent du Colombier. — Sa première communion. — Une sainte mère.

On a écrit, de nos jours [2] : « L'éducation d'un enfant commence cent cinquante ans avant sa naissance. » Cette affirmation ressemble tout à fait à un paradoxe : car le chiffre est trop précis, tout en étant très fort. En réalité, la famille nous transmet, par les générations successives qui la composent, en même temps que les biens matériels, un patrimoine moral dont on ne saurait trop tenir compte.

Les familles d'où sortit Victoire avaient accumulé,

[1] Les citations sans références sont empruntées à l'ouvrage de M[me] de Silguy, édité chez Téqui (1905) : *Victoire de Saint-Luc, Dame de la Retraite*. Cf. *Ma Paroisse de Saint-Jacques*, tome II : *La Révolution et le XIX[e] siècle*, copieuse monographie, par l'abbé J. Grimault (1916) ; *Documents pour servir à l'histoire du Clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution*, par le chanoine Peyron, 2[e] partie, Quimper, 1897 ; *Généalogie de la famille Conen*, étude manuscrite par M. le baron de Saint-Pern, à qui j'ai emprunté plus d'un détail intéressant.

[2] J. Renault.

pendant de longues années, un patrimoine d'honnêteté foncière et de solides vertus chrétiennes. Si elles n'étaient plus très fortunées [1], elles étaient parmi les meilleures de la catholique province bretonne. Toutes deux étaient très nobles et très anciennes. Les Conen de Saint-Luc et les du Bot s'étaient rencontrés dans les armées et sur les vaisseaux du Roi, tout comme au Parlement de Bretagne. Bien que la terre patronymique et patrimoniale des du Bot fût située non loin de Quimper, en Basse-Bretagne, les uns et les autres avaient des propriétés qui confinaient : dans la banlieue de Rennes, sur les paroisses de Saint-Jacques de la Lande, de Saint-Grégoire, de Saint-Erblon, de Saint-Gilles... Des deux familles on pouvait dire ce que l'Armorial de Bretagne assure de l'une d'elles : « ...se perd dans la nuit des temps. » Elles étaient alliées aux Barrin, aux Quélen, aux plus beaux noms du pays. La devise des du Bot est toute chrétienne : *In te, Domine, speravi — En vous, Seigneur, est mon espoir* [2]. Celle des Conen est plus terre à terre : *Qui est sot a son dam.* Piété, vaillance, sens pratique, autant de qualités que nous retrouverons dans Victoire, leur héritière; elle les eut dès sa jeunesse, en avancement d'hoirie.

[1] En 1790, à propos d'un projet de mariage pour son fils Ange-Marie, Mme de Saint-Luc écrivait à l'abbé Boissière, secrétaire de l'évêque de Quimper : « .... Je désire de tout mon cœur que ce projet réussisse. Le plus ardent de mes vœux est d'avoir pour mon fils une femme vertueuse. Mais, comme le bon abbé de C... a très amplifié notre fortune et que je ne veux tromper personne, il faut lui rectifier les idées sur l'article. Il n'y a pas plus de trente-trois mille livres de rente dans la maison, avec les charges.... »

[2] Les du Bot ont pour blason : *d'argent à la fasce de gueules*. Les Conen : *d'argent, coupé d'or, au lion de l'un en l'autre, armé, lampassé et couronné de gueules.*

Les Conen, dont le nom s'orthographia diversement suivant la prononciation [1], ont une histoire — fragmentaire au début — qui remonte au moins jusqu'au XIe siècle, et qui se mêle, vers le XIIIe, à celle des Rohan, des sires de Tronchâteau [2]... Mais le chef reconnu par la famille actuelle est Éon Conen, seigneur de Précréhant et autres lieux, qui vivait sur la paroisse de Pordic [3], au commencement du XVe siècle. Ce fut seulement cent ans plus tard que la mention « seigneur de Saint-Luc » fut accolée au nom très noble de Conen [4]. Dix générations séparent Éon du père de Victoire : Gilles-René Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc, né en Saint-Georges de Rennes le 28 septembre 1721, deuxième fils [5] de Toussaint-Jacques Conen de Saint-Luc et de Jeanne-Marie Péan, fille de noble homme Estienne Péan, receveur de Saint-Brieuc. Parmi les six autres enfants [6], frères ou sœurs de Gilles-René, il faut nommer ici Toussaint-François-Joseph, né le 16 juillet 1724 ; qui, en bon cadet, fut donné à l'Église ; reçut la tonsure à l'âge de sept ans ; fut élevé, comme son frère, par les Jésuites de Rennes ; fit son Séminaire à Saint-Sulpice de Paris et devint un prêtre tout à fait

[1] D'une part Conen, Conan ; d'autre part, Conin, Conein, Connain, Connaing. Conan, ou Conen, signifie, en vieux breton, *chef de guerre*.

[2] Cf. *Les Preuves de l'histoire de Bretagne*, par D. Maurice. tome Ier. « Le premier dont il soit fait mention dans les Annales est, en 1011, Foulques Conan, moine bénédictin. »

[3] Diocèse de Saint-Brieuc.

[4] En faveur de François, le quatrième fils de François Conen, créé chevalier de Saint-Michel, en 1614.

[5] Un frère aîné, Jean-François-Toussaint, né en 1719, mourut en 1722.

[6] Outre le frère aîné et celui qui fut évêque de Quimper, il y eut deux fils jumeaux, Étienne-Julien et Marie-Toussaint, et deux filles, Marie-Jeanne et Sainte-Renée.

apostolique; pourvu, à l'âge de vingt-huit ans, d'un canonicat dans l'église cathédrale de Rennes, puis, en 1766, nommé abbé commendataire de l'abbaye royale de Langonnet, il résigna son canonicat, et ne voulut garder que le titre de chanoine honoraire; enfin, le premier mai 1773, il fut choisi par le Roi pour l'évêché de Quimper, qu'il n'accepta qu'après les plus vives instances, et sur l'ordre du cardinal de la Roche-Aymon, « ministre de la feuille » [1]. Cœur droit et franc, conscience délicate, un peu rigide, qui a mis sa marque visible, presque autant que la mère, sur l'âme de sa nièce [2]. Nous le retrouverons souvent, au cours de ces pages.

Gilles-René Conen de Saint-Luc était reçu, depuis le 21 août 1744, conseiller « originaire » au Parlement de Bretagne, et il avait presque atteint la quarantaine quand il épousa Françoise-Marie du Bot, fille de Charles-Jacques du Bot, seigneur du Bot et autres lieux, « enseigne, puis capitaine des vaisseaux du Roi au département de Brest », et de Charlotte-Élisabeth de Barrin de la Galissonnière [3]. Née le 17 juillet 1743, Françoise-Marie n'avait pas encore seize ans quand elle se maria [4]. Mais les seize ans de la jeune femme, avec sa piété solide et éclairée, son courage tout viril, sa décision, égalaient déjà, s'ils ne les dépassaient, les trente-huit ans du mari, bien que celui-ci fût un

[1] *Vie*, par l'abbé Boissière, secrétaire de Mgr de Saint-Luc.

[2] L'évêque élu de Quimper abandonna tous ses droits patrimoniaux à son frère aîné, par acte passé le 12 juillet 1773, moyennant une somme de trente mille francs.

[3] Parrain : François-Claude du Bot, enseigne des vaisseaux au même département. Marraine : Jeanne La Vuē. (Extrait de l'acte de Baptême.)

[4] Le 25 décembre 1758.

magistrat intègre et un bon chrétien. Elle n'avait plus de frère [1]; elle était une héritière recherchée, puisqu'elle devait avoir le château et la terre du Bot, qu'elle transmit, en effet, à ses enfants. Elle eut quatre sœurs [2], dont l'une, Anne-Françoise-Angélique, signa, comme marraine, l'acte de baptême de l'un de ses neveux.

Le conseiller et sa femme habitaient, sans doute, à Rennes, sur la paroisse Saint-Germain, la maison familiale où les deux frères Conen avaient été élevés. Le ménage chrétien, bien assorti malgré la différence des âges, fut très heureux et il eut beaucoup d'enfants.

Le deuxième enfant [3] de cette union fut Victoire. Née le 27 janvier 1761, elle fut ondoyée, ce même jour, par son oncle le chanoine, comme en témoignent les vieux registres de la paroisse de Saint-Germain : « *Anonime, fille de Messire Gilles-René Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc, chef du nom et d'armes, conseiller au Parlement de Bretagne; et de dame Marie-Françoise du Bot, son épouse, a été ondoyée, par permission de Monsieur l'Abbé de Saint-Aubin, vicaire général de ce diocèse, en date*

[1] Son frère aîné, Charles-Rolland, était mort le 11 août 1758.

[2] Les quatre sœurs s'échelonnaient ainsi : 1° Charlotte-Françoise, morte en bas âge; 2° Anne-Françoise-Angélique, mariée à Jean-Baptiste Blanchard, chevalier, seigneur, marquis du Bois de la Musse, seigneur de Chantenay et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne; morte sans enfants; 3° Marguerite-Anne-Sophronie, mariée d'abord à M. de Courserac, ancien chef d'escadre, puis à M. de la Pâquerie, et morte sans enfants; 4° Marie-Elisabeth-Suzanne, mariée à M. de Coëtgourden, et sur laquelle nous n'avons pas d'autres renseignements.

[3] Le premier fut une fille, morte en bas âge.

de ce jour. La ditte anonime, née ce jour 27 janvier 1761. La cérémonie a été faite par moi sous-signé, chanoine de l'église de Rennes, l'oncle paternel[1]. »

En ce temps-là, tout comme aujourd'hui, l'Église demandait que les cérémonies du baptême ne fussent pas différées trop longtemps. Cependant la petite baptisée, que ses parents chrétiens avaient fait ondoyer en si grande hâte, attendit un peu plus de cinq ans — pour quelle cause, il n'importe — son acte de *nomination* et le supplément des cérémonies du baptême. Voici cet acte en grande partie, transcrit du même registre :

« MARIE-MARQUISE-CHARLOTTE-VICTOIRE-ÉMILIE, *fille de haut et puissant seigneur messire Gilles-René Conen... et de haute et puissante dame Marie-Françoise du Bot... ondoyée... le 27 janvier 1761 et née le dit jour, a été nommée par haut et puissant seigneur messire Armand-Charles, vicomte de Barrin, maréchal des camps et armées du Roy, commandant pour le Roy en cette qualité en la province de Bretagne, fondé de procuration de haut et puissant seigneur Achille-Marc de Barrin, chevalier, seigneur marquis de Franenteau et autres lieux, maréchal des camps et armées du Roy, son frère, grand-oncle maternel, et par Dame Jeanne-Marie Péan, veuve de Messire Toussaint-Jacques Conen, chevalier, seigneur de Saint-Luc, chef du nom et d'armes, grand'mère paternelle, le 12 février 1766. Et les cérémonies du Baptême lui ont été suppléées par messire Toussaint-*

[1] Avec l'abbé de Saint-Luc, ont signé le père, et le recteur de Saint-Germain, Bouvier.

François-Joseph Conen de Saint-Luc, prêtre, chanoine de l'église cathédrale de Rennes, nommé par le Roy à l'abbaye de Langonnet; en présence de M. le recteur de cette paroisse et autres sous-signants [1]. »

La petite fille qui était entourée, sur terre, de si hauts et si puissants patronages, en avait un autre, plus puissant et plus haut encore, dans le ciel. Sa mère « l'avait offerte à Dieu tous les jours avant sa naissance. Elle renouvela cette offrande avec une nouvelle ferveur, après qu'elle eut reçu la grâce du saint baptême, et se hâta de la présenter au Seigneur dans son temple. Cette action Lui fut sûrement agréable, car Il combla la mère et la fille de ses plus précieuses bénédictions ». Elle l'avait consacrée aussi tout particulièrement à la Sainte Vierge, comme le font beaucoup de mères chrétiennes. Elle l'avait revêtue du scapulaire de Notre-Dame du Mont-Carmel et l'avait vouée au blanc, en son honneur, jusqu'à sa septième année accomplie. Parure symbolique, dont on peut dire que Victoire la garda jusqu'à son dernier jour, où, à la robe blanche des vierges, elle ajouta, sur l'échafaud de la Barrière du Trône, la robe sanglante des martyrs.

Trois autres filles et deux garçons, après Victoire, vinrent égayer le foyer domestique. Le père, sur son livre de famille, avait inscrit les dates des jours de naissance et de baptême, avec les noms de ses enfants vivants :

27 janvier 1761. — Marie... Victoire...

[1] Avec le père, la mère, le chanoine, le recteur, le parrain et la marraine, ont signé : Bonne-Thérèse Gardin de Langle, l'abbé de Saint-Aubin, Quélen, de Ville-Blanche, Oëtzouvy de Vosėty, de Coëttoury....

12 septembre 1762. — Angélique-Marie-Suzanne-Joséphine. *Ondoyée le 13 septembre* [1].

6 mars 1764. — Félicité-Marie-Élisabeth-Renée. *Baptisée le dit jour* [2].

10 mai 1765. — Euphrasie-Marie-Françoise-Jeanne-Julienne. *Baptisée le dit jour* [3].

23 juillet 1767. — Ange-Marie-Louis-René-Joseph. *Baptisé le même jour* [4].

15 janvier 1769. — Athanase-Marie-Stanislas-François-de-Sales. *Ondoyé ce jour* [5].

[1] Elle épousa, le 12 avril 1784, M. de Silguy. Nous retrouverons bientôt Jean-Marie de Silguy, son fils aîné — elle eut au moins deux garçons. — Une de ses nombreuses filles, Angélique de Silguy, fut Dame de la Retraite de Quimper. Une autre, Victoire, fut Dame du Sacré-Cœur, dans la même ville. Une autre fut mariée à M. de Kermel : sa petite-fille par alliance, la marquise Olivier de Kermel, fit éditer, en 1905, chez Téqui, le manuscrit de sa grand'mère. M[me] de Silguy mourut en 1848, « après avoir montré, dans tout le cours de sa vie, une énergie de caractère qui n'eut d'égale que son inépuisable charité. »

[2] Félicité épousa, le 16 novembre 1787, M. de Lantivy de Kermeno. Elle décéda en 1804. Elle n'eut que des filles. L'une d'elles, *Victoire*, se maria au capitaine de frégate Emile de Maud'huy, chevalier de la Légion d'honneur...

[3] Euphrasie fut mêlée intimement, comme Angélique, à la vie de Victoire, et même fut emprisonnée quelques mois avec elle, à Carhaix. Transférée à Landerneau, elle sortit de prison le 4 janvier 1795. Elle y connut la famille Le Saulx de Toulancoat. Retirée à Daoulas, chez sa tante maternelle, M[me] de Courserac, elle se maria le 1[er] décembre 1795 à M. Guénolé Le Saulx de Toulancoat, et mourut, à Quimerc'h, le 28 novembre 1796, peu après la naissance de son fils, Ange-Marie. La petite-fille d'Euphrasie, Marie de Toulancoat, comtesse de Réals, a fourni à la Retraite beaucoup de renseignements sur toute sa famille, et lui a légué, en mourant, des documents et des souvenirs précieux.

[4] Ange-Marie devint officier de dragons, émigra en 1791, fit partie de l'expédition de Quiberon, et fut fusillé, près d'Auray, le 21 juillet 1795.

[5] Athanase fut reçu, en 1787, dans la marine royale ; émigra, comme son frère ; fit partie, comme son frère, de l'expédition

Quand on parcourt la généalogie de cette famille et son histoire assez compliquée, on découvre, parmi l'enchevêtrement des dates et des alliances, des détails très intéressants et qui ouvrent des jours lumineux sur les mœurs de l'époque, tout au moins des Conen de Saint-Luc. On lit, par exemple, que leur quatrième fille, celle qui ressembla le plus, par son caractère et la vivacité de son humeur, à Victoire son aînée, fut baptisée à Rennes, le jour même de sa naissance, « à la paroisse de Saint-Germain et eut pour parrain et marraine Julien Chéruel et Jeanne Beauché, tous deux serviteurs de la famille de Saint-Luc [1] ». D'autres faits, très significatifs, nous éclairent sur la fraternité chrétienne qui unissait toute la maison : les lettres d'Ange-Marie, ou d'Athanase, venues de la mer, ou de la ville où ils sont en garnison, ne se terminent jamais sans un souvenir affectueux donné aux *bons* et aux *bonnes* domestiques. Les cadres d'autrefois étaient beaucoup moins rigides qu'on ne s'est plu à nous le répéter.

de Quiberon, mais ne débarqua pas ; épousa Jeanne-Marie de Plœuc, dont il eut sept enfants : Fortuné, Athanase, Emile, Henri, Alfred, Herminie, Léocadie. Il fut préfet de plusieurs départements sous la Restauration, et nommé représentant à la Chambre des députés. Son fils *Henri*, qui fut préfet de la Mayenne et y épousa Mlle de la Foresterie, n'a eu que trois filles : Jeanne, Marguerite et Hermine. Je ne sais rien d'*Athanase*, d'*Alfred*, d'*Herminie* et de *Léocadie*. Quant à *Fortuné*, son fils aîné, il épousa, en 1837, Mlle Rosalie d'Andigné de Mayneuf, fille du Président de la Cour royale d'Angers, dont il eut trois enfants : Odile, morte à deux ans ; Marie (Mme de Chamillart), et Gaston Conen de Saint-Luc, marié, sans enfants. L'autre fils d'Athanase, *Emile*, mourut au Bot, sans enfants.

[1] Ce pieux usage de faire tenir leurs enfants par des pauvres, sur les fonts du Baptême, était pratiqué, alors, par nombre de familles nobles et vraiment chrétiennes.

Il est visible, aussi, que, si les parents exercent leur influence dans l'éducation de leurs enfants, la formation des fils, à partir de l'adolescence, revenait plus spécialement au père, et celle des filles à la mère. Les garçons, qui partirent assez vite, reçurent moins l'empreinte de la mère, dont ils eurent toujours la mémoire en vénération. Les filles furent admirablement formées par elle, et, au premier rang, l'aînée des survivantes, Victoire, où il faut enfin nous tenir.

La mère fut, tout d'abord, l'éducatrice presque unique. Elle avait nourri son enfant, non pour obéir à la mode qu'avaient introduite en France les ouvrages du Génevois J.-J. Rousseau, mais par devoir maternel. Et, ce que n'avait pas demandé le trop sensible Jean-Jacques, elle voulut la former, de tout son cœur, à l'amour de Dieu. « Dès que la petite Victoire commença à bégayer, elle sanctifia sa langue en lui faisant prononcer le saint nom de Dieu et en lui apprenant des prières qu'elle ne comprenait pas encore, mais qui se gravaient dans sa mémoire en attendant qu'elles fissent impression sur son cœur, et qu'elle répétait déjà avec respect. » Ainsi faisaient, et font encore, les vraies mères chrétiennes : elles savent que les premières impressions, gravées sur cette cire molle, ne s'effacent plus ou, obscurcies par les passions, se retrouvent vite.

On voyait naguère encore, au château du Bot, un tableau charmant, peint à l'huile [1]; c'est le portrait de Mme Conen de Saint-Luc et de sa petite Victoire. La

[1] Ce tableau a été offert par le comte Gaston de Saint-Luc, qui a mis en vente le château du Bot, à sa cousine Mme Letourneur du Val. Il est reproduit dans cet ouvrage. Les traits sont un peu pâlis et la peinture est craquelée.

toile a un mètre de hauteur. La jeune mère, âgée de vingt-cinq ans environ, est vêtue et coiffée comme les dames du XVIIIe siècle ; sa robe, fermée au col par un fichu de dentelle, a des reflets bleus, blancs et roses à la fois ; le visage est gracieux et souriant. La petite fille, âgée de six ou sept ans, dont la ressemblance avec sa mère est manifeste, est, elle aussi, habillée en petite marquise Louis XV ; même robe que la comtesse, et corsage décolleté ; chevelure relevée à la mode du temps. On est attiré par l'expression du visage, illuminé par deux grands yeux bleus qui rayonnent de candeur et de joie. Elle a le port, le sourire aimable et quasi-triomphant, d'une petite reine.

C'était, avec ses qualités et ses défauts, une bonne et riche nature que celle de Victoire. Toute petite, « elle annonçait de l'esprit, de l'intelligence, beaucoup de mémoire, une grande vivacité ». Elle ne pouvait voir les pauvres sans chercher à les soulager. Mme Conen de Saint-Luc leur faisait faire l'aumône par les mains de sa fille, ce qui est la plus délicate des attentions pour les enfants comme pour les pauvres ; mais, de plus, l'enfant se privait volontiers d'un mets, d'une friandise, pour leur venir en aide. Avec cela, « vive, enjouée, d'une grande gaîté, elle faisait des reparties charmantes, avait toutes les grâces de l'enfance ; aimait ses parents avec une extrême tendresse, en faisait les délices ». Mais elle avait, aussi, les défauts de son âge, ou de ses qualités, ou mieux de son tempérament : « une pétulance, une étourderie difficile à fixer », et déjà l'annonce de « passions très vives ». C'est sa sœur, un bon témoin, à peu près de son âge, qui nous le dit. La petite fille se cabrait quand on lui intimait un ordre, et ses yeux

lançaient des éclairs. Seul le souvenir du bon Dieu, et la crainte de l'offenser, parvenaient à la maîtriser.

La famille partageait son temps entre la ville et la campagne. De 1765 à 1769, elle prit de plus longues vacances et quitta plus volontiers la ville de Rennes. C'est que, pendant ces quatre années, le Parlement de Bretagne était fermé par suite de la lutte du duc d'Aiguillon, commandant de la province, contre La Chalotais[1] le procureur général. Presque tous les conseillers[2], qui prirent fait et cause pour La Chalotais, donnèrent leur démission. M. Conen de Saint-Luc fut l'un des douze qui ne voulurent pas la donner, et qui, à l'encontre de ceux qu'on appelait déjà les « républicains de Bretagne », restèrent fidèles à la cause du roi. En 1766, il fit partie du *petit Parlement*, péniblement remis sur pied, qu'on appela le « bailliage d'Aiguillon », et qui traita les affaires courantes. Amis de d'Aiguillon et des Jésuites, les membres du « bailliage », et particulièrement Conen de Saint-Luc, eurent à subir l'animadversion des démissionnaires et plus d'une avanie. On comprend que, dans ces conditions, le séjour de Rennes lui ait été pénible.

Pendant les mois d'été principalement, les Conen de Saint-Luc demeuraient sur leurs terres de Blosne[3], en la commune de Saint-Jacques, soit au manoir de la Rablais, soit à la Rabinardière, soit au château de Cucé. Il poussaient fréquemment jusqu'à Quimper, et au château du Bot.

[1] Cf. B. Poquet, *Le duc d'Aiguillon et La Chalotais.*
[2] D'octobre 1764 à juin 1765.
[3] Cf. *Ma Paroisse de Saint-Jacques*, II, p. 244.



Le Président CONEN DE SAINT-LUC

(Portrait de famille.)

F. & J. Lecoq, Angers

Victoire avait cinq ans accomplis [1] quand elle fit, avec ses parents, un voyage en Basse-Bretagne. « Elle y rencontra le P. Corret [2], Jésuite, recommandable pour ses excellentes vertus et sa rare piété, mort depuis en odeur de sainteté. Ce bon Père caressa l'enfant, la bénit [3], et lui dit, comme s'il avait été doué d'un esprit prophétique : « Ma petite Victoire, vous rem-« porterez la victoire sur vos passions. » Ces paroles, qu'elle ne comprit sûrement point alors, lui furent répétées dans la suite, et firent sur elle une telle impression qu'elles l'aidèrent souvent à se vaincre. » Plus encore que ces paroles, la bénédiction du saint religieux lui porta bonheur.

La formation d'une âme est une œuvre aussi longue que difficile, où il faut bien des retouches et des reprises. La formation d'une âme chrétienne est un chef-d'œuvre où concourent, avec la grâce de Dieu, les instruments humains. A côté de la mère, très vaillante et, malgré sa jeunesse, parfaite éducatrice, il y avait l'oncle paternel, le chanoine de Rennes, à qui l'abbaye royale de Langonnet [4] et ses visites de charité aux pauvres de la ville laissaient quelques loisirs. La main ferme du prêtre aida la tendresse maternelle. Pourtant, à tous les deux, ils ne réussirent pas d'emblée. La page

[1] En 1766.

[2] Ce missionnaire fut vénéré, dans le pays de Douarnenez, de Brest et de Léon, presque à l'égal des Le Nobletz et des Maunoir. Il vécut de 1703 à 1782. Thomas Corret fut supérieur des missions de Basse-Bretagne jusqu'en 1762. Il était l'oncle de celui qui est toujours le *premier grenadier de France :* Malo Corret de la Tour d'Auvergne.

[3] Le père et la mère, qui vénéraient le P. Corret comme un saint, lui avaient demandé pieusement sa bénédiction pour leur petite fille, qui la reçut à genoux.

[4] Au diocèse de Vannes.

suivante, du même témoin, dans sa disposition un peu confuse qui est comme une image des troubles de la petite âme sur qui travaillaient des ouvriers si aimants, montre excellemment les difficultés de la tâche :

« Elle avait à peine six ans que Madame sa mère [1] songea à la faire approcher du sacrement de la pénitence. Elle avait un cœur excellent ; mais sa légèreté, sa vivacité, la faisaient tomber souvent dans les fautes ordinaires de l'enfance. Dès qu'on les lui faisait remarquer, elle en avait un vif regret, promettait de se corriger, mais retombait de nouveau. M. l'abbé de Saint-Luc..... voulut être son premier guide. Il aimait sa nièce avec tendresse [2]. Il lui voyait le germe de plusieurs défauts ; mais ces mêmes penchants, bien dirigés, pouvaient devenir de grandes vertus. Ce fut vers ce but qu'il tourna ses soins. Il lui répétait souvent les belles paroles de la reine Blanche à saint Louis : « Ma chère Enfant, quelque tendresse que j'aie « pour vous, j'aimerais mieux vous voir morte que de « vous voir commettre un seul péché mortel. » Ces paroles, jointes à ses instructions, et celles de sa sainte mère faisaient sur l'âme tendre de cette enfant une impression profonde. Elle avait déjà une horreur extrême du péché, une grande crainte de le commettre. Les vérités de la religion, qu'on lui expliquait, la pénétraient : elle fondait en larmes au récit des souffrances et de la Passion de Notre-Seigneur. Lorsqu'elle allait à confesse [3], elle s'y préparait avec soin et sentait

[1] C'est Angélique qui écrit, la sœur de Victoire et la fille cadette de Mme Conen de Saint-Luc.

[2] Il l'avait baptisée ; il en était donc comme le père spirituel.

[3] A son oncle.

l'importance de cette action; elle en sortait touchée, pénétrée et quelquefois tout en larmes. Elle prenait les meilleures résolutions; mais sa vivacité, sa pétulance l'emportaient et la faisaient retomber dans ses fautes ordinaires. Elle prenait tout avec ardeur et l'abandonnait de même. Elle avait peine à se soumettre à l'obéissance, avait beaucoup de fermeté dans le caractère, mais *un peu de dureté* [1]; elle n'était pas naturellement douce, et cette douceur, qu'elle acquit dans la suite, devint le prix de ses efforts, de ses combats. Elle était sujette à l'humeur, même un peu raisonneuse; avait, d'ailleurs, des dispositions à toute espèce d'étude, saisissait facilement, avait le jugement excellent, mais ne s'appliquait presque à rien, perdant son temps comme font la plupart des enfants; et on avait beaucoup de peine à l'assujettir à ses devoirs..... »

Pour tout dire, nature très sensible et vive, mobile à l'excès, parfois violente; si elle n'eut pas la rigidité des héroïnes cornéliennes, elle en eut le raisonnement et la volonté, avec le goût de l'indépendance et un peu d'entêtement dans ses idées. De cette obstination, elle ne se défit jamais complètement. Mais elle lutta, parfois vaincue, comme nous le constaterons, jamais découragée. La grâce aidant, elle s'éleva plus haut que Pauline et les autres filles de Corneille.

Pour le moment, comme on n'arrivait pas assez vite au but désiré, on s'avisa d'un moyen connu, et qui, à l'ordinaire, obtenait son effet. On mit Victoire au couvent, c'est-à-dire dans un cloître, et comme dans une retraite fermée. Il y avait, dans chaque grande ville,

[1] C'est moi qui souligne : la dureté était pour elle, plus encore que pour les autres.

des religieuses cloîtrées qui avaient chez elles un pensionnat : Calvairiennes, Visitandines, Ursulines... Il y en avait encore, en petit nombre, pendant la plus grande partie du siècle dernier. Les jeunes filles qui leur étaient confiées étaient vraiment séparées du monde ; et sur elles, qui avaient par là-même moins de distractions et d'occasions de se dissiper, l'emprise des maîtresses, aussi tendres que des mères et fortes comme le diamant [1], avait chance d'être entière. Il y fallait seulement des natures maniables et malléables. Victoire n'avait pas encore neuf ans. Elle ne montrait pas assez de souplesse ; elle ne connaissait le prix ni de l'ordre ni du temps, et son travail manquait d'entrain. Sa mère, trop absorbée par la direction de sa nombreuse famille, crut que la vie commune et l'action des religieuses pourraient venir à bout de ces défauts et endiguer cette exubérance ; l'abbé de Saint-Luc était du même avis. La séparation, toute douloureuse qu'elle était, lui sembla donc nécessaire ; elle ne fit plus attention à la grande jeunesse de sa fille et elle fit taire les réclamations de son cœur. Elle plaça Victoire au second monastère de la Visitation, nommé le *Colombier*, presque à l'extrémité de Rennes, sur les confins de la paroisse Saint-Jacques de la Lande. Elle s'en remit aux bons soins des maîtresses, dont quelques-unes, et notamment Mmes de Bouteville et de Robien, étaient « d'un rare mérite » ; et, pour ne pas gêner leur action, elle s'abstint d'aller voir sa fille trop fréquemment. C'était là, quoi qu'en disent nos contemporaines, une grande marque d'amour donnée à son enfant, si

[1] Idéal proposé par Lacordaire aux professeurs.

ce mot célèbre, d'une autre mère chrétienne [1], est vrai : « Épargner toute peine à ceux que nous aimons, c'est haïr leur âme. »

La porte du Colombier se referma sur Victoire, le 21 novembre 1769 [2], en la fête de la Présentation de la Sainte Vierge. « Ce jour devint pour elle, par la suite, un jour de reconnaissance et d'action de grâces. »

Non pas que le cloître ait maté tout de suite la petite fille volontaire. Franche et vive comme elle l'était, gaie, serviable, elle avait assez de qualités pour conquérir l'affection de ses maîtresses et de ses compagnes ; mais étourdie, entêtée, ou même colère, ses défauts étaient assez apparents pour lui attirer des avanies. Or, précisément, par suite de l'affection qu'elles lui portaient, ni ses maîtresses ne se décourageaient de ses rechutes, ni ses compagnes — cet âge est sans pitié — ne se lassaient de la mettre au pas. Les sobriquets pleuvaient sur sa tête. Après une bourrasque, on l'appelait *Madame* [3] Tempête ; après une étourderie ou un caprice, *Madame* Babiole... et d'autres surnoms, que trouve sans peine, mais non sans justesse, la malignité très éveillée des enfants. Sa vanité en souffrait. Ses bonnes résolutions n'en étaient guère plus efficaces. Peu à peu, cependant, parmi cette atmosphère de piété, la vie régulière, les leçons des professeurs, l'émulation, lui donnèrent le goût du travail, l'esprit de discipline et d'obéissance ; la grâce pénétra son âme, qui était de si forte trempe, et qui

[1] Mme Julie Lavergne.
[2] L'année même où se rouvrait le Parlement de Bretagne.
[3] En ce temps de vogue anglaise, on disait *Lady* Tempête, *Lady* Babiole...

avait reçu, à la maison paternelle, de si bonnes semences. Au bout de six mois d'internat, les progrès étaient visibles, tellement que les Visitandines, tout heureuses de constater ce changement, parlèrent de préparer Victoire à sa première communion.

Avant notre siècle, c'est-à-dire avant Pie X et ses décrets bienfaisants sur la communion des tout petits, chez les Filles de Saint François de Sales tout comme ailleurs, on n'amenait guère les enfants à la sainte Table qu'à l'âge de dix ans, souvent même sensiblement plus tard : aux motifs dont on colorait cette pratique généralisée, se mêlait inconsciemment un fond de jansénisme, qui n'a pas encore, peut-être, tout à fait disparu aujourd'hui. De même, on ne s'inquiétait pas toujours suffisamment de conduire les petits à la confession. Ce n'était pas le cas pour Victoire, sur qui avaient veillé sa mère et son oncle. Mais on vit bien, par son exemple, ce que peut l'Hostie dans une âme enfantine, qui est naturellement, à l'ordinaire, fraîche, naïve, généreuse. Dès qu'on la lui eut montrée, même de loin, l'effet sur Victoire fut merveilleux. Aucun stimulant ne valut celui-là. « On lui avait fait entrevoir ce bonheur pour la fête de Noël... Il devint l'objet de ses vœux les plus ardents. »

Alors, durant les six ou sept mois qui la séparaient de la belle fête où il lui serait donné d'adorer Jésus à la fois dans la Crèche et dans son propre cœur, elle fit les efforts les plus généreux pour être moins indigne d'un bonheur si parfait. « La plus grande menace qu'on pût lui faire était de retarder ce jour heureux. » Elle se montra donc, de plus en plus, recueillie à la chapelle, obéissante, régulière, studieuse, douce pour

ses compagnes. Et, à mesure que Noël approchait, elle édifiait davantage le monastère par sa bonne tenue et par sa piété.

De loin, avec une attention très émue, la mère suivait le travail de la grâce et l'action des religieuses dans l'âme de son enfant. Elle priait, elle aussi, et elle agissait. Peu de jours avant la grande fête, elle écrivit à Victoire la lettre suivante. Cette lettre, qui a la marque du temps, est aussi bien à l'éloge de la petite fille, qui était capable de la comprendre, que de la mère qui l'a écrite :

« J'ai appris avec une consolation et une joie bien sensible, ma chère Victoire, que vous aurez le bonheur de faire votre communion le saint jour de Noël... Ah ! ma chère fille, vous allez être aussi heureuse que les Anges : ils jouissent de la vue de Dieu dans le ciel ; mais vous, Il reposera sur votre cœur. Préparez-Lui donc un berceau qui lui soit agréable. Vous savez que, pour l'amour de vous, pour vous tirer de l'esclavage du démon, le Dieu tout-puissant, la seconde Personne de la Sainte Trinité... s'est fait enfant ; Il est né, non dans une maison riche où on aurait eu grand soin de Lui, mais dans une étable, sur une poignée de foin... Ah ! ma chère Victoire, que ce spectacle de l'Enfant Jésus, transi de froid et si pauvre... est attendrissant pour un bon cœur !

« Que les vertus que vous allez pratiquer pour vous préparer à Le recevoir Lui fassent un berceau digne de Lui... Toutes les vertus doivent être les fleurs que vous devez Lui présenter : la plus grande douceur, la plus parfaite et la plus prompte obéissance, la plus grande humilité ; car Dieu n'aime point les cœurs

superbes, qui sont toujours contents d'eux-mêmes; une grande dévotion, mais une dévotion paisible, où il n'y ait ni grimace ni hypocrisie : car le bon Dieu a en horreur les hypocrites; il faut qu'elle soit plus intérieure qu'extérieure, c'est-à-dire que c'est votre cœur qui doit parler à Dieu. Aussi, sans que cela paraisse, il faut l'élever à Dieu bien souvent dans la journée, et Lui dire intérieurement : « Mon Dieu, mon cœur Vous « attend. Venez, aimable Enfant... et apportez-moi « toutes les vertus qui peuvent me rendre agréable à « Vos yeux ». D'autres fois, vous pouvez Lui dire : « Venez, mon Jésus, et préparez Vous-même mon « cœur. Vous savez que je n'ai rien. Mais Vous êtes le « tout-puissant et Vous m'aimez : cela me suffit. »

« Les saintes religieuses qui vous instruisent, et votre tonton, vous apprendront beaucoup mieux que moi ce que vous devez faire et dire. Si je m'en suis mêlée dans cette petite lettre, c'est par la joie que j'ai de la grâce que Dieu vous fait, et parce que j'ai l'esprit uniquement occupé de vous.

« Je vous ai bien recommandée à notre commune Patronne [1], la Reine du Ciel. J'ai fait dire la messe dans une chapelle [2]... miraculeuse, dédiée en son honneur, qui est à une heure d'ici. Je l'ai priée, avec la plus vive instance, de demander à son cher Fils pour vous toutes les grâces, toute la sagesse, toute la piété dont vous avez besoin pour Lui plaire... J'ai prié cette bonne Mère de vous prendre pour sa fille. Dès avant

[1] Marie était le premier des cinq prénoms de Victoire. La mère s'appelait Françoise-Marie.

[2] Ici, dans l'autographe, il y a quelques mots déchirés, sans doute ceux-ci : *où on vénère une statue miraculeuse*.

votre naissance, je vous avais recommandée à Elle. Vous lui avez été vouée. Priez vous-même la Sainte Vierge qu'Elle vous obtienne du Sauveur les dispositions qu'elle avait lorsqu'Elle portait Celui que vous recevrez le saint jour de Noël.

« Adieu, ma chère Victoire. Aimez Dieu de tout votre cœur, et Il vous bénira. C'est le bien le plus précieux que vous puissiez posséder. C'est aussi celui que je désire pour vous avec le plus d'ardeur, parce que je vous aime, ma chère fille, avec la plus vive tendresse. »

Ainsi aidée par toutes ces tendresses, au dehors et à l'intérieur de son couvent, Victoire se prépara du mieux qu'il lui fut possible : elle rechercha ses fautes avec le soin attentif, minutieux, méticuleux, qu'elle ne cessa jamais d'y consacrer en toute circonstance. Le 25 décembre 1770, où elle s'unit à Jésus par la communion eucharistique, ce qui est le vrai but de la religion, fut, dans sa vie consciente, le premier « grand jour. »

On ajoute que, dans ce moment béni, « elle conçut le désir et forma le dessein de se faire religieuse ». Elle en parla, sans doute, aux religieuses de la Visitation, qui espérèrent, à leur tour, abriter un jour, dans leur bergerie, cette brebis du bon Dieu. Quand l'écolière s'oubliait, elles la rappelaient ainsi au devoir : « Quoi ? Victoire, vous voulez être religieuse, et vous avez de l'attache à votre volonté ? Vous trouvez pénible d'obéir ?... » Ces paroles la remettaient dans le droit chemin.

Les biographes sont unanimes à dire qu'elle eut, à partir du jour de sa première communion, une dévotion encore plus filiale pour la Sainte Vierge, et qu'elle se

mit à réciter quotidiennement le chapelet ; qu'elle eut, aussi, « une grande dévotion à son ange gardien, qu'elle priait souvent et consultait » dans toutes ses entreprises. Ils disent encore, ce qui paraîtrait moins croyable si ce n'était affirmé par le premier et le plus sûr témoin, et si l'on ne savait que rien n'est impossible à Dieu principalement dans l'âme des petits, qu'elle « commença, dès lors, à faire oraison, au moins un quart d'heure le matin ». Une de ses maîtresses avait dû lui citer la parole célèbre de sainte Térèse : « Faites un quart d'heure d'oraison tous les jours, et je vous promets le ciel ! »

Le portrait de la pensionnaire par sa sœur s'achève sur ces réflexions, qui sont à l'honneur de Victoire : « Elle était naturellement un peu gourmande et mangeait d'un très grand appétit ; elle s'attacha à vaincre ce malheureux penchant, à se mortifier fréquemment, et elle se faisait un vrai scrupule de prendre la moindre chose entre ses repas, sans nécessité ». Ces détails, qui ne sont pas négligeables, peignent une âme.

Elle avait dix ans sonnés, elle habitait le couvent du Colombier depuis quatorze ou quinze mois, quand elle fut rappelée à la maison par sa mère. M. Conen de Saint-Luc fut, en 1771, nommé président à mortier au Parlement de Bretagne. La famille revint, de la campagne où elle passait la plus grande partie de l'année, s'installer définitivement à Rennes. Mais Victoire ne rentra pas, pour cela, dans son couvent. La mère se chargea de son éducation, d'abord avec le concours du chanoine son beau-frère, puis, après 1773, comme l'unique directrice.

Il convient de s'arrêter un instant devant cette figure

de femme, qui n'est certes pas banale et qui mériterait beaucoup mieux qu'un coup de crayon donné en passant. Reine à son foyer, elle fut une mère incomparable, qui s'oublia constamment pour son mari, pour ses enfants, pour les pauvres, et remplit consciencieusement tous ses devoirs, en premier lieu ses devoirs d'état. N'y insistons pas. Nous la suivrons dans les occupations de sa vie, à la ville et à la campagne. Mais, puisqu'elle a formé une sainte fille, il fallait donc qu'elle fût elle-même une sainte mère : car on ne peut donner aux autres que ce qu'on a; pour donner Dieu, il faut l'avoir d'abord dans son cœur.

Sa correspondance nous révèle une âme pleine de foi autant que de charité chrétienne. A mesure que les événements se précipitent vers la révolution sociale, son courage grandit : cette femme, admirablement maîtresse d'elle-même dans la vie ordinaire, s'élève, Dieu aidant, aux résolutions les plus viriles; et le martyre, qu'elle entrevoit, pour elle et les siens, comme le terme probable des troubles qui ébranlent la France, ne l'effraie pas. Il sera intéressant d'en saisir l'expression très digne, en cours de route. Mais, en attendant les années héroïques, elle s'est formée, par les lectures, par les méditations pieuses, par les exercices de la retraite, à son rôle d'éducatrice et de mère chrétienne.

A Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper, qui lui a envoyé « douze volumes de méditations sur l'Écriture-Sainte », elle répond [1] : « Le beau présent

[1] La lettre est de 1774. Victoire avait 13 ans; elle était en âge de mieux comprendre et de bien suivre la direction maternelle.

que vous me faites là, mon bien-aimé frère ! Je vous en remercie de tout mon cœur. Vous avez bien soin de mon âme ; et j'aurai un terrible compte à rendre si je n'en profite pas ». Quant aux vertus qu'elle recommandait à Victoire, dans la lettre qu'elle lui écrivait à l'occasion de sa première communion, ses notes intimes nous apprennent qu'elle les possédait et même à quel degré de perfection elle était arrivée.

L'un de ses écrits est intitulé : *Moyens pour acquérir l'humilité*. On lit : « Que la très sainte et très adorable Trinité daigne dans sa miséricorde, par les mérites de Jésus-Christ mon Sauveur, me donner l'intelligence de ce qui suit, et la force de le pratiquer ». Suit une page admirable sur l'humilité : « Je crois, mon Dieu, que l'humilité est l'abrégé de la religion, le fondement de l'édifice spirituel, le vrai caractère et la marque infaillible des enfants de Jésus-Christ... Je n'exigerai rien avec empire de mes inférieurs ; je ne leur ferai jamais de reproches amers ; je nommerai chacun selon sa qualité. Enfin (et je regarde ceci comme le principal moyen d'arriver au but où je tends), quand on m'exhortera à une vertu, à une bonne œuvre, dans une lecture ou autrement, je n'opposerai pas raison à raison, vérité à vérité : par là, on devient raisonneur, et jamais humble, puisque l'on s'attache de plus en plus à sa volonté propre ». Sentiments personnels, ou qu'elle a pris à d'autres et qu'elle s'est appropriés ? Qu'importe ? Elle les a pratiqués, ce qui est la chose essentielle.

Ces « notes spirituelles » ne sont-elles pas très touchantes ? « ... Que votre miséricorde est grande, ô mon Dieu ! Je n'ai pas plus tôt désiré, de toute la plé-

nitude de mon cœur, de vous servir, qu'il me semble que vous êtes venu au-devant de moi pour m'aplanir le chemin... Je crois, mon Dieu, toutes les vérités que vous m'enseignez dans votre saint Évangile. Mais qu'est-ce que la foi, si vous ne l'échauffez pas par la charité? C'est une foi morte... Faites entendre votre divine voix à mon cœur, afin que je suive vos maximes qui sont la science des saints. Entrer dans la voie étroite, porter sa croix, se renoncer sans cesse, voilà le fonds d'où naissent mille vertus... et c'est Jésus crucifié qui nous a défriché ce champ fertile au prix de ses sueurs et de son sang, et qui nous a enseigné à le cultiver après lui... O mon Dieu, qu'on sent peu les épines sur lesquelles on marche, lorsque l'onction de votre grâce nous accompagne... »

Enfin — car il faut se borner — ces « résolutions de retraite » sont les fruits d'une âme avancée en perfection : « J'ai passé quinze jours éloignée du bruit et des sociétés dissipantes [1]. J'ai résolu de m'appliquer davantage au recueillement... Il faut que je cueille quelques fruits, pour mon avancement, de ce temps de calme et de retraite qui plaît si fort à mon esprit et à mon cœur. J'ai demandé à Dieu :

« 1° La grâce de Le connaître et d'aimer Jésus-Christ ;

« 2° La grâce de croître dans sa connaissance et dans son amour ;

« 3° La grâce de mourir dans l'union avec Jésus-Christ ; et, pour y parvenir... la grâce de connaître le prix de

[1] Peut-être à la Retraite, avec Victoire, et dans les premiers jours de la Révolution? Mais ces résolutions ne sont pas datées.

ses vertus ; de l'obéissance de Jésus-Christ ; de l'humilité de Jésus-Christ ; du zèle de Jésus-Christ...

« Humilité, douceur, patience, conformité à la volonté de Dieu, vie toute cachée et tout intérieure avec Jésus-Christ : voilà les objets de ma vénération, de mon étude, de mon travail, pour parvenir à former l'homme nouveau qui est Jésus-Christ... Je ne le formerai que par le renoncement parfait à toutes mes inclinations naturelles : à l'esprit d'orgueil, à ma propre volonté... par l'acceptation douce et paisible de toutes les croix mortifiantes et humiliantes. Le champ est vaste en ce moment. Croix du cœur, croix de l'esprit, croix pour le corps : le nombre en est si multiplié que la nature frémit à leur vue... »

Bref, la mère n'enseigna rien, à sa fille Victoire et à ses autres enfants, qu'elle n'eût pratiqué la première. C'est la méthode de Jésus-Christ et des saints : la seule bonne, la seule féconde, en matière d'éducation.

CHAPITRE DEUXIÈME

Un séjour en Basse-Bretagne. — La journée d'une Présidente. — L'éducation de Victoire à la ville. — Les séductions du monde. — La retraite du Président. — La journée d'une châtelaine au Bot : prière, travail, silence et charité. — La piété de Victoire. — Ses désirs inquiets de vie religieuse. — Le Jubilé de 1776 à Quimper. — Visite à la Retraite. — Le délai imposé. — Victoire étudiante et artiste. — Petit théâtre à la campagne. — Souhait du martyre. — Le goût de Victoire pour les sciences religieuses. — Son zèle apostolique. — Ses mortifications immodérées, et la maladie qui en fut la suite. — « Le petit saint Jérôme. »

Victoire n'avait pas quitté sans regrets son couvent du Colombier. Elle se promettait bien, en partant, de revoir ses maîtresses et ses compagnes, pour entretenir des relations très douces et pour raviver les émotions de ces jours trop tôt passés. Les religieuses, dont la petite pensionnaire avait conquis l'affection, lui gardèrent une tendresse toute maternelle, et, flattées de certaines confidences, entretenaient l'espoir qu'elle leur reviendrait, après quelques années, pour travailler, en leur compagnie, à la gloire de Dieu.

La mère n'y contredisait point. Elle remercia les religieuses du bien qu'elles avaient fait à sa chère

Victoire, à qui toute latitude serait laissée de revoir son couvent. Mais, si elle avait pu douter en quelque manière de la solidité du changement qui s'était opéré en sa fille, elle aurait eu vite fait de le constater et, pour ainsi dire, de le toucher au doigt. Le hasard, pendant les vacances, lui en donna une piquante occasion.

Le Conseiller et sa famille, en 1771, étaient allés passer les mois d'été à leur château du Bot. De là, pour se rendre à une aimable invitation, Mme Conen de Saint-Luc conduisit ses deux aînées, Victoire et Angélique, à Brest, « chez une dame de ses amies, qui avait des enfants à peu près du même âge que les siens ». L'hôtesse fit son devoir de maîtresse de maison, et procura aux deux petites filles toutes les distractions qu'elle put. « Victoire était naturellement curieuse : elle aimait à voir, à apprendre, et prenait de l'intérêt à tout ce qu'on lui montrait. » Mais, après quelque temps, les curiosités de la maison et de la ville furent épuisées. Il fut alors question de la comédie, sans doute d'une comédie honnête et, dans le goût du temps, gaie et « sensible ». Mme de Saint-Luc, qui n'était nullement mondaine, déclina l'invitation. A des instances nouvelles, elle opposa un refus absolu. Mais il vaut mieux laisser la parole au témoin qui plus tard a raconté le fait avec une ingénuité pleine de grâce, et se souvenir aussi que, des deux jeunes filles en cause, la cadette, la narratrice, n'avait pas encore neuf ans, et que Victoire en avait tout au plus dix et demi.

L'hôtesse ne voulait pas s'avouer vaincue, ni surtout priver les enfants d'une partie agréable. Elle reprit donc :

« Au moins, vous permettrez à vos deux petites d'y venir avec nos enfants. Je suis sûre que le spectacle les amusera beaucoup. Je me fais une fête de voir l'effet qu'il produira sur elles. » Mme de Saint-Luc apporta de bonnes raisons, qui ne furent point goûtées. Fatiguée des importunités de cette dame : « Je le veux bien, dit-elle enfin, si elles y consentent elles-mêmes. Je les laisse maîtresses. » On ne demandait pas davantage : on se croyait sûr de les vaincre. On entoure les enfants, on leur fait un détail charmant de tout le plaisir qu'on veut leur procurer. Victoire, *déjà ferme dans ses principes*, *suivit* l'exemple de madame sa mère, se défendit parfaitement, donna des raisons au-dessus de son âge. Sa sœur, plus faible et beaucoup plus enfant, donnait déjà son consentement. Victoire s'en aperçut, et, la tirant à l'écart : « Quoi, ma petite Angélique, lui dit-elle, tu te laisserais vaincre à l'attrait du plaisir ! Ne sont-ce pas là « les pompes du monde » auxquelles nous avons renoncé, à notre baptême? Maman nous laisse libres, parce qu'elle compte sur notre raison. Qu'elle ne soit pas trompée : suivons son exemple et ses leçons. » Ce peu de paroles, prononcées avec force et un certain ton d'autorité, fit une telle impression sur cette jeune enfant qu'elle s'arma de courage, se rétracta et résista à toutes les sollicitations qu'on put lui faire. Elle s'est souvent rappelé les paroles de sa sœur dans la suite de sa vie, lorsqu'elle a eu occasion de combattre cette tentation, et *elle n'y a jamais succombé*.

Dans la petite fille de dix ans, qui marche en si parfaite conformité avec sa mère, on voit apparaître, avec la raison et la volonté cornéliennes, le cœur de

la chrétienne et de l'apôtre. Elle commence, avec succès, l'apostolat qui va occuper toute sa vie. On devine la joie silencieuse de la mère éducatrice, qui se servit de Victoire comme d'un ange gardien pour ses autres enfants.

Vers la fin de cette année 1771, le conseiller, nommé Président à mortier[1] dans le Parlement de Bretagne, dut habiter Rennes à demeure. Il y ramena toute sa famille.

La situation était toujours difficile pour lui[2]. Déjà, en 1769, le *bailliage d'Aiguillon* avait fait place au Parlement reconstitué, où on avait rappelé l'universalité des démissionnaires, sauf les deux procureurs généraux et six autres dignitaires, les têtes de la résistance. Un peu plus d'un an après, avait lieu le coup d'État, du 20 janvier 1771, contre le Parlement de Paris. L'édit de février, qui le suivit, transforma toute l'organisation de la justice. Au mois d'octobre suivant, le Parlement de Bretagne reçut une organisation très semblable : suppression des anciens offices ; réduction du Parlement à quarante membres nommés et rétribués par le roi ; abolition des *épices*, *vacations* et autres droits... Le Parlement de Rennes, reconstitué et réinstallé, porta comme les autres le nom du chancelier *Maupeou*, qui avait fait le coup d'État et la réforme. Dans le Parlement Maupeou, Conen de Saint-Luc, l'un des cinq présidents à mortier nommés par le roi, fut

[1] *Mortier ;* nom du bonnet que portaient ces présidents. Ils étaient au nombre de cinq dans le Parlement de Bretagne.

[2] Cf. *Le Parlement de Bretagne et le pouvoir royal au XVIIIe siècle*, par A. Le Moy, docteur ès lettres. Paris, librairie ancienne H. Champion ; et F. Saulnier, *Le Parlement de Bretagne*.

encore plus exposé, par le fait de ce choix qui le mettait en vue, « aux libelles, aux caricatures », et même aux difficultés de tout genre, que les magistrats « démissionnaires » semaient toujours avec un malin plaisir sur le chemin de ceux qu'ils accusaient de les avoir trahis. Cependant la réforme de Maupeou n'excita pas dans la ville un grand émoi. Les nouveaux dignitaires firent tous leurs efforts pour être agréables à la population rennaise. Quant au président Conen de Saint-Luc, sa jeune et pieuse femme fut son meilleur soutien et son auxiliaire le plus habile.

On sait que l'esprit de société fut très développé, en France, au XVIIIe siècle. A Rennes, ville de magistrats, les réunions étaient « vivantes et brillantes ». A l'exemple du premier Président, les présidents à mortier devaient avoir un grand train de maison, et parfois tenir « table ouverte, où se pressaient des centaines de personnes ». Mme Conen de Saint-Luc n'aimait pas le monde. Mais dans sa situation nouvelle, il lui fallut, sur le désir et pour le bien de son mari, faire et recevoir beaucoup de visites, avoir des « soirées grandioses ». Elle cultiva toutes les relations nécessaires. Jeune encore — elle n'avait que vingt-huit ans — et gracieuse, et intelligente, elle pouvait briller. Mais foncièrement chrétienne, elle ne cherchait à plaire qu'à Dieu et aux siens, et à bien élever sa famille. Elle fit mieux, pourtant, que de se résigner à la sujétion que les circonstances et son devoir lui imposaient : parmi les causeries et même les bavardages des salons, elle rendit la piété aimable, ce qui est une bonne méthode d'apostolat. Mais l'épouse et la mère chrétienne, en se prêtant de bonne grâce aux

exigences de la vie de société, ne sacrifiait rien de ce qu'elle devait à Dieu et à sa famille. Sa journée était distribuée dans un ordre presque minutieux. L'ordre est la vraie sauvegarde du temps, qui est plus précieux que l'or ; il est pour une âme, selon la remarque de saint Augustin [1], la condition de la paix intérieure. Dans cette journée, très bien remplie, où l'ennui n'avait pas de place, elle trouvait la part de Dieu, la part des siens, la part du monde ou plutôt des relations sociales, la part des pauvres et des malades.

Le matin, avant sept heures, elle faisait la prière, au milieu de ses filles. Puis elle les emmenait à Saint-Germain, pour entendre la messe, et, « en leur faisant commencer la journée par cette grande action, leur apprenait à la sanctifier ». Elle veillait, ensuite, à tous les détails de son ménage, activait les domestiques, et s'intéressait « surtout à l'éducation de ses enfants », c'est-à-dire à leur instruction.

L'après-midi était plus spécialement consacré aux relations qu'elle était obligée, comme Présidente, d'entretenir. Mais elle se réservait, à l'ordinaire, une demi-heure pour la visite au Saint-Sacrement. Plus d'une fois, dans la semaine, elle allait voir et soigner les malades dans les hôpitaux ; elle y conduisait Victoire, quand elle le pouvait, mais elle l'emmenait de préférence chez les pauvres. Après le souper, on faisait la prière en commun, une lecture pieuse ; puis elle distribuait leur tâche, pour le lendemain, aux gens de la maison.

Quand il en était besoin, le plus rarement possible,

[1] *Pax est tranquillitas ordinis.*

elle donnait un dîner ou une soirée, faisant avec la grâce la plus aimable les honneurs de son logis. Elle était toujours « grande dame », chez elle et chez les autres.

Cette vie active, réglée, digne, éclairée d'un sourire avenant et d'une amabilité sans minauderie, où chaque occupation avait sa place et, pour ainsi parler, sa hiérarchie marquée, était l'école la plus instructive pour les enfants qui se pressaient autour de la mère et qui n'avaient, pour apprendre à bien faire, qu'à s'inspirer de ses exemples plus encore que de ses leçons.

Dans le cours d'une journée si occupée, il ne restait pas à Mme de Saint-Luc assez de loisirs pour faire, à elle seule, l'instruction de ses enfants. Pour Victoire, en particulier, sur qui elle comptait comme devant l'aider, dans un délai rapproché, à instruire ses sœurs plus jeunes, elle avait trouvé les maîtres nécessaires; et elle ne constatait pas sans allégresse que la jeune fille faisait de rapides progrès. Mais elle n'avait abandonné à personne la tâche d'enseigner la religion à son aînée et à ses autres enfants. La mère, étant la plus aimante, est aussi, là où elle en a le loisir, l'institutrice la plus aimée et la mieux écoutée. En conséquence, elle avait gardé pour elle l'enseignement et l'explication du catéchisme : elle apprenait, elle commentait à ses enfants, dans un langage approprié, la religion qu'elle connaissait et pratiquait si bien. Elle ne se faisait aider, sur ce point, que par l'abbé de Saint-Luc.

Le chanoine-abbé avait pour Victoire, la première de la famille qu'il eût baptisée, une particulière tendresse : on n'ose pas dire un « faible »; car l'homme,

vu de loin, et tel qu'il a été dépeint par son secrétaire [1], semble n'avoir pas eu de faiblesses. Pour la formation de cette âme, il joignait ses efforts à ceux de la mère. Il était, tout naturellement, le conseiller, le directeur de l'une et de l'autre. C'est lui, très ferme sur la doctrine et même intransigeant, comme il convient de l'être, qui a ancré Victoire « dans ses principes [2] », tout en essayant d'adoucir, dans la pratique, ce que son attitude pouvait avoir de trop rigide. Nous en aurons des preuves très claires. Il est certain que cet « aristocrate [3] » était humble, patient, très charitable [4]. Son influence sur sa nièce fut grande, dès le début. Elle le devint plus encore, quand Victoire fut Dame de la Retraite. Celle-ci, dans les années de son adolescence, emporta de ces leçons une ardente dévotion pour les Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie. Le biographe de l'oncle, nous dit, en effet : « ...Plusieurs gravures de ces divins Cœurs, placées dans différents endroits de sa chambre, ...lui rappelaient sans cesse ce qu'ils avaient fait pour le salut des hommes..... Il gémissait amèrement sur l'audace et l'aveuglement des hérétiques qui blasphémaient une dévotion autorisée par le Saint-Siège..... Ce fut pour lui une gloire et un triomphe, quand le gazetier janséniste publia dans une de ses feuilles,

[1] L'abbé Boissière, à qui Mme de Saint-Luc reprochait de faire trop de compliments.

[2] Mot de sa sœur Angélique, cité plus haut.

[3] Les républicains de Quimper l'appelaient ainsi.

[4] L'abbé Boissière écrit : « ... Un jour que nous l'accompagnions dans une rue de Rennes, on lui tira un coup de fusil en plein jour. Nous nous rappelons parfaitement l'heure, la rue et la maison d'où le coup partit. *L'abbé de Saint-Luc* n'en reçut aucune atteinte. Il continua son chemin comme s'il ne se fût aperçu de rien, et ne forma aucune plainte. »

avec un air de mépris et de dérision, qu'il était *cordicole* et que sa chambre était remplie d'estampes des Cœurs de Jésus et de Marie [1]. » Victoire fut *cordicole*, comme ses maîtresses de la Visitation, et comme son cher oncle; ce fut même, nous le verrons, la cause de son martyre.

Des relations de ce temps-là [2], entre le maître et l'élève, il est resté une petite lettre, la plus ancienne que nous ayons de Victoire. Lettre d'enfant, affectueuse et gracieuse, où la langue qui cherche avec effort le mot juste, sans le trouver toujours, met un charme de plus : « Vous n'avez donc pas voulu, mon cher Tonton, me laisser le plaisir de vous faire une petite *galanterie*, que vous ne la payiez par un présent magnifique; j'en suis toute confuse. Ce n'est pas, mon cher Tonton, que tout ce que vous me donnez ne me soit très précieux. Mais c'est que je voudrais avoir le plaisir de vous faire *quelque petite chose* sans vous induire en dépense : c'est ce dont je vous prie, pour la première fois que j'aurai le plaisir de vous envoyer *quelque petite chose.* Mais, ce que je vous demande et qui m'est très précieux, c'est la continuation de votre amitié, que je vous prie de m'accorder toujours, mon cher Tonton, et d'être persuadé de la tendresse avec laquelle je suis [3]..... » La signataire avait douze ans.

Elle n'était pas oubliée des Visitandines. Elle allait fréquemment les voir, avec la permission de sa mère. Son désir de vie religieuse, dans les pieux colloques

[1] *Vie*, par l'abbé Boissière.
[2] De 1771 à 1773.
[3] Lettre du 22 mars 1773. Moins de deux mois après, l'abbé Conen de Saint-Luc était nommé évêque de Quimper.

à la grille, se faisait chaque jour plus vif. L'impatience est un des caractères de la jeunesse. Comme les collégiens, dans leur internat, comptent les mois et les jours qui les séparent des vacances, « elle calculait déjà les mois et les années qui devaient s'écouler jusqu'au jour si désiré de son entrée en religion : elle en avait fixé l'époque un peu avant » ses dix-sept ans accomplis.

Beaux projets, qui faillirent sombrer dans la crise de l'adolescence. Car Victoire eut sa crise ; et on ne conçoit guère qu'il en eût pu être autrement. Les vertus se consolident dans l'épreuve, comme les arbres grandis dans la tempête poussent dans le sol de plus profondes racines ; on peut tout craindre de celles qui se sont développées sans obstacle.

La jeune fille atteignait sa quinzième année, quand sa mère crut devoir la produire « dans quelques réunions », et même au bal. Jusque-là, sur l'ordre de ses parents, elle s'était exercée à la danse, mais sans un vif intérêt. Il arriva que, sous le feu des lustres, dans ces réunions de la société brillante de Rennes, elle y prit goût et désira « d'y réussir ». Lui avait-on dit alors, ou savait-elle déjà, qu'elle était jolie ? Sa taille élégante, la souplesse de ses mouvements, la fine carnation et les traits délicats de son visage où riaient deux yeux bleus, sa gaieté franche, attirèrent l'attention. L'enfant rieuse et charmante changea presque subitement. La dissipation, le « relâchement », s'introduisirent dans sa vie. Elle aima le bal, et la toilette qui faisait valoir ses agréments. « Quelques fêtes auxquelles elle assista parurent l'amuser. Elle prenait même un certain soin à sa toilette. Sa coiffure, surtout, fixait

son attention, au point de la faire recommencer lorsqu'on n'avait pas assez bien réussi la première fois [1]. » La mère observait; elle attendait, tout en disant adroitement les mots nécessaires, que le bon esprit de sa fille estimât à leur vraie valeur les bagatelles qui l'occupaient. Elle n'attendit pas très longtemps : deux mois, trois mois au plus. Dans ce court espace fut enclos ce que Victoire appelait sa « vie mondaine ». Le brouillard se dissipa; ses yeux virent clair, en elle-même et aux alentours. Les « séductions du monde » s'évanouirent à jamais. « Ces fautes bien légères... furent pour elle le sujet d'une douleur amère, de larmes abondantes et de pénitences rigoureuses..... Elle disait, à ce sujet, que, si Dieu n'eût eu pitié d'elle, elle eût aimé le monde avec passion et fût devenue une grande pécheresse ». Les saints, dont la grâce illumine les yeux, ont tous pensé et parlé ainsi. Mais, en se rappelant les soins excessifs de Victoire pour son corps; en revoyant, à l'aide des gravures du temps, l'édifice laborieux de sa chevelure, tel que le portaient une Marie-Antoinette et une duchesse de Lamballe, on songe, malgré soi, au losange irrégulier de batiste où, pendant les dix années de la Retraite, son fin visage fut encadré. Telle fut la revanche de la grâce sur la nature.

Sur ces entrefaites, Louis XV était mort [2]. Son long règne, entouré à ses débuts de l'affection populaire, s'achevait, par ses fautes, dans l'impopularité la plus absolue. A Rennes, on avait souffert, depuis quelque

[1] L'art de la coiffure était fort difficile à cette époque. Victoire y passa beaucoup de temps, frisant, gaufrant, recommençant le fragile échafaudage, s'il n'était pas réussi du premier coup. (Annales de la Retraite de Quimper.)

[2] Le 10 mai 1774.

dix ans, de la lutte que le Parlement avait menée contre le roi et ses ministres. Y a-t-il un écho de ces souffrances dans cette lettre envoyée par la Présidente à son beau-frère l'évêque de Quimper? Plus encore que la Présidente, c'est la chrétienne qui parle : « Voilà donc notre pauvre Roy devant Dieu! Dieu lui fasse miséricorde! Il a su qu'à l'heure de la mort on voyait ce qui nous a environné, séduit, enchanté pendant la vie, avec des yeux bien différents. Le voile tombe : on prise les choses à leur valeur. Mais qu'il est cruel d'être si tard à bien juger! Les passions sont des ennemis terribles, quand on ne les a pas domptées..... Dieu est bon..... Il aura fait miséricorde, je l'espère, à notre pauvre Roy. Hélas! que le trône est environné d'obstacles au salut !... Dieu veuille conduire Lui-même notre nouveau Roy et le préserver d'avoir confiance en des monstres pareils à ceux qui ont conduit au mal son grand-père! Ah! que la perte du premier Dauphin [1] va se faire sentir vivement à nos cœurs !... »

La mort de Louis XV et l'avènement de Louis XVI eurent leur répercussion dans la vie du Président Conen de Saint-Luc. Le Parlement de Paris fut rappelé. Au Parlement de Bretagne, il se fit aussi comme une révolution, qui causa de nouveaux ennuis à la famille du Président.

Louis XV mort, le duc d'Aiguillon quitta le ministère des affaires étrangères [2]. Le chancelier Maupeou fut congédié. Les deux anciens procureurs généraux, La Chalotais et son fils de Caradeuc, virent s'ouvrir toutes

[1] Le Dauphin Louis, mort en 1765.
[2] Il l'occupait depuis trois ans.

grandes les portes de leur prison [1]. Les têtes, dans la ville de Rennes, recommencèrent à s'échauffer, surtout quand le lit de justice, du 12 décembre, eut fait enregistrer les lettres-patentes du 26 octobre qui rétablissaient les Parlements. Les anciens parlementaires, destitués ou bannis, rentrèrent en conquérants. La Chalotais et son fils remontèrent triomphalement sur leur siège de procureur général. Les Parlements Maupeou, en dépit de l'utilité de la plupart des réformes introduites avec eux, étaient finis. Mais, du coup, les vieilles querelles, un peu assoupies depuis trois ans, se réveillèrent, par suite de la rentrée en charge des parlementaires les plus actifs et les plus connus. « Le peuple vexa le Président de Saint-Luc de mille manières [2]. » Lui, ainsi que ses collègues qui n'avaient pas donné leur démission en 1765, on le représentait comme un traître, et aussi comme « affilié aux Jésuites ». Les collègues nouveaux, dans l'exercice de leur charge, s'ingéniaient à lui causer tous les ennuis possibles pour le forcer à démissionner. Dans un mémoire au roi, du 25 mars 1775, M. Conen de Saint-Luc rappelle qu'en 1765 il ne démissionna pas et que cette conduite lui a fait éprouver toutes sortes de persécutions, lorsqu'en 1769 les magistrats qui s'étaient démis furent replacés dans leurs fonctions... ; que ces magistrats, ne pouvant lui faire ressentir personnellement l'effet de leurs vengeances, s'attachèrent à lui en donner des preuves au sujet de trois procès qui, quoiqu'ils ne fussent pas en

[1] 27 août 1774.

[2] Cf. l'ouvrage cité de Le Moy. Des placards furent affichés à sa porte, où on lisait : « Carrosse, mortier, livrée à vendre : s'adresser à Saint-Luc. »

état d'être jugés, le furent cependant contre lui, ce qui lui a occasionné une perte (considérable) dans sa fortune [1]... » Il demandait l'évocation de ces procès au Grand Conseil. La Cour de Rennes s'y prêta de fort mauvaise grâce, et alla jusqu'à lui refuser le titre de Président à mortier et à le déférer au Garde des Sceaux. Le roi arrêta l'affaire; et la Cour n'insista pas, ayant atteint son but, qui était d'être désagréable à un ancien *if* [2]. Mais toutes ces vexations forcèrent le Président à donner sa démission et à prendre sa retraite. Ses ennemis avaient visé juste. Vers le mois de septembre, il rentra dans la vie privée. Le roi Louis XVI, pour récompenser de bons et loyaux services, lui avait accordé le droit de conserver dans ses armoiries « le mortier ainsi que les autres marques et ornements distinctifs des Présidents à mortier du Parlement [3] ». Le 22 octobre 1775, il lui donna, sur sa cassette royale, « deux mille livres de pension annuelle pour en être payé sa vie durant ». M. Conen de Saint-Luc n'avait alors que cinquante-quatre ans sonnés.

Il dit adieu à Rennes, où les dix dernières années lui avaient été dures et, avec sa femme et ses six enfants, se retira au château du Bot. Une autre raison une raison du cœur, les attirait en Basse-Bretagne. Ils se rapprochaient ainsi de leur frère bien-aimé, Mgr Toussaint Conen de Saint-Luc, qui, depuis plus de

[1] *Archives nationales*, K, 712, n° 93.

[2] Les deux partis, celui des 12 et les autres, s'appelaient l'un les ifs, l'autre les *orangers*. La devise suivante, argot et latin, appliquée aux 12, dans une caricature célèbre, explique leur nom : *J. F, nunc et ab omni ævo.* On peut juger, d'après ces broutilles, de l'ardeur de la lutte.

[3] 20 mai 1775.

deux ans était évêque de Quimper [1], et qui, ayant vécu longtemps près d'eux, dans la ville de Rennes, et partageant toutes leurs idées, était pleinement associé à leurs ennuis comme à leurs joies. L'évêque et le président, comme leurs lettres en font foi, sentaient grandir, tout proche, l'orage révolutionnaire, que l'incurie et les passions de Louis XV, autant que la campagne des philosophes et des parlementaires jansénistes, avaient rendu inévitable.

M. et Mme Conen de Saint-Luc emmenèrent avec eux, pour être leur chapelain et le précepteur de leurs deux fils, un ancien Père Jésuite qui, après la dispersion de la Compagnie, était rentré dans son diocèse natal : Hervé-Rolland le Guillou de Penanros. En 1762, il était professeur d'humanités au collège de Caen. Ordonné prêtre par Mgr de Farcy de Cuillé, il était, dit-on, grand ami de la Retraite, pour laquelle il aurait composé en breton l'explication des images symboliques du P. Huby [2]. En 1774, Mgr Conen de Saint-Luc l'avait, sans doute, indiqué à son frère le Président, qui était en quête d'un précepteur. Dans la même lettre où elle parlait de la mort de Louis XV, Mme de Saint-Luc exprimait en ces termes son appréciation sur le prêtre et le professeur : « Vous nous demandez ce que nous pensons de M. l'abbé de Penanros. J'espère et je crois qu'il élèvera bien nos enfants. Sans avoir un très grand esprit, il a du bon sens..... de la gaieté et de l'égalité

[1] Il avait succédé à Mgr de Grossolles de Flamarens, qui n'avait fait que passer sur le siège de Quimper (1771-1773). Il subit, comme nous le verrons, le contre-coup de l'épreuve qui atteignait son frère le Président.

[2] Cf. *La Retraite de Quimper*, par le P. Debuchy, S. J. p. 37, note.

dans le caractère, beaucoup de complaisance. Il est de petite stature, d'une assez mince figure, et la vue très courte ; mais c'est la moindre des choses, s'il a l'âme belle et grande. » Il l'avait, sans aucun doute, puisqu'il resta dix-sept ans au château du Bot, dans la même fonction, et que son départ fut pleuré. Il s'intéressa, dans une certaine mesure, à l'instruction de Victoire [1]. Ancien professeur, il était très naturel que l'on mît ses connaissances à contribution.

Le château du Bot [2], où vint habiter la famille, est un vaste et vieux manoir sans caractère architectural [3], avec son perron encadré, sur chaque côté, de six fenêtres hautes et larges, et son frontispice surmonté d'un chapiteau où s'abritent les armes et la devise des ancêtres. Bâti sur une butte assez élevée, à trois kilomètres environ de l'église paroissiale de Quimerc'h [4], il apparaît de loin, au voyageur qui arrive par le chemin vicinal bordé de landes fleuries, comme un diadème de granit posé sur un tapis de verdure. Sa silhouette imposante se détache sur le fond sombre des bois, qui le protègent des vents du nord. En 1774, entre les bois et le château se dressait une vieille chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Mais, si la chapelle a été détruite, l'horizon n'a pas changé. Du balcon qui surplombe la porte d'entrée, la vue s'étend à dix lieues à la ronde. limitée, à cette grande distance,

[1] Nous en reparlerons plus loin.

[2] Le dernier propriétaire de la famille fut M. Gaston Conen de Saint-Luc, fils de Fortuné, petit-fils d'Athanase.

[3] La façade principale a été reconstruite en 1845.

[4] Dans le canton du Faou. L'église paroissiale, reconstruite en 1871, a été consacrée au Sacré-Cœur, en souvenir de Victoire. La famille a très grandement contribué à cette reconstruction.

par la ligne dentelée, nue et grise, des monts d'Arrée.

On s'installa dans cette solitude. La chambre que la tradition dit avoir été celle de Victoire était au premier étage, au nord, avec vue sur les bois.

M. de Saint-Luc s'occupait de ses fermes et des intérêts de sa famillle. Sa femme, sans aucun retour sur les affaires et l'agitation de la ville, et heureuse, au contraire, d'en être délivrée, continua de diriger sa maison et d'élever chrétiennement ses enfants. Victoire, son aînée, regrettait uniquement son monastère de la Visitation. Elle eut, dans son chagrin, une consolation très douce : elle fut autorisée à correspondre avec l'une de ses anciennes maîtresses, Mme de Bouteville, qui ne demanda pas mieux, avec la permission de sa Supérieure, que d'entretenir dans cette jeune âme le feu sacré de la vie religieuse [1].

La vie du château, isolé parmi les fermes du voisinage, ne connaissait d'autres bruits que ceux qui animent les champs aux heures de travail, ou les gais ébats des enfants dans le temps des récréations. Le manoir ressemblait à un couvent, dont M. l'abbé de Penanros était l'aumônier.

La journée de la châtelaine fut encore mieux ordonnée, dans la paix de la campagne bretonne, que celle de la Présidente à Rennes. Tout s'y faisait, « aux heures marquées et au son de la cloche ». Puisqu'on n'avait plus de visites à faire ou à recevoir, au moins d'une façon régulière, il y avait une plus large place pour la prière, pour le travail, pour le silence, et pour

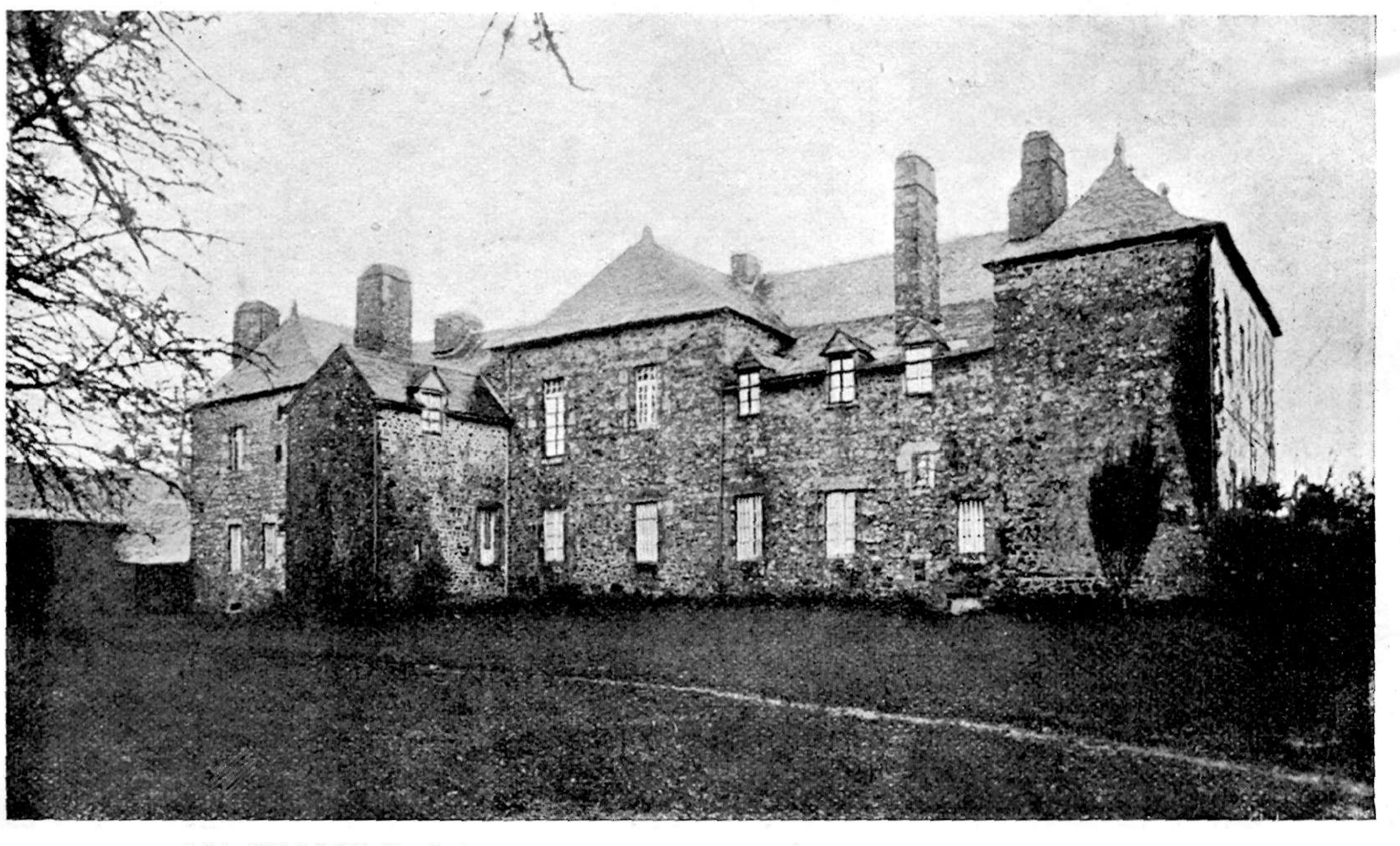
[1] La correspondance dura jusqu'aux années de la Révolution.

la charité; en quoi Victoire était la première élève, ou même l'adjointe de sa mère.

A sept heures du matin, Mme de Saint-Luc était rendue à la chapelle où on avait obtenu de garder le Saint-Sacrement. Elle faisait la prière, entourée de toute sa famille; et une lecture pieuse servait de méditation. Puis, M. de Penanros célébrait la messe. Dans l'après-midi, avant de commencer le travail, elle lisait la vie des saints, et quelque livre instructif. Une heure avant le souper, on se réunissait à la chapelle pour réciter le chapelet, et entendre une lecture, qui était suivie de la visite au Saint-Sacrement. « Une heure environ après le souper, une lecture et la prière terminaient la journée; puis tous les enfants se mettaient à genoux pour recevoir la bénédiction de leurs parents. » Voilà pour la prière et la piété. La part faite à Dieu était bonne. Dans les autres parts, Dieu n'était pas oublié.

Le matin, après le petit déjeuner, chacun allait à son emploi, Les garçons étaient emmenés par leur précepteur. La mère prenait ses filles, à qui elle donnait leur tâche, où bientôt Victoire put l'aider. Elle s'inquiétait des méthodes d'éducation. Dans une de ses lettres à Mgr de Saint-Luc, elle parle des *Lettres sur l'éducation*, un livre de M. de Valmont qui eut son heure de célébrité. « Il serait difficile, dit-elle, de mettre entièrement ce livre en pratique pour un plan d'éducation. M. de Penanros l'a lu, lui aussi, et en fait le même jugement que moi. Je le donnerai à lire à Victoire [1]. Mais je le crois trop fort et trop abstrait

[1] Elle avait, alors, à peine quatorze ans.



LE CHATEAU DU BOT AVANT LA RÉVOLUTION (Côté des bois)

F. & J. Lecoq, Angers

pour elle. Ce qu'elle ne comprendra pas et ne goûtera pas aujourd'hui, elle le comprendra un jour. » Dans la soirée, deux ou trois heures étaient prises encore pour les classes.

Chose plus remarquable, et qui témoigne d'un grand sens pédagogique et religieux, elle habituait ses filles à rentrer en elles-mêmes, à cesser toute conversation quand elles étaient groupées pour le travail manuel, afin d'éviter la dissipation de l'esprit et de prendre l'habitude de la réflexion : petite méditation du soir, dont elles avaient à rendre compte chacune à son tour. « Pour empêcher ses filles de se livrer à ce flux de paroles, à ce babil si ordinaire aux jeunes personnes, Mme de Saint-Luc leur faisait garder au moins un quart d'heure de silence l'après-midi, et les faisait rendre compte du sujet qui les avait occupées, pour les habituer à réfléchir. Victoire avait toujours quelque chose de pieux à raconter, ce qui était pour ses sœurs un sujet d'édification. » Le silence, qui est un si bon outil de progrès dans la dévotion [1], est très fécond pour la formation de l'esprit.

Les œuvres de charité étaient comme le couronnement de ces journées déjà si pleines. Au Bot, on pratiquait d'abord la charité spirituelle, qui consiste à enseigner aux petits et aux ignorants les vérités de la foi. C'était le matin, principalement, que les enfants des fermes et des villages voisins accouraient au château. La châtelaine leur faisait le catéchisme, avec une patience toute maternelle. Bientôt, elle demanda Victoire comme aide-catéchiste. La jeune fille, à son

[1] *In silentio et quiete proficit anima devota.* (Imitation.)

insu, faisait l'apprentissage du rôle apostolique que Dieu lui réservait à la Retraite de Quimper.

Venaient ensuite les œuvres de miséricorde corporelle, exercées de préférence le soir. Il n'y avait pas, au XVIIIe siècle, autant de médecins ni de pharmaciens ni de sœurs infirmières que de nos jours. Pour les pauvres gens de la campagne, le manoir seigneurial s'ouvrit comme un dispensaire, lequel fut presque tout de suite très achalandé. Que nos docteurs contemporains ne s'en étonnent ni ne s'en offensent : nos vieilles grand'mères, à une époque où les communications avec la ville n'étaient ni faciles ni rapides, avaient composé, à l'usage des pauvres, toute une pharmacie charitable; elles préparaient, avec les simples, des onguents merveilleux, des eaux blanches ou rouges, que les malades réclamaient avec instance, et qui, Dieu aidant, soulageaient ou même guérissaient. Le Bot avait une de ces pharmacies qu'administrait Victoire, dès l'âge de quinze ans, sous la haute surveillance maternelle. « Elle [1] la mit même à la tête d'une apothicairerie fournie de toute espèce de drogues et d'onguents, et ce fut pour elle un grand sujet de joie : elle s'acquittait de ce soin avec une attention singulière; les plaies les plus infectes étaient les plus de son goût; à l'exemple de Mme de Chantal, elle en voulut sucer le pus [2]. Elle se mettait souvent à genoux avec respect pour servir les membres souffrants de Jésus-Christ, les consolait, les pansait avec une tendre affection, avait toujours quelque mot édifiant à leur dire. *Dieu bénissait ces soins donnés pour son amour, par le grand*

[1] Mme Conen de Saint-Luc.
[2] Une fois.

nombre de guérisons qui s'opéraient entre leurs mains. »

Assurément le biographe a condensé, dans un seul tableau, tous les actes de miséricorde qui s'échelonnent de la seizième à la vingt et unième année dans la vie de Victoire. Mais voici le plus attendrissant, et celui qui jette la plus vive lumière sur la foi des châtelains et de leur fille. « Il y avait, de fondation, dans la maison, un pauvre que la vieillesse et ses infirmités rendaient digne de ce choix (et l'un succédait à l'autre). Elle *(Victoire)* lui faisait de fréquentes visites, le consolait, l'encourageait à la patience, l'exhortait à la mort, et lui faisait entrevoir le poids de gloire et de bonheur qui lui était destiné, comme au pieux Lazare, pour prix de ses souffrances et de sa pauvreté. » Connaissez-vous un plus beau commentaire pratique du sermon de Bossuet sur l'*éminente dignité des pauvres dans l'Église ?*

A certains jours les pauvres assiégeaient, pour ainsi dire, le château, quand on faisait les distributions de soupe et de vêtements. Ces jours-là, le manoir se transformait en un fourneau économique où les « portions » étaient distribuées gratis ; en vestiaire, où les mendiants échangeaient leurs loques contre des habits propres et solides. « Jours heureux pour Victoire : elle briguait, avec ses sœurs, l'honneur et le bonheur de faire ces pieuses distributions, et on la partageait en aînée. »

Ozanam, le pieux fondateur des Conférences de Saint-Vincent de Paul, recommandait aux jeunes gens de mettre leur pureté sous la sauvegarde de la charité. La charité de Victoire, qui semblait être sa vertu

dominante, était comme le terrain propice où ses autres vertus s'épanouissaient à l'aise; et, entre toutes, sa pureté et sa piété ardente, qui rayonnait autour d'elle. Son oncle, l'évêque de Quimper, venait de temps en temps au château. Son séjour était marqué par un redoublement de dévotion. Il confessait maîtres et serviteurs, et les portait à l'amour de l'Eucharistie. Sa messe si pieusement célébrée, les longues heures d'adoration, qu'il passait à la chapelle, étaient, pour tous, une prédication efficace, en particulier pour l'aînée de ses nièces, la brebis la plus aimée du troupeau. Elle avait quatorze ans, quand il lui permit de s'approcher de l'Eucharistie une fois la semaine : faveur rare, pour l'époque. Mais il avait voulu, parallèlement à cette faveur, dilater son âme, timorée à l'excès. Car, chaque fois, avec une contention fatigante, elle faisait un examen sévère et prolongé de sa conscience, qui se manifestait par la rougeur de son visage et les soupirs que sa poitrine lançait vers le ciel. « Madame sa mère — pour appuyer les conseils de l'oncle — lui disait souvent : « Pas tant d'efforts de tête, ma chère Victoire! Le bon Dieu ne demande que notre cœur : allons à Lui avec amour, simplicité, une volonté bonne et droite : Il suppléera à ce qui nous manque. » Elle écoutait, essayait d'atteindre à cette simplicité enfantine et allègre; et puis, avant la communion du dimanche, elle se reprenait à scruter son âme avec les mêmes yeux inquisiteurs, presque durs. Elle n'arriva que beaucoup plus tard à l'abandon confiant.

A quinze ans, d'un même effort de tête et de cœur, elle chercha sa voie. Elle était persuadée, comme tout

son entourage, que Dieu l'appelait à la vie religieuse. Dans quel Institut, elle se le demandait à cette heure avec l'inquiétude qu'elle mettait en tous ses examens de conscience. Jusque-là, elle n'avait pas hésité : les Filles de Saint-François de Sales, qui l'avaient accueillie et suivie avec la ferme douceur et la grâce de leur Père fondateur, lui avaient paru offrir l'idéal qui convenait à sa vie. Mais, comme la sève au printemps, ses désirs d'apostolat se portaient dans toutes les directions, plus impétueusement du côté où il lui paraissait qu'elle aurait plus à souffrir pour Dieu et les âmes. Ainsi le jeune homme qui se sent appelé au sacerdoce, s'il est généreux, rêve de missions, de conquêtes et de martyre, à la suite d'un François d'Assise et d'un François-Xavier. De même Victoire, à quinze ans, restait très attachée à la Visitation, où la vie intérieure est si intense. Mais, comme elle ne discernait pas l'esprit de mortification qui en est la vraie source, sa jeunesse vigoureuse était plus sollicitée par les austérités des Carmélites ou par l'humble pénitence des « Pauvres Clarisses ». Par moments, si elle rencontrait les religieuses hospitalières de Saint-Augustin au chevet des malades, elle ne trouvait « rien de plus beau que de soulager les membres souffrants de Jésus-Christ et de leur consacrer sa vie. Elle eût voulu embrasser tous ces différents ordres, qui, comme autant de fleurs choisies, ornent avec une admirable variété le jardin du divin Époux ». Elle aurait pu, dans son ardeur juvénile, s'approprier le mot de sainte Térèse d'Avila : « Seigneur Jésus, si l'on me disait qu'il y eût une âme ici-bas qui vous aimât plus que je ne vous aime, il me semble que je ne le pourrais souffrir ! »

Dieu allait bientôt imprimer à cet amour la direction attendue.

Au mois de mars 1776, la famille tout entière se transporta pour quelques semaines à Quimper, où se donnaient les exercices du Jubilé [1]. Mgr Conen de Saint-Luc, à cette occasion, avait appelé dans sa ville épiscopale environ quarante ecclésiastiques, « les plus distingués de son diocèse par leurs talents, leur science et leurs vertus [2]», pour donner une grande mission. On sait que l'un de ses buts principaux était d'arrêter les ravages de la Franc-maçonnerie, qui séduisait jusqu'aux petites gens, sous prétexte de les enrichir, pourvu « qu'ils payassent, en s'enrôlant, une certaine somme dont on leur donnait quittance ». Et, comme les principaux chefs de la secte, à Quimper, étaient redoutables par leur rang et leur autorité, il ne voulut céder à personne le périlleux honneur de les combattre. A deux reprises, le premier jour et l'avant-dernier des exercices, dans la chaire de sa cathédrale, il montra leur main ténébreuse tramant les complots contre l'Église et la société chrétienne : « Il attaqua la secte dans ses principes et dans leurs conséquences. » Cette attitude, digne d'un Père de l'Église, souleva une formidable opposition, d'autant plus forte que le présidial de Quimper faisait sentir à l'évêque un peu de l'animosité que le Parlement de Rennes avait témoignée à son frère le président [3]. L'évêque fut cité devant le lieutenant-criminel ; il comparut, mais pour déclarer simplement qu'il n'avait « rien à déposer, ne devant

[1] Ouvert à la Pentecôte.
[2] Cf. sa *Vie*, par l'abbé Boissière.
[3] Cf. l'ouvrage cité de M. Le Moy.

compte de sa doctrine qu'à Dieu et à ses supérieurs dans l'ordre hiérarchique [1] ». Le clergé fut affermi dans sa ligne de conduite. Comme les bons fidèles, et plus que tous, Victoire était fière de cette manifestation doctrinale qui, en éclairant son esprit, excitait son propre cœur à la défense de la vérité. Dans la sphère où elle travailla, elle fut digne de son oncle.

La mission terminée, ses parents retournèrent au Bot. Ils laissèrent Victoire chez les Ursulines, pour deux mois. Comme elle avait du goût pour les arts et une main souple, ils la firent profiter d'une excellente occasion qui s'offrait à elle pour se perfectionner dans la peinture. Un peintre breton, Valentin, élève de Vien, que son talent avait appelé et retenu à Paris, venait en Bretagne, de temps en temps, pour faire des portraits : il fit celui de Mgr Conen de Saint-Luc [2], et il aimait à dire que l'évêque l'avait protégé dans sa carrière d'artiste. Victoire prit ses leçons, et développa un talent d'amateur qui lui fut très utile par la suite.

Pendant qu'elle était chez les Ursulines, elle entendit nommer, par hasard, soit à son oncle, soit à d'autres personnes, l'Institut de la Retraite, et vanter les merveilles de grâce qu'il produisait dans les âmes. La première impression fut bonne : le but poursuivi par ces Dames la tentait vivement. Elle s'informa ensuite plus en détail de l'organisation de l'œuvre. Elle vit les « Demoiselles » qui l'administraient : Mlle de Lanhoulou, la Supérieure, « l'humilité même », qui ne cherchait

[1] Annales de la Retraite de Quimper.

[2] Ce portrait, qui est, paraît-il, fort ressemblant, est à l'évêché de Quimper : dans un visage encadré d'une longue et abondante chevelure, deux yeux bien ouverts révèlent une franche et naïve bonté.

que le silence et l'oubli, et qui avait fait les vœux de religion, pauvreté, obéissance, chasteté, préludant ainsi, plus d'un demi-siècle à l'avance, au mouvement qui entraînerait tout l'Institut vers la vie parfaite; Mlle du Dresnay, l'infatigable bâtisseuse; Mlle du Clesmeur; et, avec ces trois anciennes, une jeune recrue, Mlle Marie-Charlotte de Marigo. Les quatre ouvrières donnaient, dans leur maison [1], douze retraites par an : huit pour les femmes de la campagne qui ne parlaient que le breton, et quatre pour les retraitantes de langue française. Elles étaient aidées par deux anciens Jésuites, le P. Kérilis et le P. Le Guillou de Kérincuff, que Mgr de Saint-Luc avait autorisés à venir, au moins de temps en temps, malgré les réclamations jalouses de quelques prêtres séculiers. Le Supérieur du Grand-Séminaire, M. Gorgeu, et des recteurs désignés par l'autorité diocésaine, prêchaient avec eux et confessaient. Après Mgr de Farcy de Cuillé [2] et Mgr de Flamarens, l'évêque actuel était le bienfaiteur et le protecteur-né de l'institution. Les retraitantes affluaient, même en cette année de jubilé; une retraite de surérogation, demandée par une dame de Quimper à la suite du jubilé, fut cause de la mort de la sainte Mlle de Lanhoulou. Victoire regarda, étudia, « fut frappée du bien que cette société opérait. Être associée à la fonction d'apôtre, coopérer au salut des âmes, lui parut au-dessus de toutes les austérités corporelles, et même des soins des malades, et pouvait d'ailleurs s'y allier

[1] La gendarmerie actuelle, sur la Place-Neuve.

[2] Un Angevin, qui occupa plus de trente ans le siège de saint Corentin (1739-1771)). Cuillé est de l'ancien Anjou, dans le Craonnais. L'évêque avait une petite taille, mais une très grande charité.

en partie. Elle réfléchit mûrement, demanda les lumières de l'Esprit-Saint, dans la prière et dans la communion ». Elle restait quand même irrésolue.

Enfin, elle consulta son oncle, qui fit cesser toutes ses irrésolutions en lui citant les paroles du prophète Daniel [1] : « Ceux qui auront été savants [2], brilleront comme la splendeur du firmament; et ceux qui en auront conduit beaucoup à la justice [3], seront comme les étoiles, éternellement, toujours. » Son choix était fixé. « Elle se décida irrévocablement pour cette sainte maison. »

De retour au Bot, elle eut hâte d'ouvrir son âme à ses parents pour leur faire part de sa décision. La mère y donna son plein consentement. Mais M. Conen de Saint-Luc, sans opposer un refus formel à la vocation de sa fille, soit qu'il voulût l'éprouver, soit qu'il ressentît trop de chagrin à voir partir si tôt cette fille chérie, lui déclara enfin, après bien des atermoiements, et en dépit de ses supplications fréquentes, qu'elle n'entrerait à la Retraite qu'à vingt et un ans achevés.

Elle fit force neuvaines, s'imposa d'innombrables pénitences, versa bien des larmes, « pour obtenir de Dieu, qui tient tous les cœurs entre ses mains, de rendre celui de Monsieur son père favorable à ses vœux ». Dieu, par le père, éprouvait cette âme d'élite. Elle-même, d'ailleurs, ne s'abattit point ni ne se découragea. Elle reprit le train ordinaire du château ; aida sa mère ; se fit, dans la mesure du possible, l'institutrice

[1] Daniel, XII, 3 : *Qui autem docti fuerint, fulgebunt quasi splendor firmamenti; et qui ad justitiam erudiunt multos, quasi stellæ in perpetuas æternitates.*
[2] Il s'agit de la science de Dieu.
[3] A la sainteté.

de ses sœurs et des enfants du village; continua de tenir « l'apothicairerie » du Bot, de soigner les malades et les pauvres; de mener, en un mot, la vie apostolique des années précédentes. Mais, l'œil fixé sur l'idéal entrevu et toujours ambitionné, elle travailla, cinq années durant, à se rendre de plus en plus digne du saint emploi que Dieu lui avait montré, et où l'attendaient les ouvrières qui réclamaient de l'aide. On peut la présenter, vraiment, comme un modèle à nos étudiantes d'aujourd'hui, parce qu'elle fit marcher parallèlement, ou mieux ensemble, en les soutenant les unes par les autres, l'étude, la piété, la charité fraternelle, et aussi la pénitence, qui est toujours, quoi qu'en pense la mollesse du siècle, essentielle à la vie d'un chrétien.

Elle avait un grand désir d'apprendre; désir tout naturel, puisque la vérité est le pain de notre esprit. Mais, douée d'une sensibilité vibrante et d'une vive imagination, elle se fût portée volontiers à la lecture des romans, qui contentent notre besoin du merveilleux et nous transportent dans un monde irréel. Térèse, une de ses saintes préférées, n'avait-elle pas, dans sa prime jeunesse, pris plaisir aux romans d'aventure, qui avaient failli gâter son naturel et pervertir son sens pratique? Victoire fut avertie à temps par sa mère. Elle se détourna de ces histoires alanguies ou vaporeuses, de ces viandes creuses qui chargent l'estomac sans le nourrir. Elle ne lut que des ouvrages imposés ou permis par son guide. Son intelligence ne fut point anémiée : elle resta saine, d'une ferme vigueur et de bon ton. Sans fermer les yeux sur les choses et les gens de son entourage, elle vivait déjà, par le désir et la pensée, dans la maison de Retraite. En conséquence,

elle apprit d'abord le maniement des outils qu'elle estimait utiles à sa future profession.

Elle avait constaté, par une enquête préalable, que le nombre des retraites « bretonnes » équivalait, dans une année, au double des retraites « françaises ». Or, elle ne savait qu'imparfaitement le breton, assez pour faire réciter le catéchisme et pour la conversation courante, pas assez pour faire les exhortations, ou même pour bien s'acquitter des lectures publiques en cette langue. « Elle résolut d'apprendre le breton par règle, langage assez difficile pour ceux qui ne l'ont pas appris dans leur enfance. » En peu de temps, elle réussit à composer des discours de piété. On eût dit que s'était renouvelée pour elle l'assistance quasi-surnaturelle donnée au P. Maunoir.

Dans la littérature, elle étudia presque uniquement nos grands classiques français, qui sont les meilleurs éducateurs. A leur école, elle apprit à écrire, à goûter un beau sens caché sous l'écorce du mot, même à s'exprimer en vers. « Elle faisait joliment, et facilement les vers. Mais elle consacra à Dieu ce talent : elle composait des cantiques qui exprimaient l'ardeur de son amour pour Dieu, le désir du ciel, le mépris du monde, et les beautés du paradis ; elle les faisait chanter, car elle n'avait pas de voix, ce qui était une grande privation pour elle. » De ces cantiques, nous ne pouvons en présenter aucun au lecteur : les Annales de la Retraite ne les ont pas conservés. Ils seraient simplement passables, ou même médiocres, malgré l'appréciation flatteuse de la sœur, s'il fallait en juger par les couplets en vers que Victoire a mis dans ses pièces de théâtre.

Car elle a composé, pour un petit théâtre de campagne, quelques pièces, dont trois ou quatre existent encore. Le *libretto* en est vénérable [1], avec ses lettres pâles sur son papier jauni. Ne rappelons pas, à ce sujet, qu'à dix ans elle refusait d'aller à la comédie et que sa sœur, qu'elle convertit à son sentiment pour toujours, a été actrice dans ces drames. Il n'y a presque rien de commun, en effet, entre le vrai théâtre, où se passionne si étrangement l'humanité, et celui-là. Car, si l'une des pièces a un prologue, majestueux et abstrait, où tiennent un rôle la Maladie, la Tristesse, la Joie et la Santé ; s'il y a des paysans et des bergères, qui portent des noms savants, *Daphnis*, *Lycas*, *Silvie*, ou populaires, *Colas*, *Colette*, *Pierre*, comme dans les bergeries de Florian et de Berquin ; si la grave Thémis [2] y montre sa balance : il s'agit tout simplement, dans l'espèce, d'une famille bien unie et aimante qui, avec les fermiers voisins, célèbre son bonheur, le retour d'un père après un assez long voyage à Paris, ou encore une convalescence heureuse. Les titres nous renseignent suffisamment : *L'Amour filial ou les Seigneurs aimés*, *demi-drame en un acte; L'heureuse convalescence*, *demi-drame en un acte; Le retour désiré ou la constance couronnée*, *demi-drame en deux actes.* Ces demi-drames, au nom plaisant, ont été faits et représentés de 1778 à 1781, sur le théâtre de famille, et même une fois « devant l'évêque ». Les enfants y gardent leur nom : *Angélique*, *Félicité*, *Euphrasie*, *Ange-Marie* et *Athanase*. Le comte et la

[1] Écrit, semble-t-il, de sa main.

[2] La Justice, qui avait sa place naturelle chez un ancien Président.

comtesse s'y montrent aussi. Et parfois Athanase, le benjamin de la famille, y reçoit une bonne monition. La grave Victoire n'y apparaît jamais. On lit, à la fin de deux pièces : *Fait par des enfants*. Les autres enfants y ont peut-être collaboré. Mais la tenue littéraire de ces essais ne vaut pas qu'on s'y arrête davantage. Ils étaient un amusement de famille, une manifestation de tendresse filiale. Ils ont atteint leur but.

En même temps que le breton et la littérature, Victoire apprit le latin : non pas pour devenir une *femme savante*, dans le genre de celles que Molière a flagellées, mais pour être une meilleure « fille de l'Église ». Son ambition, très légitime et toute naturelle pour sa condition et en vue de l'idéal qu'elle poursuivait, était de savoir assez de latin pour lire les saints Livres dans la Vulgate, comprendre les offices liturgiques, les ouvrages des Pères et l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il est permis de la proposer à nos jeunes contemporaines, en leur assignant la même fin. Le travail de Victoire, sur ce point, fut actif et persévérant. « Elle y employait tous les moments que lui laissaient ses autres occupations, prenait sur son sommeil. » Elle demanda l'aide du chapelain-précepteur, M. de Penanros, qui la dirigea dans cette voie nouvelle. Bien vite, elle sut assez de latin pour suivre l'office à l'église, « comprendre le saint Évangile, l'Imitation et plusieurs auteurs faciles ». Ses connaissances s'étendirent et se perfectionnèrent. Elle marchait, comme on le voit, sur les traces de Mme de Sévigné, qui lisait dans le texte saint Augustin, saint Bernard et d'autres Pères de l'Église. Des lectures, qu'elle faisait, à l'exemple de la marquise, Victoire

retenait les beaux textes qui l'avaient touchée, les inscrivait sur de petites feuilles qu'elle portait avec elle et qu'elle relisait, aux heures de méditation. Elle « avait toujours les poches garnies de petits papiers remplis de sentences et de maximes des saints ; en allant et venant, elle les apprenait, en ornait sa mémoire, en nourrissait son esprit et son cœur ». Les archives de la Retraite gardent, comme des reliques, quelques-uns de ces « petits papiers » où furent écrites, au jour le jour, la plupart en latin, les pieuses pensées qui ont ému l'âme de Victoire [1]. En rapporter ici serait inutile et même hors de saison : car cette pratique, commencée pendant les années d'étude, fut continuée par elle durant toute sa vie. Il est à propos, seulement, de remarquer que toutes ces pensées se réfèrent à Dieu et au salut : elles lui servaient pour elle-même et pour l'édification de ses interlocuteurs.

La même remarque s'applique aux travaux d'art que Victoire a faits dans cette période et dans celle qui suivit. Elle cultiva toujours son talent d'amateur, pour la même fin. « Elle y employait *tous les jours* un certain temps, et trouvait un extrême plaisir à composer des sujets pieux, à faire des images dévotes, des *pales* pour le saint sacrifice, et même des tableaux de dévotion, et miniatures, au pastel et à l'huile [2]. » Toute sa vie était donc orientée vers Dieu, et n'était qu'une prière continuelle.

Son cœur brûlait, avait faim et soif de la gloire de

[1] On y salue, au passage, saint Ignace, saint Bernard, saint Ambroise, saint Augustin, Tertullien...

[2] Les archives de la Retraite conservent pieusement des canons d'autel, qu'elle avait peints pour son oncle.

Dieu. A dix-huit ans, elle « souhaitait ardemment » le martyre. Elle s'écriait parfois, comme par un pressentiment prophétique : « Mourir à trente-trois ans, comme Jésus-Christ, et mourir martyre ! » De ce désir, dont elle ne voyait pas la réalisation possible, mais qu'elle entretenait fidèlement, « elle parlait souvent à celle de ses sœurs à qui elle se confiait ». C'était sa cadette, Angélique, qui prétend qu'un tel souhait fut formulé par Victoire « dès son enfance », et ajoute justement : « Dieu lui a accordé ces deux précieuses faveurs. »

Victoire entretenait cet état d'esprit en elle par des lectures appropriées, notamment, par les biographies des saints qui ont mené la vie la plus héroïque : les Pères du désert; les missionnaires de Bretagne, Le Nobletz et Maunoir; les saints de la Compagnie de Jésus, Ignace de Loyola, Louis de Gonzague, Stanislas Kostka, et, entre tous, François-Xavier, dont le souvenir « la transportait hors d'elle-même ». Les sciences religieuses, les livres ascétiques de Grenade et de Rodriguez, et en particulier, l'histoire sainte et l'histoire de l'Église, la ravissaient en meublant son intelligence de traits que l'on retrouve à foison — faut-il dire à satiété? — dans ses lettres. Il est évident qu'elle vivait dans cette atmosphère religieuse; et, comme la bouche parle de l'abondance du cœur, elle les citait à tout propos, et elle les retrouvait sans effort au bout de sa plume [1], tellement elle se les était assimilés.

Tout cela était le fruit, et aussi l'instrument, d'une

[1] Nous en donnerons des preuves plus loin.

charité qui croissait avec l'âge et ne connaissait pas de bornes. Son zèle apostolique s'adressait, d'abord, à ses frères et sœurs. Elle les aimait d'une « extrême tendresse », et elle eût voulu, par un effet de ce vrai amour, les entraîner avec elle dans la voie qui conduit toujours plus près de Dieu. « Elle s'affligeait quand ils n'embrassaient pas les pratiques qu'elle leur suggérait. » Elle eut une « tendresse particulière pour le cadet de ses frères qui était aussi le plus jeune de la famille [1] ». Elle aurait voulu en faire un prêtre et un missionnaire. « Le Seigneur ne le destinait point à un état si parfait. » Il fut, après la Révolution, un bon préfet et un excellent père de famille. Mais, dans l'intervalle, aux jours de son enfance, de son adolescence, et même de sa jeunesse un peu orageuse, « l'enfant de ses larmes » sentit les bienfaits de cette protection fraternelle. « Prières, jeûnes, communions, tout fut employé. »

Ce même zèle s'étendait autour du château, sur les fermes du voisinage. Elle faisait le catéchisme aux enfants, habillait et nourrissait les pauvres, se plaisait parmi eux, sans redouter les insectes qu'elle appelait « des perles d'hôpital », dont elle se « laissait incommoder volontiers ».

Son cœur, comme celui des saints, en essayant de se dilater et de grandir jusqu'au divin modèle, qui est le Cœur de Jésus, — dont elle peignait souvent l'image, — faisait des projets aussi vastes que le monde. Elle les confiait à sa sœur Angélique, dont l'âge se rapprochait le plus du sien. Et celle-ci nous a laissé un écho de ces

[1] Athanase.

confidences, dans une page qu'il faut transcrire, si l'on veut entrer dans l'intimité d'une âme si belle et si élevée : « .....Elle eût voulu convertir *tous* les hommes, tenir *tous* leurs cœurs entre ses mains, pour les incliner *tous* vers Dieu. Elle eût désiré pouvoir établir, dans *toutes* les paroisses, des catéchistes uniquement occupés à instruire les pauvres, à leur apprendre à sanctifier et tirer parti de leurs peines et de leur pauvreté... ; puis, des Sœurs de charité pour le soulagement des maux corporels dans les campagnes ; de petites écoles pour former et diriger des jeunes gens pour la prêtrise, et en former ces pieuses colonies qui eussent traversé les mers et volé à la conquête des âmes ; des missionnaires ambulants pour porter et distribuer le pain de la parole de Dieu aux pauvres et aux indigents..... Elle voyait tout cela facile à opérer, et indiquait les moyens. Son visage était quelquefois tout enflammé, lorsqu'elle parlait de ces choses, et on la voyait souvent sortir ainsi de son oraison, même dans les plus grands froids, tant était vive l'ardeur qui la consumait. »

Sa pénitence égalait presque sa charité, dont elle procédait. La charité ne peut pas être excessive : les saints proclament tous que la mesure, quand il s'agit d'aimer Dieu, est d'aimer sans mesure. La pénitence peut l'être. Et celle de Victoire le fut quelque peu. Toute jeune, à quinze ans, elle avait prié sa mère d'instituer entre ses quatre filles un concours, où elle décernerait, chaque semaine, à la plus méritante un prix d'application, de bonne conduite, d'obéissance. La mère y consentit, en priant Victoire de déterminer elle-même la récompense. « Que pouvait-on offrir, et qu'est-ce qui pouvait plaire à une jeune personne de cet âge, d'un physique

agréable, aimable et gaie? Quelque bijou, quelque ornement de toilette? Oh! ces objets n'étaient pas dignes de fixer l'attention de la fervente Victoire; elle en faisait trop peu de cas. La permission de prolonger son oraison d'un quart d'heure, de faire une visite de plus au Saint-Sacrement, de disposer de son déjeuner en faveur d'un pauvre, de faire usage de quelque instrument de pénitence : voilà ce qu'elle désirait, demandait, et obtenait avec prudence et discrétion. »

La mère était là. Loin de ses regards, quand personne ne la retenait, Victoire n'avait pas toujours la même prudence. Mais son énergie était admirable contre les obstacles qu'elle rencontrait dans sa marche vers la perfection.

« La toilette était pour elle un vrai supplice. » Elle se souvenait des deux ou trois mois de sa vie où les « séductions du monde » l'avaient charmée. Maintenant « elle cherchait à s'enlaidir et à se rendre désagréable; et quand elle croyait y avoir réussi, elle était enchantée ». Elle prêchait à ses sœurs, qui habitaient la même chambre qu'elle, le dédain de la parure et des futilités.

Puis, son ardeur à se faire souffrir dépassa les bornes. « Elle s'était procuré et avait fait elle-même divers instruments de pénitence : haire, cilice, discipline, ceinture de fer, bracelets. Souvent elle couchait sur la dure, mettait du bois dans son lit et un gros livre pour oreiller; elle mettait de petites pierres dans ses souliers, du sable et autre chose pour se rendre la marche difficile et pénible. Elle se mettait la tête en sang par le moyen d'épingles ou d'une couronne piquante... Un jour, on s'aperçut, malgré son attention

et ses efforts, qu'elle avait de la peine à se tenir à genoux, où elle restait toujours très longtemps. On lui en demanda la cause. Elle parut affligée de ce que l'on s'était aperçu qu'elle souffrait. Mais on la pressa si vivement qu'elle fut contrainte d'avouer qu'à l'exemple de sainte Catherine, elle s'était laissé tomber plusieurs gouttes de cire d'Espagne brûlante sur ses genoux ; et les gouttes avaient formé autant de plaies ». Elle avait tout juste dix-sept ans. Son teint pâlit, sa poitrine se creusa ; son estomac supportait mal les aliments ; sa force diminuait à vue d'œil. On se demandait la cause de ce changement presque subit. L'affection maternelle, qui a le don de seconde vue, discerna bientôt qu'il fallait l'attribuer à ces mortifications immodérées. Elle agit par la persuasion, et, comme cela ne suffisait pas, demanda l'intervention du confesseur. Les instruments de pénitence furent supprimés, et même, pendant quelque temps, les livres d'ascétisme. Victoire obéit, non sans tristesse. Elle comprit, cependant, qu'il valait mieux conserver sa santé pour le travail des retraites, que d'offrir à Dieu un corps usé avant l'âge.

Mais, avec raison, elle ne quitta pas l'esprit de mortification et de pénitence. Elle ne pouvait plus tourmenter son corps : elle pratiqua l'abnégation et le renoncement à soi-même dans une plus large mesure. Si elle ne se refusa pas les aliments nécessaires à sa bonne santé, elle échangea parfois, contre « quelque morceau bien sale et bien dégoûtant qui avait séjourné » dans le bissac des mendiants, le pain de son petit déjeuner, et « elle s'en nourrissait avec délice ». Elle se privait de dessert, sans qu'on le remarquât. Ainsi, elle respectait les ordres de sa mère, et n'abandonnait pas la mortifi-

cation qui nous fait ressembler au Dieu de la Croix. Ses aumônes pour les pauvres se firent plus abondantes, à tel point que sa mère dut intervenir, et remettre à sa sœur cadette, pour qu'elle réglât une charité trop compatissante, la « modique pension » qui revenait à Victoire. On raconte, de même, que M. Conen de Saint-Luc étant allé à Paris, en rapporta des parures et quelques bijoux pour ses enfants. Victoire « pleura amèrement l'argent employé à ces bagatelles et la nécessité où elle se trouvait de s'en servir. Madame sa mère l'engagea fortement à en paraître au moins reconnaissante devant Monsieur son père, et la calma un peu en l'assurant qu'elle ne l'obligerait pas à les porter ».

Devant cette grande mortification, ses sœurs, qu'elle prêchait volontiers, répondaient aux exhortations de leur aînée : « Ma pauvre Victoire, tu ne nous laisses goûter aucun plaisir ! » Et celle que les petites pensionnaires du Colombier appelaient jadis *Madame Tempête* ou *Madame Babiole*, avait maintenant, dans la famille, d'autres sobriquets : on la nommait *Mademoiselle le rude saint*, ou encore *le petit Saint-Jérôme*. On signalait par là, dans une sainteté manifeste, la pointe de sévérité outrée qui s'exerçait, d'abord sur elle-même, parfois sur les personnes de son entourage. Peu à peu, la réflexion et les bons conseils aidant, tout rentra dans l'ordre : la charité de la jeune fille se fit patiente, indulgente, ne se pardonna rien et souffrit tout d'autrui.....

L'apprentissage avait été long. Mais l'ouvrière s'était préparée à faire de bon travail.

CHAPITRE TROISIÈME

Une supplique émouvante. — L'année de noviciat. — L'entrée à la Retraite et la Consécration, le 2 février 1782. — Les débuts heureux. — Tentations de découragement. — Les bons conseils de l'oncle. — La nouvelle Supérieure : M[lle] de Marigo. — Sanctification et retraite personnelle de Victoire. Sa dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. — Multiplicité et variété de ses travaux. — La vie de communauté. L'amabilité parfaite. Comment la paix de l'âme fut conquise. — Rapports de Victoire avec sa famille. — Sa maladie, en 1789-1790.

Elle arrivait à point. Dans le coin du champ du Père de famille, où depuis près de six ans elle aspirait à entrer, les ouvrières étaient rares. Deux des anciennes Demoiselles, qui l'avaient tant édifiée en 1776, M[lles] de Lanhoulou et du Dresnay, étaient parties [1] pour le ciel; la seconde n'avait été supérieure que quelques mois. M[lle] du Clesmeur lui avait succédé, le 21 septembre 1777. Elle dirigea la maison et les retraites, pendant un an, avec la seule M[lle] de Marigo. Enfin deux postulantes arrivèrent : M[lle] de Saint-Alouarn du Bérit et M[lle] Le Borgne de Kermorvan.

Pour surcroît de malheur, un orage inattendu faillit faire sombrer la petite barque avec ses quatre passa-

[1] D'avril à septembre 1777.

gers. Il fut provoqué par les ennemis de l'Église, et il annonçait la Révolution. La guerre anglo-américaine venait d'éclater. Louis XVI, avec un désintéressement dont nous profitons aujourd'hui, soutint l'Amérique contre l'Angleterre. Sur mer, les flottes ennemies se cherchaient : elles se rencontrèrent à la hauteur de l'île d'Ouessant. Le combat fut incertain. Mais la maladie força nos bateaux [1] à revenir à Brest. Sous prétexte que les hôpitaux de Brest étaient insuffisants, on s'empara du couvent des Ursulines à Landerneau. On alla jusqu'à Quimper, et, malgré les lois existantes, qui les dispensaient des corvées, le marquis d'Aubeterre [2], commandant de la Bretagne, réquisitionna, de la part du Roi, « la maison destinée aux retraites de femmes, avec tous les lits », pour être remise au « commissaire de la marine et en former un hôpital ». A grand'peine, ces Dames purent conserver une partie de leur maison. Cette mesure de précaution fut leur salut, dans cette invasion si prompte. Car une partie du corps municipal prétendait s'emparer du couvent pour en faire, à toujours, une « maison de ville ». Un mémoire fut rédigé, par « onze membres de la Communauté de Ville », et adressée au ministre. Il proposait d'employer comme hôpital « un vaste édifice construit de pierres de taille, ayant sept croisées de chaque côté avec pavillon... ouvrage tout neuf et d'une solidité à toute épreuve » : en apparence, pour avantager le Roi, l'État et Quimper ; en réalité — on le disait sous le manteau — pour empêcher « quatre filles

[1] L'escadre d'Orvilliers (1779).

[2] Les « commissaires de Quimper » avaient surpris sa bonne foi.

de condition », amies des Jésuites, de servir Dieu en donnant les « Exercices spirituels ». Heureusement le ministre renvoya le mémoire à l'évêque, qui répliqua par un autre mémoire, très bien fait [1], et réduisit à néant l'échafaudage de sophismes accumulés contre ces pauvres filles. L'occupation dura près de deux ans, jusqu'en novembre de l'année 1780. Le 8 décembre, la messe fut célébrée à nouveau dans la maison pour la première fois. Le travail des retraites put recommencer.

Mais la maison était pauvre. Mgr Conen de Saint-Luc lui obtint une « indemnité royale ». Elle avait aussi trop peu de sujets. Alors, quelques jours après le 8 décembre, les quatre Dames s'agenouillèrent devant la statue de la Vierge qui avait été donnée à la fondatrice, Mlle de Kerméno [2]. Et la Supérieure prononça, au nom de ses sœurs, cet acte de consécration à la Sainte Vierge [3]. Il est simple, émouvant, tout à fait selon l'esprit de l'Institut ; il mérite d'être reproduit en entier dans cette histoire.

« Au nom du Père, du Fils, et du Saint-Esprit — Sainte Vierge Marie, Vierge sans tache, Mère de Jésus mon Sauveur et mon Dieu, souffrez qu'aujourd'hui, très humblement prosternée à vos pieds, je vous choisisse, selon l'antique usage de cette Maison, au nom de toutes les personnes qui la composent, mais spécialement au nom de mes chères compagnes, pour notre souveraine Dame, pour notre Mère, pour notre Avocate

[1] Il était l'œuvre de M. Boissière.

[2] Par le P. Antoine Bobinet, Supérieur du collège de Quimper. Cf. l'ouvrage du P. Debuchy, p. 5.

[3] Il avait été rédigé, croit-on, par le P. Le Guillou de Kérincuff. (Extrait des *Annales de la Retraite de Quimper*.)

perpétuelle auprès de l'adorable Jésus votre Fils, auquel nous faisons... de tout notre cœur, une offrande volontaire de nous-mêmes, avec le désir le plus sincère d'employer, tous les jours de notre vie, tout ce que nous avons de forces à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes rachetées de son sang, par le moyen des *Exercices spirituels* dont vous avez vous-même inspiré le plan au glorieux saint Ignace, fondateur de la Compagnie de Jésus et l'un de vos plus zélés serviteurs.

« C'est sous votre aimable empire, incomparable Marie, et avec le secours des grâces dont vous êtes le canal, que toutes celles qui, dociles à la voix de Dieu, nous ont précédées dans cette sainte Retraite, ont eu le bonheur de s'y sanctifier en travaillant sans relâche, avec autant de fruits que de zèle, à sanctifier les autres. Comme nous désirons, avec ardeur, de marcher sur leurs pas dans la route qu'elles nous ont tracée, nous vous supplions, Reine des Vierges, de nous recevoir aujourd'hui comme elles au nombre de vos sujets et de vos enfants, et, en nous accordant la même protection, de nous obtenir les mêmes secours pour remplir la même carrière avec le même zèle, les mêmes fruits et la même édification.

« Daignez, ô Mère de miséricorde, daignez, du haut du ciel, nous vous en conjurons, jeter un regard favorable sur cette petite société qui sera toujours la vôtre : sur moi, sur les vierges chrétiennes qui se feront toujours un devoir d'étendre votre culte en faisant régner Jésus dans les âmes autant qu'il dépendra d'elles. *Puissiez-vous, ô notre bonne Mère toujours attentive à nos besoins, nous choisir vous-même des*

compagnes selon le cœur de Dieu, qui puissent réparer nos pertes! Sans forces, presque sans expérience, et en petit nombre comme nous sommes, que pouvons-nous sans un secours spécial de votre part? Suppléez donc par votre pouvoir à notre faiblesse; rendez-nous, entre les mains de Dieu qui fortifie les faibles, des instruments propres à procurer sa gloire.

« Et comme, par cet acte de consécration que nous vous prions d'agréer, nous voulons être à vous pour le temps et pour l'éternité, protégez-nous, Vierge puissante, durant tout le cours de notre vie, et surtout à l'heure de notre mort; de sorte qu'après vous avoir fidèlement servie sur la terre, nous augmentions dans le ciel le nombre de vos fidèles servantes, par la miséricorde de Notre-Seigneur Jésus-Christ votre Fils. Ainsi soit-il. »

Supplique émouvante, non seulement par la foi et la ferveur qu'elle respire, mais par le résumé fidèle de toute l'œuvre de la Retraite, elle l'était plus encore, après le grand danger couru, par la disette de sujets qui était un autre grand péril. Elle rappelle la prière du saint abbé Bourdoise qui réclamait à Dieu des prêtres instituteurs, et qui obtint Jean-Baptiste de la Salle. Celle des « quatre filles de condition » obtint d'abord Victoire Conen de Saint-Luc, la gloire de l'Institut.

Son père lui avait accordé son consentement pour une date précise : celle de sa majorité. Peu de jours après la réunion intime qui avait eu lieu à la Retraite, dont elle n'avait pu être le témoin et que sans doute elle ne soupçonnait pas, elle commença, comme c'était alors la coutume, son noviciat dans le château de sa

famille. Le postulat s'était prolongé près de cinq ans. Le noviciat dura une année. Dans le recueillement plus profond, dans le silence, dans l'union à Dieu, mais sans rien perdre de sa gaieté habituelle, elle fit sa préparation prochaine : elle étudia plus amplement sa religion, elle catéchisa les enfants, elle soigna les malades, elle aima et secourut les pauvres. Sa piété se fit plus ardente [1], et ses communions plus nombreuses... Enfin, l'évêque de Quimper, l'ami de la Retraite et le directeur de Victoire, désigna le 2 février comme le terme de cette longue attente mutuelle.

Les adieux au Bot furent pénibles. « Tous la pleuraient : parents, amis, connaissances, les pauvres qu'elle avait soulagés, les vieux serviteurs qui l'avaient vue naître ». Sa famille l'avait accompagnée à Quimper. On voulut épargner des adieux trop touchants à son père. Le 2 février, de grand matin, en silence, avec ses quatre filles, la mère se dirigea vers la Place-Neuve, où se trouvait le couvent. Quand elle aperçut les murs de la maison, Victoire, qui avait souvent à la bouche les textes de l'Écriture, récita ce verset du Psalmiste : « C'est ici le lieu de mon repos pour toujours : j'habiterai cette maison, car je l'ai désirée [2]. »

Mme Conen de Saint-Luc demanda la Supérieure, et lui présenta Victoire : « Je viens, Mademoiselle, vous remettre entre les mains les prémices de ce que j'ai

[1] On a gardé, à Quimper, le cahier où elle écrivit ses résolutions de retraite, en cette année 1781. Dans ces résolutions, qui sont un vrai règlement de vie, il n'est pas question de sa vocation, c'est-à-dire de ce qu'elle se propose de faire l'année suivante. Cette remarque m'a paru curieuse à noter.

[2] Psaume CXXXI, 14 : *hæc requies mea in sæculum sæculi; hic habitabo quoniam elegi eam.*

de plus cher au monde ». Mlle du Clesmeur, qui les attendait, vit d'un coup d'œil la résignation courageuse de la mère et la joie de Victoire. Elle remercia Dieu intérieurement du présent qu'elle recevait ; et, sans vouloir prolonger les émotions de cette heure, tenant sa nouvelle fille par la main, elle la conduisit à la chapelle, où était la petite communauté.

Mgr l'évêque de Quimper était déjà rendu à l'autel. Il fit « un discours plein d'onction » sur la fête du jour, où, à l'exemple de la Vierge Marie, une autre mère présentait à Dieu ce qu'elle avait « de plus cher au monde ». Il revêtit Victoire du « saint habit », et, pendant la messe, avant la communion, reçut sa consécration.

Quelle était la formule de cette consécration ? Nous l'avons demandée en vain. Mais, si l'on se souvient que Mlle de Marigo, quand elle reconstitua la Retraite de Quimper en 1805, reprit fidèlement toutes les traditions de l'ancien régime, on a tout lieu de croire que la formule de consécration fut maintenue : sauf l'invocation du début, qu'il convient de remplacer par une autre invocation, soit à Dieu, soit à la Vierge Marie. La voici, dans sa brièveté substantielle :

« *Cœur adorable de Jésus* [1], je viens me consacrer entièrement à votre service et vous prier de me recevoir au nombre de vos servantes, tout indigne que j'en suis, pour travailler de tout mon pouvoir au salut des âmes. Daignez, aujourd'hui, recevoir l'offrande que je vous fais de ma personne, de ma volonté, de mes

[1] La Retraite de Quimper, reconstituée après la Révolution, se consacra, en souvenir du martyre de Victoire, au Sacré-Cœur de Jésus.

travaux et de ma vie. Disposez de moi comme il vous plaira. Je m'abandonne à vous et pour le temps et pour l'éternité. »

La sœur cadette, qui n'avait rien oublié des détails de cette journée, note ce souvenir : « Mme de Saint-Luc unit son sacrifice à celui de la Sainte Vierge et offrit, comme elle, avec courage et résignation, sa fille au Seigneur. Elle passa tout le jour avec ses enfants dans cette sainte maison, et retourna le soir chez elle tâcher d'adoucir à son mari le sacrifice qu'il venait de faire. »

Il manquait, au Bot, celle qui avait été, pendant longtemps, la meilleure auxiliaire de Mme de Saint-Luc, et le modèle des jeunes : modèle, il est vrai, presque désespérant pour eux. Mais le malheur des uns fait quelquefois le bonheur des autres. La Retraite de Quimper, qui bénéficiait du sacrifice des châtelains et fit si bon accueil à la nouvelle venue, avait grandement lieu de se réjouir. La jeune recrue apportait de beaux talents, de solides connaissances adaptées à sa vocation, une ferveur admirable au service de Dieu et de l'Église.

Elle était, avant sa consécration, vraie « Demoiselle de la Retraite ». Elle n'eut aucune peine à suivre le règlement de la maison. Elle disait, par la bouche du Psalmiste : « Je cours, ô mon Dieu, dans la voie de vos commandements, car vous élargissez mon cœur [1]. » Tout de suite, avec l'élan qui lui était naturel, elle prit sa part de la tâche commune. Une retraite « bretonne » se donna peu de jours après son entrée. « Grâce à l'étude qu'elle avait faite de cette langue et à son

[1] Ps. CXXVIII, 32 : *Viam mandatorum tuorum cucurri, cum dilatasti cor meum.*

ardent désir de procurer la gloire de Dieu, elle put y travailler, et elle le fit avec le plus grand succès. »

Sa ferveur était, pour ses compagnes et pour les retraitantes, une édification continuelle. Ses paroles étaient goûtées extrêmement, et d'une onction pénétrante, parce qu'elles s'appuyaient sur une vie exemplaire. « On ne l'appelait que la *bonne*, la *sainte* Victoire... Le Seigneur la nourrissait « du lait de ses consolations. » Mais, dans l'histoire des saints, les consolations, qui sont l'encouragement comme nécessaire des débuts, font bientôt place aux jours d'épreuve où se forge, comme le fer sur l'enclume, la vraie sainteté.

L'épreuve, permise par Dieu, eut pour objet la vocation même où Victoire avait eu tant de peine à parvenir et où elle paraissait être établie à toujours. Non pas qu'elle lui semblât moins digne de son estime et de son affection : tout au contraire. Elle en comprenait mieux encore l'excellence, depuis qu'elle était appliquée au travail des Exercices. Mais, dans les longues journées où elle avait réfléchi et prié, ne s'était-elle pas fait illusion sur ses propres forces et même sur l'appel de Dieu? Assurément, elle était indigne « des sublimes fonctions de l'apostolat ». Et, de nouveau, le souvenir des Clarisses et des Carmélites la hantait. Mieux eût valu, pensait-elle, être une humble fille de sainte Térèse ou de sainte Claire, vivant dans la pauvreté et mortifiant sa chair par la pénitence, que d'aspirer à la dangereuse mission de prêcher aux autres, comme le font les prêtres, les vérités de la foi. Sous l'œil de sa conscience délicate, les difficultés grossissaient démesurément.

C'était dans le courant de l'année 1783. Ses perplexités, qui devinrent extrêmes, finirent par altérer sa santé, qui était certainement la plus robuste de la maison. Cependant la volonté n'était pas terrassée. « Elle redoubla ses prières, ses aumônes, ses communions... » A la même intention, « elle demanda et obtint la permission de faire une retraite particulière ».

Elle fit cette retraite, croyons-nous, sous la direction de M. Le Guillou de Penanros [1]. Les brouillards qui enveloppaient son âme se dissipèrent. La paix revint. « Elle se décida, *irrévocablement*, pour le saint Institut qu'elle avait embrassé. » Deux paroles des Livres saints illuminèrent son esprit : d'abord la question de Jésus à Pierre : « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? » complétée, après le *oui* de Pierre, par la mission qu'il lui donna : « Pais mes agneaux [2] » ; puis, ces dernières lignes de l'épître de saint Jacques, qui sont le plus magnifique encouragement à procurer le salut du prochain : « Sachez que celui qui ramène un pécheur de la voie où il s'égare, sauvera une âme de la mort et couvrira une multitude de péchés [3]. » Cette seconde décision, qui confirmait celle de 1776 [4],

[1] Il s'agit du P. Le Guillou de Penanros, chapelain du Bot. Était-il prieur de Saint-Herbot ? Une lettre d'Euphrasie Conen de Saint-Luc, citée au chapitre VI, semble le dire. Le P. Pouplard, là-dessus, a brouillé les noms et confondu les personnes. Et le P. Debuchy n'a pas jeté beaucoup de lumière dans cette question qui n'est pas encore tout à fait résolue.

[2] SAINT JEAN, XXI, 15 : *Simon Joannis, diligis me plus his ?... Pasce agnos meos.*

[3] V, 20 : *Qui converti fecerit peccatorem ab errore viæ suæ, salvabit animam ejus a morte, et operiet multitudinem peccatorum.*

[4] Cf. page 109.

fut prise le 21 novembre 1783, en présence de l'évêque de Quimper.

Mgr Conen de Saint-Luc avait suivi, avec angoisse, le combat où s'agitait le sort de cette âme qu'il aimait tendrement. Il l'avait aidée de loin par ses prières, de tout près par ses conseils, en l'assurant que « changer de vocation serait s'opposer aux desseins de Dieu ». Il lui donna un « bouquet de retraite », c'est-à-dire quelques règles de conduite qu'elle reçut avec reconnaissance et qu'elle transcrivit sur un « petit papier » :

« Mon oncle m'a recommandé :

« 1° De ne plus revenir sur le passé, et de ne plus réitérer de confessions générales qui ne pourraient servir qu'à me troubler [1]...

« 2° De chérir mon état et de le défendre jusqu'au dernier soupir de ma vie; *de ne jamais abandonner cette maison que je n'en fusse chassée par de terribles circonstances* (qui malheureusement peuvent se trouver, car la religion dépérit) : mais qu'alors mon refuge soit au Colombier [2].

« 3° Si j'avais le malheur de perdre jamais le bon P. Guillou [3] (Le Guillou de Penanros), de m'adresser au Séminaire [4] (aux plus anciens) : car c'est là que se

[1] Elle fut presque continuellement, dans les premières années, tourmentée par des peines intérieures, des *scrupules*. Cette âme délicate, qui aurait mieux aimé mourir que d'offenser Dieu mortellement, passait par toutes les angoisses du remords. En 1784, le Père de Penanros lui refaisait la même recommandation, avec la même insistance : « Il m'a ordonné de ne pas écouter tous ces retours inquiets et affligeants... ; d'abandonner le tout à la miséricorde divine... »

[2] Le deuxième monastère de la Visitation, à Rennes.

[3] Cf. page 130. Elle fera encore plusieurs retraites sous sa direction.

[4] Le Grand Séminaire, le Supérieur et les Directeurs aidaient

conserveront plus longtemps la piété et l'esprit intérieur. »

L'annaliste de la Retraite, M[lle] de Marigo, qui nous a conservé ces recommandations quasi-prophétiques, écrit que l'évêque les avait données à sa nièce « comme son testament ». Elles annonçaient les « circonstances terribles » de la Révolution française, où Victoire de Saint-Luc et M[lle] de Marigo elle-même devaient être si douloureusement mêlées.

En attendant, peu de jours après cette date mémorable, M[lle] du Clesmeur « mourut de la mort des justes, comme toutes celles qui nous ont précédées ». C'est la dernière ligne du manuscrit de l'annaliste, qui succéda presque immédiatement, comme supérieure, à M[lle] du Clesmeur.

Femme d'un esprit délicat et d'une volonté ferme, humble et grande tout ensemble, la nouvelle supérieure, Marie-Charlotte-Corentine de Marigo, fut, et reste, une grande figure dans l'histoire de l'Institut de Quimper. Elle avait songé, comme la fondatrice, M[lle] de Kerméno, à entrer au Carmel ; sa mauvaise santé fut l'obstacle. A trente-cinq ans, lorsqu'elle lui demanda son consentement pour s'agréger à la Retraite, sa mère le lui refusa. Elle passa outre, généreusement, en se rappelant la parole du Maître : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi [1] » ; elle eut le bonheur de voir sa mère, touchée de la grâce, lui apporter son consentement et sa béné-

beaucoup l'œuvre des Retraites, depuis la dispersion des Jésuites. Le Supérieur fut M. Gorgeu, puis M. Liscoat, de 1776 à 1790.

[1] MATTH., X, 37.

diction, peu après qu'elle eut franchi le seuil du couvent; elle put faire sa consécration dans toute la joie de son âme. L'évêque de Quimper disait d'elle : « Cette Dame a vraiment en partage les dons de sagesse et de conseil ». Quand elle prit en mains, par obéissance, les rênes du gouvernement, trois compagnes l'entouraient; une quatrième allait venir, le 4 février 1784 : Marie-Esprit Gilart de Larchantel [1], qui devait être « son bras droit » dans la conduite de la maison, surtout après la tourmente révolutionnaire.

De cette petite compagnie, dont l'ardeur était grande, les annales nous disent que Victoire, une fois affermie dans sa vocation, fut vraiment le sourire et « l'âme ». Elles parlent longuement de ses travaux et de ses vertus. D'autre part, les notes intimes, qui nous sont restées d'elle, nous apprennent les luttes et les joies de son cœur.

Qui veut travailler au salut des autres doit, premièrement, se sanctifier soi-même. Victoire s'y était employée dans la vie de famille, au Bot. Elle s'y employa, avec une ferveur encore plus grande, dans son couvent : car c'est un ouvrage qui réclame toute notre attention et qui ne doit jamais être interrompu. « Qui n'avance pas, recule » : telle est la doctrine des saints.

On l'avait établie à nouveau dans la paix. Elle prétend s'y maintenir, avec la grâce de Dieu : « Je n'écouterai plus les tentations qui pourraient me venir sur mon état, ni aucune idée de changement, puisqu'on

[1] Parente de deux prêtres fort distingués du diocèse de Quimper. Elle fut Supérieure Générale, à la suite de Mlle de Marigo, de 1820 à 1832.

m'assure de la volonté de Dieu. Je suis où Il me veut : que puis-je désirer davantage ? Voudrais-je servir Dieu en la façon qui me plaît, plutôt qu'en celle qu'Il veut ? Voilà les raisons qui m'ont décidée et qui subsisteront toujours [1]. »

Comme François d'Assise et les âmes vraiment religieuses, elle aimait la pauvreté : « Elle avait l'esprit de pauvreté à un degré supérieur : son linge et ses robes étaient toujours rapiécés, et c'était pour elle un bonheur. Elle eût manqué des choses les plus nécessaires, si sa supérieure n'y eût mis ordre. »

Les notes de ses retraites nous révèlent le travail spirituel qui s'accomplit dans son âme. En 1784, l'abbé de Penanros a été encore son guide. Elle écrit :

« M. de Penanros m'a exhortée à m'appliquer avec un grand zèle à toutes les choses qui sont de mon état… tâcher d'être bien attentive aux moindres petites choses qui regardent mes devoirs ; ne négligeant rien ; ne me dispensant de rien ; animant tout par des vues surnaturelles ; et m'acquittant de chaque chose de la manière la plus parfaite.

« Pour ce qui regarde mes Exercices, il m'a singulièrement recommandé de m'appliquer toujours à les bien apprendre, de me les être redits et de les savoir toujours imperturbablement avant que chaque retraite commence : si je les sais bien, je les dirai aussi beaucoup mieux, et ils feront beaucoup de fruits [2]…

[1] *Notes manuscrites.*

[2] C'est le mot connu de Massillon : « Mon meilleur sermon est celui que je sais le mieux. » Nous avons dit, dans l'étude générale, que les Demoiselles de la Retraite donnaient des conférences, des instructions, des explications des tableaux aux retraitantes.

« (Il m'a recommandé) de m'appliquer à faire toutes mes actions avec une nouvelle ferveur, animant tout d'une grande pureté d'intention... tâchant de combattre le dégoût, la nonchalance et la tiédeur qui peuvent se glisser à la longue, en étant obligée de faire toujours les mêmes choses. Cette vie uniforme et commune devient, dit saint Louis de Gonzague, une grande pénitence. Et c'est l'exacte et fervente fidélité à s'acquitter des moindres choses qui sanctifie et conduit à une sublime perfection, Dieu ayant moins égard à ce que nous faisons qu'à la manière dont nous le faisons et à l'esprit qui nous anime. Et je puis, à ce que m'assure M. l'Abbé, avoir autant de mérites à faire mon petit catéchisme que les missionnaires dans leurs fonctions apostoliques, si je le fais avec plus de zèle et plus d'amour [1]. »

Par l'obéissance aux ordres de sa supérieure, elle essayait de mater sa volonté, qui était parfois rebelle. L'excès dans le bien, malgré qu'elle en eût, était toujours son défaut. « Elle ne comprenait pas encore assez que les mortifications, en dehors de la prudence, ne sauraient plaire à Dieu ». Elle rassurait sa conscience, en arrachant à son confesseur et à son oncle la permission de se livrer aux rigueurs des austérités corporelles. Et, avec un zèle à rebours, elle confiait à l'une de ses compagnes [2] les « industries » qu'elle pratiquait, en l'engageant à faire, comme elle, de grandes austérités : « Si vous saviez, lui disait-elle, combien il est doux de souffrir pour Dieu ! Les pénitences sont pour

[1] Notes manuscrites copiées par l'annaliste de Quimper, Mlle de Larchantel.
[2] Sans doute, Mlle de Larchantel.

moi des délices... » Sa compagne, trop docile, essaya de marcher dans la « voie extraordinaire » ; elle en fut punie aussitôt par le dépérissement de sa santé et les remords de son âme. Elle recouvra la paix, par plus de sagesse et de simplicité. A son tour, Victoire fit un retour sur elle-même, dans sa retraite de l'année 1786. Elle aussi était tombée malade : elle se soumit avec résignation au pénible traitement qui lui fut imposé. Au sortir de sa retraite, où elle fut dirigée tout spécialement par son oncle, elle s'avouait à elle-même ses torts et prenait, une fois de plus, de bonnes résolutions [1] :

« Le premier fruit que je prétends tirer de cette retraite, c'est de me dépouiller entièrement de ma propre volonté, en ce qui regarde le jeûne, voulant me laisser gouverner par mes Supérieurs, qui me sont, ô mon Dieu, l'organe de Votre divine volonté.

« Trop longtemps, sous prétexte de bien et de zèle, de fidélité à la loi, je me suis fait illusion... je tâchais de me persuader que je faisais une chose louable, et que je voulais Vous plaire, Vous obéir, lors même que je résistais, par toutes sortes de ruses, aux ordres de mes Supérieurs...

« C'en est fait..., je déplore mon aveuglement passé... je ne veux plus de réserve dans l'holocauste que je vous fais de ma propre volonté.

« Cette attache à mon sens était cet Isaac chéri dont je ne pouvais me résoudre à faire le sacrifice ; c'était cet Agag [2], que je ne voulais pas vous immoler... Mais

[1] *Annales de la Retraite de Quimper.*
[2] Roi des Amalécites, que Saül ne voulait pas immoler. Nous avons déjà signalé cette connaissance familière de l'Ecriture

c'en est fait, encore une fois : je ne m'écarterai plus des vues de l'obéissance. Je l'ai promis à vos pieds : coûte que coûte, je ne me rétracterai pas... *Vous aimez mieux l'obéissance que le sacrifice...* Quand on se tromperait, par rapport à moi, je ne me tromperai pas en suivant l'obéissance. O mon Jésus... vous savez qu'il m'en coûte... et que c'est uniquement pour vous plaire que je me rends à l'obéissance. Daignez, je vous en conjure, l'avoir pour agréable, et me faire la grâce d'y persévérer avec courage pour votre seul amour. »

Le grand levier de sa vie surnaturelle fut une extrême dévotion au Cœur de Jésus : puisée au Colombier, développée au château du Bot sous l'influence de son oncle, sa dévotion augmenta encore chez les Dames de la Retraite, chez les Filles du P. Huby, qui fut l'apôtre du Sacré-Cœur. Victoire s'y appliqua d'autant plus que le parti janséniste, à Quimper, comme dans le reste de la France, la battait en brèche avec une haine persistante, qu'il est assez difficile d'expliquer, sauf par la dose de protestantisme dont le jansénisme a été imprégné. Et cette dévotion, qui devint chez elle de plus en plus ardente, n'était que le rayonnement de son amour pour la sainte Eucharistie, où le Sacré-Cœur apparut à Marguerite-Marie, sa fidèle servante...

D'autre part, son oncle, le saint évêque de Quimper, avec qui elle était en relations fréquentes, lui fournissait tous les livres qu'il jugeait utiles pour aviver sa piété et pour alimenter les connaissances, théologiques ou historiques, nécessaires à une Dame de la Retraite. Sa bibliothèque était bien garnie ; elle y

et de l'Histoire Sainte, qui apparait dans les lettres et les écrits de Victoire.

recourait, à ses heures de loisir, et elle étudiait avec la conscience qu'elle mettait à tous ses devoirs.

Pour cette âme qui, en étudiant, en priant, en luttant, en aimant, montait sans cesse vers la lumière et vers la charité, la plus grande joie était de voir approcher l'époque des retraites, « surtout quand elles devaient être nombreuses (les retraitantes bretonnes montaient quelquefois jusqu'à trois cents). Le travail ne l'effrayait point : au contraire, elle le désirait. Elle redoublait alors de ferveur pour demander à Dieu qu'il inspirât à beaucoup de personnes le désir de faire la retraite. Pendant les huit jours qu'elle durait, elle priait sans cesse pour elles. Et après, toutes les Dames réunissaient leurs prières pour demander avec ferveur la grâce de persévérance pour toutes les âmes que Dieu avait fortifiées de sa grâce. »

Nous connaissons [1] la distribution des Exercices et le rôle réservé aux « Demoiselles ». Il était double; servir et instruire : servir les retraitantes et les prêtres, prédicateurs ou confesseurs; instruire, par les conférences et les exhortations ou les explications des tableaux.

Servir, pour Victoire, était un grand honneur. « Elle regardait ces bonnes femmes comme ses sœurs en Jésus-Christ, peut-être plus agréables qu'elle à ses yeux ; comme des âmes d'élite que le bon Pasteur ramenait à son bercail... Ces pensées lui inspiraient une tendre charité. » Si elle servait à table les pieux ecclésiastiques, « elle croyait partager les fonctions de l'heureuse Marthe, en rendant quelques services aux ministres du Seigneur. »

[1] Cf. les deux premiers chapitres de la *première partie*

Qu'il s'agît de retraitantes « bretonnes » ou de retraitantes « françaises », elle préparait avec soin ses explications, ne se fiant jamais à son talent naturel de parole : c'était une des résolutions que lui avait fortement inculquées le P. de Penanros. Mais il y avait un ministère qui avait sa prédilection, et que ses compagnes, d'un commun accord, lui réservaient : celui de préparer les petites filles à leur première communion.

En ce temps-là, on ne conduisait pas les petits « en masse » à la table sainte. Souvent des petites filles étaient amenées à la Retraite, avec les personnes âgées, pour être préparées à ce grand acte de leur vie spirituelle. Victoire, à l'âme si candide, se sentait attirée par ces enfants. On le sentait, si elle ne le disait pas; et on les lui confiait avec plaisir. Alors elle les prenait à part pour leur faire le catéchisme. Nous avons feuilleté, non sans émotion, un vieux petit cahier [1], écrit tout entier de sa main; sur les pages effilochées, questions et réponses s'ordonnent, claires, précises, et simples, comme il convient, en particulier celles qui se rapportent à la première communion. Cette instruction débute ainsi : « Dites-moy, quel est le plus grand désir de votre cœur? — Mon cœur ne désire rien tant que de communier. » Le dogme est nettement exposé sur le sacrement, le sacrifice, la communion, les dispositions qu'il faut y apporter. Même Victoire y donne des notions que nos catéchistes contemporains, pour la plupart, n'osent pas aborder. Par exemple, après avoir dit « ce que c'est que les espèces ou *accidents*, » elle demande : « Qu'est-ce, dans l'hostie et au calice,

[1] Malheureusement pas complet; les premières pages manquent.

qui est changé au corps et au sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ ? » Elle répond : « C'est la substance (du pain et du vin). » Elle continue intrépidement : « Qu'est-ce que la substance? — C'est ce que nous ne voyons pas, qui nourrit et substante *(sic)*. » Sans doute, elle a confondu *substanter*, mot qu'elle invente parce qu'il lui paraît se rapprocher de substance, avec le verbe *sustenter*: et cette confusion est enfantine. Mais, si elle n'est pas allée jusqu'au bout, elle a essayé une explication du mot « substance » qui est en partie heureuse, et qui répond à l'exposé du mystère de la présence eucharistique, tel qu'il est donné par le concile de Trente : vraiment, réellement, *substantiellement*.

En d'autres parties du catéchisme, on a le plaisir d'entendre les réponses de la philosophie chrétienne. « Quelles sont les trois puissances de l'âme? — La mémoire, l'entendement, la volonté. — Pourquoi Dieu m'a-t-il donné ces trois puissances? — Pour m'obliger par la mémoire à L'avoir constamment présent; par l'entendement, à m'appliquer sérieusement à sa connaissance; par la volonté, à L'aimer souverainement, et tout le reste en Luy et pour Luy. » Dans les sacrements, elle parle de *matière* et de *forme*; dans l'étude des vertus, des *fruits* du Saint-Esprit. Et, entre les autres, cette question et cette réponse sont saisissantes : « Combien y a-t-il de péchés qui crient vengeance devant la face de Dieu? — Il y en a quatre : l'homicide volontaire; le vice impur; l'*oppression des pauvres; retenir le salaire des artisans et des mercenaires*. » En général ce catéchisme est simple, bref, vivant et substantiel. Est-il si commun de trouver ensemble toutes ces qualités?

Avec les âmes des petites, qui sont ingénues et pures, elle aimait et recherchait celles qui avaient, à l'opposé, le plus grand besoin du médecin. Sa prédilection, dans un sens comme dans l'autre, se justifiait par la conduite de Jésus-Christ, son Ami et son Maître : « A l'exemple de Notre-Seigneur, les plus anciennes et les plus grandes pécheresses étaient celles qui avaient le plus d'accès auprès d'elle : elle les recherchait dans les retraites, les attirait par les charmes de sa douceur, et souvent les convertissait. Lorsqu'elle en avait l'espérance, sa joie était extrême. » En travaillant, par ses exhortations, à les retirer du vice, elle leur donnait encore des secours pour les mettre à l'abri des occasions de rechute. Elle donnait, par elle-même et par d'autres, tout ce qu'elle pouvait, « même ses habits et les choses qui lui étaient les plus nécessaires. » Il fallut restreindre ses aumônes, les régler. Car « jugeant toujours les autres d'après elle-même et ne voyant dans tous que droiture et franchise, elle était la dupe de son cœur, et sa bonne foi fut souvent trompée. »

Le nombre des retraites n'avait pas changé : il était de douze chaque année, comme toujours. Les retraites d'hommes, dont la dissolution du collège des Jésuites, à Quimper, avait causé la fermeture momentanée, s'étaient rouvertes par la suite, et furent probablement confiées, pour la direction générale, à M[lle] de Marigo et à ses compagnes. En 1788, une treizième retraite de femmes, « pour les Sœurs du Tiers-Ordre » de Saint-François, s'y ajouta. Mais, en raison des circonstances et des troubles précurseurs de l'orage, qui apparaissaient partout en Bretagne, chacune des réunions était moins nombreuse que celles des années

précédentes. Fort peu d'anciens Jésuites pouvaient prendre part aux Exercices, et non d'une façon continue. La tâche de les prêcher, et d'entendre les confessions, revenait à quelques recteurs, aux membres du vénérable Chapitre, MM. de Larchantel, Le Borgne de Kermorvan, Cossoul, et aux Directeurs du Grand-Séminaire.

Cette organisation avait été maintenue par l'évêque de Quimper, supérieur de la Retraite. Il ne cachait pas ses inquiétudes, devant les menaces qui grondaient. Victoire et ses compagnes, qui en étaient les confidentes, priaient et travaillaient de toutes leurs forces, pour que l'œuvre de Dieu pût se faire en plénitude. Mais les retraites elles-mêmes, et les occupations qui en étaient la préparation ou la suite, ne prenaient pas tout le temps de Victoire.

L'infirmière du château du Bot demandait à continuer, en ville, les exercices de charité qui étaient si fort de son goût. Sa supérieure le lui permit d'abord, à l'égard de quelques malheureux. Mais, comme le nombre en devenait trop grand, et que cette occupation la détournait de ses autres exercices, elle l'obligea d'y renoncer.

Il y avait, dans l'enceinte de la Retraite, « une fille hydropique ; elle la visitait souvent, l'encourageait, la consolait, lui adoucissait ses derniers moments, lui inspirait le désir du ciel. Et cette bonne fille se trouvait fortifiée, consolée, quand Mlle Victoire était venue lui parler du bon Dieu. »

Elle faisait aussi l'aumône spirituelle. L'ignorance des vérités chrétiennes, qui est le plus grand mal dont puisse souffrir un peuple, regagnait peu à peu, comme

un chancre envahissant, la province de Bretagne. Il eût fallu d'autres Le Nobletz et d'autres Maunoir pour la combattre. Victoire en gémissait; mais, tout en implorant la venue des ouvriers évangéliques, que les malheurs des temps empêchaient, elle essaya de remédier en partie au mal. Pour ranimer la foi qui allait s'affaiblissant, et aussi pour fournir un aliment à la flamme de Victoire, sa supérieure, entrant pleinement dans ses vues, lui permit de s'occuper plus spécialement de l'instruction chrétienne des pauvres gens du peuple, et, en particulier, de répandre de bons livres « par tous les moyens en son pouvoir. » Elle les prêtait, ou, plus souvent, elle les donnait; elle créait, à sa manière, une « bibliothèque populaire circulante. » Cet apostolat lui plaisait beaucoup. Elle pensait, avec raison, que c'est un genre de prédication qui peut opérer beaucoup de bien.

En plus, dans les heures où le règlement de la communauté prescrivait les travaux manuels, Victoire n'était jamais oisive. Son aiguille courait, vive et légère, pour rapiécer ses pauvres habits ou pour raccommoder les vieilles hardes des pauvres. Plus souvent, elle employait ce temps à faire des petits ouvrages d'adresse, à peindre même des tableaux d'église. Pendant que de son cœur partaient des actes d'amour, sa main brodait, ou bien peignait, à l'huile ou au pastel, des emblèmes du Cœur de Jésus. La maison-mère en possède plusieurs, qu'elle montre avec fierté. Ce fut au cours de ces années, très probablement, qu'elle fit son propre portrait, tel qu'il est reproduit au début de ce livre.

Elle était ainsi, par sa piété, et par son travail qui

tournait toujours à la piété, le modèle du petit groupe, et comme son rayon de soleil perpétuel. On lit dans les *Annales* [1] : « La paix, l'union, la ferveur régnaient dans la petite réunion. La pensée de chacune des Demoiselles de la Retraite était de se rendre mutuellement heureuses. Toutes n'y formaient qu'un cœur et qu'une âme. » Cette description sobre rappelle le bonheur et l'accord des premiers chrétiens, tel que nous l'ont retracé les *Actes des Apôtres*. Un tel accord ne se fait que par beaucoup de concessions mutuelles et, en fin de compte, par la pratique des petites vertus. La charité, qui était commune à toutes; l'humilité, qui s'oublie pour laisser paraître les autres; l'égalité de caractère, qui était la qualité dominante de Victoire, et sa gaieté enjouée, presque enfantine, entretenaient la bonne humeur, sans quoi une communauté n'est guère supportable. Les distractions de Victoire y ajoutaient quelque chose de piquant. Car, de l'enfant, elle eut aussi les distractions. « Elle y était très sujette; mais ses distractions même avaient toujours pour objet quelque chose de pieux, car elle ne perdait pas de vue la présence du Seigneur. » Si elle sortait, par une espèce de rêverie ou de rêve, de la vie ordinaire, une plaisanterie, un bon mot, la ramenaient à la réalité. Elle riait; les autres aussi : c'était une note différente, plus vive et plus gaie, dans le concert des cœurs.

Bref, elle apportait dans la maison l'amabilité parfaite. Dans le fond de son âme, il pouvait y avoir des luttes : rien n'en paraissait au dehors. Ses yeux, son visage, son attitude, tout en elle respirait et inspirait

[1] Par la plume de Mlle de Larchantel.

la confiance et la joie. Il est vrai que, sous cette apparence tranquille, il y avait des troubles intérieurs : que le lecteur ne s'en étonne pas ; et, s'il faut redire souvent les mêmes choses, c'est que, pour arriver à la vertu, l'homme doit repasser souvent dans les mêmes âpres sentiers, soutenir les mêmes combats, ressentir les mêmes souffrances. Les lignes qui suivent, empruntées aux notes intimes de Victoire, nous apprennent de combien de sacrifices a été payée la sérénité qui faisait le bonheur des autres.

« ... Je m'attacherai à vaincre ma sensibilité, cette inquiétude que je ressens et qui trouble la paix de mon cœur, lorsque quelque chose humilie mon amour-propre.

« Je veux m'attacher indissolublement à la *volonté de Dieu :* voilà le moyen d'être heureuse, et de jouir, sur la terre, de la félicité des saints. Je veux m'attacher intimement à votre sainte *volonté*, ô mon Jésus. Je m'y abandonne sans réserve. Je veux que votre *volonté* règle seule, désormais, mes joies, mes désirs, mes affections, mes espérances, mes craintes, mes troubles, mes tristesses. Que ce mot *volonté de Dieu* suffise, quand quelque chose m'humiliera ou me contrariera, pour ramener la sérénité sur mon visage et la joie dans mon cœur...

« Je veux accepter, avec une entière résignation à la *volonté de Dieu*,... la santé, la maladie, les succès ou les humiliations, les plaisirs, les chagrins, prenant toute ma pente du côté de son Sacré-Cœur.

« Je vais m'occuper, avec une ardeur nouvelle, du soin de ma perfection et de l'acquisition des vertus, parce que telle est la *volonté de mon Dieu*..., devenir douce et humble de cœur, comme Lui.

« Je m'appliquerai à la mortification, à la mort à moi-même... Je pratiquerai les vertus de complaisance, de charité, de zèle, parce que ce sont des vertus chères à son Cœur...

« L'obéissance ! Je tâcherai, aussi, de la pratiquer le plus parfaitement possible, à l'exemple d'un Dieu obéissant jusqu'à la mort.

« Je tâcherai de devenir une fille d'oraison, et de marcher toujours en la présence de Dieu ; combattant généreusement le dégoût, la tiédeur dans mes devoirs et mes exercices de piété : tout cela étant dans l'ordre de sa *divine volonté*, je dois m'y porter avec courage et ferveur.

« O mon Dieu, je veux ce que vous *voulez*, parce que vous le *voulez*, dans le temps et avec les circonstances qu'il vous plaira.

« Oui, mon Dieu, avec le secours de votre grâce, me voici prête à tout. Que *voulez-vous* faire de moi ? Vous plaît-il que j'endure un martyre douloureux pour la chair ? Voulez-vous crucifier mon esprit par des peines intérieures ?... Vous savez mieux que moi ce qui me convient ; mais, je l'avoue, ce genre de peines *(intérieures)* me répugne infiniment plus que l'autre. N'importe : c'est votre *volonté* que je veux, et non pas la mienne.

« Serait-ce un martyre de cœur que vous me destinez ? Est-ce cette partie de moi-même, la plus sensible, que vous *voulez* crucifier par la perte des personnes qui me sont chères, ou par des peines d'autant plus vives qu'elles me viendraient de personnes chéries ?... La nature tremble et frissonne. Mais je ne veux pas l'écouter : c'est votre *volonté* seule que je veux accomplir.

« Oui, mon Dieu, je suis prête à tout ce que vous *voudrez*. Que je vive, que je meure : je ne refuse rien. Donnez-moi seulement du courage et de la patience. Je suis une *victime* qui vous est toute dévouée. Je suis toute à vous, pour toujours [1]. »

Litanies sans fin, dira-t-on. C'est vrai ; pourvu qu'on ajoute, sans tarder, que l'amour, ici-bas, n'a qu'un mot et qu'en le disant toujours il ne se répète jamais. C'est ici, proprement, le cantique de l'amour divin, de l'acquiescement de l'âme à la volonté de Dieu, de l'abandon parfait à sa Providence : vrai moyen, et vrai signe, de la perfection chrétienne, de la perfection religieuse. Ce cantique, Victoire l'a chanté avec tous ses couplets, pendant toute sa vie, en montant, l'un après l'autre, les degrés qui la conduisaient au martyre. Son *Suscipe* [2], elle l'a prononcé, avec l'amour de son cœur de vierge. Dieu l'agréa, « pour le temps et pour l'éternité [3]. »

Ce détachement qui fait les saints, Victoire s'efforçait de le pratiquer dans ses relations avec sa famille « selon la nature ». Le règlement du P. Extasse le recommandait [4]. Son directeur l'y exhortait vivement, et lui donnait, à elle qui avait tout quitté pour Dieu, cette règle très sage [5] : « Il m'a beaucoup exhortée... à un grand détachement de cœur de l'affection à mes

[1] Cité par les *Annales de la Retraite de Quimper*.

[2] *Recevez-moi*, ô mon Dieu. Dans beaucoup de monastères, on chante le *Suscipe* au jour de la profession.

[3] Dans les règlements ou plans de vie, assez nombreux, qui sont restés d'elle, on trouve toujours à noter le sentiment de la présence de Dieu, la mort à la volonté propre, la soumission amoureuse et l'abandon à la sainte volonté de Dieu.

[4] Cf. I[re] Partie, ch. I[er].

[5] Le P. de Penanros, en 1784.

parents, qui pourrait être nuisible à ma perfection... Ne pas les voir trop souvent, surtout ma sœur [1], qui se rapproche... Mais que l'esprit de charité anime tout pour tâcher de leur être utile et les porter à Dieu. » Telle fut la ligne de conduite où elle se tint fidèlement. Ses parents, elle les voyait rarement : c'était un grand voyage, alors, que d'aller, en voiture où à cheval, de Quimerc'h à Quimper ; ils avaient des nouvelles de leur fille, d'abord par elle-même, plus fréquemment par l'évêque. Avec ses frères, quand ils partirent pour la vie de garnison, les rapports furent intermittents ; elle priait Dieu de les garder au milieu « de la licence » des camps, à Verdun ou en Normandie. Ses sœurs, notamment Angélique et Félicité, quand elles furent mariées dans les environs, l'une à M. de Silguy [2], l'autre à M. de Lantivy [3], venaient assez souvent à la ville, et ne manquaient pas d'aller à la maison de retraites. Mme de Silguy nous a dit elle-même comment Victoire les recevait. « Quand Mesdames ses sœurs venaient la voir avec leurs petits enfants, elles les recevait avec un extrême plaisir, leur *(aux enfants)* faisait de petites instructions proportionnées à leur âge ; puis elle faisait réciter des prières aux plus petits, prononcer le saint nom de Dieu et baiser de saintes images. Ensuite, elle les emportait dans ses bras à la chapelle, au pied de l'autel, le leur faisait baiser ; les offrait à Dieu dans toute la ferveur de son cœur ; priait avec ardeur qu'ils conservassent leur innocence

[1] Angélique, avec qui elle était plus liée. Elle était mariée avec M. de Silguy.
[2] Au Mesmeur, en Fouesnant.
[3] Au Penaurum.

baptismale, et que quelques-uns d'eux imitassent le saint apôtre des Indes. Elle avait pour ce grand saint tant de dévotion que, ne pouvant comme lui traverser les mers, elle souhaitait vivement que les personnes qui l'intéressaient pussent l'imiter sur ce point. Pour ses petites nièces, elle demandait à Dieu la grâce que quelques-unes d'elles eussent le bonheur d'embrasser l'état religieux ; et le Seigneur a exaucé ses vœux. » Deux des filles de Mme de Silguy entrèrent, l'une à la Retraite, l'autre chez les Dames du Sacré-Cœur. De ses neveux, aucun ne fut prêtre.

Mais il faut rappeler, ici, qu'elle eut pour l'aîné de ses neveux, Jean-Marie de Silguy, une prédilection marquée. On aura plaisir, sans doute, à lire l'une des lettres que lui adressait « sa tantine noire [1] ». Jean aimait le dessin et la peinture, comme sa tante qui le félicite de ses progrès : « Je te remercie, mon cher petit ami, de ta lettre et de tes petites peintures... dont je suis bien contente. Je trouve que tu as fait de grands progrès... Continue à te bien appliquer, mon cher Jean-Marie, afin de plaire au bon Dieu et de faire la consolation de ta petite maman. Je te remercie des détails que tu me fais de tes études et de tes lectures ; tout cela est très bien... et j'y prends bien intérêt. Je suis bien aise que les petites coquilles de peinture t'aient fait plaisir : j'en ai encore pour toi : mais j'attends une bonne occasion pour te les envoyer. Adieu, mon petit ami. Aime toujours bien le bon Dieu, et sois bien dévot et bien sage, afin de mériter que le Seigneur te bénisse... »

[1] Jean-Marie l'appelait ainsi parce que ses habits étaient noirs, sauf la coiffe.

Ses autres lettres, qu'on a conservées, qu'elles s'adressent à son père, à sa mère, à son beau-frère de Silguy, ressemblent à celle-là, sauf le ton : et, à part le sentiment religieux dont elles sont imprégnées, ne présentent guère d'autre intérêt. On voit, donc, que sa tendresse pour les siens, qui était « extrême », était dirigée, corrigée au besoin, et sanctifiée par l'amour de Dieu qui possédait son âme. Et le plus grand sacrifice, ou l'un des plus grands, qu'elle ait eu à faire, ç'a été, sans doute, qu'étant tombée malade en 1786 et en 1790, et invitée par sa Supérieure à se rendre au Bot pour s'y reposer et s'y restaurer, elle ait demandé et obtenu la permission de rester dans son couvent. Cet « esprit de renoncement » était plus conforme « aux saintes règles », et elle voulait « éviter toute exception . » Elle fut assez gravement malade, en effet, dans les derniers mois de 1789 ou les premiers mois de 1790, d'après Mme de Silguy : « Il y avait *à peu près* huit ans qu'elle était à la Retraite, lorsqu'elle tomba assez dangereusement malade. On attribuait la cause au peu de précautions qu'elle prenait en peignant à l'huile, et à d'imprudentes austérités, car son amour pour la pénitence l'emportait toujours au delà des bornes [1]. Sa complexion, toute forte qu'elle était, n'y put résister. Son mal dégénéra en fièvre tierce, et elle tomba dans un état de langueur qui donna les plus vives inquiétudes... Parfaitement soumise à la volonté de Dieu, on ne l'entendit jamais proférer une plainte pendant plus d'un an de souffrances, et elle ne témoignait de répugnance que pour accepter les adoucis-

[1] Il convient de mettre une sourdine à cette affirmation, d'après ce qui a été dit plus haut.

sements nécessaires à ces maux. Les douleurs aiguës succédèrent à cette espèce de marasme. Elle se plaisait à les augmenter par des mouvements violents et un exercice forcé, ce qui lui procura des sueurs abondantes, qui lui devinrent salutaires. Le Seigneur, qui la destinait à soutenir de plus grands combats pour son nom, lui rendit la santé. » Elle reprit le cours régulier de ses travaux.

Mais par le fait des événements et des hommes, ses souffrances et celles de sa communauté, mêlées aux douleurs de l'Église catholique en France, vont s'accroître dans une singulière proportion. Et son rôle, à elle en particulier, par un dévouement qui s'élargit avec les épreuves, et par un courage vraiment surhumain, va se hausser, durant les quatre années qui lui restent à passer sur la terre, jusqu'à l'héroïsme le plus émouvant [1].

[1] Dans la vie du couvent, de 1782 à 1790, vie très active, mais très monotone comme un règlement, une chronologie précise était difficile à établir : la biographie faite par Mme de Silguy ne donne guère de dates. Les *Annales de la Retraite de Quimper* complètent les souvenirs de Mme de Silguy, non assez, toutefois, pour notre curiosité. Mais, à partir de 1790, les documents surabondent.

CHAPITRE QUATRIÈME

Les commencements de la Révolution et de la persécution. — L'évêque de Quimper et la Retraite. — Les inquiétudes. — L'année 1790. — Préparation de la constitution civile du clergé. — Mgr Conen de Saint-Luc et Mlle de Marigo. — Constitution du département du Finistère. — Déclaration de l'évêque au fisc sur les finances de la Retraite. — Mgr de Saint-Luc et Pie VI. — Le serment civique. — La bannière du département. — Dernière visite de l'évêque aux Demoiselles de la Retraite. — Sa protestation au sujet de la constitution civile du clergé, sa maladie et sa mort. — Union admirable du clergé du diocèse. — Le serment constitutionnel à Quimper. — Lettres de Victoire à l'abbé Le Coz et à l'abbé Louëdon.

Pendant que les Demoiselles de la Retraite, groupées sous l'autorité de Mlle de Marigo, dans leur belle maison de la Place-Neuve [1], continuaient de se sanctifier en sanctifiant leurs compatriotes de Basse-Bretagne par la pratique des Exercices spirituels, une révolution sociale et religieuse se préparait, qui allait secouer terriblement la France et l'Église catholique en France, bouleverser la vie des pieuses ouvrières,

[1] Aujourd'hui place La Tour-d'Auvergne.

et même ébranler, au moins pour un temps, leur petite Société [1]; ou plutôt, préparée depuis de longues années, elle commençait d'apparaître au jour. Les doctrines impies des philosophes, favorisées par le règne de Louis XV et l'insouciance des classes dirigeantes, allaient passer en actes par les violences d'un peuple aveuglé, et même en lois du pays par le fait de députés jansénistes. De sourds grondements étaient les indices certains de l'orage qui approchait. Déjà, en 1779, à Quimper, sous prétexte de charité envers les malades, des municipaux sectaires avaient voulu, sournoisement, confisquer la maison de retraites. Le présidial de Quimper, en souvenir des deux sermons prêchés contre la franc-maçonnerie, avait traité de son haut, et même insulté, l'évêque : si bien que, pour ce motif et pour d'autres, le « ministre de la feuille », le cardinal de la Roche-Aymon lui avait offert, au nom du roi, l'évêché de Saint-Flour; mais, à l'exemple de saint François de Sales, il n'avait pas voulu changer de siège. On criait contre la Cour, contre le clergé, contre la noblesse [2]; on ne parlait, dans la langue

[1] La Retraite de Quimper fut la seule qui n'ait pas été réellement détruite, puisque, dans les années les plus sombres de la Terreur, Mlles de Marigo et de Larchantel continuèrent à vivre ensemble, parmi les pratiques de leur vie *régulière*, et formèrent, à elles deux, une petite communauté.

[2] On ne lira pas sans intérêt les lignes suivantes, tirées d'une lettre de l'évêque à son frère le président. Elle est de l'année 1789, du 7 octobre. Après avoir prévenu son frère d'être très circonspect dans ses jugements et ses paroles, l'évêque ajoute : « Si tu viens à Quimper, n'oublie pas de prendre ta cocarde et des boucles de fer ou de cuivre (à tes souliers). Il n'y a point de lois; mais personne n'oserait paraître avec des boucles d'argent. C'est un très petit sacrifice qu'il faudra faire, en arrivant ici, pour empêcher de crier et de causer. Ni toi ni moi n'avons donné lieu de nous faire des ennemis; et je ne

emphatique du jour, que de liberté, des droits de l'homme et de la nation. La convocation des assemblées primaires de mars, pour nommer les électeurs qui devaient choisir les députés aux États-Généraux de 1789 et rédiger les « cahiers, » fut l'occasion des premiers troubles. L'évêque avait refusé de les présider. Il estimait, — les vicaires généraux et le chapitre furent de son avis, — que les premières victimes de cette agitation seraient le roi et le clergé.

Sous l'étreinte de ces inquiétudes, l'évêque tomba très gravement malade, au mois d'avril 1789. On lui administra les derniers sacrements et on « sonna l'agonie ». Tout le diocèse se mit en prières. Le moribond revint à la santé; et, en juillet, après avoir paru dans sa cathédrale, où les chanoines, surpris et reconnaissants, entonnèrent spontanément le *Te Deum*, il alla faire sa première visite à la Retraite, où Victoire et ses sœurs avaient tant prié pour leur Supérieur et leur Père.

Les événements se succédaient avec rapidité : *prise de la Bastille, déclaration des droits de l'homme, journées des 5 et 6 octobre contre le roi et la reine.* L'évêque avait accepté, après le 14 juillet, la cocarde tricolore, comme signe de l'union sacrée, tout en faisant remarquer aux envoyés, qui lui apportaient le « nœud patriotique », qu'un insigne ne suffit pas à prouver le patriotisme.

Angoissé, le cœur plein des plus sombres pressenti-

puis pas douter que toi et moi nous n'en ayons. Il est très inutile de te les faire connaître. Mais il n'en faut qu'un pour faire bien du mal, dans un moment où l'on ne trouve, sans les chercher, que plaies et bosses... »

ments, Mgr Conen de Saint-Luc venait tous les jours passer quelques instants à la Retraite. « Il s'y rendait en disant son chapelet... Il avait banni tout cérémonial pour le recevoir. Lorsque nos Demoiselles étaient à l'oraison du soir, il montait à la tribune et n'en sortait que pour se rendre avec elles au réfectoire. Ses entretiens, brûlants d'amour de Dieu, ranimaient leur ferveur, relevaient leur courage, et leur procuraient en même temps le plus agréable des délassements [1] ». Il leur confiait ses craintes trop justifiées : on n'omettait rien pour séparer les prêtres de leurs chefs ; et, pour arriver à les brouiller tous ensemble, on excitait la haine des subordonnés en leur parlant de l'intolérable despotisme des évêques... Il leur demandait de prier avec ferveur, et sans trêve, pour conjurer les malheurs qu'il prévoyait.

Lui-même passait les nuits en supplications, et parfois dans l'attitude des pénitents. Un matin, avant le jour, on le vit revenir d'une chapelle de la Vierge [2], située au pied de la colline qui domine Quimper [3]; il était « pieds nus, la corde au cou ». Il s'était offert en victime « pour son troupeau chéri ».

Les premières semaines de l'année 1790 ne firent que confirmer et augmenter ses craintes. L'Assemblée avait voté la confiscation des biens du clergé, la suppression des vœux monastiques. Cette dernière mesure n'atteignait pas directement la Retraite ; mais elle souffrait des malheurs communs, dont elle ne tarderait pas à ressentir le contre-coup. Dans ses visites

[1] *Annales de la Retraite de Quimper.*
[2] Notre-Dame du Piniti.
[3] Le Frugi.

quotidiennes, l'évêque préparait ces « Demoiselles » à tout événement. Et, comme aux époques de grands troubles, des prophéties, vraies ou fausses, circulaient. Il les entretenait, un soir, « des malheurs que Benoît-Joseph Labre avait prédit devoir arriver à notre patrie. » A plusieurs reprises, il s'écria : « Tout ce que vous voyez n'est rien : les maux les plus affreux vont fondre sur notre coupable patrie... J'ai lu des prédictions de Benoît-Joseph Labre, qui font frémir... Notre Saint-Père le Pape conserve ces révélations ; il ne veut pas qu'on en parle avant qu'elles soient accomplies [1]. »

L'évêque écrivait à son frère, le 10 mars [2] : « A la fin de la semaine, toutes nos communautés de filles et d'hommes commencent la neuvaine (les prières de la neuvaine) que je fais imprimer, avec l'amende honorable et la consécration. Ah ! prions. De bonnes âmes croient entrevoir quelques lueurs d'espérance d'un retour à la foi et à l'autorité légitime. Espérons... Sollicitons le retour des bontés de Notre-Seigneur par l'intercession de Marie... »

Cependant l'Assemblée constituante élaborait le schisme, en préparant la *Constitution civile du clergé ;* on parlait de *serments* à prêter... Dans des lettres [3] à sa famille et aux Visitandines du Colombier [4], ainsi que dans ses visites à la Retraite, d'avril à juin, l'évêque résumait les faits saillants de la capitale et de Quim-

[1] Mêmes Annales, écrites d'après les souvenirs de Mlle Marie-Esprit de Larchantel.
[2] *Archives nationales.*
[3] *Archives nationales.*
[4] De Rennes.



MONSEIGNEUR CONEN DE SAINT-LUC

(*Portrait peint par* VALENTIN.)

F. & J. Lecoq, Angers

per : on l'avait « nommé pour monter la garde »; l'évêché avait été « mesuré de la cave au grenier » ; le « schisme avec Rome » s'annonçait, se dessinait. Il disait héroïquement : « Qu'on nous dépouille, qu'on nous réduise au pain et à l'eau : Dieu en soit béni ! Nous ne pourrons plus soulager les malheureux. Mais nous aurons la foi; il faut la conserver au prix de la vie. Demandez la grâce du martyre. Demandez à Notre-Seigneur qu'Il soit ma lumière, ma force : car il ne faut pas être un chien muet. »

Les *patriotes*, qui savaient que sa charité pour les personnes s'alliait à une intransigeance absolue « sur les principes », ne lui ménageaient pas les attaques. Il ne s'en troublait pas. « Ma santé est assez bonne pour me faire espérer d'avoir le bonheur de porter demain [1] Notre-Seigneur à la procession... Le bon Dieu y sera et, j'espère, contiendra tout... Notre devoir, à nous prêtres, c'est de tout souffrir et de beaucoup prier. » Il écrivait [2], le 18 juin, ces lignes d'un vrai confesseur de la foi : « ... Les affaires, ou plutôt les chagrins publics et les malheurs de la religion, sont une terrible pénitence... Il faut s'attendre à tout, même à perdre la vie. Saint Thomas de Cantorbéry est martyr; nous avons plus de motifs (*de l'être*) qu'il n'en avait... Mais on dit qu'on ne veut pas nous faire cet honneur... L'essentiel est de mourir dans l'amour de Dieu, et pour son amour... On ignore encore si Quimper et Léon (*dans le remaniement des évêchés et des diocèses*) seront conservés. Dieu soit béni ! Je ne veux rien désirer ni rien craindre, mais — ah ! oui, mon Dieu —

[1] Lettre du 2 juin. La Fête-Dieu était le 3.
[2] A une Visitandine du Colombier, de Rennes.

mourir pour vous, (donner) vie pour vie, amour pour amour ! »

Il avait en haute estime la supérieure de la Retraite, Mlle de Marigo. Il disait à ses filles : « Ménagez bien votre supérieure : elle est irremplaçable ! » Il eut recours, plus d'une fois, à ses lumières. Dans une circonstance critique, où il était indécis, il lui demandait : « Que faire, ma chère Fille ? — Vous montrer, Monseigneur [1]. »

Sa nièce, Victoire, avait la meilleure part dans cette affection toute paternelle. Il était le trait d'union entre elle, qu'il voyait souvent, et sa famille du Bot. Toutes ses lettres, et elles sont nombreuses, envoyées à son frère ou à sa sœur, parlent d'elle, de ses sentiments, de sa santé, de ses travaux d'art : « La chère Victoire a fait mettre, hier, dans ma chambre un très bel *Ecce Homo*. » A elle, et au châtelain du Bot, il faisait cette remarque, qui s'applique à toutes les révolutions : « Ne pensons tout haut que chez toi ou chez moi, et encore en examinant bien devant qui. Car tout le monde est fou et traître, ou par bêtise ou par mauvaise volonté [2]. »

Comme supérieur de la Retraite, l'évêque s'intéressait non seulement aux progrès spirituels, mais encore aux maigres ressources et aux finances de cette petite communauté.

Dans le nouveau système d'administration civile, qui avait aboli les anciennes provinces et constitué les

[1] *Vie*, par M. Boissière. Cette vie a été imprimée par M. Téphany, *Histoire de la Persécution religieuse*.

[2] *Archives nationales*. Les lettres de l'évêque furent prises dans les perquisitions faites au Bot par les agents révolutionnaires.

départements, le département du Finistère était administré par un *Conseil général* et sa Commission permanente ou *Directoire du département*, et assisté d'un *Procureur général-syndic*. Chacun des neuf *districts* (ou arrondissements), dont il était composé, avait son Conseil général, son Directoire et son Procureur-syndic. Quand ce système fut organisé, il s'ensuivit une multiplicité de juridictions qui compliqua l'expédition des affaires. L'évêque déplorait le renversement des pouvoirs établis. Néanmoins il ne crut pas devoir refuser le *Te Deum* qui fut demandé à cette occasion : « J'ai dit plus d'un *Miserere* pendant qu'on chantait le *Te Deum*. J'ai cru, après avoir consulté des gens sages, qu'il fallait l'accorder pour éviter du mal [1]. »

Mais l'administration nouvelle avait besoin d'argent, après la « hideuse banqueroute ». On fit donc appel aux « dons patriotiques ». Outre les impôts ordinaires consentis pour l'année 1790, chacun devait porter au fisc le quart de ses revenus, et payer, en plus, 2 1/2 pour cent sur son argenterie, ses bijoux... La déclaration était laissée à la bonne foi de chaque citoyen.

Mgr Conen de Saint-Luc fit la plus consciencieuse des déclarations pour lui-même. Il fit également, en son nom, celle qui était demandée par l'administration fiscale à la Société de la Retraite. La supérieure y ajouta le compte détaillé de l'actif et du passif. On aura grand intérêt, croyons-nous, à lire la déclaration de l'évêque [2] ; elle confirme très clairement ce que

[1] *Archives nationales.*

[2] Nous mettons en appendice la déclaration détaillée de Mlle de Marigo. Les deux déclarations sont aux Archives départementales du Finistère, H., 213.

nous avons avancé, dans la première partie de ce travail, sur le dévouement désintéressé des « Demoiselles ».

« ... 1° Les Demoiselles choisies et nommées par Mgr l'Évêque pour la direction des retraites, et pour prendre soin du temporel de la maison, sont obligées de payer leur pension. Leur entretien est également à leur charge. Elles sont même tenues aux frais du médecin dans le cas de maladie.

« 2° Elles ne peuvent contracter, pour la maison, que sous l'autorité et avec la permission de Mgr l'Évêque. C'est à lui qu'elles rendent les comptes, en recettes et en dépenses, pour être par lui arrêtés.

« 3° Il n'est pas possible d'évaluer les modiques profits qu'on fait quelquefois sur les retraites : ils dépendent du plus ou moins grand nombre des retraitants, du prix des denrées. Mais il est certain que, depuis plusieurs années, tout est à un taux si exorbitant que, loin de profiter des retraites, la maison y perd souvent, et que la bonne œuvre ne résisterait pas sans le secours de la Providence. La maison serait, en ce moment, endettée de cent pistoles [1], si la bienfaisante charité de quelques personnes vertueuses n'y avait pourvu. La chose ne paraîtra pas surprenante, quand on fera attention que la maison n'a effectivement, de revenu *net et fixe*, que 140 livres, 8 sols, 10 deniers [2].

« N. B. Il est d'usage de donner, pendant la retraite, la pension à la plupart des ecclésiastiques qui y tra-

[1] La pistole valait dix livres ou francs. Le mot est encore populaire aujourd'hui.

[2] La mère de Marigo dit : *deux cents livres, dont il faut retrancher les charges royales*, environ 60 livres.

vaillent. On donne également la pension aux domestiques... »

Deux cents livres de rente faisaient un tout petit denier. Placées sur les biens du clergé, elles furent perdues totalement, et tout de suite. Au surplus, les retraites de cette année 1790 furent peu nombreuses. La situation financière, de tous les côtés, était bien peu brillante, .

La situation de l'Église en France était encore plus critique. Souvent, l'évêque avait parlé aux Demoiselles de la Retraite de cette *Constitution civile du Clergé*, qui avait été proposée à l'Assemblée le 6 février 1790. Enfin, le 12 juillet, pour sortir d'inquiétude et obtenir une ligne de conduite, il écrivit au Pape, en lui exposant les difficultés sans nombre où elle allait les jeter, lui et ses prêtres ; il lui demandait, en même temps, des pouvoirs extraordinaires pour les jours sombres qui arrivaient. La réponse de Pie VI, écrite le 1er septembre suivant, ne parvint pas au vaillant Prélat. Elle ne lui accordait, d'ailleurs, ni les pouvoirs ni la ligne à suivre qu'il implorait : le Pape consultait tous les évêques pour avoir leur sentiment et pouvoir leur tracer une règle commune. Mais elle louait, avec grande raison, son zèle, sa religion et son invincible courage [1].

La lettre à Pie VI était à peine signée et partie, que la fermeté tranquille de l'évêque de Quimper eut l'occasion de se manifester dans une circonstance solennelle. Le 14 juillet était la date assignée pour la prestation du *serment civique* dans toute la France. La

[1] Cf. l'ouvrage du chanoine Téphany, pages 62-63.

municipalité de Quimper l'avait invité, par une lettre officielle et très pressante, à honorer de sa présence la cérémonie. L'évêque, qui avait refusé déjà l'autorisation d'ériger un autel et de célébrer la messe, répondit à la municipalité, par écrit, qu'il ne pouvait ni ne voulait autoriser cette cérémonie en y assistant. Il écrivait : « Refusant moi-même le serment, *que je regarde comme illicite*, je ne dois rien faire ni rien permettre qui paraisse l'approuver [1]. »

Qu'était-ce donc, au juste, que le *serment civique?* En voici la formule, telle que l'avaient prononcée, le 4 février 1790, les membres de l'Assemblée constituante ; telle qu'ils la prononcèrent à nouveau, le 14 juillet, et qu'on prétendait l'imposer à l'évêque de Quimper : « *Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.* » Pourquoi l'évêque la regardait-il comme *illicite*, puisqu'elle n'avait pas semblé telle aux ecclésiastiques de l'Assemblée, ni le 4 février, ni même le 14 juillet? Il est vrai que Mgr de Bonal, évêque de Clermont, dans la séance du 9 juillet, avait cru devoir expliquer, au nom de ses collègues ecclésiastiques de l'Assemblée, que le *serment civique* était, dans leur pensée, purement civil et politique, nullement religieux : il écartait, par ces paroles, de la Constitution générale du royaume, que l'on jurait de maintenir, cette *Constitution civile du clergé* dont on parlait depuis le

[1] *Archives nationales.* Mgr de la Marche, prince-évêque de Léon, disait la même chose, dans la même circonstance. Il refusa le serment civique du 14 juillet, ne croyant pas avoir le droit de jurer de « maintenir une constitution qui renferme des dispositions essentiellement contraires à la religion. »

mois d'avril, qui allait être votée le 12 juillet, mais, en tout cas, ne pourrait pas être promulguée avant le 14, puisqu'elle n'aurait pas encore la sanction de Louis XVI [1]. Sans doute. Mais Mgr de Conen de Saint-Luc, qui n'était pas aussi intimement mêlé à la politique et à la diplomatie et n'aimait pas, au surplus, les parlementaires de l'Assemblée ni leurs subtiles distinctions, n'avait pas besoin de se référer à l'avenir pour juger le présent. S'il prévoyait et craignait cette *Constitution civile du clergé*; si même il la tenait pour un fruit nécessaire de la Révolution commencée, il ne la comprenait pas encore dans sa condamnation. Il lui suffisait que la loi, que la *Constitution* générale actuelle, « décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi », eût, en proclamant les droits de l'homme, refusé de proclamer les droits de Dieu et de reconnaître la religion catholique comme la religion de l'immense majorité des Français; qu'elle eût, en outre, aboli les vœux religieux, mis les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, et créé, par ces mesures et d'autres encore, une menace perpétuelle à l'égard de l'Église et de la royauté, pour qu'il regardât le serment comme illicite. Il allait plus loin que les évêques parlementaires, plus loin même que l'Église, sans aller, d'ailleurs, contre une décision autorisée qu'il ne connaissait pas encore et qu'il sollicitait. Mais on voit les motifs respectables qui expliquaient sa conduite, et qui furent agréés de presque tout son clergé. A plus forte raison, quand la Constitution civile du clergé sera promulguée, ne voudra-t-il pas prononcer

[1] Elle ne devait l'avoir que le 24 août suivant.

la même formule de serment ; car, dans la Constitution générale, sera désormais inclus, comme partie intégrante, ce paragraphe qui détruit la hiérarchie catholique et conduit droit au schisme, même à l'hérésie, en séparant de Rome et du Pape la France chrétienne, fille aînée de l'Église. Jusque-là, ses réflexions personnelles, ce nous semble, le portaient à croire que le serment du 4 février et du 14 juillet 1790 n'était pas purement civil et politique, et qu'il était déjà religieux.

Ce même jour, encore ému de l'incident, il écrivait à une correspondante : « ... Ni mes parents, ni moi ne savons si on nous laissera du pain. Dieu par dessus tout ! Il veut nous sanctifier par la Croix : aimons-la... » Et quelques jours plus tard : « ... J'étais bien sûr que vous auriez partagé ma reconnaissance envers le bon Dieu, plus encore de m'avoir donné une fermeté tranquille que de m'avoir préservé de la lanterne ou du coupe-têtes... On me promet beaucoup de choses, précieuses aux yeux de la foi, mais très pénibles, si je persévère à me refuser au serment civique... »

Il eut, au mois d'août, une autre alerte, qui fut plus chaude et qui effraya singulièrement sa nièce Victoire et ses compagnes de la Retraite. Des membres du Département l'invitèrent encore à chanter un *Te Deum* dans sa cathédrale pour la réception de la *bannière* que les gardes nationaux avaient rapportée de la fête de la Fédération. Il s'y refusa. Ses amis lui conseillaient de s'absenter de Quimper, pour quelques jours, Il n'y consentit pas davantage : « Il en arrivera ce qu'il plaira à Dieu », répondit-il. A la cathédrale, quand les gardes nationaux apprirent que l'évêque,

invité puis sommé, ne paraîtrait pas, ce fut un tohu-bohu indescriptible : des cris, des menaces, des injures. Pourtant, on n'osa pas attenter à sa personne. Tout son clergé, ou peu s'en faut, faisait bloc avec lui [1].

Ce fut dans ce même mois d'août, tout à la fin, qu'il fit à la Retraite la dernière de ses nombreuses visites. Il en avait le pressentiment. Il disait, à la supérieure et aux autres Demoiselles : « Mes bien chères filles, je viens encore une fois visiter mon petit bercail de la Retraite; je viens vous donner une dernière bénédiction. » Elles pleuraient. Il reprit : « Oui, mes bien chères Filles, je viens vous bénir pour la dernière fois. Mais, courage! Mettez toute votre confiance en Dieu seul. Supportez généreusement les persécutions et les souffrances qui vous menacent : elles seront pendant longtemps votre partage [2]. » Tel fut son adieu.

Le 23 septembre, sous le coup de ces émotions et d'une communication qui lui fut faite par le confesseur de Benoît-Joseph Labre [3], la fièvre le saisit. Le dimanche suivant, 26, une députation du *Département* lui notifia la *Constitution civile du Clergé*, ratifiée par Louis XVI [4]; on était heureux de porter ce coup au frère de l'ancien Président à mortier, au vaillant lutteur qui avait pu être dépouillé de ses revenus, mais n'avait jamais fléchi. Il fut, très probablement, le premier évêque ainsi prévenu. Il pénétra aussitôt dans le cabinet où se trouvait M. le chanoine Boissière [5], et

[1] Il se trouva deux recteurs pour chanter le *Te Deum*.
[2] *Annales de la Retraite de Quimper*.
[3] Elle confirmait la prophétie dont on a parlé.
[4] 24 août 1790.
[5] Son secrétaire très fidèle.

dit, avec une profonde tristesse : « Voilà notre arrêt de mort ! Je veux répondre sur-le-champ au *Département*. Oui, c'est mon devoir : il faut protester contre cette pièce destructive de la hiérarchie ecclésiastique. et contre tout ce qu'a fait l'Assemblée au préjudice de la Religion et des droits de tous les ordres de l'État. » M. Boissière lui objecta qu'il était incapable, étant malade, d'un tel travail. Sa réponse ne varia pas : « Il le faut ! » et il se mit à son bureau. « Au moins, Monseigneur, souffrez que je vous épargne la peine d'écrire. — Eh ! bien, soit. Vous savez où sont les matériaux que j'ai disposés et rédigés. Conformez-vous-y exactement : il ne s'agit que de les mettre au net. » Le soir même, l'évêque entendit et approuva sa *Déclaration adressée à M. le Procureur-général-syndic du Département du Finistère, en lui accusant réception du Décret relatif à la Constitution civile du Clergé*. Le lendemain, il la communiqua aux amis qui vinrent le voir. Il dit, en particulier, à M[lle] de Marigo, accompagnée de M[lle] de Larchantel et de Victoire : « Vous allez être bien contentes de moi, mes chères filles... Mais, hier, j'ai reçu le coup de la mort ! » Il mourut, en effet, le 30 septembre, au soir.

Les *Annales de la Retraite*, à qui nous avons emprunté les détails précédents, ajoutent ces lignes : « Cette mort consterna les bons catholiques et nous plongea dans une mer de douleur. Rien n'était comparable à la douleur de Victoire... Mais la foi lui montra, ainsi qu'à toute la communauté, la main de Dieu disposant de tous les événements, dispensant les biens et les maux, la vie, la mort, selon les vues de sa divine Sagesse, et toujours pour le bien de ses élus... »

Ne nous sommes-nous pas écarté de notre sujet ? On pourrait le croire. Mais, en insérant ces faits dans l'histoire de *Victoire Conen de Saint-Luc*, non seulement nous aurions à répondre qu'ils ne sortent pas de la famille, et que la communauté de la Retraite elle-même y fut mêlée, toujours comme témoin, et sa supérieure une ou deux fois comme conseillère ; il resterait encore à dire, et c'est notre meilleure justification, que Mgr Conen de Saint-Luc a été, avec sa belle-sœur, l'éducateur de sa nièce, et que toute la vie de l'oncle, principalement dans les dernières années, a laissé sa marque sur cette âme. De sa mère, qu'il ne faut jamais omettre, et de lui, Victoire a reçu sa belle *intransigeance* à défendre, partout et devant tous, les droits de la vérité. Cette fière attitude, tout à fait digne de l'oncle, va s'affirmer chez elle de plus en plus. Elle fit donc mieux que de le pleurer : à sa manière, elle le perpétua.

On a pu dire, sans exagération, que presque tous les prêtres du diocèse de Quimper, formés à cette vigoureuse école, étaient dans les mêmes sentiments que leur évêque. Les obsèques terminées, le chapitre publia la *Déclaration*. « Recteurs, religieux, professeurs de séminaires, *tous* y adhérèrent. Le Directoire du Finistère n'eut d'autre ressource que de contester la valeur du document : en effet, la pièce n'était ni écrite de la main du défunt ni signée par lui. Mais les chanoines affirmaient qu'il fallait y voir, sous sa forme la plus fidèle, la suprême pensée du Prélat [1]. »

Tous ? Le mot est juste dans un résumé global, étant

[1] *Histoire religieuse de la Révolution*, par Pierre de la Gorce, I, p. 305.

donnée l'immense majorité des adhérents, et aussi des prêtres qui refusèrent, plus tard, le serment constitutionnel. Toutefois, il y eut des prêtres qui, poussés par l'ambition, ou d'autres mobiles encore moins avouables, s'engagèrent dans les chemins de la Révolution. De ce nombre fut Claude Le Coz, principal du collège de Quimper; et, un seul excepté, M. Le Gac, professeur de cinquième, tous ses professeurs le suivirent; ils prêtèrent le serment constitutionnel, quand il fut imposé par l'Assemblée [1]. Mais Claude Le Coz, lettré, poète même, ami des nouveautés, maigre théologien, n'attendit pas d'y être invité pour faire, en réponse au Chapitre diocésain et à sa déclaration de principes, l'apologie de la Constitution civile, sous ce titre : *Observations* (apologétiques) *sur le décret de l'Assemblée nationale pour la constitution civile du clergé et la fixation de son traitement... adressées aux citoyens du département du Finistère.* Qu'on veuille bien en juger par cette page liminaire : « Nous osons assurer que, des divers articles que contient le décret de l'Assemblée, il n'en est aucun qui ne tende à ramener l'ancienne discipline et les plus beaux jours du christianisme. Pour vous en convaincre, *pour écarter de votre foi les moindres alarmes*, nous allons ici analyser ces articles. Ils peuvent se réduire à cinq chefs : 1° l'élection des évêques et des autres pasteurs remise au peuple; 2° la défense de recourir à Rome, pour l'institution canonique et les fonctions administratives des diocèses et des paroisses; 3° la forme actuelle des chapitres abolie; 4° le nombre des évêchés

[1] Le 23 janvier 1791.

réduit ; 5° les biens des ecclésiastiques et des religieux déclarés à la disposition de la nation. Or, de tous ces articles, il n'en est aucun qui contredise l'esprit de la religion ou la discipline primitive de l'Église [1]. »

Le livre, où s'étalait une science de mauvais aloi, était dangereux. On lui opposa des réfutations victorieuses. Mais si Le Coz ne convainquit guère que ceux qui voulaient être convaincus, son livre et ses répliques attristèrent les bons chrétiens, et notamment la Retraite où il avait travaillé en qualité de prédicateur. Victoire, avec son tempérament si catholique et son zèle pour les âmes, essaya de sauver ce prêtre, cet « ancien Père de nos retraites ». Elle obtint de Mlle de Marigo la permission de lui écrire. Alors, si jusque-là son audace lui avait fait peur, elle n'hésita plus. Elle rédigea une lettre assez longue, où elle mit, avec les reproches mérités, sa douleur et ses instantes supplications. Nous en transcrivons les passages principaux [2] :

« *La Retraite, ce 29 octobre 1791.*

« Monsieur, Vous trouverez sûrement un peu téméraire de ma part la démarche que je fais. Aussi, depuis longtemps, je me combats moi-même. Mais enfin, je n'y tiens plus. Dieu connait la pureté de mes intentions ; et, quoi qu'il m'en puisse arriver, il ne m'est plus possible de résister au zèle qui m'anime et à l'impulsion qui m'entraine.

« Je ne suis point théologienne. Je ne me pique non plus ni de science ni de bel esprit [3]. Il me conviendrait

[1] Cité par le chanoine Téphany, p. 178.
[2] Le P. Pouplard la donne *in-extenso* dans son livre.
[3] On reprochait à C. Le Coz son pédantisme.

mal de prétendre entrer en discussion... avec vous. Je laisse ce soin à tant d'ecclésiastiques éclairés... Pour moi, je me bornerai à vous faire de très humbles représentations, que je vous prie de me pardonner et d'attribuer aux sentiments d'estime dont j'étais autrefois pénétrée pour vous.

« Ah ! Monsieur, est-il possible que vous, ministre du Dieu vivant ; fait, par ce caractère auguste et par vos talents, pour soutenir l'Église, pour éclairer les fidèles et les préserver de l'erreur ; est-il possible que vous soyez le premier à les séduire et à les tromper ! Que vous trahissiez la cause de Jésus-Christ !...

« L'écrit séducteur qui se répand sous votre nom, en cachant le serpent sous la rose, n'est-il pas vraiment fait pour induire à illusion un peuple simple ; tant de personnes faibles et peu instruites, qui se laisseront prendre à son tour captieux et enchanteur... aux phrases patriotiques dont il est rempli ?...

« Non, je ne puis comprendre qu'avec une belle âme et un cœur droit... avec de l'esprit et du bon sens, vous ayez pu vous entêter, à ce point, du système nouveau...

« Il me semble que, pour bien juger d'une chose, on doit examiner les principes dont elle émane, et les moyens dont on s'est servi pour l'élever...

« Si on remonte aux principes, vous devez savoir, mieux que moi, que ce sont tous ceux de nos philosophes modernes, des Voltaire, des Jean-Jacques, des Helvétius, des Raynal, gens impies et corrompus...

« Quant aux moyens et aux bases de la Constitution, que de menées sourdes et infernales, qui devraient faire rougir de honte leurs coupables auteurs, si elles étaient dévoilées maintenant, comme elles le seront aux grands jours des manifestations !...

« Mais, ce qui doit dès à présent décider en faveur de notre cause, c'est la persécution qu'elle endure. Le caractère de la vérité a toujours été d'être persécutée, et celle de l'erreur d'être persécutante. Jésus-Christ l'avait prédit à ses apôtres et à ses disciples en leur personne... Nous nous estimons trop heureux d'avoir quelque trait de ressemblance avec notre divin Maître, le chef, le modèle des prédestinés. *Quand il s'agira de notre sainte religion, nous saurons la soutenir et la défendre courageusement, s'il le faut, jusqu'à la mort;* et la vue des plus affreux supplices, avec la grâce de Dieu, ne nous effraierait pas. Oui, lorsqu'il ne s'agira que de se laisser outrager, calomnier, persécuter, dépouiller, nous saurons souffrir et nous taire ; et, bien loin de solliciter les foudres et les courroux du ciel sur nos persécuteurs, nous ne demanderons que grâce, pardon, miséricorde et conversion pour de pauvres aveugles qui se trompent et s'égarent...

« Tandis qu'il en est temps encore, ouvrez les yeux à la vérité. Puissiez-vous enfin vous rétracter, vous dédire, convenir que vous vous êtes trompé, à l'exemple de Fébronius [1], dont vous tirez vos principes...

« Vous voulez peut-être faire parler de vous, jouer un rôle. Ah ! Monsieur, vous en jouez effectivement un ; mais, bon Dieu, qu'il est pitoyable ! Serait-ce donc à la façon des Luther, des Calvin, des Wiclef?... L'orgueil et l'entêtement ont toujours fait le caractère des hérésiarques... Que Dieu vous préserve, Monsieur,

[1] Jean-Nicolas de Hontheim, évêque auxiliaire de l'archevêque de Trèves, publia, en 1763, un ouvrage, plein d'idées gallicanes et jansénistes, sur l'organisation de l'Eglise et sur la puissance du Pontife romain. Il se cachait sous le pseudonyme de *Justinus Febronius*. Il se rétracta.

d'un pareil sort ! Que sa miséricorde vous touche, vous éclaire pour vous faire rentrer dans la voie de la vérité. Qu'Il vous donne un peu de cette vraie et sainte humilité qui préserve de l'erreur ou qui la fait généreusement rétracter ! Qu'Il triomphe de vous, non pas en vous punissant et en vous perdant, mais en vous terrassant salutairement, comme autrefois le grand Apôtre qui, de persécuteur furieux de son Église, en devint le plus ferme soutien et le plus zélé défenseur ! Qu'Il vous pardonne, et à tous ceux qui pensent comme vous, le mal que vous faites et que probablement vous ne voyez pas !

« Pour moi, Monsieur, je prie, avec toute l'ardeur dont je suis capable, pour cet heureux changement qui glorifierait le ciel, consolerait les fidèles, déconcerterait l'enfer, et pour lequel je donnerais, je vous assure, de grand cœur, jusqu'à la dernière goutte de mon sang...

« Je suis, Monsieur, avec un profond respect,

« Votre très humble servante,

« VICTOIRE DE SAINT-LUC. »

Dieu seul pourrait dire quel effet produisit cette lettre, à la fois éloquente, ferme et touchante, sur l'esprit du destinataire. Le Coz [1] entendit d'autres supplications et d'autres conseils, et ne se détourna pas de son chemin. Élu évêque d'Ille-et-Vilaine en février 1791, il fut sacré, au mois d'avril à Paris, par Expilly, l'évêque intrus du Finistère; il devint, après le Concordat, l'ar-

[1] Né à Plonévez-Porzay, paroisse rurale du diocèse de Quimper; il fut professeur de littérature au collège Louis-le-Grand, à Paris.

chevêque légitime de Besançon. Il avait été le « serviteur très humble » de la Révolution, qui le maltraita. Il se soumit ensuite au Pape, et accepta toutes les conditions que Pie VII lui imposa, à Fontainebleau. Il mourut, le 3 mai 1815, au cours d'une visite pastorale où il essayait de rallier ses diocésains à Napoléon revenu de l'île d'Elbe. Il n'est pas défendu de croire que les prières de sa correspondante ont aidé à son salut.

L'intrépide Victoire récidiva. Les vrais apôtres n'hésitent jamais, quand ils voient du bien à faire, et une âme à sauver. Un autre prêtre du diocèse, M. l'abbé Louëdon [1], recteur de Beuzec-Cap-Caval, avait prêté une première fois, le 23 janvier 1791, le serment constitutionnel. Il avait succombé par faiblesse. Mais il était revenu à de meilleurs sentiments, avait déploré sa faute, et même il avait manifesté un si vif repentir qu'on l'avait redemandé pour les Exercices : car il était, dit l'Annaliste, « un des Pères de nos retraites bretonnes ». Malheureusement, à la sollicitation d'Expilly, par une autre faiblesse inexplicable, il prêta le serment une seconde fois, vers juin 1792. Même, ce qui était plus grave, il tenta de séduire un de ses confrères pour l'amener dans le camp des assermentés; puis, ayant échoué, il accepta que la paroisse du prêtre réfractaire fût jointe à la sienne. Le scandale était grand. Comme pour Le Coz, la tristesse fut profonde chez les Demoiselles de la Retraite qui l'avaient vu à l'œuvre et attendaient de lui plus de fermeté dans le caractère. Victoire, qui s'était confessée à lui, en res-

[1] Ou Loëdon.

sentit, plus que ses compagnes, un amer chagrin, De son manoir du Bot, où la persécution l'avait jetée [1], elle écrivit à ce prêtre, faible et doublement jureur, une lettre fort longue, où elle lui exprime, comme à Le Coz, et avec la même éloquence, son étonnement, et le grand désir qu'elle a de sa conversion. Les sentiments sont les mêmes; parfois les mêmes expressions viennent sous la plume de l'épistolière. Mais le ton, dans l'ensemble, est plus sévère, sans doute parce que le scandale était encore plus avéré. Les faits et les personnes de l'Ancien Testament sont cités par elle avec une abondance et une facilité qui prouvent une étude approfondie de nos saints Livres.

Cette lettre a été retrouvée, écrite au brouillon par Victoire, avec les notes complémentaires dont elle s'est servie pour la rédaction définitive. Nous ne la reproduirons pas dans le cours de ce récit [2], qu'elle allongerait outre mesure. Il est intéressant, seulement, de savoir si elle émut le faible abbé Louëdon et l'incita au repentir. Par bonheur, Dieu eut pitié de lui. Car l'Annaliste, qui écrivit quelques années après la Révolution, et qui parle de la chute du pauvre prêtre, sans parler de la lettre de Victoire, que certainement elle ne connaissait pas, assure que « le bon Dieu lui donna le courage de se rétracter ». D'autre part, nous lisons, dans le récit de Mme de Silguy, qui cite une lettre de Victoire « à un ecclésiastique qu'elle connaissait particulièrement et dont le serment l'avait profondément affligée : « ... Dieu toucha cet ecclésiastique de sa grâce : il abjura l'erreur et mourut dans la foi catho-

[1] En juillet 1792.
[2] Nous la donnons à l'Appendice II.

lique. » Ce prêtre, d'après l'analyse que fait de la lettre Mme de Silguy et les allusions aux récits de l'histoire de l'Église, ne peut être que l'abbé Louëdon. Puisque son intervention pieuse a contribué à sauver une âme, Victoire a dû goûter le plus parfait bonheur de l'apostolat [1].

[1] Voir la lettre. Nous avons mis ce fait ici, sans tenir compte de l'ordre chronologique, parce qu'il était du même genre que le précédent.

CHAPITRE CINQUIÈME

Dans la bataille. — Diffusion de brochures catholiques et des brefs de Pie VI. — Le travail ordinaire. — Élection de l'intrus Expilly comme évêque du Finistère. — Son entrée à Quimper. — Sa visite à la Retraite. — Invitation du District à faire le serment. — La maladie de Victoire — L'arrêté du Département sur les retraites. — Un projet d'Expilly. — Le réquisitoire du procureur général syndic. — L'arrêté du 2 juillet 1791. — Le refus de Victoire. — La dernière messe. — Le vicaire épiscopal Gomaire. — Les scellés. — Lettre de Victoire à Mme de Silguy.

L'Annaliste de la Retraite de Quimper, après avoir raconté les derniers moments de Mgr Conen de Saint-Luc et la désolation du petit groupe qui perdait en lui son protecteur le plus dévoué, ajoute ces paroles viriles : « Brebis destituées (privées) de leur pasteur, ces Demoiselles se disposèrent au combat : le *loup ravisseur* était à leur porte. » Elles entrèrent, en effet, dans la bataille, résolument, très décidées à défendre l'Église et la vérité catholique, et, tout en continuant leur œuvre principale, à sauver les âmes « par tous les autres moyens en leur pouvoir ». Elles demeuraient ainsi en communion avec l'évêque militant, dont la fermeté se montra toujours, malgré les circonstances

et les hommes, aimante et douce : elles furent charitables, mais très fermes, comme lui.

Les dernières semaines de l'année 1790 et les premières de 1791 furent pleines d'angoisses pour les catholiques du Finistère. Avec tous les sujets d'inquiétude que leur apportait l'élection de l'évêque constitutionnel, ils n'avaient pu voir, sans un amer chagrin, l'Assemblée voter les lois les plus antireligieuses et surtout la Constitution civile du clergé, décreter le serment constitutionnel, et le Roi sanctionner le tout [1] avec une « faiblesse » que, sans tenir compte de la situation « impossible » qui lui était faite [2] et telle « que nul homme n'était de taille à la dominer », certains jugeaient inintelligente, d'autres même coupable. La douce et si charitable M[me] de Saint-Luc, dans une heure de découragement, l'écrivait à M. Boissière [3], le 1[er] janvier 1791 ; mais à son jugement mal informé, elle joignait les beaux sentiments d'une vaillance prête au martyre : « Mon Dieu, mon cher abbé, que les nouvelles d'aujourd'hui sont affligeantes ! Le Roi sanctionne tout comme un *imbécile*. J'ai le cœur déchiré ; et je suis accablée du dernier coup [4], Il n'y a pas de remède à nos maux, à moins d'un miracle. Je crains que Dieu ne nous ait abandonnés à notre malheureux sort. Qu'Il nous donne du moins, s'Il a rejeté la France, la force et le courage des martyrs, afin de souffrir et de mourir, s'il le faut, pour la confession de la foi [5]. »

[1] 24 août et 26 décembre 1790.

[2] Par l'ensemble des hommes, jansénistes, philosophes, francs-maçons, « illuminés », qui activaient la marche de la Révolution, et même par certaines gens de l'entourage du roi.

[3] Secrétaire de M[gr] Conen de Saint-Luc.

[4] Du 26 décembre 1790.

[5] *Archives de la Retraite*.

Elle eut de Dieu, à l'heure voulue, la force et le courage qu'elle implorait.

A Quimper, on s'agitait parmi les difficultés locales, qui rendaient les autres plus aiguës. Claude Le Coz n'était pas encore élu évêque constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine. Principal assermenté du collège de Quimper, nommé en plus procureur-syndic du District de la même ville, il avait lancé dans le public ses *Observations apologétiques* sur... la Constitution civile du clergé, et donné la réplique aux réfutations que son opuscule avait provoquées. Contre ces écrits, l'abbé Coroller [1], recteur de la paroisse Saint-Mathieu, à Quimper, avait publié une protestation vigoureuse, qui avait valu à son auteur la privation de son traitement pour six mois : sentence dérisoire, puisqu'il avait refusé le serment et ne pouvait plus rien toucher. Cette sentence du Directoire du département n'effraya ni n'arrêta sa plume. D'autres brochures, signées de lui, adressées de Vannes au libraire Fauvel [2], de Quimper, excitèrent, dans la ville, une véritable émeute. Le 17 mars 1791, le libraire fut mis, momentanément, sous les verrous de la prison.

Alors Mlle de Marigo, appuyée par toutes ses compagnes, s'offrit de recevoir dans la maison ces brochures catholiques. Elle en fit une abondante propagande, avec toute la prudence nécessaire, mais avec toutes les ressources que pouvait lui fournir le zèle de ses collaboratrices et des amis de l'Église. Son caractère n'était aucunement accessible à la peur : sans for-

[1] Cf. l'ouvrage du chanoine Peyron, *Documents pour servir à l'histoire du Clergé...*

[2] Libraire catholique qui avait édité la brochure condamnée.

fanterie, comme sans faiblesse, elle allait au péril dès que la vérité et la justice l'y appelaient. Le 10 mars et le 13 avril 1791, Pie VI publia deux Brefs, pour éclairer la religion des catholiques de France ; placés entre les jureurs récompensés et les prêtres fidèles emprisonnés et poursuivis, les pauvres gens pouvaient hésiter, là surtout où leur intérêt était en jeu. C'était donc leur rendre un grand service que de faire arriver jusqu'à eux la voix du Père commun, du Pape de Rome, qui parlait au nom de Jésus-Christ et flagellait l'erreur sournoise ou triomphante. A la même époque, le diacre Gabriel Deshayes[1] portait courageusement, au péril de sa vie, aux fidèles du diocèse de Saint-Malo et aux prêtres insermentés traqués par les sectaires, les écrits du Pape. A Quimper, le libraire Fauvel, sorti de prison, n'osa pas les garder chez lui. On les remettait à la Retraite, d'où ils circulaient dans toutes les directions, pour porter, sur les points utiles, la lumière et le réconfort. Nombre de chrétiens furent ainsi préservés du schisme et de l'hérésie. Mais cette charité intellectuelle, la plus précieuse de toutes, pouvait conduire à la lanterne ou à l'échafaud ceux qui la pratiquaient.

Les retraites, cependant, ne chômaient pas. Le nombre même des exercices n'était pas en décroissance : on les donnait aux époques fixées. Mais les rangs des retraitantes étaient moins pressés. Il n'était guère possible que les événements extérieurs, religieux ou politiques, n'eussent pas produit un ralentissement dans la piété : devant les puissants du jour, les simples,

[1] Cf. *Gabriel Deshayes*, chez Beauchesne, Paris.

malgré tout, prenaient frayeur. Ce qui diminua sensiblement, ce fut le groupe des prêtres auxiliaires, prédicateurs et confesseurs, à mesure que les décrets oppresseurs de la liberté se multiplièrent. Toutefois, même dans les premiers mois de l'année 1791, des prêtres dévoués, sans peur parce qu'ils étaient sans reproches, venaient offrir leurs services, acceptés avec d'autant plus de reconnaissance qu'ils s'exposaient, de ce fait, à la haine des révolutionnaires : les Annales de la Retraite nomment les deux abbés de Larchantel, les chanoines Cossoul et Le Borgne de Kermorvan, les Directeurs du Grand-Séminaire et, à leur tête, M. Liscoat ; le P. Le Guillou (de Kérincuff), ancien Jésuite [1]. Leur zèle donnait la vie aux retraites. Entre les exercices, les visites de ces prêtres, estimés pour leur science autant que pour leur vertu, contribuaient à maintenir très haut le courage des membres de la petite Société.

Mais le « loup ravisseur » allait se montrer, sous les espèces d'un intrus, « fils aîné de la Constitution civile du clergé [2]. » Pour conjurer le péril qu'il redoutait, et, en prévision des troubles menaçants, pour faciliter l'administration du diocèse, le chapitre de la cathédrale nomma *dix* vicaires capitulaires, et, parmi eux, les deux abbés de Larchantel ; il donna même, par honneur, des lettres de vicaire général à Mgr de La Marche, évêque de Léon, et à Mgr Le Mintier, évêque de Tréguier, tous les deux dépossédés de leur siège. Il s'était réuni, malgré la défense du District, qui avait dissous le chapitre pour préparer l'élection de l'évêque

[1] Aumônier de l'hôpital Saint-Antoine.
[2] M. Téphany, p. 161.

constitutionnel du Finistère. Au nom du chapitre, huit vicaires capitulaires avaient rédigé en commun une lettre pastorale pour avertir les électeurs et les empêcher de participer à l'élection sacrilège.

L'assemblée électorale se réunit à la cathédrale, le 2 novembre 1790, à deux heures du matin, au bruit de la foudre et à la lueur des éclairs. Sa tenue fut indécente et scandaleuse. Un protestant, dit-on, vota le premier [1], « le seul peut-être qu'il y eût alors dans tout le pays ! » La plupart des autres électeurs étaient ivres : ce qui donna lieu à cette remarque d'un goût douteux : « Nous avons un évêque qui durera longtemps : il est fait à l'eau-de-vie ! » Quatre cents votes, environ, furent émis. Quelques voix, comme il arrive dans les assemblées, s'égarèrent sur des hommes mariés ou même sur le chien du collège ; cent vingt-cinq furent données à Mgr de la Marche, qui protesta contre cette élection illégitime ; Expilly en eut deux cent trente-trois, et fut déclaré évêque constitutionnel du Finistère.

Louis-Alexandre Expilly, qui entrait ainsi par la mauvaise porte et usurpait le siège de saint Corentin, était recteur de Saint-Martin, à Morlaix [2], et s'était fait nommer, par cette ville, contre le gré de Mgr de la Marche, député aux États-Généraux. Esprit léger, sans profondeur, ce prêtre, qui avait un mince bagage doctrinal, devint l'ami des philosophes. Élu, à l'Assemblée, président du Comité ecclésiastique, il avait élaboré un projet de constitution pour le clergé et l'avait

[1] *Id.*, *ibid.*, p. 137.
[2] Diocèse de Léon. Il était né à Brest.

publié sous son nom. Nommé rapporteur dans la question sur les traitements ecclésiastiques, il s'était fait applaudir par ses paroles virulentes contre « l'opulence orgueilleuse » des évêques. Le plus curieux de cette histoire, c'est que le premier acte du nouvel évêque, avant sa première visite à Brest, fut de traiter avec le District, par l'entremise de Le Coz, la question de son traitement !

Aussitôt qu'il fut avisé de cette élection, qu'il escomptait, il déclara qu'il acceptait « avec le respect qu'on doit à la voix du peuple, avec cette humble reconnaissance qu'inspire la confiance de ses concitoyens. » Mais l'ambitieux, qui avait écrit au Pape une lettre de communion « suivant la Constitution civile du clergé », et demandé en vain à Mgr Girac, évêque de Rennes, la consécration épiscopale, choisit pour évêque « instituteur » Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun. Il fut sacré par lui, le 24 février 1791, dans la chapelle des Oratoriens de la rue Saint-Honoré, à Paris.

Il fit son entrée à Quimper, le 12 mars suivant. Les Annales de la Retraite ont essayé une description de cette journée : « ... Le temps était superbe : pas un nuage n'obscurcissait le soleil. Mais, vers les quatre heures de l'après-midi, les cloches se font entendre : Expilly entrait dans la ville, au son du canon... Tout à coup un affreux brouillard, aussi épais qu'infect, obscurcit l'horizon. Hommes, chevaux, voitures, tout disparut à la vue. C'était l'heure du prince des ténèbres. » Ce phénomène fut aperçu de plusieurs lieues à la ronde, et frappa singulièrement les observateurs. Le peuple s'écriait : « Voilà l'arrivée du schisme ! » Au banquet, on but à la santé du citoyen évêque, qui

chantait, avec ses convives, le *Ça ira* exécuté par la musique.

Cependant, « prosternée aux pieds de Jésus-Christ, la petite communauté de la Retraite Le suppliait, avec larmes, d'être sa lumière, sa force et son soutien... Le danger était imminent. »

Le danger devint d'autant plus grand, par la suite, que les Demoiselles de la Retraite propagèrent, en autant d'exemplaires qu'il leur fut possible, les brefs de Pie VI, en particulier celui du 13 avril 1791, qui dénonçait comme illégitime, sacrilège et nulle l'élection d'Expilly, et le rescrit qui nommait l'abbé Louis-Jean de Larchantel vicaire apostolique du diocèse [1].

Expilly le savait-il, quand il vint leur rendre visite, quelque temps après son arrivée [2] ? A-t-il pu se douter, du moins, que leur maison était comme le dépôt où s'entassaient, pour être répandues à travers le diocèse, toutes les brochures qui combattaient la Constitution civile du clergé, cette Constitution qui avait fait sa fortune, et qu'il observait et défendait en toute occurrence ? Il est probable que, s'il avait pu le supposer, il se fût dispensé d'une visite qui ne lui attira que désagrément et confusion. Mais il ne pouvait faire autrement que de braver l'opinion ; et, d'ailleurs, la passion, quelle qu'elle soit, met un voile épais sur les yeux les plus clairvoyants.

Il entra donc, et demanda la Supérieure. M[lle] de Marigo arriva, entourée de ses quatre compagnes : M[lles] Marie Le Borgne de Kermorvan, Victoire Conen

[1] Il était l'oncle de la Demoiselle de la Retraite, Marie-Esprit de Larchantel.

[2] On ne sait au juste à quelle date mettre cette visite.

de Saint-Luc, Marie-Esprit Gilart de Larchantel, Sainte-Charlotte de Rospiec [1]. Les présentations ne se firent pas sans quelque gêne. Mais Expilly, qui affectait une belle assurance, commença par exalter l'excellence de l'œuvre, loua fort le mérite des Demoiselles, leur recommanda de ménager leur santé pour être plus longtemps utiles à leurs compatriotes. Puis, avec un air de suffisance, il proposa sa protection auprès des autorités du Département; il s'offrit pour venir travailler lui-même aux retraites, avec son vicaire épiscopal le *citoyen* Gomaire [2], dont il exalta les vertus et le talent. Son allocution avait été longue et embarrassée. Il eut, de Mlle de Marigo, cette brève réponse : « Monsieur, nous ne voulons pas de vos services. » Un silence de glace s'ensuivit. S'il ne l'avait pas deviné encore, Expilly comprit clairement qu'il s'était fourvoyé. Il quitta la maison pour n'y plus revenir.

Mais l'ambitieux, irrité par cette attitude froide et dédaigneuse, avait la rancune tenace. Les prêtres fidèles du Finistère l'apprirent à leurs dépens : il se fit, pour triompher de leur résistance, leur dénonciateur obstiné. La Retraite, elle aussi, devait en souffrir, et même être frappée la première. Elle attendit, non sans émoi.

Les « Demoiselles » ne furent donc pas très étonnées, quand elles reçurent du District, quelques jours après, l'invitation de prêter le serment constitutionnel.

[1] Les noms sont inscrits selon l'ordre des entrées. Mlle de Rospiec, la dernière venue, ne rentra pas à la Retraite, quand Mlle de Marigo, en 1805, reconstitua la maison.
[2] Voir plus loin.

La formule restait la même que celle du 4 février et du 14 juillet 1790, sauf une légère modification, d'abord pour les évêques et les curés, puis pour les autres prêtres [1] qui y étaient astreints en vertu des décrets des 27 novembre-26 décembre 1790 : à savoir, les supérieurs et directeurs de séminaires, les professeurs des séminaires et des collèges, et tous autres ecclésiastiques fonctionnaires publics. Un nouveau décret du 22 mars 1791 y obligeait aussi les *professeurs de l'un et de l'autre sexe*, sans exception, tant des écoles peroissiales que des collèges et des Universités, prêtres et laïcs, religieux et religieuses, hommes et femmes [2]... Les professeurs visés ne montrant aucun empressement, l'Assemblée constituante vota un nouveau décret, le 15 avril 1791 [3], plus comminatoire encore, et, si possible, plus restrictif, concernant « toutes personnes chargées d'une fonction publique dans le département de l'instruction... »

Pour quel motif imposait-on le serment aux Demoiselles de la Retraite ? Sans aucun doute, parce que

[1] L'évêque et le curé juraient ainsi : « Je jure *de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse (ou de la paroisse) qui m'est confié*, d'être fidèle... » Les autres prêtres, astreints ensuite, disaient : « *Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude*, d'être fidèle... » (Nous remercions M. l'abbé F. Uzureau, qui nous a communiqué ces précisions et ces détails.)

[2] Citons le III : « ... Nul individu ne sera appelé à exercer, et nul professeur ne pourra continuer aucune fonction ou remplir aucune place dans les établissements appartenant à l'instruction publique dans tout le royaume, qu'auparavant il n'ait prêté le serment civique et, s'il est ecclésiastique, le serment des fonctionnaires publics ecclésiastiques. » Ce même jour, le décret fut sanctionné par le roi. Pour les *laïcs*, la formule du serment ne subissait aucune modification : « Je jure d'être fidèle... » Pour les ecclésiastiques, elle portait : « Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle... »

[3] Sanctionné deux jours après par Louis XVI, le 17 avril.

dans leur maison, autorisée par ordonnance royale, des prêtres faisaient les fonctions du ministère, et enseignaient la religion; et parce qu'elles-mêmes « accueillaient des prêtres », faisaient aux retraitantes des conférences, explications, exhortations... Elles étaient donc, de ce chef, assimilées aux professeurs. Au reste, et quand bien même on n'aurait eu aucun titre à produire, Expilly et le Département prétendaient les obliger ou à se soumettre en « jurant » ou à fermer leur maison.

L'invitation, envoyée par le Directoire du District, avait la forme d'une injonction, pour tous les membres de la communauté. On leur représentait, toutefois, pour colorer la mesure, « tout le bonheur dont elles jouiraient en conservant leur état et leur maison; le bien qu'elles continueraient d'opérer; et, en premier lieu, l'*immense avantage d'avoir pour ouvriers évangéliques l'évêque du Finistère et ses dignes coopérateurs.* »

Les promesses et les compliments voilaient à peine les menaces. Mais les pieuses ouvrières, formées par Mgr Conen de Saint-Luc, savaient que la formule du serment qu'on leur présentait, regardée par lui comme illicite avant le 14 juillet et le 24 août, n'était plus du tout acceptable, puisque la Constitution générale du royaume, comprenant depuis lors la Constitution civile du clergé, ouvrait la porte au schisme et à l'hérésie, et que nul, prêtre ou laïque, ne pouvait, sans désobéir au Pape [1], jurer de la maintenir. Aussi, comme celles

[1] Le Pape avait manifesté publiquement ses sentiments et ses ordres par les brefs du 10 mars, du 13 avril. Pie VI le rappelait, le 28 mars 1794, dans sa lettre au cardinal Zelada, secrétaire d'Etat.

que leur avait adressées Expilly, les belles paroles du Directoire « ne firent que les raffermir de plus en plus dans la détermination où elles étaient toutes de *mourir* plutôt que de trahir leur foi. »

Trois retraites furent données, dans leur maison, du 12 mars au mois de mai, malgré la défense faite aux prêtres « réfractaires » de prêcher au penple. La troisième, et la dernière de toutes, fut la retraite de la Quasimodo, pour « les bretonnes bretonnantes ». Elle devait être prêchée par l'abbé Tymen, vicaire à Briec [1], Il ne put donner que deux ou trois conférences, dans le plus grand mystère, en s'entourant de toutes les précautions que commandait la prudence la plus méticuleuse. « Nos Demoiselles suppléèrent, de leur mieux, aux instructions des ecclésiastiques, par des catéchismes, par des lectures multipliées; et ces pauvres bonnes femmes achevèrent paisiblement leurs confessions et leurs autres exercices, malgré le zèle révolutionnaire des espionnes que les autorités avaient placées parmi elles [2]. »

Elles accomplissaient donc « leur petite tâche journalière », en attendant la « persécution ouverte » qui ne pouvait tarder. Plus la tempête approchait, plus se resserraient les liens de l'affection religieuse qui les unissaient entre elles. Dans ces jours déjà si troubles, elles eurent à subir une véritable « épreuve de famille. »

Les correspondances du temps nous apprennent que, cette année-là, une violente épidémie de petite vérole

[1] Il est mort curé de Briec, après avoir été déporté en Espagne.

[2] Cette citation, et celles des pages précédentes, sont prises aux *Annales de la Retraite de Quimper*.

sévit à Quimper. La sœur cadette de Victoire, Mme de Silguy [1], qui habitait le Mesmeur, près de Quimper, eut la douleur de voir tous ses enfants pris de la terrible maladie; un de ses fils en mourut. En les soignant, elle fut atteinte à son tour. Alors Victoire, « qui ne l'avait jamais eue, mais sans crainte pour elle-même » — le vaccin de Jenner n'était pas d'un usage général — alla voir et consoler cette sœur si affligée. De retour à Quimper, « Mlle V. de Saint-Luc ne tarda pas à prendre cette maladie. Elle fut couverte d'une affreuse petite vérole; son corps ne formait qu'une plaie. Elle surabondait de joie en pensant qu'elle avait *(ainsi ulcérée et défigurée)* quelque ressemblance avec Notre-Seigneur dans sa flagellation. Sa maladie fut longue et douloureuse. Toujours calme et tranquille, son extérieur annonçait les saintes délices que goûtait son cœur. Elle s'offrait sans cesse à Dieu en holocauste pour obtenir la conversion des pécheurs [2]... Comme son confesseur ordinaire [3] ne l'avait pas eue (la maladie), elle ne voulut point s'adresser à lui dans cette occasion. » Elle choisit alors pour guide un chanoine de Quimper, frère d'une de ses compagnes, M. l'abbé Gilart de Larchantel [4].

[1] Angélique, sa sœur à qui elle faisait le plus volontiers ses confidences.

[2] Surtout de ceux qui étaient tombés dans le schisme, disent les *Annales*.

[3] Probablement, le P. Le Guillou de Penanros.

[4] René-Vincent, neveu de l'autre chanoine, Jean-Louis, c'est-à-dire du vicaire apostolique : un des dix vicaires capitulaires, prêtre très distingué, pieux et savant. Il fut obligé de quitter la France, en cette année 1791. Il s'en alla de Quimper à Tréguier, puis de Tréguier à Jersey. C'est de Jersey qu'il rejoignit le corps expéditionnaire qui vint débarquer, en 1795, à la presqu'île de Quiberon. Il fut conduit, avec Mgr de Hercé,

Par l'abbé de Larchantel, Dieu donna comme le dernier trait de perfection à l'âme de Victoire, en lui faisant pratiquer le parfait abandon. « Ce saint prêtre avait la science des élus, la connaissance de Jésus crucifié. Il s'attacha à Le faire connaître et rechercher de plus en plus à la malade, par les voies de la soumission et de l'obéissance. Il avait la charité de venir la voir tous les jours, de l'exhorter, de l'encourager. De ce moment, elle comprit plus parfaitement que jamais le mérite de l'abnégation et des sacrifices intérieurs : au lieu de refuser les petits soulagements que la nature réclame, elle les recevait, et même les demandait, avec humilité et simplicité. Ce renoncement à sa propre volonté devint sa vertu favorite, et elle ne laissait échapper aucune occasion d'en faire des actes. Elle remerciait sans cesse le Seigneur de la grâce qu'Il venait de lui faire ; en effet, cette maladie lui fit pratiquer les actes de plusieurs excellentes vertus, enrichit son âme et grossit son trésor pour le ciel [1]. »

Victoire n'était pas encore guérie, on était seulement assuré que tout danger de mort était écarté pour elle, quand un arrêté du Département fut transmis à la supérieure. Il était daté du 1er juin. En vertu des décrets de l'Assemblée constituante, des 27 novembre et 26 décembre 1790, 22 mars et 15 avril 1791, on lui signifiait l'ordre de ne donner de retraites qu'après en avoir obtenu l'agrément de M. l'évêque du Finistère

évêque de Dol, au Champ-des-Martyrs, et fusillé près de lui. Leurs restes, qui reposaient d'abord au Champ-des-Martyrs, furent transférés, par les soins de M. Gabriel Deshayes, alors curé d'Auray, à la Chartreuse, en 1814.

[1] Récit de Mme de Silguy.

ou de ses vicaires (généraux) ; de leur indiquer, en outre, les noms des ecclésiastiques qui devaient prêcher aux retraites. Défense expresse était faite d'admettre dans la maison d'autres confesseurs que ceux approuvés par l'évêque constitutionnel. Faute à ces Demoiselles de se conformer aux dispositions ci-dessus mentionnées, le Département leur interdisait « de donner des retraites, se réservant de prendre à leur égard tel parti ultérieur qu'il serait vu appartenir. »

L'arrêté du Département ne pouvait ni les étonner ni même les surprendre. Il les affligea seulement, parce que le lendemain, en la fête de l'Ascension, une retraite allait s'ouvrir. Déjà nombre de personnes étaient arrivées, et même « des dames étrangères », pour prendre part aux saints exercices. Mais l'arrêté prescrivait aux Demoiselles ou de prêter serment et d'obéir à Expilly, ou de cesser leur travail. Elles refusèrent le serment, très heureuses « de manifester publiquement, une deuxième fois, leur attachement sincère à la sainte Église, catholique, apostolique et romaine [1]. » Quant aux dames étrangères, elles se retirèrent à l'abbaye de Kerlot, pour passer quelques jours, chez les Bernardines [2], dans la solitude et le recueillement.

De ce fait, l'ère des retraites séculières était close, à Quimper. Elle avait commencé, en 1678, par le zèle de Mlle Claude-Thérèse de Kermeno. Pendant plus d'un siècle, les âmes avaient été remuées, les esprits éclairés ; d'excellents ouvriers évangéliques, secondés par

[1] *Annales de la Retraite de Quimper.*

[2] Les Bernardines, à l'exception de deux, restèrent héroïquement fidèles. Elles eurent aussi la visite d'Expilly, dont elles refusèrent les services, et furent expulsées le 24 janvier 1792.

quelques « filles de condition », y avaient jeté des semences qui se développaient, dans la vie de tous les jours, en d'abondantes vertus chrétiennes. Expilly avait eu la puissance, et la tristesse, d'y mettre fin. Pouvait-il faire autrement, sans se condamner lui-même et supprimer les causes de son élévation ? Il avait à sa disposition la force publique ; il en usait, pour se maintenir. Mais la mesure, toute nécessaire qu'elle était à ses desseins, n'allait pas sans tristesse. Que pourraient penser et dire de lui toutes ces « bonnes femmes » devant qui, brutalement, il fermait la porte d'une maison où elles trouvaient, huit jours chaque année, avec les joies d'une conscience purifiée, le réconfort dans les luttes de la vie ? C'est pourquoi, comme il avait perdu tout espoir de gagner ces Demoiselles à sa cause, il se tourna d'un autre côté. Que fallait-il, précisément, pour remettre sur pied l'œuvre détruite ? Des prêtres, comme prédicateurs et confesseurs ; il en avait quelques-uns à sa dévotion. Des femmes intelligentes et dévouées, pour tenir la maison de retraites et collaborer aux exercices spirituels. Ici la tâche était plus difficile. Mais les Demoiselles à remplacer étaient si peu nombreuses ! En les payant, Expilly endoctrina trois ou quatre « patriotes [1] » qui consentirent à rendre le service demandé. On commença de les instruire ; et, tout d'abord, on essaya de les former à la lecture. Il paraît que ce fut chose impossible : aucune d'elles ne réussit à lire passablement. Le projet fut abandonné. Il tournait à la confusion d'Expilly, tout comme, au rebours, à la glorification

[1] Les *Annalistes* disent qu'elles étaient *vieilles ;* peut-être ont-elles mis dans leur récit un peu de malice.

de Mlle de Francheville, de Mlle de Kerméno, et de toutes leurs imitatrices pendant cent-quinze ans.

La justice révolutionnaire suivit son cours. Ni Expilly ne voulait l'arrêter, ni personne, à cette heure, ne le pouvait. Pour sa rébellion ouverte. la petite Société fut dénoncée au Directoire du Département et au Conseil général. Le Conseil délibéra. Et le Procureur-général-syndic, qui assistait à ses délibérations sans y voter et sans avoir d'autre rôle que d'y faire des motions de patriotisme, adressa les conclusions suivantes au Procureur-syndic du District de Quimper [1].

« Syndic [2],

« Vous avez, dans cette ville, une congrégation séculière de filles, connues sous le nom de *Dames de la Retraite*, soumise à l'Ordinaire des lieux.

« L'objet de leur réunion est de recevoir dans leur maison, à certaines époques de l'année, pendant une huitaine, les personnes du sexe qui veulent se recueillir et donner ce temps à l'exercice des pratiques austères de la religion.

« Des ecclésiastiques du choix de ces Dames, sous l'inspection de l'évêque diocésain, prêchent et dirigent les consciences des retraitantes. Les Dames de la Retraite font, dans les entr'actes des exercices, des lectures pieuses aux retraitantes, les préparent à l'examen de leur conscience, et, ordinairement consul-

[1] Les pièces qui suivent ont été copiées, aux Archives départementales du Finistère, par M. le chanoine Peyron. Les religieuses de la Retraite, par délicatesse, avaient snpprimé les noms propres des agents révolutionnaires.

[2] Archives départementales du Finistère, L. 74.

tées par les pénitentes, elles indiquent les directeurs à choisir, qu'on ne manque pas d'adopter par prédilection.

« Il est donc essentiel que les Dames de la Retraite, d'après la confiance que les circonstances leur acquièrent, soient pénétrées de l'esprit politique qui dirige le Gouvernement : car, dans le cas contraire, elles ne pourront manquer de contrarier ses vues en inculquant des principes opposés.

« Or, les Dames de la Retraite ont manifesté des principes impolitiques et anticonstitutionnels qui ne peuvent que propager et maintenir les troubles.

« A la retraite qui s'est donnée chez elles pour la préparation à la Pâque, elles n'ont pas demandé à l'Ordinaire son agrément, qui était d'obligation ; elles n'ont employé que des prêtres non assermentés pour les prédications et confessions.

« A la retraite qu'elles se proposaient d'avoir à l'Ascension, nous avons voulu nous assurer par nous-mêmes de leurs dispositions. A cet effet, vous nommâtes deux commissaires que vous chargeâtes de s'y transporter. Vos commissaires nous rapportèrent qu'ils avaient appris de la supérieure qu'elles ne reconnaissaient pas M. Expilly pour évêque du Finistère ; qu'elles ne pouvaient, par conséquent, s'adresser à lui ni communiquer avec lui pour obtenir des permissions ; qu'elles ne recevront chez elles aucun prêtre assermenté.

« Ces dispositions nous portèrent à leur faire défense de donner la retraite ; et elle n'eut pas lieu.

« Le même esprit, la même façon de penser s'est perpétuée chez ces Dames. Comme personnes privées,

elles sont libres de leurs opinions ; mais, *comme personnes publiques*, elles ne peuvent se dispenser de reconnaître M. Expilly pour légitime pasteur, et les prêtres assermentés pour les seuls qui aient un caractère public. Dès qu'elles s'y refusent, le décret du 22 décembre vous ayant chargés de surveiller l'enseignement politique et moral [1], c'est à vous à renvoyer ces Dames et à les remplacer par d'autres qui seront constitutionnelles et s'obligeront de se conformer aux lois de l'État.

« Je requiers qu'il soit nommé une commission pour descendre chez ces Dames dans le jour, pour prendre leur dernière déclaration ; que, dans le cas qu'elles persistent dans les mêmes intentions, leur sortie dans huitaine leur soit notifiée. »

Ce rapport du 30 juin 1791 contenait les griefs d'Expilly, la raison ou le prétexte invoqué par le Gouvernement pour imposer le serment civique « à ces Dames », et préparait, en même temps que le projet de *Dames constitutionnelles* qui fut tenté sans succès, l'expulsion de la communauté rebelle.

Le 2 juillet suivant, on vint signifier à la maison de la Place-Neuve un arrêté, pris en Directoire du Département, d'après lequel trois commissaires, deux administrateurs du District de Quimper et un commissaire-syndic, descendraient chez les Dames de la Retraite « pour prendre leur déclaration dernière relative à la Constitution civile du clergé ». Il ajoutait que, « dans le cas où lesdites Dames déclareraient persévérer dans celles qu'elles ont déjà faites, leur sortie, dans hui-

[1] Est-ce un décret du Département, ou de l'Assemblée Constituante ?

taine, de cette maison leur sera notifiée par lesdits commissaires; que les scellés seront nécessairement apposés sur les papiers, meubles et effets en général existant dans ladite maison et dépendances, hors ceux qu'elles justifieront leur appartenir, lesquels leur seront délivrés. »

Les trois commissaires, venus sur les cinq heures de l'après-midi, furent reçus « dans le salon des ecclésiastiques ». Toutes les « Demoiselles » entouraient leur supérieure : une seule était absente. Elles étaient debout, en silence, et attendaient. Lecture faite de l'arrêté, les délégués mirent en œuvre tous les arguments pour faire céder les récalcitrantes : leurs sympathies personnelles; le dommage que la destruction de la Société de la Retraite causerait à la religion; la catholicité d'Expilly; l'orthodoxie de la Constitution civile du clergé... Très dignement, elles répondirent, aussitôt qu'il leur fut permis de parler, que « ne cherchant d'autre fortune que le salut des âmes, d'autre gloire que celle de Dieu, d'autre approbation que celle de leur conscience », elles persistaient dans leur première déclaration. En foi de quoi elles signèrent le procès verbal dont voici la transcription :

« L'an 1791, le deuxième jour du mois de juillet, Nous, Ant. Du....., Ch. B..... et F. Ab..... [1], administrateurs et commissaire-syndic du Directoire du District de Quimper, rapportons nous être rendus, vers les cinq heures de l'après-midi, à la maison religieuse dite la communauté des Dames de la Retraite; où, introduits dans une salle basse, nous avons trouvé

[1] Nous gardons la même discrétion que les Dames de la Retraite.

Mesdames Charlotte Marigo [1] et Marie-Jeanne Le Borgne, Marie-Esprit Larchantel, Charlotte Rospiec; auxquelles nous avons donné lecture de l'arrêté du Département du Finistère de ce jour, qui nous commet pour recevoir leur déclaration dernière relative à la Constitution civile du clergé... Nous leur avons, en outre, observé que cette déclaration avait pour objet principal le *serment* prescrit à tous fonctionnaires publics par les lois du 24 août et du 26 décembre 1790, et 15 avril 1791.

« A quoi lesdites Dames ont répondu qu'elles sont décidées à ne pas faire le serment ci-devant mentionné et qu'au surplus elles persistent dans leurs précédentes déclarations, ajoutant que ces sentiments sont ceux de Madame Saint-Luc, qu'une maladie actuelle [2] retient dans son appartement.

« Au reçu de laquelle réponse nous avons, conformément aux susdits arrêtés, notifié à ces Dames l'ordre de sortir de ladite maison dans huitaine pour tout délai; et, pour leur faire connaître que tel est l'arrêté du Département, nous leur avons remis copie, après avoir fixé jour à jeudi, sept du courant, pour l'apposition des scellés sur les effets qui ne leur appartiennent pas privativement.

« Requises de signer avec nous le présent, elles l'ont fait. »

Suivaient les signatures des quatre Demoiselles présentes (auxquelles on avait joint : *Par adhésion*, Marie-Victoire de Saint-Luc) et celles des trois commissaires.

[1] Ils avaient supprimé partout la particule nobiliaire.
[2] La petite vérole. Elle était presque remise.

Un des commissaires, après avoir relu le procès verbal et vérifié les signatures, fit observer que M[lle] de Saint-Luc n'était point présente et qu'elle ferait peut-être le serment, si on l'y invitait. M[lle] de Larchantel répliqua, sur-le-champ : « Non, Monsieur, son opinion est la nôtre. » Le commissaire insista : il était nécessaire, disait-il, de connaître la détermination de M[lle] Saint-Luc et de lui répéter à quoi elle s'exposait en cas de refus. Aussitôt, suivie du commissaire, M[lle] de Larchantel monta dans la chambre de la convalescente, à qui elle exposa l'objet de cette visite. Victoire s'écria : « Jamais je ne prêterai le serment demandé. JE SIGNERAIS MON REFUS DE MON SANG ! »

L'échec du District était complet. Avant de se retirer, les commissaires, un peu confus, mais polis, demandèrent à ces Demoiselles si elles n'avaient pas l'intention de « réclamer quelque chose du mobilier comme étant leur propriété individuelle. » Elles réclamèrent seulement, et on leur promit qu'il serait alloué, un ménage complet à leurs servantes, qui étaient au nombre de six.

M[lle] de Larchantel fut chargée de reconduire les commissaires jusqu'à la porte, où elle leur dit, en guise d'adieu : « Très touchée de votre peine, Messieurs. — Vous avez raison, Madame, » lui répliquèrent-ils en riant.

Quatre jours se passèrent, en prières incessantes, en visites au Saint-Sacrement, en réflexions solitaires, en regrets et en larmes. Cependant la supérieure soutenait les courages et, puisque la terre leur manquait, tournait uniquement vers le ciel les désirs et les espoirs. Une seule fois, pendant ces jours désolés,

elles eurent chez elles la sainte messe : le mercredi 6 juillet.

Le prêtre qui la célébrait était M. l'abbé Vallet, curé de Kerfeunteun. Sa nomination avait été la dernière faite par Mgr Conen de Saint-Luc; les provisions étaient expédiées à M. Vallet [1]. avant que la Constitution civile du clergé fût notifiée à l'évêque. Il s'installa le 30 septembre [2], malgré le vicaire et le District. Mais ce recteur, audacieux et militant, qui mit en mouvement toutes les juridictions pour défendre ses droits, refusa le serment constitutionnel et fut, naturellement, regardé comme démissionnaire. Il résidait à Quimper; il vint s'offrir, ou on le demanda, pour la messe du 6 juillet. C'était un nouvel acte de bravoure, que de venir rendre ce service à des « révoltées ». Mais il avait assez lutté contre les « patriotes », pour ne plus craindre d'encourir leur haine. Il donna la sainte communion aux Demoiselles de la Retraite, et consomma les saintes espèces qui restaient dans le ciboire. L'heure était solennelle et douloureuse. Désormais Notre-Seigneur Jésus-Christ, le vrai Maître de la maison, ne résiderait plus sacramentellement dans son tabernacle, dont la porte se fermait sur un ciboire vide. En cet instant, « que de larmes furent répandues », au souvenir des grâces et des bénédictions de toutes sortes dont tant d'âmes avaient bénéficié ! Le célébrant était aussi ému que les assistantes.

L'abbé Vallet avait à peine quitté la maison, que le vicaire épiscopal Gomaire frappait à la porte.

[1] Alors vicaire à Ergué-Gabéric. Kerfeunteun est comme un faubourg de Quimper.

[2] Le jour où mourait l'évêque.

Gomaire était le digne auxiliaire d'Expilly, plus emporté encore et plus taré que son maître [1]. Originaire de Lorient, prêtre interdit dans le diocèse de Vannes, il avait été chapelain dans une famille du Léon. La municipalité de Landerneau l'avait choisi, cette année même, pour prêcher le Carême à la paroisse Saint-Houardon. Il y prêta le serment, mais fit auparavant un discours où il attaqua les prêtres réfractaires, dont la religion lui paraissait, disait-il, aussi suspecte que le patriotisme. Pour cet exploit, on lui décerna la couronne civique ; et bientôt Expilly le prit pour vicaire général. Tous les deux avaient grand'peine à recruter, « à créer — comme ils disaient — des prêtres citoyens. » Gomaire fit rage contre le bref du Pape Pie VI, du 13 avril. Et il accusait les réfractaires « d'avoir tant de foi que chez eux il n'y a plus de place pour la charité », abandonnant ainsi « le principal pour les accessoires ». On voit quel était le personnage en cause.

Reçu par la supérieure, qui lui demandait l'objet de sa visite, il répondit : « Je viens, Madame, prendre les vases sacrés. » Il mit son étole, et s'achemina vers la chapelle. Les Demoiselles suivaient. Arrivé à l'autel, il ouvrit le tabernacle, et le ciboire. N'y trouvant pas d'hosties, il s'écria : « Quelle perfidie ! » et « vomit un torrent d'injures contre les Demoiselles de la Retraite et ces Messieurs du Séminaire [2] ». Les spectatrices assistaient, fort tranquilles, à cette manifestation de « civisme ». Elles furent plus tristes, quand elles le

[1] Cf. ch. Peyron, *Documents*, I, p. 355-358.

[2] Ils étaient très bons pour la maison. *(Annales de la Retraite)*.

virent emporter les vases sacrés et « toute l'argenterie de la chapelle ». Il sortit de la maison, « comme un furieux ». Peu d'heures après, il envoyait à la supérieure une lettre pleine d'insolences, à laquelle il ne fut pas répondu.

Le lendemain, jeudi 7 juillet, arrivèrent « Messieurs du District ». Avant de mettre les scellés, ils firent l'inventaire. « Surpris de l'immensité du mobilier [1] », ils réunirent Mlles de Marigo, de Saint-Luc, et de Larchantel, les seules présentes [2], et recommencèrent les supplications du 2 juillet : « Eh ! quoi, Mesdames, vous auriez le courage d'abandonner toutes ces richesses [3] !... Faites le serment, et le tout vous restera. » A toutes les époques, quand ils ont le pouvoir, les ennemis de l'Église font miroiter à ses yeux l'éclat de l'or, pour lui faire abandonner sa doctrine ou changer sa divine constitution. Ce jour-là, comme leurs prédécesseurs, ils entendirent la réponse traditionnelle : « Non, Messieurs : rien ne pourra nous séduire. »

On acheva l'inventaire. Puis on posa les scellés ; et un procès verbal fut rédigé, que signèrent les membres de la petite Société.

Après quoi, à chaque Demoiselle on donna (c'est-à-dire on promit de donner) « un couvert d'argent, un lit, une paire de draps, une petite table, une chaise ». Elles réclamaient une autre paire de draps, qui leur fut refusée. Elles avaient demandé, encore, d'emmener

[1] Il en fallait pour les centaines de retraitantes qui se succédaient dans la maison.

[2] Les deux autres étaient rendues au Calvaire : cf. le chapitre suivant.

[3] Le mobilier, nombreux, était la seule richesse de la communauté. Hors de là, elle n'avait « ni dettes ni réserve. »

le chien de la maison. Nouveau refus. Mais pour les dédommager... « ces Messieurs leur firent cadeau généreusement de quelques plats et assiettes cassées. » L'annaliste fait, là-dessus, cette réflexion : « Au saint homme Job, il n'en resta pas davantage. » En avait-il autant, dans sa misère ?

Pendant que s'accomplissait la longue opération de l'inventaire [1], Victoire prit une feuille de papier et, pour informer sa sœur, M[me] de Silguy, lui écrivit la lettre suivante :

« V. J. M. ET LA CROIX !

« Pendant que ces Messieurs, ma chère amie, sont à faire leur tournée ici, avant de nous mettre dehors, je viens te dire un mot.

« Que de choses j'aurais à te conter ! Mais je n'en ai ni le temps ni le courage aujourd'hui. Quand je serai à ma nouvelle solitude, je causerai avec toi plus longuement.

« Tu as sûrement su que... samedi dernier nous avons reçu l'ordre de sortir sous huitaine, sur le refus que nous avons fait de prêter le serment qui nous a été proposé et de ne recevoir que des jureurs à travailler ici : car *on avait tant d'envie de nous garder et que nous nous fussions rendues à quelque chose, qu'on se serait encore relâché de la première condition si nous avions voulu acquiescer à la seconde* [2].

[1] Ou mieux deux jours plus tard, le samedi 9 juillet, où ils étaient venus pour l'expulsion.

[2] Il est vrai que la seconde condition, si elle avait été acceptée, aurait causé presque autant de scandale que la prestation de serment.

« Ces Messieurs [1] ont été fort honnêtes. Nous n'avons pas à nous en plaindre; et ils nous renvoient aussi poliment qu'on peut le faire. Ils ont trouvé tout fort en ordre, et se louent beaucoup de notre bonne foi.

« Il n'y a que M. Gomer (Gomaire), qui a été prendre les vases sacrés, qui fit l'impertinent et pensa presque battre la pauvre Mlle (de) Marigo. Il sortit, en nous criant que nous nous repentirions de notre démarche, et que nous étions dans l'erreur que nous inspiraient les prêtres *fanatiques* ou ignorants par le conseil desquels nous nous laissions guider, etc...

« Nous sommes excédées de fatigue. Mais le bon Dieu nous soutient. Nos cœurs sont navrés; mais notre âme est tranquille et soumise.

« La pauvre Mlle (de) Rospiec a la fièvre; Larchantel, un érésypèle aux mains, qui la gêne beaucoup; Mlle (de) Marigo avait, hier, une migraine terrible... Tu vois que voilà une jolie maisonnée. Je suis actuellement la vaillante et me trouve actuellement fort bien. Toute la semaine, nous travaillons depuis cinq heures du matin jusqu'à onze heures du soir, que nous nous couchons; hier, avant quatre heures, il fallut me lever pour emporter mon lit. C'est au Calvaire [2] où nous allons nous rendre. C'est là où véritablement il faut aller pour trouver asile et consolation dans ces peines... »

Victoire commençait sa « montée du Calvaire ».

[1] Du District.
[2] Chez les Bénédictines du P. Joseph du Tremblay.

CHAPITRE SIXIÈME

L'expulsion. — Offre charitable des Dames de Sainte-Catherine. — Au Calvaire. Réception des proscrites par la Mère de Penfentenyo. L'aménagement. — Ce qu'il advint des meubles de la maison de la Place-Neuve. Le pillage révolutionnaire. — La vie chez les Bénédictines du Calvaire. — Persécution contre les prêtres fidèles. La messe. — Prière de Victoire à Saint-Michel. — Craintes de Victoire pour sa famille. Perquisition au château du Bot. M. et Mme Conen de Saint-Luc à la prison de Landerneau. — Mme de Saint-Luc et deux de ses filles, Félicité et Euphrasie, séjournent au Calvaire. — Les Dames de Sainte-Catherine et les Bernardines de Kerlot y arrivent. — L'abbé Le Flô de Branho. — Une nouvelle postulante à la Retraite. — Les difficultés du ravitaillement, temporel et spirituel. — Les images du Sacré-Cœur. Victoire et le docteur Laroque-Trémaria. — Elle rentre au Bot avec sa famille. — Lettres de Victoire à des confesseurs de la foi et leurs réponses. Envoi de scapulaires. — Dispersion des autres membres de la Retraite. Mlle de Rospiec. Mlles de Marigo et de Larchantel à la Coudraie. — La maison de retraites de la Place-Neuve volée et vendue. — Espérances invincibles.

Les deux derniers jours [1] de la « huitaine » que l'arrêté du Département leur avait concédée avant le départ, se passèrent à errer dans la chère maison.

[1] 7-9 juillet.

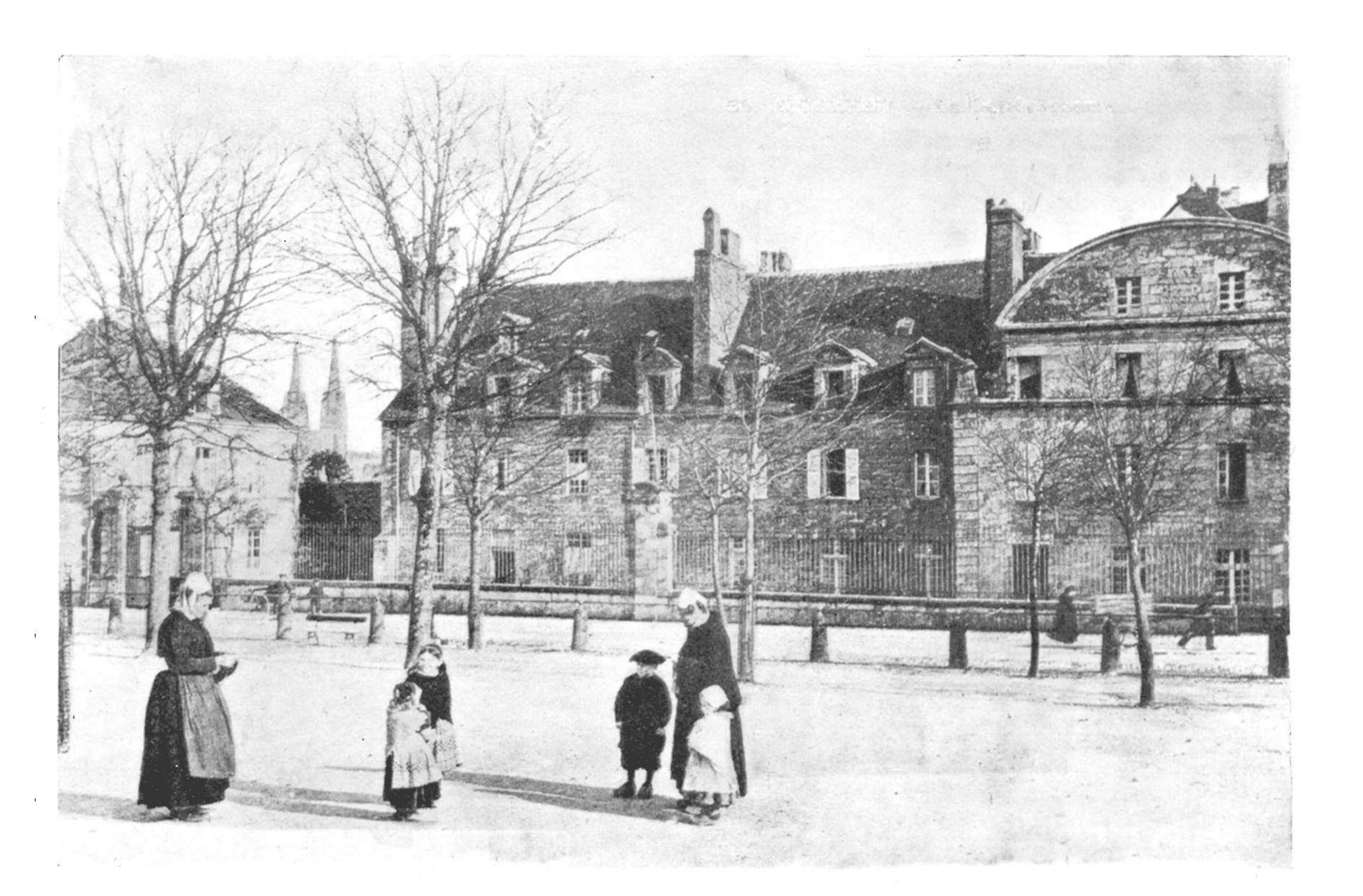
Dans les corridors, au jardin, à la chapelle, partout elles trouvaient le silence et comme l'image de la mort. « ... Les souvenirs du passé, les tristes gémissements des vieux et fidèles serviteurs, *l'abandon absolu de cœurs compatissants* — qui rendait plus dure leur détresse, — la vue des scellés qui se présentaient partout », firent de ces jours une véritable agonie.

La huitaine expirait le 9 juillet, à cinq heures du soir. Mais le District veillait. Il n'attendit pas les dernières minutes pour affirmer sa prise de possession. Les archives du Finistère [1] nous révèlent que « M. D..., secrétaire du District de Quimper, sur avis que ces Dames doivent abandonner leur maison aujourd'hui, se rend à trois heures pour se saisir des clefs... »

Un peu avant cinq heures du soir, le cœur oppressé de tristesse, mais fières, comme les premiers Apôtres, d'avoir été « trouvées dignes par le Seigneur de souffrir pour son nom », elles quittèrent leur maison chérie. Leur âme n'avait ni amertume, ni rancune, ni haine. Elles pardonnaient à leurs persécuteurs, et elles priaient pour eux.

« Telle fut, disent les Annales, la fin d'un *établissement* qui dut sa naissance au zèle des Jésuites ; son accroissement à la patience, au dévouement et aux sacrifices sans bornes de nos anciennes Demoiselles ; et qui, protégé d'une manière toute spéciale par les évêques de Quimper, rapporta tant de fruits... » L'*établissement* était fermé. La Société elle-même n'était pas dissoute. Elle va continuer de vivre, malgré les circonstances les plus douloureuses. Mais il est juste

[1] H. 247.



LA MAISON DE RETRAITE DE QUIMPER
(Actuellement caserne de gendarmerie.)

F. & J. Lecoq, Angers

de remarquer, et d'affirmer que, si cet établissement fut « le premier détruit en Bretagne, et peut-être en France », c'est qu'il était très militant, et, selon le mot énergique des mêmes Annales, « des plus opposé aux philosophistes ». Sa fin était donc glorieuse. Et les cinq pauvres Dames, qui s'en allaient ainsi de chez elles, avaient le droit d'être fières, puisqu'elles souffraient pour la vérité catholique.

Il n'y eut, à ce moment, aucune démonstration en leur faveur. La terreur pesait, comme une chape de plomb, sur toute la ville. Cependant la charité vint discrètement au-devant d'elles, comme Véronique au-devant de Jésus, pour les consoler et pour les conduire à la solitude où on les attendait. Mlle de Tréouret-Kerstrat fut cette consolatrice et leur aimable guide. Où allaient-elles donc ?

La supérieure, durant les huit jours que le Département leur avait accordés pour mettre ordre aux affaires, avait cherché un asile pour son petit troupeau. Mais, dans ces heures brutales où, sous la menace des sectaires, on respirait comme une atmosphère d'orage, les portes et les cœurs demeuraient fermés. S'intéresser à des proscrites paraissait un acte héroïque. Les religieuses Augustines de l'Hôtel-Dieu [1], dites Dames de Sainte-Catherine, eurent ce courage. Elles offrirent leur maison comme un refuge aux pauvres Demoiselles. Elles-mêmes étaient en butte aux vexations et aux tracasseries de la municipalité ; car, invitées par elle, cinq mois auparavant [2], à *se constituer*,

[1] La supérieure et l'assistante étaient Mlles de Kervaségant.
[2] 10 février 1791.

c'est-à-dire à élire une supérieure et une économe, suivant les décrets de l'Assemblée constituante [1], elles n'y avaient point consenti, ne voulant pas favoriser l'immixtion du pouvoir civil dans le gouvernement des communautés religieuses. Elles allaient être expulsées, peu de temps après la Retraite. Leur offre toucha profondément Mlle de Marigo, qui remercia de tout cœur et chercha, pour elle et ses compagnes, une retraite plus éloignée des bruits de la ville.

Elle écrivit à la prieure des Bénédictines du Calvaire, dont le couvent [2] était dans la banlieue, pour la prier de recevoir chez elle la petite Société. Les Calvairiennes avaient reçu, tout comme les Augustines, l'invitation, ou l'ordre, de se *constituer*. Elles étaient très attachées, elles aussi, aux « bons principes », en vraies filles du Père Joseph. Mais, comme l'époque de la réélection de leur prieure coïncidait avec l'application de la loi, elles pensèrent, par cet acte de soumission, retarder le moment de la ruine. Elles élurent une prieure et une économe. La prieure était Catherine de Penfentenyo, femme de tête et d'un grand cœur. A la demande de Mlle de Marigo, elle répondit par le oui le plus prompt et le plus cordial; si bien que, dès le 6 juillet, le jour même où les scellés étaient mis sur les meubles de la Retraite, la Supérieure envoya au Cal-

[1] Des 8 et 9 septembre 1790.

[2] Les Bénédictines du Calvaire de Quimper, fondées par Mme de Kerharo, prieure du Calvaire de Rennes, en 1634, s'établirent au manoir de la Palue, dans la banlieue de la ville. Depuis 1817, le Grand Séminaire s'était installé dans leur couvent, qui fut entièrement renouvelé. Il en a été expulsé, lui aussi, par la loi de Séparation. (Cf. Ch. Peyron, *Documents*, I, 400.

vaire Mlle Le Borgne de Kermorvan, qui était souffrante, et Mlle de Rospiec pour la soigner [1].

Le 9 juillet, sous la conduite de Mlle de Tréouret-Kerstrat, elles partirent pour le Calvaire. Le trajet n'était pas très long, de la Place-Neuve à la Palue. Il était seulement douloureux, vu les circonstances où il s'accomplissait. Mais l'amitié fraternelle met son baume sur les blessures. Quand la petite troupe fut arrivée au monastère, et qu'elle en eut franchi le seuil, elle vit, à la porte conventuelle, la prieure, Mme Catherine de Penfentenyo [2], et son économe, l'ancienne prieure, Mme Céleste Jouanne de Lorière [3], qui attendaient, entourées de quinze religieuses de chœur et de sept sœurs converses. Le spectacle, imprévu et si touchant, émut jusqu'aux larmes les trois Dames de la Retraite. Cette porte hospitalière si largement ouverte pour les recevoir, l'accueil tout amical des Calvairiennes, la vue de leurs deux compagnes mêlées aux religieuses, « le bruit des verrous » qui se refermèrent sur elles : tout cela les toucha tellement qu'elles ne purent, à cette heure, articuler une seule parole : les grandes douleurs, comme les grandes joies, sont muettes. Elles suivirent la Mère de Penfentenyo, qui les mena d'abord au chœur, où elles adorèrent et remercièrent Notre-Seigneur Jésus-Christ, le vrai maître de la maison, l'Ami divin pour qui elles étaient heureuses de souffrir, et par qui, dans la tristesse présente, leur venait cette joie.

[1] Les servantes n'avaient pas été oubliées. Une petite maison fut louée en ville, où elles s'établirent « jusqu'à ce qu'on eût trouvé pour chacune d'elles une bonne condition. »

[2] En religion Mère Marie-Catherine de Saint-François.

[3] Mère Céleste de Sainte-Pélagie.

De la chapelle, on les conduisit aux appartements qui leur étaient réservés. Là encore, la charité religieuse n'avait rien négligé, pour que leur installation, dans les limites de la pauvreté monastique, leur fût aussi agréable que possible. La chambre de Mlle de Marigo « était vaste et commode ». Les exilées, accueillies chez d'autres Sœurs, ne pouvaient attendre, pour les mettre dans leurs chambres respectives, les meubles que leur avait promis la compassion peu généreuse du District.

Mais ce qui était, pour elles, plus agréable que l'aménagement de leurs cellules, ce fut l'affection de la prieure, qui s'ingénia pour « faire diversion à leur peine ». Elle les avait reçues en souriant; et toutes ses sœurs firent, comme elle, bon visage aux proscrites qui leur survenaient. Elle alla plus loin : comprenant, par son propre cœur, l'amertume de monter l'escalier d'autrui [1] et la douleur d'avoir dit adieu à leur ministère apostolique, elle ne craignit pas de lever pour ses religieuses, toutes les fois qu'elles rencontreraient les Dames de la Retraite, la règle, pourtant si rigoureuse, du silence. Elle disait, maternellement : « Elles sont si malheureuses, ces bonnes Dames, que nous devons tout faire pour adoucir leur sort. » Dans le couvent, tout le monde rivalisa de zèle pour venir en aide au malheur, non pas seulement quelques jours, ni même un mois ou deux, où tout ce qui est nouveau intéresse, mais durant tout le séjour des Demoiselles, c'est-à-dire pendant quatorze mois ! Leurs obligées leur ont rendu ce juste témoignage : « Des attentions aussi touchantes,

[1] Le mot est de Dante.

aussi multipliées, se sont soutenues sans interruption ni affaiblissement pendant les quatorze mois que nos Demoiselles vécurent sous l'heureux toit de la vraie charité. »

Elles étaient donc à l'abri, au moins momentanément. Au dehors, le ciel était plus sombre, et la tempête commençait de faire rage. Louis XVI, et sa famille, qui avaient tenté de sortir du royaume, avaient été pris à Varennes et ramenés à Paris; bientôt on les déclara déchus de la royauté, et on proclama la République une et indivisible. Le 11 juillet, la Révolution triomphante, que rien ne pouvait plus arrêter, glorifia son dieu Voltaire, celui-là même qui lui avait appris à saper toutes les institutions respectables et, pour avancer plus vite et plus sûrement, recommandait à ses amis d'écraser l'infâme, c'est-à-dire Jésus-Christ, et son Église, qui continue sa mission ici-bas. Ses restes, transférés solennellement dans l'église Sainte-Geneviève, y reçurent les honneurs de l'apothéose. Sainte-Geneviève s'appela, d'un nom païen, le Panthéon [1]. C'était le coup droit des sectaires à l'Église catholique, qu'ils s'étaient promis de dévaster. Ils se pressaient. La Convention devait accélérer l'œuvre de démolition, par une persécution plus intense et en aidant, par tous moyens, l'action du schisme.

Au Calvaire, souvent, les Demoiselles qu'on avait expulsées songeaient à leur maison de la Place-Neuve. Elles attendaient, patiemment, que le Département accomplît les promesses qu'il leur avait faites, par ses administrateurs délégués. Mais, le 30 juillet, elles

[1] Temple consacré *à tous les dieux*.

n'avaient pas encore pu obtenir le lit, la table et la chaise qui revenaient à chacune d'elles. Elles firent une réclamation au District [1]. Bientôt, elles apprirent avec douleur que leur mobilier était livré au pillage. Les *patriotes*, après l'inventaire, avaient répété, partout, qu'ils avaient trouvé plus de mobilier, à la Retraite, qu'il n'y en avait dans toutes les communautés religieuses du Finistère. La proie était vivement convoitée. On se la partagea. Tout fut mis à l'encan, et adjugé à des prix dérisoires. « Nos serviettes se vendaient douze sols la douzaine; et ainsi du reste. » Nous avons vu, de nos jours, se volatiliser ainsi, mais non sans avantager quelques preneurs, le prétendu milliard des congrégations. Le gaspillage suit l'injustice : ils sont cousins-germains.

Alors, pour oublier toutes ces vilenies, pour les expier et pour appeler la miséricorde de Dieu sur la France, elles se réfugièrent, de plus en plus, dans le silence, dans la solitude et dans la prière. La tranquillité dont elles jouissaient, après les jours d'angoisses qu'elles avaient passés, leur était très douce; le saint asile, où elles vivaient, leur semblait « une terre de promission ». L'Annaliste décrit leurs sentiments dans ces quelques lignes : « Elles trouvaient une source intarissable de consolations à méditer, au pied de la croix, les miséricordes infinies du Seigneur à leur égard. Tout parlait à leur cœur, dans cette paisible solitude et leur retraçait leur chère Retraite perdue... Continuellement occupées des maux de l'Église, elles offraient à Dieu de ferventes prières pour obtenir la

[1] Cf. *Archives départementales du Finistère*, L. 42.

conversion de leurs frères égarés et la fin de la tempête... » La prière, jointe à la pénitence, n'était-elle pas, à peu près, leur unique moyen d'apostolat? C'est le grand moyen des Calvairiennes et des Carmélites. Elles l'employaient en sainte compagnie. Mais la pensée qui les torturait sans cesse, comme la douleur lancinante d'une blessure, c'était que leur œuvre était détruite, ou du moins interrompue, et que des milliers d'âmes en étaient cruellement privées. Cette souffrance, elles l'offraient à Dieu, comme leur pénitence la plus dure. L'ordre, donné par le Procureur général-syndic à Gomaire, d'avoir à s'entendre avec ses confrères assermentés pour remplacer les Demoiselles de la Retraite; l'essai ridicule d'Expilly, que nous avons raconté : toute cette tentative avortée prouvait le besoin que la ville et le pays avaient du secours divin; et, loin d'être une consolation, ce pitoyable échec avivait leur chagrin en leur montrant toute l'excellence de leur ministère.

Mais elles-mêmes, et les Calvairiennes leurs hôtesses, étaient sur le point de ressentir, à l'intérieur du couvent, le contre-coup de la persécution. Car le mois de juillet 1791, où la Retraite fut dispersée, vit commencer la persécution officielle contre le clergé du Finistère. Le 12 juillet, le P. Le Guillou de Kérincuff avait pu venir les visiter, et leur offrir, avec ses sympathies, ses meilleurs encouragements. Mais ces visites se faisaient dangereuses pour les prêtres fidèles, qui avaient méprisé les décrets et les arrêtés destinés à soutenir la Constitution civile du clergé. Sur le vœu du District de Quimper, et après délibération du conseil épiscopal d'Expilly, le *Département* ordonna aux prêtres

réfractaires, qui n'avaient pas tenu compte de l'arrêté du 21 avril, de se rendre à Brest pour être mis en état d'arrestation. Cet arrêté, du 21 avril, prescrivait aux curés et aux vicaires, s'ils n'avaient pas prêté le serment, de ne pas rentrer dans leurs paroisses, et de s'en tenir éloignés à une distance d'au moins quatre lieues. En plus, les Districts avaient le « devoir » de désigner à l'administration départementale tous les prêtres dont la conduite, les opinions et les discours étaient de nature à troubler la paix publique; ceux-là aussi seraient arrêtés et conduits au château de Brest. De ce fait, les meilleurs amis de la Retraite furent dénoncés : M. Liscoat, supérieur du Séminaire, les chanoines Le Borgne et Cossoul, le P. Le Guillou. Internés au château de Brest, ils furent relâchés après l'amnistie du 15 septembre. M. Vallet, qui avait célébré la dernière messe à la Retraite, ainsi que René-Vincent de Larchantel, s'enfuirent en Angleterre. M. Jean de Larchantel, le vicaire apostolique, resta au pays, errant de village en village pour soutenir les volontés défaillantes, et aussi pour expédier les dispenses et les permissions nécessaires; mais, enfin, il dut, lui aussi, s'expatrier,

Toutes les fois que cela lui fut possible, M. de Larchantel vint au Calvaire, pour exhorter et consoler les deux groupes. L'aumônier du Calvaire, M. l'abbé Le Normant, se cachait dans la maison, pour leur procurer les secours spirituels de son ministère. Il disait la messe « pendant la nuit, dans l'appartement le plus retiré ». Les patriotes le cherchaient. Mais, grâce aux précautions les plus minutieuses, il put se dérober quelques mois encore à leurs poursuites. On aurait pu se croire revenu à l'époque des catacombes.

Tout naturellement, parmi ces angoisses, les prières montaient plus ferventes vers le ciel. Victoire, qui avait la plume facile et le goût de la composition, rédigea une prière à saint Michel, protecteur de la France et de l'Église. Cette prière, parfumée des souvenirs de l'Écriture, pleine de foi et de générosité, fut récitée tous les soirs par la communauté entière, pendant les neuf jours qui précédèrent la fête du 29 septembre 1791. Nous en citons les principaux passages :

« O grand saint Michel, auguste prince de la milice céleste, ange tutélaire de l'Église de Jésus-Christ... nous venons réclamer votre assistance et votre puissante protection pour ce pauvre royaume. Il vous regarde comme son protecteur spécial... Ah ! ne l'abandonnez pas et ayez compassion de l'état déplorable où il est réduit. L'impiété et l'irréligion font de terribles efforts pour y détruire l'empire de Jésus-Christ et y établir leur coupable domination. Ah ! qu'elles ne prévalent pas, en ce royaume, contre son Église sainte ; qu'elles ne parviennent pas à élever leur trône sacrilège contre celui de Dieu même ; que l'œuvre d'iniquité ne se consomme pas !

« O vous, qui avez été choisi de Dieu pour combattre Lucifer, et qui l'avez glorieusement terrassé, venez encore le confondre dans ce royaume où, depuis trois ans, il semble régner avec un empire absolu ! Prenez en mains la cause et les intérêts de Jésus-Christ et de la religion contre laquelle il semble que l'enfer ait déchaîné toute sa rage. Que le Dieu de bonté vous députe pour nous secourir et pour faire triompher sa gloire !...

« ... Ce n'est pas le sang de nos persécuteurs que

nous désirons voir couler, mais leurs larmes de repentir pour laver et effacer leurs crimes...

« Que le Dieu tout puissant nous délivre de l'oppression de nos ennemis, par un miracle éclatant, comme autrefois les Israélites de la captivité !... Qu'Il regarde d'un œil de compassion ses ministres fidèles, qui sont, pour la cause de son saint nom, persécutés et emprisonnés : qu'Il les soutienne et les console ! Que le Dieu de justice, qui confondit l'impie Aman et fit triompher l'humble Mardochée, et qui arracha la chaste Suzanne des mains de ses infâmes accusateurs, daigne venir au secours des saintes Épouses de Jésus-Christ !...

« Que le Dieu de clémence, qui demanda grâce pour ses bourreaux sur la croix... daigne pardonner à nos ennemis et les convertir !... Que la religion refleurisse, que les mœurs se renouvellent, que nous pratiquions des œuvres saintes et dignes de Dieu ! Tels sont nos vœux, glorieux Archange. Daignez les offrir à Dieu... »

Même abrégée ainsi, la prière paraît encore longue. Mais elle respire la piété d'une belle âme, et elle s'inspire des maux du temps pour demander à Dieu d'unir tous les Français dans son amour. C'est, dans tous les temps, la seule *union sacrée* qui fait les peuples forts. Cette prière, à tout le moins, dut obtenir, pour Victoire et pour toutes celles qui la récitèrent, des grâces de paix, de courage et de consolation.

Mais Dieu, pour longtemps encore, lâcha la bride aux passions déchaînées. L'Assemblée législative remplaça, en octobre, l'Assemblée constituante ; « la fille fut pire encore que la mère ». Le *Département* du Finistère emboîta le pas. Le 18 novembre, il votait une adresse à l'Assemblée pour solliciter la déporta-

tion de tous les prêtres insermentés : Expilly était le souffleur [1]. Le 29 novembre, il *décrétait que tous les prêtres suspects* seraient arrêtés et conduits à Brest. A partir de ce jour, la chasse aux prêtres commença : sur tous les points du Finistère, ils furent traqués comme des loups.

Les familles chrétiennes, à leur tour, encoururent la colère des *patriotes*. La famille de Victoire était l'une des plus suspectes et fut l'une des premières poursuivies. La mémoire de l'évêque défunt de Quimper, qui était en exécration aux hommes du jour, pesait sur elle, autant que les actes du Président à mortier au Parlement de Bretagne. Il semblait naturel, dès lors, que le comte Conen de Saint-Luc prît, comme beaucoup d'autres, le chemin de l'émigration. Il voyait bien la tournure des événements, et il ne se dissimulait aucun des dangers qui menaçaient la France et les siens : toutes ses lettres — et elles sont nombreuses — à son frère, à M. l'abbé Boissière, à d'autres amis, le prouvent surabondamment. Mais, à cette époque, il

[1] On sait comment il mourut, moins de trois ans après. Fédéraliste, en lutte avec la Convention, il fut arrêté et mis dans la prison de Morlaix, puis ramené dans ce château de Brest, où il avait jeté tant de ses confrères. Il monta sur l'échafaud, sans donner aucun signe de repentir. Il mourut, en criant : « Vive la République ! » On a raconté qu'avant de gravir l'échafaud, il voulut exhorter au courage ses compagnons : « Courage, mes amis, nous allons, ce soir, souper avec les anges. — « Sans tête, citoyen ! » répliqua Prédour, père de six enfants. Et l'on se rappelle encore, à son sujet, le mot qu'il adressait à son vicaire, à Morlaix, après l'avoir engagé vainement à se soumettre à la Constitution civile du clergé pour ne pas mourir de faim : « Eh ! que ferez-vous donc, Monsieur, pour vivre ? » A quoi le vicaire répliqua : « Et vous, Monsieur le Recteur, comment ferez-vous donc pour mourir ? » Il mourut, hélas ! impénitent.

était septuagénaire; il n'avait plus ni l'agilité ni la force physique qu'il eût fallu avoir pour changer de vie et de pays. Il resta au Bot. Ses deux fils n'étaient pas encore partis pour l'armée des princes; l'un ou l'autre, quelquefois tous les deux ensemble, venaient pour quelques jours au château [1] : deux de ses filles étaient mariées. Euphrasie, seule, demeurait habituellement à la maison. Les sentiments du comte, comme ceux de sa femme, étaient d'un chrétien et d'un Français très attaché à son roi et à sa patrie. Lui aussi,

[1] Ange-Marie, l'aîné, était revenu, depuis novembre 1790, de Sarreguemine, résidence du régiment de dragons où il était officier. Le jeune homme avait eu d'abord, comme La Fayette, du goût pour les idées nouvelles; c'était le vin fumeux de la jeunesse. Mais les événements l'avaient assagi. Dans une lettre, du 6 septembre 1789, où il raconte à sa mère l'assassinat du colonel de Belzunce, à Caen, il ajoute : « ... Non, non, ma chère maman, je suis bien revenu de mon erreur. Ne croyez pas que maintenant je prenne avec autant de chaleur la défense de ce beau siècle de lumière : j'en suis trop mal payé pour soutenir sa cause avec autant de feu. Que voulez-vous? les jeunes gens veulent toujours savoir autant qu'une personne d'un certain âge, et sont toujours portés à plaider pour leur temps. Pour moi, je vois bien... que ce beau siècle éclairé, dont je faisais tant l'éloge, est bien plutôt un siècle d'insubordination et de barbarie. Quelle catastrophe, grand Dieu! Et qui pourra jamais croire que la nation française ait jamais pu perdre la tête à un tel point? Bienheureux ceux qui ont peu de biens, peu de désirs, et qui sont aimés de leurs alentours! Car je crois que, dans ce monde-ci, plus on a de biens, plus on a de craintes et plus on court de dangers... Adieu, ma bonne et chère maman. Permettez que votre fils vous baise bien tendrement les mains et vous demande votre bénédiction, en attendant qu'il ait le plaisir de vous voir et de recevoir vos leçons, dont il profitera mieux que les années passées : car il croit que la cervelle commence à lui venir, et il n'attend que le moment où il aura le bonheur d'être auprès de vous, pour vous montrer la suite de ses résolutions et vous prouver toute sa tendresse et toute l'effusion de son cœur. » (Écrit de Sarreguemine. — *Archives Nationales*. — Tribunaux révolutionnaires. Pièce 19, Carton W 1 *bis*, cote 422, n° 958).

sans se rendre compte de l'effroyable pression que subissait le pauvre roi Louis XVI, le blâmait ouvertement de ses concessions. Très pessimiste, comme il convenait de l'être devant la ruée des bouleversements politiques, il s'attendait à tous les malheurs.

Il était *suspect* pour une autre raison : on l'accusait, au Département, de cacher les prêtres réfractaires. C'était vrai ; et, sans forfanterie, il s'en jugeait honoré. Même ce fut l'occasion de la première visite domiciliaire qu'on lui fit subir. Le Jeudi-Saint de cette année 1791, les gardes nationaux de Landerneau [1] firent une descente au Bot : ils y cherchaient l'ancien officier du roi, devenu le vaillant évêque de Léon, Mgr Jean-François de la Marche, un Quimperrois [2], dont la voix éloquente défendait l'Église, et dont la plume était encore une épée : on ne lui pardonnait pas de combattre Expilly, son ancien diocésain. D'ailleurs, l'Assemblée nationale, par son décret du 14 février 1791, avait donné l'ordre de l'arrêter et de l'amener à Paris. Ils comptaient donc le saisir chez le comte de Saint-Luc, où il était censé « faire la cérémonie des saintes huiles ». Mais, dès le 6 mars, il avait réussi à fuir en Angleterre. Les gardes trouvèrent seulement la famille de Saint-Luc avec ses deux hôtes, l'abbé Boissière, et le précepteur-chapelain, le P. Le Guillou de Penanros. Ils ne virent pas un autre prêtre, qui pour le moment s'y cachait. Premier son de cloche, qui était un avertissement, mais ne causa pas d'autre ennui.

[1] Quimerc'h, paroisse où est le château du Bot, est du canton du Faou, et, en ce temps-là, était du *district* (arrondissement) de Landerneau.

[2] Né à Ergué-Gabéric, près Quimper.

Une deuxième alerte fut plus grave. Le Bot avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Il était d'usage immémorial que la messe paroissiale de Quimerc'h fût célébrée dans cette chapelle et que l'on fît dans le parc la procession du Saint-Sacrement le 24 juin, toutes les fois que la fête de saint Jean tombait dans l'octave de la Fête-Dieu. C'était le cas en 1791, la Saint-Jean étant célébrée le vendredi, lendemain de la Fête-Dieu. La municipalité du Faou, « très avancée », fit du tapage, et pour le pardon annoncé et pour les indulgences qu'on devait y distribuer, au nom de « Notre Saint Père le Pape », à ceux qui croient « à son infaillible sainteté ! » Le Conseil général du Département, avisé, s'en émut aussi, à l'instigation de l'évêque constitutionnel. En vain les châtelains décommandèrent la fête et retirèrent toutes les invitations habituelles qui avaient été lancées. Le samedi 25 juin, à trois heures du soir, la milice nationale de Landerneau arrivait au Bot, avec la mission d'y saisir les châtelains, le comte et ses fils, et les « conciliabules de prêtres » qu'elle y rencontrerait. Elle saisit le comte, son fils aîné, et le P. de Penanros [1], qu'elle emmena

[1] Euphrasie, dans une lettre du 30 juin, racontait ainsi, à sa sœur Angélique, l'*enlèvement* : « ... Je me sers, ma chère Angélique, de la main de notre secrétaire (l'intendant, M. Le Meur) pour te faire part de l'enlèvement de mon papa, de maman, de mon frère aîné et de notre pauvre *Prieur* (M. Le Guillou de Penanros). Samedi 25..., 14 ou 15 nationaux nous arrivèrent à cheval pour les enlever et les conduire au couvent des Ursulines de Landerneau, où il y a beaucoup de gentilshommes renfermés. On demanda les raisons de cet enlèvement, et on nous donna pour prétexte la fuite du Roi, comme si la garde du Roi nous avait été confiée et que nous fussions les auteurs de sa fuite... Quelques prêtres de nos environs, non assermentés, ont aussi été enlevés le même jour... Nous avons reçu

sur-le-champ à la prison des Ursulines de Landerneau. La comtesse les suivit, malgré la résistance des gardes[1]. Quelques jours après, sur des mémoires justificatifs adressés au Département, à la fois par le comte Conen de Saint-Luc et par sa fille Victoire[2], le châtelain fut rendu à la liberté, vers la mi-juillet. Le P. de Penanros, lui, fut conduit au château de Brest.

On conçoit toutes les craintes de Victoire, et combien les tracasseries infligées à ses parents par une administration ombrageuse ajoutaient d'ennuis à toutes les tristesses que l'expulsion lui causait. Elle fut un peu rassurée, quand son père et son frère quittèrent la prison. Et même, dans le commun malheur, elle eut une joie très vive. Les châtelains ne voulurent pas rentrer au Bot, où ils étaient très exposés. Ils séjournèrent à Quimper, peut-être dans l'hôtel de M. de Silguy, beau-père d'Angélique. Le fils aîné, Ange-

différentes nouvelles des voyageurs, qui dans les premiers moments étaient fort consolantes. » Elle ajoute, de sa main : « Je suis seule ici, sans force, sans courage et sans consolation... Je suis encore aujourd'hui dans de mortelles inquiétudes. On m'a annoncé la visite du scélérat M. L... Il vient interdire notre chapelle. J'ai fait enlever tout. Depuis samedi nous n'y avons plus le Saint-Sacrement, crainte de quelque impiété... Victoire ne sait point notre aventure. » M. Boissière, qui n'était pas à la maison au moment de l'aventure, s'échappa et erra dans la campagne.

[1] *Archives départementales du Finistère*, L. 143.

[2] Le mémoire de Victoire avait été la cause principale de l'élargissement des prisonniers. En voici la preuve, dans le second mémoire de M. de Saint-Luc au Département, du 7 juillet 1791 (*Archives départementales du Finistère*, L. 143) : « ... J'ai eu l'honneur de vous adresser, le 3 du présent, un mémoire... J'ignorais que ma fille vous en eût elle-même présenté, antérieurement, un autre. Ce n'est que par le retour de mon exprès que j'apprends que, sur le mémoire de ma fille, vous avez bien voulu envoyer, par le courrier du 3, les ordres qui doivent me procurer, et à ceux de ma maison, la liberté... »

Marie, partit, en août 1791, pour l'étranger. Puis, Mme Conen de Saint-Luc, pour éviter à son mari et à sa famille, toute cause de poursuite, prit le parti de venir habiter au Calvaire avec ses deux plus jeunes filles, Félicité, mariée avec M. de Lantivy [1], et Euphrasie.

Le séjour fut de quelques mois [2]. Les trois nouvelles venues ne troublèrent pas la vie des deux communautés. Pour Victoire et pour elles, ce fut une vraie jouissance que cette habitation sous le même toit, et les rencontres fréquentes qu'elle amena. Mais leurs conversations étaient bien assombries par les nouvelles du dehors, par leurs inquiétudes au sujet des deux fils émigrés et par l'avenir effrayant qu'elles voyaient se lever sur la France. Mme de Silguy a résumé en quelques lignes leurs sentiments d'alors et la grande édification que la sainteté de sa mère communiquait autour d'elle : « ... Elles ne se dissimulaient aucun des dangers que l'avenir semblait leur préparer ; mais elles savaient, aussi, qu'il n'y a qu'un pas du calvaire au ciel... Mme de Saint-Luc, surtout, édifiait même les religieuses par sa pieuse résignation : dans les prières qu'elle faisait en commun avec ses filles, elle demandait tous les jours à Dieu l'esprit de renoncement, de sacrifice, et particulièrement l'*esprit du martyre*, si Dieu les en favorisait... » Tant de prières, et une vie si courageuse et si digne, auront bientôt la récompense enviée.

[1] M. de Lantivy était officier dans la marine royale. Sa famille habitait le Penaurun.

[2] Il commença, vraisemblablement, en novembre ou décembre 1791.

D'autres convois de victimes arrivèrent, pendant ces temps si troublés, dans la solitude des Calvairiennes. Le 21 janvier 1792, les Augustines, religieuses hospitalières qui avaient desservi l'Hôtel-Dieu de Quimper, furent expulsées de leur maison de Sainte-Catherine. Depuis juillet de l'année précédente, on leur avait enlevé les malades. Mais elles étaient restées chez elles, comptant sur la charité publique, qui, par reconnaissance pour les services passés, ne leur fit pas défaut. Enfin, on les expulsa violemment. Comme elles étaient assez nombreuses, une trentaine en tout [1], elles se séparèrent en deux groupes : le premier se rendit chez les Augustines de Vannes ; le second, au Calvaire [2] de Quimper.

Trois jours après, un autre couvent était dispersé. Les Bernardines de Kerlot, deux exceptées, avaient résisté noblement aux sollicitations de Claude Le Coz. Elles avaient vécu, dans la misère et les privations continuelles, ayant grand'peine à obtenir un morceau de pain du Département, malgré les promesses faites en 1790, lors de la confiscation de leurs biens. On envoya même la crosse de l'abbesse, Mme de Kergu, et un des calices, à la Monnaie, par ordre du District ! Enfin, le 24 janvier, sur leur refus d'ouvrir, et après une résistance qui dura de neuf heures du matin à trois heures du soir, on crocheta leur porte ; et, sauf une malade et une infirmière, les Bernardines furent mises « sur le pavé [3] ». La prieure du Calvaire, la généreuse Mère de Penfentenyo, les accueillit aussi

[1] 23 religieuses de chœur et 7 converses.
[2] Cf. Ch. Peyron, Documents...
[3] *Archives départementales du Finistère*, H. 195 et L. 251.

dans son couvent. Elles étaient en tout une quinzaine [1].

La charité ingénieuse de la prieure et de ses religieuses trouva le moyen de loger toutes ces expulsées. Une partie des Calvairiennes quittèrent leurs cellules « pour les donner à celles qui venaient de tout abandonner pour Jésus-Christ. » Chaque supérieure d'ordre (l'abbesse de Kergu et Mme de Kervaségant) avait un appartement assez vaste pour recevoir toute sa communauté... On pourrait dire de cet accueil, comme de celui de Mme Louise de France aux Carmélites du Brabant : « que la religion honorait en elles celles qui venaient de confesser la religion [2]. »

A peu près dans le même temps, lorsque le monastère si hospitalier se peuplait de religieuses de tout costume et de toute couleur, un très jeune prêtre vint frapper à la même porte pour chercher un asile. L'abbé Le Flô de Branho, ne trouvant plus, dans son diocèse d'origine ni dans les diocèses voisins, d'évêque légitime à qui demander l'ordination sacerdotale, s'était rendu à Paris, et peut-être à Jersey. Il y avait été ordonné prêtre. Il revenait à Quimper, tout frais de l'onction reçue, pour offrir les services de son ministère. Mais, comme les prêtres fidèles ne pouvaient plus travailler au grand jour, il vint se cacher au Calvaire. Sa venue, en ces jours d'épreuve, fut pour la maison « un surcroît de biens spirituels ». Il était l'auxiliaire de l'aumônier, M. Le Normant. Les religieuses remerciaient Dieu, qui avait eu pitié de leur détresse. Les Dames de la Retraite l'auraient encore

[1] 10 religieuses de chœur et 6 converses. Mais deux restaient à Kerlot.

[2] *Annales de la Retraite de Quimper.*

remercié davantage, si elles avaient pu lire d'avance le livre de l'avenir. Car c'est, sûrement, dans ces mois de vie cachée, grâce à ce commerce spirituel qu'il eut avec Mlles de Marigo, de Larchantel et Victoire de Saint-Luc, qu'il apprit à mieux connaître l'Institut de la Retraite. Quelque quinze ans plus tard, l'abbé de Branho s'entremettra, charitablement, pour installer à Quimperlé, dans le couvent de l'Abbaye-Blanche, la maison-mère de la communauté renaissante [1]. Ainsi, par des chemins dont il leur est bon de ne pas connaître d'avance tous les détours, la Providence de Dieu prépare et rassemble de loin, avec autant de suavité que de force, les âmes dont elle veut faire ses instruments pour la sanctification de ses élus.

Chose tout aussi admirable, et qui fut très touchante pour la petite Société, l'heure où la persécution se faisait plus violente fut justement celle que choisit Mlle du Vergier de Kerhorlay pour demander d'être agrégée à la Retraite et de vivre effectivement avec ces « Demoiselles ». Elle désirait prier, souffrir avec elles, et recevoir, en leur compagnie, les secours de la Religion, de plus en plus rares à cette triste époque. Elle était postulante depuis assez longtemps ; comme les autres, puisque tel était l'usage dans la Société, elle faisait le noviciat dans sa famille. Il est difficile de préciser quelle fut sa situation, dans l'espèce. Était-elle postulante ? ou novice ? Son postulat, ou son noviciat se prolongea longtemps encore, jusqu'après les

[1] Pierre-Jean Le Flô de Branho, né à Rostrenen, le 31 octobre 1765 ; ordonné prêtre le 1er mai 1791 ; fut vicaire à Quimperlé en 1802, puis aumônier des Ursulines de la même ville, de 1802 à 1812 ; curé de la cathédrale de Quimper, de 1814 à 1818 ; décéda le 3 mai 1818.

troubles. Mais sa persévérance, qui était singulièrement méritoire, fut couronnée le 24 décembre 1805. Pour les cinq proscrites, la satisfaction qu'elles éprouvèrent de cette accession, dans ces pénibles circonstances, fut délicieuse. La Société, frappée si durement et qui paraissait blessée à mort, ne voulait pas mourir. Elles eurent, ce jour-là, quelque fierté, avec la conviction que leur Institut ne mourrait pas, puisqu'autour d'elles, en dépit des apparences, on ne doutait pas de sa vitalité. L'espérance, la seule consolation des malheureux, s'ancra pour toujours au fond de leur cœur.

La vie était de plus en plus dure, de toutes façons. Dépouillées de leur maison et de leur important mobilier, les Demoiselles de la Retraite eurent beau avoir recours au District pour obtenir une subvention ou une indemnité : ce fut en vain. On rencontre, dans les Archives départementales, les traces de leurs démarches ; on n'y rencontre jamais la moindre mention d'un secours attribué à leurs réclamations réitérées. Le prétexte allégué est qu'elles n'avaient pas fait le serment civique [1]. Bien plus, on refusait de venir en aide, malgré toutes les promesses, à la misère de leur plus vieille servante, qui avait travaillé chez elles pendant quarante et un ans. Le District, il est vrai, pour autoriser son refus, n'avait d'autre moyen que de la considérer comme un membre de la Société dissoute. Cette note, du 8 mars 1793, l'atteste éloquemment : « Jeanne Le Page, *ci-devant sœur de la Retraite* [2], demande à passer pour avoir été domestique. Elle fut *sœur con-*

[1] *Archives départementales du Finistère*, L. 44.

[2] Nous savons que la Retraite de Quimper n'a jamais eu de Sœurs, ni de chœur, ni *converses*, avant la Révolution,

verse, et non simple domestique! » Mais ni ces Demoiselles n'étaient abandonnées de leurs proches, ni elles-mêmes ne délaissaient leurs vieux serviteurs.

Le « *ravitaillement* » spirituel, nous l'avons remarqué, était aussi difficile. On se souvient de la note que son oncle avait remise à Victoire, à la fin d'une de ses retraites, en 1783. Elle devait, si des circonstances terribles dispersaient la Société, se retirer au Colombier de Rennes, chez ses anciennes maîtresses les Visitandines. Elle n'avait pas eu besoin de songer à cette éventualité : la Société, chassée de sa maison, s'était reconstituée au Calvaire. Elle était priée, ensuite, au cas où le P. Le Guillou lui ferait défaut, de s'adresser, pour sa direction, à ces Messieurs du Grand-Séminaire. Le P. Le Guillou étant au Bot, puis interné au château de Brest, elle avait eu recours, soit à M. de Larchantel, soit à M. Liscoat, le supérieur du Séminaire. Mais, l'un et l'autre, poursuivis, errant de paroisse en paroisse, depuis quelques mois, ne pouvaient guère lui donner l'aide désirée. M. l'abbé Boissière, le secrétaire et l'ami de son saint oncle, caché à Elliant chez le frère du P. Le Guillou, sortait parfois de sa cachette pour rentrer à Quimper, où il soutenait les communautés religieuses contre les vexations d'Expilly : il fut surtout le conseil et le soutien des Dames de la Retraite [1] et en particulier de Victoire. Mais ses visites étaient rares; et lui-même fut arrêté à Elliant le 4 juin 1792. Ainsi Victoire, et ses compagnes, perdaient, l'un après l'autre, tous leurs protecteurs et leurs amis.

Victoire se consolait, comme toutes les religieuses

[1] Cf. Chanoine Téphany, *Histoire de la Persécution religieuse...*

qu'abritait le toit du Calvaire, par la prière et par le travail. Et son travail était encore une prière. « Mlle de Saint-Luc, écrit Mme de Silguy, consacrait à la peinture tous les moments dont elle pouvait disposer. Son ardent amour pour le Sacré-Cœur de Jésus la porta à faire un grand nombre d'emblêmes représentant ce divin Cœur. Elle en distribuait à ses parents, à ses amis, afin de propager cette salutaire dévotion. » On a gardé, des travaux de cette époque, une gracieuse peinture au pastel représentant les « Sacrés-Cœurs de Jésus et de Marie ». D'ordinaire, elle ne se haussait pas jusqu'à l'œuvre d'art : elle peignait ou brodait de petites *images* du Sacré-Cœur de Jésus pour exciter les fidèles, qui les recevaient, à la prière et à l'amour. Or, un jour du mois d'avril qu'elle était occupée à ce soin, peignant ou brodant, et priant, le docteur Laroque-Trémaria vint au monastère des Calvairiennes. Il était le médecin de la maison ; et on l'appelait pour voir une malade. Il venait, non pas seulement en médecin, mais en ami : sa fille Thérèse était parmi les religieuses de la Communauté. Dans le cours de sa visite, il passa devant la cellule de Victoire. La porte était ouverte. Il la vit dans son travail, et lui adressa la parole. Il n'était point un inconnu pour elle, ni pour sa famille : car il était toujours plein de vénération pour Mgr Conen de Saint-Luc, son client et son ami ; et, au lendemain de sa mort, il avait publié un éloge du prélat défunt. Il avait même soigné Victoire, à la Retraite, quand elle avait eu la petite vérole. Elle lui était doublement reconnaissante. L'éloge, « plein de cœur », était un acte de courage, en face des sociétés secrètes que l'évêque avait démasquées. Aussi la

municipalité de Quimper avait condamné l'opuscule, et voué l'auteur « à l'infamie constitutionnelle [1] ». Victoire eut donc plaisir à le recevoir, en souvenir du passé. En causant, elle lui offrit une image. « Il l'accepte, et en demande une autre pour son frère (Victor), commandant un vaisseau à Lorient. Elle la lui donne en lui disant de recommander à Monsieur son frère d'y mettre sa confiance, que c'était le moyen d'attirer sur lui les bénédictions du ciel. Le docteur le lui promit ». L'envoi fut fait, à la première occasion.

Cette scène, racontée simplement comme elle se passa, dans une cellule du Calvaire, est bien peu de chose. D'elle, pourtant, toute simple qu'elle apparaît, dépendent les prisons, les dernières souffrances et la mort, et, sinon le mérite, au moins la gloire de la martyre qu'a été Victoire Conen de Saint-Luc. Jamais il n'a été plus juste de dire que de petites causes peuvent produire de grands effets. La suite de notre récit en sera la preuve évidente.

Cette conversation avait eu lieu au printemps (fin avril) de l'année 1792 [2]. Quelque temps auparavant, Mme Conen de Saint-Luc et ses deux filles avaient quitté le Calvaire. Avec M. de Saint-Luc, elles étaient

[1] Cf. Chanoine Téphany, *Histoire de la Persécution religieuse*, pp. 105-106.

[2] La lettre où le docteur écrit : « J'ai remercié, pour vous, Mlle de Saint-Luc », citée par Fouquier-Tinville dans son acte d'accusation, est du 1er mai 1792. La lettre de l'officier de marine, où il est dit : « Je remercie la charmante Victoire... » (voir plus loin) est attribuée par Fouquier-Tinville, même acte d'accusation, au 18 juillet 1792. Celle-ci ne répond pas à l'autre, comme on pourrait le croire d'après le récit de Fouquier. — Cette affaire, jusqu'ici, n'avait pas été mise au clair par les différents biographes. Ils plaçaient la conversation au fond de l'été. Elle est de fin avril, *au plus tard*, en 1792.

ensuite reparties pour leur terre du Bot, dans les premiers jours de juin.

Bien des fois, avant leur séjour au Calvaire, les sœurs de Victoire, craignant pour elle, surtout depuis les menaces de la Révolution, l'avaient invitée à revenir au manoir familial. Ni dans la santé, ni dans la maladie, elle n'avait consenti à quitter sa chère Retraite. Elle n'avait pas prononcé le vœu de stabilité; mais, avec ses compagnes, elle le pratiquait. Cette fois, la situation avait changé complètement. Plus de maison commune. Adieu le travail apostolique des retraites où elle avait mis tout son cœur. Elle était très bien au Calvaire, où elle priait et ne recevait, de ses compagnes et des trois autres communautés qui s'y coudoyaient, que des exemples d'édification. Mais, selon les prévisions humaines, cette Société allait être dissoute par la volonté d'Expilly et des sectaires du Département, dont le despotisme se montrait chaque jour plus exigeant. Dans leurs conversations au Calvaire, elle avait promis à sa mère qu'aussitôt la dispersion faite, et avec la permission de sa Supérieure, elle irait rejoindre les siens au Bot. C'est ce qui explique la nouvelle invitation que lui fit sa mère, le 19 juin 1792. Parmi les détails du ménage et les commissions d'une châtelaine rurale qui ne peut venir souvent à la ville, elle lui écrivait [1] : « ... J'ai pensé, ma chère Victoire, qu'autant valait que tu fusses avec nous dans ce moment qu'à la fin de l'année. Il n'y a pas plus de risques, ici, qu'au Calvaire où, à chaque instant, vous pouvez être privées de ce qui vous y a retenues jus-

[1] *Archives de la Retraite de Quimper.*

qu'à présent [1]. Nous sommes dans la plus profonde solitude. Nous ne voyons personne. Nous prierons tous ensemble, et en union avec tous ceux qui, plus heureux que nous, peuvent fréquenter les temples du Seigneur, dans l'unité de l'Église catholique.

« Donc, si la bonne supérieure [2] le permet, je t'enverrai chercher, lundi ou mardi de la semaine prochaine, dans la petite voiture... qui est très légère et où il ne faut que deux chevaux — qui est tout ce qui me reste de mon écurie. Ainsi vous ne chargerez la voiture que de vos personnes [3]... Il ne te faudra pas grande toilette. Des livres, il y en a ici de toutes les façons...

« M. le Meur [4] irait te prendre... Nous t'avons envoyé une boîte de fer blanc pour la remplir [5] : je voudrais que ce fût du Calvaire, pour ne pas donner à penser pour qui il faut de la provision. Il faut avoir, aujourd'hui, de la prévoyance sur tous les plus minces objets...

« Adieu, ma chère amie. Je t'embrasse de tout mon cœur... Euphrasie a obtenu d'aller te chercher, ce qui lui fait grand plaisir. Mais, si on ne la reçoit pas au couvent, où ira-t-elle ? Il faut que la bonne Prieure [6] me fasse encore cette grâce. Mille respects pour elle, *et pour toute la sainte Société de tous les ordres et de toutes les couleurs*...

« Je ferai mettre derrière la voiture, ma chère amie, la petite malle qui est faite pour elle, où tu pourras

[1] Elle veut parler des secours religieux.
[2] Mlle de Marigo.
[3] Victoire et Euphrasie : voir plus loin.
[4] L'intendant du Bot.
[5] De provisions.
[6] Mme de Penfentenyo.

mettre bien des choses. Il y a un filet, un coffre et une cave : tu pourras remplir le tout, sans craindre d'événements... »

Euphrasie joignit ses instances à celles de sa mère, et donna d'autres raisons, dans une lettre du même jour : « ... Depuis hier, ma chère amie, nous sommes occupées d'une idée qui nous réjouit beaucoup. Mon papa et maman ont le... projet de t'envoyer chercher la semaine prochaine. Nous espérons que tu ne te refuseras pas à nos désirs à tous : nous sommes tous dans la tristesse et le chagrin; ton séjour ici nous ferait grand plaisir et grand bien... Maman, surtout, est tellement affectée de la prison du pauvre P. (Prieur ou Penanros) que je crains qu'elle n'en tombe malade. Ce serait donc charité grande de venir consoler de pauvres ermites... » La lettre, interrompue, fut reprise : « Je ne me possède pas de joie, ma chère amie. J'ai obtenu la permission d'aller te chercher. La pensée de ce petit voyage me fait une joie aussi vive que si je n'avais encore que quinze ans. » La pensée « de passer encore un jour et demi avec toutes les bonnes Mères de tous les ordres » et toutes ses compagnes du couvent lui donne, comme elle dit, « une bonne dose de gaieté » : il y a si longtemps que la gaieté n'était entrée dans son âme. « Mais je ne serai pas trop bien reçue, puisque je viendrai t'enlever... Il est juste, pourtant, que nous ayons notre tour... Mille choses à toutes nos bonnes Mères, noires et blanches... Toutes les *bonnes* (domestiques) te disent mille choses; elles sont enchantées que tu viennes. »

Au moment où ces lettres s'écrivaient, la communauté du Calvaire recevait une visite peu agréable.

Les « nationaux » y étaient venus « faire des fouilles ». Euphrasie, avertie par une lettre de Victoire, répliquait : « Il est bien ennuyeux que les nationaux, entrés pour faire la fouille, n'aient regardé que superficiellement : il eût mieux valu une bonne fois voir partout. Il serait bien désagréable que vous eussiez la récidive... » Elle ajoutait, parlant du rassemblement qui s'était fait à cette occasion : « Il est bien étonnant, et bien fou, qu'il se soit rassemblé une si grande quantité de monde. Des dames se trouver à pareille fête ! Cela leur fait bien de l'honneur. »

La demande de Mme de Saint-Luc était raisonnable. Mlle de Marigo, la supérieure de Victoire, lui permit de faire ce plaisir à ses parents, surtout à son père qui vieillissait et faiblissait sensiblement. La permission était, sans doute, temporaire. Victoire n'en aurait pas voulu d'autre. Cependant celles qui se séparaient ne devaient plus se revoir sur cette terre.

Victoire rentra au Bot dans les derniers jours de juin, l'âme partagée entre deux sentiments contraires : le plaisir de retrouver les siens, dans le château où elle avait passé les plus belles années de sa jeunesse ; et le chagrin, non seulement d'y rentrer en des jours si durs, mais d'y trouver tant de changements. Son père était très fatigué. Ses deux frères combattaient dans l'armée des princes. MM. de Penanros et Boissière étaient prisonniers au château de Brest. Les paysans voisins étaient heureux de revoir la sainte « Demoiselle » ; mais ils redoutaient, eux aussi, les misères du temps, et ils courbaient la tête et, comme il arrive aux jours de révolution, osaient à peine parler. Aux jours de la Révolution, on aurait pu inscrire sur tous les

murs l'invitation qui, depuis le début de l'horrible guerre de 1914, s'étala partout en France : « *Taisez-vous ! Méfiez-vous ! Des oreilles ennemies vous écoutent !* » Des oreilles tendues et des yeux inquisiteurs, il y en avait jusqu'au fond des campagnes de la Bretagne bretonnante... Victoire reprit son train de vie presque monastique : elle pria, elle lut, elle travailla des mains, elle écrivit, elle catéchisa les pauvres et les tout petits, comme avant l'année 1782.

Une de ses consolations, tout apostolique, était sa correspondance avec les confesseurs de la foi [1] : nous voulons parler, surtout, de MM. Boissière et Le Guillou de Penanros. Internés au château de Brest, ils étaient soumis à un régime très dur. Les châtelains du Bot leur envoyaient des fruits, du beurre, du pain. A leurs bienfaiteurs et amis, les prisonniers faisaient parvenir de leurs nouvelles. Le P. de Penanros, le 2 juillet 1792, en donnait ainsi, dans la langue du jour : « Nous vous offrons, M. le Président, les hommages de notre petit *club*... Nous ne pûmes vous répondre hier : les deux argus qui veillent à notre porte avaient les yeux trop ouverts ; et il a fallu que le docteur de B... usât de ruse pour nous remettre vos dépêches. Je crois que j'ai déjà engraissé depuis que je suis en *mue*. L'estomac, peu fatigué de la bonne chère, fait bien ses fonctions, grâce à l'air de la mer que nous respirons de tous nos poumons. Si la Providence veut nous conduire au ciel par le chemin du calvaire — et il n'y en a pas d'autre — qu'est-ce qu'un moment de peines et de tribulations en comparaison du poids éternel de

[1] La lettre à l'abbé Louëdon, rappelée dans le chapitre précédent et citée à l'appendice II, est du mois de juillet 1792.

gloire qu'elle réserve à ceux qui n'auront pas rougi de Jésus-Christ ?... L'aimable compagnie que nous avons ici [1] nous fait oublier que nous sommes captifs... Quant aux exerciees communs, ils sont réglés comme dans un couvent... Nous vous félicitons d'avoir *sainte* Victoire... »

Du même au même : « La journée n'a pas été plaisante. On n'a pu parler à personne aujourd'hui. Enfin nous avons montré les dents, des dents bien longues et bien blanches : bien longues, car on nous coupe les vivres... ; bien blanches, car les ragoûts ne les gâtent pas... Il est temps de finir, car je scandaliserais la pieuse Madame du Bot, et *sainte* Victoire... »

Sainte Victoire, ainsi mise en cause, excitée par l'esprit français qui égayait les tristes journées des prêtres captifs, leur écrivit de longues lettres, remplies « de sentiments dignes des premiers siècles de l'Église. Elle les congratulait sur la fermeté de leur foi, et sur le bonheur qu'ils avaient d'avoir été jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus-Christ... Son cœur s'épanchait, en s'entretenant avec eux du torrent de délices » qui paie les martyrs au ciel, et surtout « de cette possession de Dieu qui surpasse toute parole et tout sentiment... Elle était semblable à un généreux athlète se préparant au combat, qui envie le sort de ses compagnons entrés avant lui dans l'arène et dont la vue de la gloire et des couronnes irrite le courage. » Il n'est resté, malheureusement, de ces lettres que ce souvenir, résumé par Mme de Silguy. Mais, dans les jours qui précédèrent le départ des prisonniers pour

[1] D'autres prêtres.

l'Espagne, au commencement d'août 1792, la lettre suivante, imitée de saint Paul, fut envoyée à elle et à ses sœurs, par manière de remerciement [1] :

« *Rolland et Dominique, captifs pour Jésus-Christ, aux très respectables et très chères en Notre-Seigneur Victoire, Angélique, Félicité et Euphrasie, la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

« Nous rendons grâce à notre Dieu, devant lequel nous faisons sans cesse mémoire de vous, de la charité et de la foi qu'il entretient dans vos cœurs envers nous et envers tous nos co-captifs.

« Nous avons fait la distribution des gages précieux de votre dévotion et de la nôtre pour le divin Cœur de Jésus [2]. Il nous en reste encore au moins deux douzaines, qui seront placés au fur et à mesure qu'il nous arrivera des confrères, si toutefois ils ne sont pas tous en sûreté à présent.

« Prenez garde, nous vous en prévenons, de nous faire perdre le mérite du peu que nous souffrons, par la trop grande idée que vous en avez, et par les éloges que vous donnez à des serviteurs inutiles qui ne font que leur devoir. Priez Dieu que nous ne nous mettions pas dans le cas d'entendre de sa bouche ces terribles paroles : *Vous avez déjà reçu votre récompense !*

« Suivant les apparences, on va nous transporter

[1] Elle est écrite de la main de M. Boissière. *Rolland* = Henri-Rolland Le Guillou de Penanros. *Dominique* = *Dominique Boissière*. Cette lettre, et d'autres, ont été imprimées dans le livre de M. le chanoine Téphany, *Histoire de la Persécution religieuse*.

[2] Semblables aux emblêmes que Victoire avait remis au docteur Laroque-Trémaria.

dans une terre étrangère [1]. Tous les pays le doivent être pour des chrétiens. Ce que nous voyons, ce que nous éprouvons, nous le prouverait assez, si nous en doutions. Demandons, les uns pour les autres, l'esprit de détachement ; et ayons confiance que celui qui a commencé en nous l'ouvrage de notre salut l'achèvera pour sa gloire et pour notre bonheur.

« En attendant, nous supplions le Dieu de toutes consolations, qui daigne nous en donner de si abondantes, que nous puissions nous-mêmes consoler ceux qui sont dans la peine à notre sujet. Nous vous exhortons donc à ne pas vous contrister, mais à vous réjouir plutôt de nous savoir exposés à plus d'une espèce de danger de la part des hommes. Dieu les écartera de nous, si c'est sa sainte volonté. Et, s'il veut que nous consommions le sacrifice, il nous a donné trop de marques de sa protection et de son amour pour que nous n'y puissions pas compter avec confiance jusqu'à la fin.

« Du reste, nous ne renonçons pas au plaisir de vous revoir. Et ce désir, subordonné aux desseins de la Providence sur nous, est aussi vif que notre position nous le permet...

« Les deux captifs vous saluent, pour eux et pour leurs confrères...

« La grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec votre esprit ! »

Cette lettre, si humble, si digne et si parfaitement résignée, nous apprend que, par l'intermédiaire de ses

[1] En Espagne. M. de Penanros y mourut en 1796. M. Boissière en revint pour reprendre des fonctions à Quimper, où il mourut en 1805.

connaissances et de ses amis, Victoire répandait partout ses images du Sacré-Cœur, brodées ou peintes. Sans doute l'envoi avait été, cette fois, plus abondant, parce que dans une lettre précédente du 19 juillet, adressée à l'Intendant du Bot [1], les captifs s'étaient presque plaints de n'en avoir pas eu assez : « ... Le Sacré-Cœur de Jésus souffrant allège leurs peines d'une manière terrible... Ils ont reçu [2] avec reconnaissance vingt-quatre images, en étoffe et en toile brodées, de ce Cœur adorable. Malheureusement il n'y en avait pas assez pour tout le monde. » De telles demandes étaient trop agréables au cœur de Victoire pour n'être pas exaucées tout de suite, et abondamment.

Les captifs partirent pour l'Espagne le 12 août. A peine un mois s'était écoulé, que d'autres deuils, tout aussi intimes et plus cruels encore, affectèrent l'âme très sensible de Victoire. Elle perdit alors tout espoir de rejoindre ses compagnes pour reprendre la tâche commune.

La chasse aux prêtres se faisait, de plus en plus acharnée, sur tous les points du Finistère. Les dernières communautés religieuses furent bientôt exposées à toutes sortes de vexations. Les charitables Calvairiennes furent expulsées le 14 septembre 1792. Le District les contraignit à quitter leur habit religieux. Elles furent dispersées en différentes maisons, à Quimper; pas plus que les autres, elles ne purent toucher les pensions promises.

[1] M. Le Meur.
[2] Ils parlent d'eux-mêmes à la troisième personne, pour dérouter les soupçons, au cas où leur lettre tomberait en des mains ennemies.

Du coup, « la sainte Société de tous ordres et de toutes couleurs », dont Victoire avait fait partie, se désagrégea. Pour la Retraite, comme pour les autres communautés, ce fut le signal de la séparation définitive.

M[lle] du Vergier de Kerhorlay s'en retourna chez elle pour continuer son noviciat.

M[lle] de Rospiec, qui, pendant tout son séjour à la maison de la Place-Neuve et au Calvaire, avait été si fervente et si édifiante, rentra dans le monde pour ne plus en sortir. Elle emportait avec elle une statue vénérée, celle que le P. Bobinet avait donnée à M[lle] Claude-Thérèse de Kerméno, et qu'on avait rachetée à la vente du mobilier. On ne revit jamais, à la Retraite, ni M[lle] de Rospiec, ni la statue antique.

M[lle] Le Borgne de Kermorvan, après un bref séjour à la Coudraie dans la compagnie de sa supérieure, revint à Quimper, où était sa famille.

Victoire demeurait au Bot, avec ses parents.

M[lle] Marie-Esprit de Larchantel accepta, pour elle et pour sa supérieure, l'asile que lui offraient M. et M[me] Nouvel de la Flèche, au château de la Coudraie, en Huelgoët. Elle était la proche parente de la châtelaine. L'hospitalité fut acceptée de bon cœur, comme elle fut offerte. Le manoir, isolé au fond de la campagne, paraissait présenter, pour les deux proscrites, toutes les garanties désirables de sécurité. Il était, en plus, le refuge des prêtres fidèles : nouvel attrait pour des âmes religieuses. Elles y passèrent, ensemble, toute l'époque de la tourmente révolutionnaire. Elles s'efforcèrent de concilier leurs habitudes pieuses, leur amour de la solitude et du silence, avec les devoirs de

la gratitude et de la civilité. Comme Victoire au château paternel, elles aussi instruisirent, consolèrent, édifièrent, à la Coudraie et dans les environs. La vie, en ces jours tumultueux, ne pouvait pas y être paisible. Le fils de la maison, Joseph Nouvel de la Flèche [1], tout jeune encore à cette époque, faisait le guet autour du château. Par un petit chant de convention, il avertissait les habitants de l'arrivée des patriotes. Aussitôt les proscrits, prêtres ou religieuses, se précipitaient dans leurs cachettes. Dieu bénit visiblement cette maison, qui ne fut jamais sérieusement inquiétée.

Mais que devenait l'autre maison aimée de la rue Place-Neuve, à Quimper? Ses meubles avaient été vendus à l'encan, et dispersés chez les bons patriotes. L'immeuble lui-même fut confié provisoirement par Messieurs du District au jardinier, à qui on adjoignit, pour faire bonne garde contre les voleurs, le chien qu'on avait refusé aux Demoiselles de la Retraite. Expilly avait tenté en vain d'y faire des retraites... Le District parla de la convertir en hôpital. Expilly protesta solennellement le 12 novembre 1791 [2] : « Je crois qu'en ma qualité d'évêque du Finistère, je ne puis consentir à la destruction de la maison de retraites; et que je dois m'y opposer de tout mon pouvoir, comme citoyen de Quimper. Cet établissement est une source d'abondance pour la ville. » Mais, comme il avait été impossible de faire, avec des vieilles *patriotes*, des apôtres, le Département fit tout d'abord,

[1] Père de dom Anselme Nouvel de La Flèche, qui, après avoir été bénédictin à la Pierre-qui-Vire, monta sur le siège de Quimper (1871-1887).

[2] *Archives départementales*, L. 250.

de la maison, un hôpital. On s'aperçut, encore, que le *civisme* ne suffisait pas à remplacer la charité. L'hôpital tomba. Puis la Retraite fut transformée en prison pour les prêtres *réfractaires* [1]. Mlle de Marigo eut un autre chagrin, plus tard, en 1795 : elle vit la propriété vendue par morceaux; un jardin fut adjugé pour la somme de 3.465 francs.

Ainsi l'immeuble de la Retraite était non seulement volé, mais dépecé. Et la petite Société, dont elle avait la garde, la supérieure en voyait les différents membres dispersés à tous les coins de l'horizon. Était-ce la ruine totale? Fallait-il pleurer sur elle, comme les Apôtres sur le tombeau où ils avaient enseveli Jésus? La vaillante mère ne pleura point; à chacune de ses filles, qui partait, elle donnait sa bénédiction, avec une parole d'espérance. Elle n'avait plus, il est vrai, à ses côtés qu'une seule auxiliaire. Mais elle sentait que sa chère œuvre vivrait. La supérieure attendait. Elle correspondait, comme elle pouvait, avec ses filles : nous constaterons que ni elle n'oublia Victoire, ni Victoire ne l'oublia et ne méconnut son autorité. Elle travailla, inlassablement, dans le même esprit qu'avaient infusé à la Retraite les Pères Huby et Daran, M. Eudes de Kerlivio et Mlle de Francheville. Elle reconstitua les archives qui avaient été pillées, ou du moins elle rassembla les souvenirs des temps disparus. Ainsi, parmi ces conditions terribles, fut gardée, sous la cendre des ruines, l'étincelle qui devait raviver la flamme dans tant de cœurs apostoliques.

[1] Elle est, aujourd'hui, la caserne de gendarmerie.

CHAPITRE SEPTIÈME

La solitude au Bot. — Première alerte en septembre 1792. Mise en surveillance à Quimper. — Retour au Bot. Accalmie. — Seconde mise en surveillance à Quimper. — La méditation du Vendredi-Saint. — L'affaire Laroque-Trémaria. — Victoire est interrogée au sujet des scapulaires ou emblèmes du Sacré-Cœur. — Son père est emprisonné à Quimper. — Pétitions et démarches de Mme Conen de Saint-Luc, et de Victoire, pour obtenir sa liberté. — Délivré, il est mis pour la troisième fois en surveillance, avec sa famille, à Quimper.

Auprès ou au loin, les protecteurs et les amis les plus chers étaient emprisonnés ou avaient été obligés de fuir. Les deux fils de la maison étaient à l'étranger. La solitude se faisait donc chaque jour plus grande autour des habitants du château. Ils y vivaient dans des transes perpétuelles, apprenant tantôt l'arrestation d'un de leurs amis, tantôt une visite domiciliaire effectuée dans l'un ou l'autre des manoirs de la contrée. Le père, qui vieillissait, était souvent malade; il était perclus de rhumatismes. La mère, souffrante, était inquiète pour les siens et désolée de n'avoir plus chez elle ni dans les environs les secours des prêtres catholiques. La rieuse Euphrasie, que sa jeunesse et

sa bonne humeur soutenaient à l'ordinaire, se laissait aller plus d'une fois, elle aussi, à la tristesse, à l'exemple de ses parents. Seule ou presque seule, Victoire relevait les courages chancelants ou abattus. Tout le château avait salué avec joie sa venue : maîtres et domestiques. On l'avait réclamée comme une consolatrice : elle remplissait consciencieusement son rôle. Parmi tant de sujets d'ennui, il ne fallait rien moins que sa courageuse gaieté « pour ramener sur les lèvres quelques sourires, un peu de sérénité sur les fronts [1]. »

Deux mois, guère plus, s'écoulèrent sans de graves incidents. Mais les menaces étaient toujours suspendues sur le château et sur ses propriétaires, d'allure pourtant si pacifique. On parlait, pour eux, d'arrestation et de transfert au chef-lieu du département, ou mieux au Faou. Pour mettre un terme à tous ces bruits, peut-être aussi pour hâter les événements et sortir de l'état angoissant où il se trouvait, le comte Conen de Saint-Luc crut devoir prendre les devants et adresser au Directoire du Département cette pétition :

« *A Quimper, le 13 septembre 1792.*

« Les bruits qui, depuis quelque temps, se répandent au Faou m'ont forcé, malgré mes infirmités, de venir moi-même recourir à votre justice pour que vous empêchiez qu'ils ne se réalisent. Suivant eux (ces bruits), on doit venir prendre chez moi les fourches, faucilles, faulx, haches, broches à viande, etc... et nous enlever, ma femme, mes filles et moi, pour être mis en prison.

[1] *Annales de la Retraite de Quimper.*

« En conséquence de l'influence qu'on nous attribue sur les délibérations de la municipalité de Quimerc'h, on vous a demandé d'ordonner que nous ne demeurions point consignés dans notre municipalité..., mais que nous soyons transportés dans une maison d'arrestation au Faou, sous l'inspection de la municipalité de cette ville [1].

« La loi dit de consigner les citoyens suspects dans leurs municipalités respectives : je vous prie donc d'ordonner que nous demeurions tous consignés dans notre municipalité de Quimerc'h. Je vous offre les garanties suivantes : 1° de me donner deux ou trois gardes... dans notre maison du Bot, avec offre de les payer, si vous le jugez à propos ; 2° de vous faire ma soumission d'une somme de..... si nous contrevenons à ladite consignation par la fuite hors le royaume.

« A ces offres se joignent des raisons d'humanité en notre faveur. Ma femme relève d'une incommodité. dont elle a eu bien de la peine à se rétablir un peu, depuis plus de quatre mois. Mes filles sont aussi dans un état languissant. Moi, âgé de soixante-et-onze ans, chargé d'infirmités, tourmenté jour et nuit par des douleurs de rhumatisme, je suis obligé d'être continuellement sur un lit ou sur une chaise longue [2]... »

Le Département communiqua la supplique au District de Landerneau, en ordonnant de suspendre provisoirement toutes poursuites. Le District ne fut pas favorable. Il se souvenait que le Département l'avait blâmé, un an auparavant [3], quand il avait fait

[1] Qui était *très avancée.*
[2] *Archives départementales du Finistère.*
[3] Le 26 juin 1791.

et en son château du Bot, par arrêté du 28 septembre : « ... Arrête que le sieur Conen, et sa famille, se rendront, dans la huitaine du jour de la connaissance officielle du présent, dans l'une des villes de Quimper, Landerneau et le Faou, à son option, pour y rester sous la surveillance de la municipalité. » Le 15 octobre, après avoir demandé Châteaulin, qui lui fut refusé, le Président se constituait en surveillance, avec sa famille, à Quimper.

Six semaines plus tard, ils retournaient au Bot. La tâche de Victoire était plus rude : il fallait soutenir ses parents fatigués, surtout son père, que les semaines de surveillance avaient singulièrement affaibli. Une lettre de Mme de Saint-Luc, du 19 décembre, à sa fille Mme de Silguy, nous éclaire sur la vie de la famille et sur les ennuis de ces jours si noirs, pour lesquels nous n'avons pas d'autres renseignements :

« Un écritoire a versé sur ce papier. Mais, *comme il ne faut rien perdre en ce temps de disette*, ma chère Angélique ne se fâchera pas de ma petite économie malpropre et maussade... Notre joie d'être rentrées au *berceau* [1] serait complète, si elle n'était pas altérée par l'inquiétude que nous donne ton pauvre papa : ses douleurs de reins le tourmentent cruellement jour et nuit; le chagrin et la fatigue qu'il a eus à Quimper ont pris sur sa santé, et il se ressent de toutes ces secousses qui sont trop fortes pour son âge. Cependant j'espère que le plaisir qu'il a d'être ici et la tranquillité lui feront du bien...

« Dieu merci, nous avons trouvé notre pauvre maison

[1] Au Bot.

en place et en bon état, et les habitants fort enchantés de nous revoir. Ma sœur [1] et Félicité [2] nous viendront dans quelques jours partager notre solitude et passer une octave avec nous. Nous ne sommes pas tristes malgré nos chagrins; leur compagnie nous régayera encore... Que Dieu ait pitié de nous, afin que nous supportions avec une grande patience nos tribulations pour mériter le repos éternel. Quand on pense au Roi et à son auguste famille, on a honte de se plaindre. Quel crime est prêt à se consommer!... Toutes les furies de l'enfer ont distillé leurs poisons pour corrompre et aveugler ce que l'on appelle la *nation*. Adieu, ma chère enfant, je me laisserais aller à mes réflexions douloureuses. *Et il n'est plus permis de penser et de parler chrétiennement sans courir des dangers pour sa vie...* »

Le rôle de Victoire, au milieu de ces calamités, a été résumé par Mme de Silguy en ces termes : « Mlle de Saint-Luc conservait, dans ces jours mauvais, le calme et la sérénité de son âme, ne se troublait de rien, partageait son temps entre la prière, les œuvres de charité, les pieuses lectures, quelques lettres à ses amies, et le travail. Elle édifiait... ses parents et tous ceux qui l'entouraient. »

La Convention avait succédé à l'Assemblée législative. La Terreur se préparait. La mort de Louis XVI sur l'échafaud, le 21 janvier 1793, provoqua un violent accès de persécution contre les prêtres insermentés et contre les nobles. Toute la famille Conen de Saint-Luc

[1] Laquelle? C'était sa sœur Sophronie, mariée d'abord à M. de Courserac, puis à M. de la Pâquerie.

[2] Mme de Lantivy.

« fut rappelée en surveillance à Quimper ». Arrivés à la fin de janvier, les châtelains y passèrent le reste de l'hiver et le carême.

Victoire écrivait son journal, ou, si le mot est trop solennel, la pieuse fille exprimait ses pensées et ses sentiments dans des *notes intimes* qu'elle remit plus tard [1] à sa sœur, Mme de Silguy. Les pages qui suivent sont datées du Vendredi-Saint de l'année 1793 :

« Que ce jour, ô mon Dieu, qui nous rappelle l'excès de votre amour infini et incompréhensible pour les hommes, est bien propre à fortifier mon cœur et à ranimer mon courage, dans les circonstances pénibles et difficiles où nous nous trouvons réduits ! Après la lecture et la considération de vos humiliations et de vos douleurs ; à la vue de votre sang qui coule pour moi, de quoi, Dieu Sauveur, pourrais-je me plaindre ! Qu'est-ce qui pourrait me sembler trop rude, à moi, misérable créature, indigne pécheresse !

« Pardonnez-moi donc, ô mon Dieu, mes murmures, mes plaintes involontaires, la sensibilité, l'émotion, l'amertume de mon âme. Je désavoue ces sentiments de la faible nature au-dessus de laquelle, avec votre grâce, je veux m'élever.

« C'est dans ces vues de la foi que je veux considérer mes maux ; et toutes mes peines me semblent gloire et bonheur. Bien loin, donc, de me troubler, de m'effrayer à la vue de cette carrière de souffrances qui s'ouvre devant moi, je jetterai les yeux sur mon Chef, et je m'estimerai heureuse d'avoir quelques traits de ressemblance avec l'Époux divin à qui je me suis consacrée.

[1] En février 1794, quand elle était à la prison de Quimper.

« Je me rappellerai que ce fut le Jeudi-Saint, veille de sa Passion, que je lui fis, après la communion, par le vœu de virginité, la consécration entière et irrévocable de mon corps, de mon cœur et de tout mon être [1]. *Je choisis ce jour,* d'après l'avis de mon respectable oncle, *pour me faire souvenir que c'était à un Époux de sang et de souffrances que je me donnais, et que ma consécration emportait l'obligation de me dévouer pour jamais à la Croix, aux souffrances et à la mort;* me résignant de tout mon cœur à partager avec Jésus-Christ le calice amer de ses douleurs, s'il daignait m'en faire part !

« Il semble, ô mon Dieu, que vous avez daigné écouter la préparation de mon cœur ; car, depuis cette époque, les croix de mille espèces sont venues m'assaillir, croix de corps, d'esprit et de cœur. Mais il ne peut y en avoir de plus rude que celle dont nous souffrons maintenant, privés de toute consolation.

« Je ne m'en plains pas, ô mon Dieu. Je vous en bénis même. Mais je vous demande votre grâce pour la porter avec fruit, reconnaissant humblement que de moi-même je ne puis rien, et qu'en vous seul est toute ma force.

« Gravez bien dans mon cœur vos divines maximes : *Heureux ceux qui souffrent ! Heureux ceux qui pleurent ! Heureux ceux que l'on persécute pour la justice !* Faites-moi bien comprendre que la croix est le plus court chemin pour arriver au ciel.

[1] En quelle année ? On ne sait. Nous avons déjà dit que les Demoiselles de la Retraite, qui n'étaient pas astreintes par leur règle aux vœux de religion, pouvaient les faire en particulier, avec la permission de leur Confesseur et Directeur.

« Ah! qu'il est beau de souffrir quand on a Dieu pour témoin, Jésus-Christ pour juge et pour modèle, le ciel pour récompense! Comprends-le donc, ô mon âme, et tressaille de joie au milieu de tes peines... Que n'as-tu les sentiments généreux des saints amants de la Croix, qui y mettaient toute leur gloire et tout leur bonheur : d'un saint André, qui s'écriait à la vue de la sienne : *O bonne croix tant désirée!* [1]; d'un saint Jean de la Croix qui, pour récompense de ses travaux, ne demandait que des croix; d'un saint François-Xavier qui, au plus fort des peines, s'écriait : *Encore davantage!* tandis qu'au milieu des consolations il priait Dieu de les modérer : *Assez, assez!* d'une sainte Térèse, qui voulait *ou souffrir ou mourir!* d'une sainte Madeleine de Pazzi, qui ne voulait vivre que pour souffrir plus longtemps : *Non pas mourir, mais souffrir!* enfin de tous ces martyrs, généreux athlètes de Jésus-Christ, qui tressaillaient de joie au milieu des brasiers, sur des chevalets, comprenant qu'il n'est rien de plus glorieux pour l'homme que de souffrir pour son Dieu!...

« Tels sont les sentiments qu'inspire une vraie foi. Mon Dieu, faites-moi la grâce d'en être animée et de bien comprendre qu'il ne me peut rien arriver de plus heureux que d'être dans le cas de donner ma vie pour vous.

« Comme je puis être surprise, et n'avoir pas le temps de faire avec réflexion mon sacrifice; dès ce moment, je vous le fais d'avance, librement et volontairement, m'abandonnant avec résignation, de bon

[1] Elle avait mis toutes les citations en latin. Nous les traduisons.

cœur et sans réserve, à tout ce que vous permettez qui m'arrive. Je déclare même ici, d'avance, à vos pieds, que je pardonne de tout mon cœur à tous ceux qui pourraient procurer ma mort. Je ne désire pas que mon sang crie vengeance contre eux, mais, au contraire, grâce, miséricorde et conversion. C'est dans la sincérité de mon âme qu'à l'exemple de mon Sauveur sur la croix je vous prie de leur pardonner, parce qu'ils ne savent ce qu'ils font...

« J'espère aussi, ô mon Dieu, que, par ce cordial pardon, j'obtiendrai de votre miséricorde, selon votre parole, la rémission de tous mes péchés; et qu'à l'exemple du bon larron, vous me ferez passer de la croix dans le paradis. Ainsi soit-il... [1] »

Cette méditation, d'une si belle et si pieuse tenue, sigulièrement émouvante, Victoire l'a faite au pied de la Croix, sur le Calvaire. La martyre est tout entière dans ces pages, avec son abandon parfait, avec son dévouement total à la cause de Dieu, et aussi avec la charité héroïque du chrétien qui pardonne à ses bourreaux, en acceptant de leurs mains la croix où il doit mourir. Le Crucifié, celui qu'elle nomme son divin Époux, son *Époux de sang et de souffrances*, va la prendre par la main, après avoir ainsi formé ce cœur vierge, et la conduire de prison en prison, de tribunaux en tribunaux, jusqu'à ce qu'elle consomme son sacrifice, comme Lui, à l'âge de trente-trois ans.

La *Terreur* était commencée. Aux tribunaux révolutionnaires, dressés partout, en vertu de la loi du

[1] *Archives de la Retraite de Quimper.*

10 mars 1793, sur le sol du pays que nos pères appelaient la *douce France*, les *suspects* étaient traînés sans pitié. On ne reculait devant aucun moyen : bassesses, trahisons, violation du secret des lettres...

On se souvient des emblèmes, ou scapulaires, du Sacré-Cœur donnés par Victoire, dans sa cellule du Calvaire, au docteur Alexandre Laroque-Trémaria, et, indirectement, sur la demande du docteur, à son frère Victor [1], officier de la marine royale.

Le docteur envoya, aussitôt qu'il lui fut possible, le scapulaire à son frère, en lui expliquant la provenance. Dans les archives du tribunal révolutionnaire de Paris on trouve, au dossier de l'*affaire Laroque*, la réponse de l'officier : « ... Je remercie la *charmante Victoire* du *Cœur* qu'elle veut bien présenter à *Victor*. Ce cœur artificiel me suivra *dans les combats;* il sera pour moi le souvenir de la vertu et de la pureté de cette vertueuse demoiselle... [2] » La lettre, parmi beaucoup d'autres, avait été saisie, avec une autre lettre du docteur [3] où se trouvait ce passage : « ... J'ai remercié, pour vous, Mlle de Saint-Luc, dame de la Retraite. Elle prie Dieu que cette faible image du Cœur de Jésus vous préserve, *dans les combats*, de tout accident. »

La Révolution, contre qui s'étaient liguées les puissances de l'Europe pour venger la mort de Louis XVI, cherchait partout, à l'intérieur du pays, pour saisir

[1] Ils avaient un troisième frère, Félix, capucin, passé en pays étranger.

[2] Lettre du 18 juillet 1792, d'après l'acte d'accusation de Fouquier-Tinville.

[3] 1er mai 1792.

toute intelligence avec les armées étrangères. Plus tard, les Vendéens, épinglant sur leur poitrine l'image du Sacré-Cœur, et défendant leurs foyers, leurs prêtres et leur religion par les armes, fourniront à Fouquier-Tinville un motif et une comparaison de plus. Pour l'heure, on n'y pense pas encore.

Mais ce *Cœur* et ces *combats* éveillèrent l'attention du Directoire de Quimper. On ne put pas saisir tout de suite Victor, l'officier de marine, qui était, pour l'instant, hors d'atteinte. Mais son frère fut cité le premier à comparaître devant le tribunal [1]. De son interrogatoire, du 20 mars 1793, nous extrayons ces lignes qui impliquaient Victoire dans la cause [2].

Le juge de paix lui cita une lettre interceptée, de son frère Victor Laroque, du 18 juillet 1792. Puis,

« ... Interrogé ce que signifiait le *Cœur* dont parle Victor Laroque dans cette lettre, « lequel devait le

[1] Il était emprisonné depuis le 14 mars. Le même jour, Cholet, en Anjou, fut pris par les Vendéens, qui arboraient le Sacré-Cœur sur leurs poitrines. Le 15, le chevalier de Saint-Laurent de la Cassaigne, qui ignorait cette victoire, écrivait, de Boismé (Deux-Sèvres) à M[lle] de la Rochejaquelein, de Saint-Aubin-de-Baubigné : « Je vous envoie une petite collection de Sacrés-Cœurs de Jésus. C'est une dévotion très solide, et qu'on pratique avantageusement depuis bien des siècles. Elle n'a jamais été plus nécessaire que dans les malheureuses circonstances où nous nous trouvons ; je ne saurais trop la recommander... » Cette lettre fut interceptée le 16 mars, sur la route de Châtillon-sur-Sèvre. Les soldats vendéens portaient, dès le début de leur soulèvement, le Sacré-Cœur sur leurs poitrines. Mais, pour accuser Victoire de connivence avec eux, Fouquier-Tinville oubliait, ou feignait d'oublier que Victoire n'en savait rien et qu'elle avait commencé, plus de vingt ans auparavant, à propager cette dévotion, qui devint plus ardente à mesure que croissaient les malheurs de la France. (La lettre ci-dessus, tirée des *Archives de Maine-et-Loire*, série *L*, a été obligeamment communiquée par M. l'abbé Uzureau).

[2] *Archives départementales du Finistère*, L. 15.

suivre dans les combats »; et ce que c'est que « la charmante Victoire » qui lui en avait fait présent ;

« Répond : que ce cœur était un morceau d'étoffe brodée que la citoyenne Saint-Luc, de la Retraite, avait destiné pour son frère, pour le rendre dévot. »

Par quel chemin on est arrivé jusqu'à elle, il n'importe. Voilà Victoire dans l'engrenage de la justice révolutionnaire, d'où elle ne sortira que par la mort. Comme elle était, avec ses parents, en surveillance dans la ville même, elle fut immédiatement appelée au tribunal, où elle eut à répondre le 23 mars [1]. Lisons le procès-verbal authentique de son interrogatoire.

« Interrogatoires d'office auxquels (a été [2]) va(c)qué par nous Joseph-Vincent-Guillaume Desnos, juge de paix et officier de la justice de la ville de Quimper, ayant, pour le rapport, Pierre-Louis-Dominique Leléal, commis-greffier, de lui des serments pris de dire vérité à requête du Directoire du Département, suite et diligence du Procureur-général-syndic ;

« S'est présentée devant nous :

« Marie, M^gte [3], Charlotte, Victoire, Emilie Conen, *laquelle a prêté serment de dire la vérité.*

« Interrogée si elle n'a point trempé dans quelque complot révolutionnaire, répond que non.

« A elle observé que, des réponses faites par le citoyen la Roque, médecin, aux interrogatoires qu'il a subis, il résulte que l'interrogée avait fait présent à

[1] *Archives départementales du Finistère*, L. 15.

[2] Dans la copie, on trouve *ont été*. Faute de copiste, ou faute du commis-greffier.

[3] M^gte pour *Marguise*.

Victor la Roque d'un cœur qui, disait-il, devait le suivre dans les combats;

« Répond qu'elle n'en a point donné directement à Victor la Roque; qu'à la vérité elle en remit plusieurs au médecin la Roque, sur sa demande et sur celle de ses sœurs [1].

« A elle demandé quel était l'emblème de ce cœur, et s'il ne devait pas servir de signal de ralliement aux ennemis de l'ordre établi par la volonté nationale;

« Répond que jamais elle ne l'avait entendu dire jusqu'ici, et qu'elle n'y a jamais pensé; qu'elle n'a vu dans ce cœur qu'un signe de dévotion et de paix; et que c'est dans cette vue qu'elle a fait et donné tous ceux qu'elle a travaillés.

« A elle demandé quelle est la forme de ces cœurs;

« Répond que ces cœurs étaient surmontés d'une croix et entourés d'une couronne d'épines.

« Tels sont les interrogatoires, réponses et dénégations de la citoyenne Conen. Lecture lui donnée d'iceux, elle a déclaré que ces réponses contiennent la vérité; y persiste et a signé avec nous. Ce jour 23 mars 1793. Signé : DESNOS, Victoire CONEN; LELÉAL, commis-greffier. »

Sa famille s'était beaucoup inquiétée de cette citation à comparaître. « L'interrogatoire fut long, dit Mme de Silguy; il dura plusieurs heures (?) Elle ne se déconcerta pas, répondit à tout avec sagacité et présence d'esprit. Sa bonne foi, sa franchise, parurent persuader; et on crut que la chose en resterait là. Elle revint rassurer sa famille inquiète et affligée, raconta

[1] Les sœurs du docteur Laroque-Trémaria pouvaient être dans la maison du Calvaire, ou habiter en ville.

gaiement ce qui venait de se passer. Et tous crurent ne pas devoir s'en alarmer davantage, regardant cette affaire comme terminée. »

Elle n'était pas terminée. Elle se continua, d'abord, par la comparution de l'officier de marine. Victor-Laroque-Trémaria, arrêté à Lorient, fut cité, le 30 mars, devant le tribunal d'Hennebont, siégeant à Lorient. Prié de s'expliquer sur l'*emblème contre-révolutionnaire* — « un morceau d'étoffe violet, sur lequel est attaché un cœur brodé sur un fond blanc, entouré d'une couronne d'épines et surmonté d'une croix brune » — l'officier répond qu'il n'y a jamais vu le signe contre-révolutionnaire qu'on prétend y voir. Son frère Alexandre [1], transféré de Quimper à Lorient et interrogé le 31 mars, répond, à son tour, qu'il ne l'a « jamais regardé comme un signe de ralliement des contre-révolutionnaires, mais seulement comme un signe de dévotion auquel la demoiselle de Saint-Luc avait confiance; le croyant d'autant moins un signe de ralliement qu'il connaît un très grand nombre de ceux qu'on appelle aristocrates qui n'en ont jamais demandé ni porté; tandis qu'il connaît de bons patriotes, surtout des femmes, qui en portent. »

Mais, si les juges de Lorient et de Quimper ont pu être persuadés, la raison et l'esprit n'avaient plus aucune action sur Fouquier-Tinville, l'accusateur public de Paris, à qui le dossier fut envoyé. Neuf mois plus tard, les deux frères étaient à la Conciergerie. Dans son acte d'accusation du 26 décembre 1793, où il donne les deux frères Laroque-Trémaria comme

[1] Le docteur.

« les chefs de toutes les conspirations qui ont été formées dans les départements du Finistère et du Morbihan, depuis le commencement de la Révolution », Fouquier allégua, entre autres preuves, le *cœur* brodé, « *le cœur des fanatiques, signe de ralliement de la Vendée* », que la nommée Saint-Luc, « ex-religieuse », avait envoyé à Victor Laroque-Trémaria. Le jour même Alexandre et Victor, condamnés à mort, montèrent à l'échafaud [1].

Les *complices* suivront. L'accusateur public ne les lâchera pas. Mais Victoire se croyait délivrée de tout péril, au moins dans les neuf derniers mois de l'année 1793. Il est vrai que, pour ce souci disparu, d'autres étaient nés ou allaient naître. Elle ne pouvait plus goûter, ici-bas, de joie parfaitement pure.

Au moment où elle subit son interrogatoire, son père était déjà remis en prison. Pour quelle cause, il est impossible de le dire : il suffisait, alors, du plus léger prétexte : un aristocrate était naturellement *suspect ;* celui-là était, par surcroît, un bon chrétien, le père d'une « citoyenne » qui brodait des images du Sacré-Cœur, et de deux fils émigrés. Il ne lui en fallait pas tant pour être sûr d'être repris dans les mailles de la justice. Sa femme et sa fille Victoire intercédèrent auprès du Département, présentèrent suppliques sur suppliques pour faire sortir le comte de sa prison. L'une et l'autre donnèrent comme raison l'état de santé du prisonnier, son âge, son caractère.

[1] Cf. P. Debuchy, *La Retraite de Quimper et Victoire de Saint-Luc*, pages 49-50. Cf. *Archives Nationales*, W. 304, Dossier 360. — *Affaire des Laroque-Trémaria. Jugement et condamnation des deux frères Laroque-Trémaria.*

Mme de Saint-Luc était malade, et retenue au lit depuis trois semaines, quand, vers la fin d'avril, après de nombreuses sollicitations qui n'avaient eu aucun effet, elle revint encore à la charge en faveur de son mari « *détenu depuis près de six semaines* dans la maison d'arrestation ». Elle disait : « Son âge de soixante-treize ans [1], ses infirmités, son innocence — ne s'étant jamais mêlé d'affaires qui puissent troubler l'ordre et la tranquillité — me faisaient espérer que, mieux informés, M. le Président et MM. les Administrateurs lui auraient rendu justice. Mon espérance a été vaine; et j'ai appris, ce soir, qu'on doit encore multiplier les arrestations, et les étendre jusqu'aux femmes.

« Je ne demande rien pour moi, *habituée à tous les genres de douleurs*. Que je finisse mes tristes jours en prison ou ailleurs, je n'importunerai personne pour adoucir le sort qu'on me destine... Mais je réclamerai, jusqu'au dernier soupir, de la commisération pour un vieillard qui ne peut désormais supporter longtemps les incommodités d'une prison et la privation de voir sa famille, sans que cela abrège ses jours... »

Le 29 avril, Victoire prêta main forte à sa mère. Elle n'en était pas à sa première intervention, comme on peut en juger par cette pièce :

« *Aux citoyens administrateurs du Département du Finistère.*

« Citoyens, les refus que j'ai quelquefois éprouvés de votre part ne m'ont jamais découragée. Mais les grâces que j'ai dernièrement obtenues [2] me donnent

[1] Commencés, mais non accomplis.
[2] Fait-elle allusion à son interrogatoire du 23 mars précédent ?

une nouvelle confiance pour venir oser vous prier d'y mettre le comble en m'accordant enfin l'élargissement de mon papa.

« L'état de maladie où il se trouve, et qui s'aggrave d'un jour à l'autre, m'autorise à espérer de votre humanité que, pour cette fois, ma juste pétition ne pourra être rejetée.

« Le certificat ci-joint de M. Belcom [1] qui le voit, fait foi de la vérité de sa triste situation. M. Bergevin, qui eut hier la bonté de me conduire à la maison d'arrêt, peut aussi vous attester la même chose, et je requiers son témoignage.

« Vous conviendrez, citoyens, qu'il est impossible, dans l'endroit ou est papa, de pouvoir lui administrer les remèdes et lui donner les soins que son état exige. Il est donc instant (urgent), pour le rétablissement de sa santé, qu'il puisse sortir au plus tôt : autrement, ce serait vouloir positivement sa mort ; et je ne puis penser, citoyens, que ce soit là votre intention et que vous vous soyez dépouillés de tout sentiment d'humanité. J'aime bien mieux, au contraire, me livrer à la douce espérance que vous l'exercerez envers lui, comme vous l'avez fait envers MM. du Fretay et Plouet [2]. Leur état d'infirmité vous a engagés à les relâcher : vous ne refuserez pas, je m'assure, à mon papa ce que vous avez cru pouvoir accorder à ces Messieurs.

« Voilà, citoyens, la *septième semaine* de pénitence que vous faites subir à mon père : cela est bien long et bien dur pour un vieillard de soixante-treize ans, qui ne croit pas y avoir donné sujet. Je gage, *Mes-*

[1] Le médecin.
[2] Ou Prouet.

sieurs [1], qu'il n'y a aucun de vous qui ne trouvât que c'est assez, s'il avait été lui-même dans le cas de passer un temps considérable dans cette désagréable demeure...

« Permettez-moi aussi de vous (faire) observer que le décret qui parle, dit-on, de nouvelles incarcérations, excepte les sexagénaires et les infirmes. Sous (à) ces deux titres, papa, étant malade et plus que septuagénaire, a droit d'obtenir l'exemption — vu qu'on lui a déjà même fait payer le tribut d'avance.

« J'ose enfin vous dire, citoyens, un petit mot en faveur de maman, quoiqu'elle m'ait positivement défendu de faire mention d'elle. J'aime à espérer que la situation actuelle d'incommodité [2] où elle se trouve depuis trois semaines obtiendra de votre part quelques égards et quelques ménagements. Si son âge ne la met pas hors la loi [3], celui de mon papa est plus que suffisant. Permettez donc, *Messieurs*, qu'ils soient mis (les âges) en commun ; et leurs années réunies formeraient plus que les six-vingt ans nécessaires pour un ménage (sujet à l'exemption).

« Quand à moi, citoyens, je ne demande ni ne demanderai ni ne ferai jamais solliciter aucune grâce ni aucune exemption. On peut faire de moi tout ce qu'on voudra : je ne me tracasserai pas à mon sujet. Et, pourvu qu'on laisse ma sœur [4], qui va revenir auprès de mes parents, pour leur rendre les soins que leur situation exige, je suis contente et n'en demande pas davantage.

[1] Elle s'oublie.
[2] Elle avait de la fièvre et « de l'enfle » aux jambes.
[3] Elle n'avait pas tout à fait cinquante ans.
[4] Euphrasie, ou Mme de Lantivy.

« Je (vous) conserverai une éternelle reconnaissance, si vous voulez faire attention à ma juste supplique et daignez l'entériner.

« J'ai l'honneur de vous saluer très humblement.

« Votre très humble servante,

« Victoire CONEN *(Saint-Luc* [1]*)*. »

Cette lettre, tout habile et toute pleine d'affection filiale qu'elle était, n'ayant pas obtenu l'effet qu'elle s'était promis, Victoire multiplia les démarches. Pour atteindre les administrateurs, qui se dérobaient, elle écrivit le billet suivant, le 1er mai :

« Monsieur [2] — L'espérance que vous m'aviez donnée, ce matin, que, d'après le rapport de M. Vinoc, on eût fait sortir mon papa, m'avait donné la plus grande confiance. J'ai su que ce monsieur l'avait fait *(son rapport)*. Cependant je ne reçois aucune décision pour une affaire aussi simple. Voilà trois jours que je la sollicite inutilement. Il me semble que la justice et l'humanité auraient dû la faire bientôt décider.....

« J'ai été ce matin, vers onze heures, au Département, sans pouvoir parvenir à aucun de ces Messieurs. J'y ai encore été ce soir à cinq heures, comme on me l'avait dit de votre part ; et ma course n'a pas été plus heureuse..... De grâce, ayez la bonté de vous intéresser pour une affaire aussi juste, et que je puisse enfin obtenir un mot de réponse et de décision. Ma reconnaissance égalera le respect avec lequel j'ai l'honneur d'être [3]..... »

[1] *Archives départementales*, L. 16.
[2] Nous ne connaissons pas cet aimable entremetteur.
[3] Mêmes archives, même cote.

Victoire, tout comme le solliciteur importun et persévérant de l'Évangile, finit par triompher des hésitations et des lenteurs du Département. Le comte de Saint-Luc, dans le courant du mois de mai, fut rendu à sa famille. Mais on ne lui laissait pas une liberté complète : il devait, avec les siens, demeurer en surveillance à Quimper. Il y demeura jusqu'à la fin de l'été, dans une situation où les inquiétudes gâtaient singulièrement les joies de la réunion. Les libertés, pour tous les gens de bien, étant de plus en plus restreintes, il était difficile de compter sur un meilleur sort.

CHAPITRE HUITIÈME

Le dernier séjour au Bot. — L'arrestation de la famille Conen de Saint-Luc, le 10 octobre 1793. — Le voyage. Arrêt à Châteaulin. — La prison de Carhaix. — Les détenus. — Les souffrances. « Mon âme est triste jusqu'à la mort ! » — L'apostolat de Victoire : conversions. — Son journal. Ses travaux d'art. — Elle fait à Dieu, de nouveau, le sacrifice de sa vie. — Le sourire d'une grand'mère, dans la prison.

Leur vie n'était alors qu'une suite de déplacements, d'angoisses et de suppliques aux puissants du jour. Après six semaines de surveillance à Quimper, on leur permit de retourner à leur château du Bot. C'était dans les derniers jours d'août 1793. La famille était rentrée au gîte. Elle y retrouva la paix des champs ; et, brisés par les fatigues diverses qu'ils avaient éprouvées, tous, parents et enfants, commencèrent d'y goûter « les douceurs du repos », dont une année de surveillance, entremêlée pour le comte de deux ou trois mois de prison, les avait déshabitués. Victoire y rapportait sa gaieté fortifiante, qui la suivait partout. Euphrasie, sa jeune sœur, tâchait de marcher sur ses traces. Le comte de Saint-Luc se remettait peu à peu. Mais sa femme, loin de se sentir heureuse de revenir à la maison familiale où elle avait vécu ses premières

années, et, jeune mère, présidé à l'éducation de ses enfants, n'y rentrait qu'avec une certaine indifférence ou même avec de très sombres pressentiments. « Elle s'y regardait comme une étrangère, et dans un lieu d'emprunt : elle ne pouvait croire qu'elle fût chez elle, comme elle le disait à ses filles, et n'y commandait plus qu'avec répugnance. » Ce qui assombrissait davantage son âme pieuse, c'est que la chapelle avait été interdite par Expilly et Gomaire, et que, d'ailleurs, il était presque impossible d'avoir un prêtre pour célébrer, à demeure, les saints mystères. La prière n'était pas, pour cela, interrompue au Bot ; elle en était d'autant plus fervente, si l'on peut ainsi parler : grâce à elle, en effet, ils se préparaient aux dangers que, de tous côtés, on leur annonçait. « Mme de Saint-Luc travaillait à rompre ses attachements les plus légitimes, réglait toutes ses affaires, mettait tout en ordre, s'attendant à faire un voyage qui serait peut-être suivi pour elle par celui de l'éternité. » En réalité, c'était le dernier séjour au Bot ; on le pressentait.

Les *agitations* et les *incertitudes* recommencèrent au bout de fort peu de temps. On parlait, aux alentours, d'arrestations pour Carhaix, Morlaix, Landerneau... On citait des noms très connus. Victoire et sa mère se mettaient, fiévreusement, à faire « le ballot commun », pour n'être pas prises au dépourvu. Puis, le zèle se ralentissait, ou le cœur manquait. Le père, lui, avec ses soixante-treize ans [1], sa santé chancelante et son

[1] C'est probablement pendant ce séjour qu'il obtint de la municipalité de Quimerc'h un passeport et un certificat de résidence, pour lequel la municipalité encourut les reproches du Département. (*Archives nationales*, Tribunaux révolutionnaires, carton W I *bis*, cote 422, n° 958, 3e partie). On y trouve

humeur paisible, « roulait en son cerveau maintes et maintes pétitions, sages et judicieuses, que la raison et l'humanité seules devaient faire entériner [1]. » La réalité brutale brisa ces rêves.

Un matin, la cuisinière du château revient du marché. Elle est toute hors d'haleine. On l'entoure, on la questionne : « Eh bien — dit-elle en sanglotant — en peu de moments arriveront à ma suite des gendarmes pour enlever les maîtres... Le chef est destiné pour Carhaix ; la prison du Faou est destinée aux dames... » La prison n'effraie pas : on s'y attend. Mais cette séparation sera pire que la mort. Cependant on se console mutuellement, et on se fait de mutuels adieux. Un quart d'heure se passe. Survient un détachement de gendarmes à cheval. Le chef va trouver le maître du château, qui est au lit, et lui fait part de sa mission. « On demande pour où. — C'est pour Carhaix, toute la famille. — Mais pour quand ? — Pour tout à l'heure. Hâtez-vous... Vous devez, ce soir, coucher dans la prison du Faou. Demain, vous reprendrez la route de Châteaulin pour vous rendre à Carhaix. Tels sont nos ordres. » On voudrait quelques heures de délai, et que, sans prendre le chemin du Faou, on parte pour

ce signalement : « Nous soussignés... sur la demande qui a été faite par le citoyen Conen, certifions, sur l'attestation de... qu'il se nomme Gilles-René Conen (de Saint-Luc), âgé de soixante-treize ans commencés, vivant de ses rentes ; a cinq pieds un pouce passant, visage assez rempli, yeux bleus, bouche médiocre, menton rond, front large, cheveux blancs, sourcils gris ; demeurant à sa terre du Bot, depuis vingt ans sans interruption, qu'il a cessé d'être membre du ci-devant Parlement de Bretagne ; en foi de quoi... »

[1] *Journal* de Victoire. Elle a pris le style juridique de l'ancien président à mortier.

Châteaulin, directement. Une estafette est envoyée, avec cette supplique, au tribunal.

Cependant midi arrive. On se met à table, « dans un morne silence. » Les gendarmes mangent avec appétit. Les propriétaires touchent à peine aux mets qu'on leur sert. « L'estafette arrive : point de grâce; » mais, sans retard, on doit partir pour Châteaulin. Enfin, « le tout s'apprête ».

« Ce n'était que sanglots, dans toute la maison, des gardiens et gardiennes orphelins. Les larmes qui coulaient de leurs yeux décelaient la douleur de leur âme. Perdre ainsi des maîtres chéris !... Et pour où ?... Et pour combien ?... Pour les partants, quoique le cœur fût douloureux, ils faisaient cependant bonne contenance. Leur soumission à la divine Providence les soutenait... On part enfin ; et dans peu de temps on a perdu la vue du château dont on s'éloigne à regret, ignorant si jamais on le reverra... Dans ces parages, à droite, à gauche, on rencontre de braves villageois, dont la mine triste et allongée prouvait assez la peine de se voir ainsi arracher des seigneurs tendrement chéris. La vue du cortège les tenait dans une telle stupeur qu'à peine quelques-uns osaient jeter de langoureuses œillades et s'incliner légèrement : du reste, leur taciturnité et leurs larmes prouvaient assez les sentiments de leur cœur [1]. »

Victoire nous a raconté le départ. Le voyage fut presque aussi triste. Seuls les gendarmes, pour charmer la monotonie du chemin et faire diversion, fredonnaient « maints et maints couplets, à la *sans-culotte.* » Il

[1] *Journal* de Victoire.

était neuf heures du soir, quand on acheva la première étape. Les voyageurs s'apprêtaient à dîner, et à se reposer, « à l'hôtellerie ordinaire », quand le doyen des gendarmes vint leur signifier que, *pour la plus grande égalité*, ils passeraient la nuit à la prison : perspective peu réjouissante, car, où pouvaient à peine tenir six hommes à l'aise, on avait logé vingt-six voleurs ou assassins, « vrai gibier de galère ». Avec « *du comptant* », les prévenus firent valoir leur droit et leurs raisons, qui furent agréés.

Au matin, une escorte plus courtoise remplaça celle de la veille : elle eut, pour les prisonniers, des « procédés honnêtes ». La route se fit lentement, mais plus à l'aise. « Enfin on aperçoit le terme du voyage. Le cœur s'émeut, et l'esprit, malgré soi, roule de noires réflexions... » On se dit tout bas : « Nous entrons dans ces lieux, mais Dieu sait si nous en sortirons... En cela, comme en tout, il faut dire un grand *fiat*, bénir la main qui châtie sans doute pour le mieux, adorer la croix qui est présentée. Aussi à la vue de cette ville — Carhaix — hôtel des captifs, chacun s'écrie intérieurement : *O crux, ave* [1]. »

La prison était l'hôpital de Notre-Dame-de-Grâce, où les Augustines, qui le desservaient, avaient opposé, l'année précédente, une si belle résistance aux persécuteurs. On citait encore le mot sublime d'une jeune hospitalière qui s'apprêtait à signer l'acte de refus de quitter la clôture. malgré les plus belles promesses. L'administrateur lui disait : « Madame, il n'y a pas d'encre dans la plume — Monsieur, si l'encre manque,

[1] *Journal* de Victoire.

j'ai du sang dans les veines ! » Elle était, par les sentiments religieux. vraie sœur de Victoire.

L'hôpital avait été d'abord transformé en caserne, et, de ce fait, à peu près entièrement « dégradé » par les soldats ; il devint ensuite une prison, sale et repoussante, où il n'y avait ni chaises, ni tables, pas même un pauvre grabat. Or les guides avaient dit aux prisonniers qu'ils ne manqueraient de rien...

La famille Conen de Saint-Luc pénétra dans la prison, en deux bandes : les deux filles, en premier lieu, « pour dérouler les ballots et préparer les logis » ; une heure après, c'était le tour des parents. « On les avait introduits dans une chambre assez vaste, dont les toiles d'araignées faisaient la tapisserie ; la poussière et le fumier en étaient le seul ornement. Moyennant un balai sec... on fut bientôt en état de prendre assises. Chacun était accablé de fatigues ; et, pour fauteuils moëlleux à nous tendre les bras, le plancher seul était offert. » Une soupe servie sur la terre nue, une tartine de pain sec, une cruche d'eau d'emprunt, tel fut « l'attirail du premier repas ». La première nuit fut mauvaise. Les gardiens de la prison « riaient, chantaient, dansaient, se promenaient dans des escarpins de bois. »

Le lendemain, on fit connaissance. La compagnie était assez nombreuse. Mais tous les jours, ou presque, survenait une « bande nouvelle ». Dans l'espace d'un mois, là où vivaient trente religieuses, on empila cent cinquante et jusqu'à deux cents personnes : de tout âge, de toute condition, de tous pays, de toute opinion, de toute religion. Des présidents de club et des femmes de représentants à l'Assemblée coudoyaient

des aristocrates; des religieuses, des paysannes *fanatiques* [1] (lisez : *bonnes chrétiennes*) étaient obligées d'entendre, tout le long du jour, les blasphèmes et les imprécations de deux ou trois vauriens qui se vengeaient sur le ciel d'avoir été logés à l'ombre d'une prison. Mais, peu à peu, dans cette *arche de Noé*, tout se tassa : on s'aménagea, du mieux ou du moins mal qu'il fut possible; et, la douce charité aidant, la vie devint moins insupportable. Les Conen de Saint-Luc y trouvèrent, où y accueillirent, plusieurs de leurs amis et connaissances.

Le 23 octobre [2], M. de Saint-Luc répondait « au citoyen Silguy », son gendre, qui lui avait annoncé la naissance d'un fils. Il félicitait Angélique de l'heureux accouchement, et disait : « ... Les douleurs qu'elle ressent de notre nouveau domicile... nous confirment bien sa tendre amitié pour nous... Mais exhortez-la, de notre part, à se faire une raison... comme nous, avec la résignation que nous avons à la volonté de Dieu... Nous sommes, à présent, environ 80, y compris Mme de Kervéléguan, les pauvres Toulancoat [3]... Ils n'ont rien, ainsi que bien d'autres; on doit pourvoir à leur subsistance... Nous sommes obligés de faire notre *tamponne* [4]... Heureusement nous avons une chambre à feu pour hommes. Ma femme et mes deux filles — Victoire et Euphrasie — sont dans deux cel-

[1] C'était la langue du temps.

[2] Le signataire a mis : « 23 octobre 93, vieux style, ignorant le nouveau. » Le district a corrigé : *Ce jour 3 du 2e mois de l'an 2e de la République française une et indivisible.*

[3] Mme de Toulancoat, 80 ans, était là, avec ses deux filles et ses deux fils. Euphrasie, en 1795, épousa l'un d'eux.

[4] Cuisine et ménage.

lules, une seule ne pouvant les contenir toutes trois. » Mme de Saint-Luc, dans une lettre, envoyée dix jours plus tard « à la citoyenne Silguy, au Mesmeur, près Quimper », confirmait ces sentiments et complétait les nouvelles : « ... Ne te livre pas, ma chère enfant, au chagrin de notre situation. En prison, et privés de toutes nos commodités et même des choses nécessaires à nos âges et à nos infirmités, nous nous soutenons, grâce à Dieu ; nous avons le cœur libre et en paix dans la captivité. La religion, la douce consolation de tous les malheureux qui ont le bonheur de croire, nous donne l'espérance d'une meilleure vie après ce triste exil. C'est un bien qu'il n'est pas dans la puissance des hommes de nous ôter. Elle a fait la force des martyrs dans les tourments ; elle sera la nôtre dans la prison... Nous sommes déjà 150, dans une maison qui était l'habitation de 30 filles. Ce sera merveille, si la peste ou la famine ne vient pas abréger nos tristes jours... Les derniers venus seront des plus mal placés : il n'y a plus que le grenier, froid comme une glacière, l'avant-chœur et le chœur (de la chapelle) à emplir. » Trois jours plus tard, elle ajoute : « On attend 40 femmes de Recouvrance. Cela fera plus de 200 personnes, dans ce triste séjour. »

Les détenus avaient peine, quelquefois, à se procurer la nourriture nécesaire, et à « un prix excessif ». Du *berceau*, c'est-à-dire du Bot, on venait « tous les jours apporter de petites provisions », qui étaient partagées avec les plus nécessiteux. Mais, ce qui leur coûtait le plus, surtout aux jeunes, c'était le manque d'air et d'exercice. « Il y a bien ici un jardin. Mais des gardiens vigilants en défendent l'entrée, craignant



EUPHRASIE CONEN DE SAINT-LUC

(Pastel peint par VICTOIRE *dans la prison de Carhaix.)*

F. & J. Lecoq, Angers

apparemment que nous ne prenions l'essor par dessus les murs ; mais nous n'en avons ni l'envie ni les moyens [1]. » Le *Journal* de Victoire et sa VIE, écrite par sa sœur, achèvent le tableau : « Sans cesse on faisait des visites les plus effrayantes, et on leur enlevait pour les soldats, leurs frères d'armes — disait-on — les choses de première nécessité ; plusieurs fois, on fit au club (de Carhaix) la motion de les égorger... L'humidité, la pluie, le froid, le vent, l'air épais (le brouillard), tout pénétrait dans leur triste demeure et conspirait contre eux. La maladie enleva plusieurs personnes, quelques-unes sans qu'elles pussent obtenir ni remèdes, ni médecins, ni aucun secours spirituel. » Et ceux-ci, à qui on proposait le curé constitutionnel, le refusaient, pour ne pas entrer en participation de son schisme ou de son hérésie.

Dans cette réunion composite, qui était vraiment un abrégé du monde ou de tous les mondes, Victoire pratiquait toutes les vertus, les « petites » et les grandes : la douceur, la patience, la résignation, la charité, le zèle. Son ingénieuse charité lui faisait trouver le moyen, en se privant, de soulager les indigences qui ne manquaient pas dans cette prison. Sa gaieté était, dans ce réduit sale et froid, un rayon de soleil. Son égalité d'âme, parmi toutes les sautes d'humeur qui bouleversaient la vie des autres, ramenait la paix en plus d'un cœur ulcéré.

Cette paix intérieure, cette force d'âme, qui rayonnaient autour d'elle et finissaient par s'imposer aux autres ; cette gaieté saine et communicative, signe

[1] Lettre de Victoire à Angélique, 15 novembre 1793. (*Archives de la Retraite de Quimper*).

de l'innocence du cœur; d'où lui venaient-elles, sinon de la maîtrise parfaite qu'elle avait, par la grâce, sur ses passions? Car elle souffrait, comme les autres, et parfois, étant très sensible, plus que beaucoup d'autres; même elle aurait voulu, en souffrant davantage, épargner toute peine à ceux qu'elle aimait, à son père et à sa mère. Précisément, les *notes intimes*, écrites dans la prison de Carhaix, s'ouvrent sur le commentaire de la parole du Christ au jardin de Gethsémani : « Mon âme est triste jusqu'à la mort! » Quelle était donc la tristesse qui parfois s'emparait de son âme? Elle parle ainsi à Jésus :

« Ce sont les paroles qui sortirent de votre bouche, ô mon divin Jésus, dans cette douloureuse agonie où vous vous trouvâtes réduit au Jardin des Olives. Elles semblent bien convenir à ma disposition présente. Oui, j'ose les répéter après vous : *Mon âme est triste jusqu'à la mort!* Il me semble que les douleurs de la mort m'ont environnée de toutes parts, et que je suis incapable d'aucun autre sentiment que de celui de la douleur.

« Ce qui causait la vôtre, divin Sauveur, dans ce Jardin solitaire, (ce) n'était pas la vue de vos souffrances, que vous aviez ardemment désirées, mais celle de la perte de tant d'âmes qui en abuseraient.

« Je crois pouvoir le dire en vérité, ce n'est pas tant la perspective de cette carrière de misères et de tribulations qui s'ouvre devant moi — et dont vous seul connaissez le terme — qui fend mon cœur de tristesse et de douleur; c'est la pensée déchirante... des maux affreux auxquels sont exposés, de toutes parts, vos ministres fidèles, par les décrets lancés contre eux.

Quoi? Dans un royaume autrefois si chrétien, voir les ministres du Seigneur ignominieusement trahis! Plus ils sont persécutés, méprisés, plus ils me deviennent chers, respectables, dignes de toute vénération. Avec quelle joie je donnerais ma vie pour la leur!

« Quand je jette les yeux sur des parents [1], des amis exilés, manquant probablement de tout, et dont quelques-uns peut-être n'existent plus, voilà pour moi un nouveau sujet d'inquiétude et de douleurs!

« Quand je pense au séjour que nous avons quitté [2], aux alarmes que nous pouvons avoir à son sujet, la tristesse et l'effroi agitent malgré moi mon esprit et mon cœur...

« Quand je jette les yeux sur ma misère personnelle... mon cœur se sent troublé.

« Mais surtout, ô mon Dieu, quand j'envisage cette entière privation de tous les secours et de toutes les consolations de la religion, dans un moment où ils me seraient si nécessaires, je sens mon âme pénétrée d'amertume.

« D'un autre côté, ô mon Dieu, tout contribue à m'affliger : sans cesse on vous offense, par paroles et par actions. Dans un lieu où l'on ne devrait penser qu'à se préparer à mourir en sanctifiant la pénitence, on ne pense qu'à rire, à se divertir, à charmer son ennui. Vous êtes oublié, offensé, négligé, méconnu, parmi ceux même qui semblent être de votre parti.

« Miséricorde! Je vous la demande, ô mon Dieu, pour moi et pour tous les hommes. Appliquez-nous les fruits de votre Passion et de votre mort. Sanctifiez nos

[1] Ses frères.
[2] Le Bot ou la maison de la Place-Neuve.

souffrances par les vôtres, et faites qu'elles nous soient salutaires en servant à l'expiation de nos péchés. Ainsi soit-il. »

Victoire trouvait son repos dans la méditation des mystères de Jésus souffrant. Peu après, elle fit encore son oraison sur cette parole, qui fait suite à la première dans l'Évangile, et qu'elle appliquait à sa captivité : « *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi!* » Dans le même temps, le dernier dimanche après la Pentecôte [1], elle déplorait *les malheurs de l'Église en France :* c'était, nous l'avons vu, un des sujets qui lui tenaient le plus au cœur. Pour ne pas trop briser le cours de notre récit, mais aussi pour ne pas priver le lecteur de ces pages où l'âme religieuse de Victoire mêle, au cri de sa douleur, ses prières et ses espérances pour la restauration du culte chez nous, nous plaçons ces deux méditations à la fin de ce volume [2]. La lecture en est douce et nourrissante. Et le cœur, dont on sent les palpitations, est éloquent dans l'expression de ses craintes, de sa douleur, et de son amour.

Dans ce cœur, il y avait des combats. La vie de l'homme sur cette terre n'est-elle pas un combat sans trêve, intérieur et extérieur? Sans cela, il n'y a pas de triomphe. La lutte est la condition essentielle de la vertu, et aussi des conquêtes que nous avons à faire et que Dieu nous demande. Les souffrances intimes de Victoire, qu'elle gardait pour elle, puisqu'elle n'avait guère que le sourire sur les lèvres et qu'elle était comme

[1] Fin novembre 1793.
[2] Appendice III.

la lumière de sa noire prison, retombèrent en rosée salutaire sur ses compagnons de captivité.

Elle était bien toujours une « Demoiselle de la Retraite », appliquée à son salut et au salut des autres. Elle ne se contentait pas de gémir sur les blasphèmes et sur les impiétés de ceux qui l'entouraient ; elle essayait, discrètement, de leur faire du bien. Il y avait, dans cette *arche de Noé*, un jeune homme qui faisait parade d'athéisme et ne reconnaissait même pas l'*Être suprême* que Robespierre proposait à la vénération des Français. Victoire l'apprit ; elle sut aussi que ce jeune homme, la prenant pour une religieuse véritable, ne pouvait penser à elle, ni surtout la regarder, sans qu'un flot de colère montât de son cœur à ses lèvres pour s'épancher en mots obscènes ou blasphématoires. Elle pria pour lui ; et, avant de lui montrer les égards et les soins qu'elle prodiguait à tant d'autres, elle suivit une autre inspiration. Elle tournait facilement des vers. Elle composa une pièce, qu'elle adressa au jeune homme. Il se piqua au jeu, et répondit par une autre pièce. La joute littéraire ainsi engagée finit par sa conversion. Tous les chemins mènent à Rome, même la poésie ; mais il faut qu'elle soit au service de la sainteté.

« D'autres (prisonniers), touchés de la grâce et admirant une religion qui produit tant de vertus, changèrent de vie, et ont eu depuis une conduite très chrétienne. » C'est tout ce que nous apprend Mme de Silguy. Mais il n'est pas nécessaire, encore que cela nous fût plus agréable, de mettre des noms sur ces faits : il suffit de savoir que la vertu de Victoire était aimable et faisait désirer à d'autres de l'imiter.

Cette gaieté, vrai indice d'une âme innocente, et que le monde s'explique parfois difficilement, s'est exprimée dans une petite œuvre littéraire, qui a été l'une des consolations de ces mois si affligeants. Elle a pour titre *Journal historique tragi-comique de notre séjour dans la prison* [1] (de Carhaix). Elle est le produit de deux auteurs, unis par les liens du sang et de l'affection : Victoire, et sa jeune sœur Euphrasie, sa compagne de détention, gaie et enjouée comme son aînée. Il n'est ni exagéré, ni injuste, d'affirmer que l'auteur principal fut Victoire, pour le dessein comme pour l'exécution. Le *journal* est composé de deux épîtres, précédées de deux envois explicatifs, aux Dames de Crémar et de Kerlot [2], *amies et connaissances* détenues à Kerlot (Quimper) et à Crémar [3], près de Quimper. Ces amies, les deux sœurs les avaient attendues pendant la première quinzaine de leur détention à Carhaix; elles étaient aux aguets, « à chaque venue d'une bande nouvelle ». Mais, pour leur bonheur personnel, ces Dames étaient restées à Kerlot et à Crémar. C'est pourquoi, de Carhaix, les anecdotes de prison leur furent envoyées, pour les dérider, mais à charge de revanche. On ne sait s'il fut répondu à ce double envoi, qui résumait le séjour dans la prison : premièrement, « depuis le moment de notre prise de corps, le 10 octobre, jusqu'au 12 novembre 1793, an IV de la liberté »; secondement, « depuis la mi-

[1] Publié dans la collection *Saint-Michel*, chez Téqui (1905).

[2] Celles-là ne sont nommées que dans l'envoi de la seconde épître.

[3] Crémar, Créach'-Marc, montée de Marc, est un manoir situé près de Quimper, non loin de la chapelle Saint-Marc, sur le coteau. La propriété. qui s'appelle aujourd'hui *Kernizy*, est habitée par les religieuses de la Miséricorde.

novembre jusqu'à la mi-décembre de la même année [1] ».

Au premier abord, le lecteur pourrait croire, d'après le ton toujours enjoué et le style quelque peu précieux par endroits, à une petite mystification. Peut-être a-t-il semblé bon de dérouter la police, si le manuscrit, expédié par des voies détournées et secrètes, était tombé entre ses mains. Mais, à la réflexion, il apparaît visiblement que le travail a été une recréation consolante pour les deux écrivains, et que l'enveloppe ne dissimule même pas « les souffrances, les privations et les angoisses de l'incarcération », qu'il est aisé de découvrir. « Il y a même entre la forme et le fond un contraste poignant. Mais quelle énergie de caractère suppose cette façon de raconter ses propres malheurs ! [2] »

Nous avons suivi ce journal pour écrire les premières pages de ce chapitre : aucun guide n'était plus indiqué. Mais, pour en donner quelque idée à ceux qui ne le connaissent pas, il est à propos de citer encore une ou deux pages.

Voici, d'abord, la note sérieuse, à peine voilée, à la fin de la première épitre : « Faute d'anecdotes nouvelles, je finis; et cela, pour dire un mot de l'*avantage d'être en prison*. On n'est plus comme ci-devant, tel qu'un oiseau sur la branche, ne sachant, le soir, en se mettant au lit, si on pourrait dormir tranquille jusqu'au lendemain. Mais ici, en se levant le matin de

[1] Une troisième partie, restée manuscrite, va du 20 janvier au 31 janvier 1794. On y trouve le récit du transfert de Victoire de la prison de Carhaix à celle de Quimper. Elle doit être l'œuvre unique d'Euphrasie. Sa petite-fille, Mme de Réals, a donné ce manuscrit à la Retraite de Quimper et d'Angers.

[2] P. Debuchy, p. 54, *note*.

son grabat, on a la ferme certitude et la douce confiance qu'on y rentrera le soir. On est aussi délivré de la crainte d'être capté, puisque c'est déjà fait... On se livre avec transport au plaisir de penser qu'on peut encore être libre, et courir. Après la pluie vient le beau temps, et souvent on n'est jamais plus près du calme qu'après un violent orage. Disons donc, finalement, que ce que Dieu permet est toujours pour le mieux et tourne au bien de ses élus. C'est, de la part de nos maîtres actuels, une correction fraternelle qui servira à nous *dégâter* et à nous rendre bien sages et bien aimables. Nous y aurons appris de quoi nous sommes capables, et à connaître nos forces, sur quoi chacun se faisait un peu illusion. De la part de notre Dieu, c'est un châtiment paternel, qui peut nous être grandement utile et salutaire... La croix est la clef du paradis et la divine échelle qui nous servira à gravir la montagne qui conduit à la bienheureuse éternité. Dieu nous donne la grâce d'en faire bon usage ! » Le sourire est mêlé aux larmes.

Il n'y a que le sourire, et la charité toujours, dans le portrait de « l'épouse d'un de nos douze cents législateurs » qui ne s'attendait pas à être cueillie et mise en tel lieu. « Se trouver isolée au milieu d'une société si différente d'opinion, et qu'à peine autrefois elle daignait regarder, n'était pas pour elle petite peine. Elle en convenait bonnement, et débitait, tout le long de la route, que certaines gens (*les aristocrates*) allaient bien se moquer d'elle : c'était son gros crève-cœur. Elle se trompa, et vit qu'il n'est pas d'êtres plus honnêtes et plus compatissants que ceux qu'elle méprisait. On lui prouva qu'il suffit d'être malheureux

pour intéressser... De fait, elle était digne de pitié, étant encore novice dans le malheur et la persécution, où depuis longtemps les autres étaient profès... La comparaison des fêtes et des plaisirs, dont elle était naguère l'âme et l'ornement, avec les désagréments et la triste obscurité d'une prison, était vraiment déchirante pour son âme sensible et peu aguerrie à la contradiction... » Suit la liste de ses déconvenues, qui serait trop longue.

Aux travaux d'esprit, Victoire unit les travaux d'art : non tout à fait dans les premières semaines, où elle était très occupée, mais un peu plus tard. Il est de cette époque, le délicieux et si vivant portrait, peint au pastel, où elle a représenté sa sœur Euphrasie, avec le fichu, les dentelles du temps et l'édifice compliqué de sa chevelure. Nous l'avons reproduit dans ce livre. Elle y confectionnait aussi les emblèmes du Sacré-Cœur. Un de ces emblèmes est conservé avec une religieuse vénération à la Retraite de Quimper. Il a été reproduit à des centaines d'exemplaires, en 1894, comme souvenir du centenaire de sa mort glorieuse.

La prison de Carhaix fut, pour Victoire, le vrai noviciat du martyre. Dieu la conduisait d'étape en étape, jusqu'au but suprême. A chaque halte sur le chemin, il la sollicitait de s'offrir librement à lui, la préparant ainsi, peu à peu, au suprême sacrifice. La belle méditation du Vendredi-Saint contenait l'une de ces oblations spontanées de la pieuse victime. L'heure de la consommation approchant, le Cœur de Jésus pressa Victoire de réitérer son offrande. Le 27 janvier 1794 était l'anniversaire de son baptême. De la prison de Carhaix, sa prière monta jusqu'au ciel, en

témoignage de l'humilité, de la reconnaissance, et du pur dévouement de la chrétienne qui faisait à son Dieu, de nouveau, le sacrifice de sa vie :

« *Que rendrai-je au Seigneur pour tous les biens dont il m'a comblée ?*

« C'est ce que je puis dire aujourd'hui, ô mon Dieu, en me rappelant la faveur ineffable que vous m'avez faite de me recevoir au nombre de vos enfants, préférablement à tant d'autres qui sont demeurés ensevelis dans les ombres de la mort.

« Si l'anniversaire de ce jour excite ma reconnaissance, il excite aussi dans mon cœur des sentiments de douleur et d'amertume, quand je pense aux péchés innombrables que j'ai eu le malheur de commettre depuis mon baptême, et qui ont souillé cette robe d'innocence dont j'avais été revêtue sur les fonts sacrés. Ah ! que ne peuvent mes larmes effacer à jamais toutes mes iniquités, rendre à mon âme son entière innocence ! Je la rachèterais volontiers au prix de mon sang...

« Le second sujet de ma douleur est de passer si tristement un jour si précieux pour moi, sans pouvoir, comme de coutume, me purifier dans le bain sacré du sang adorable de Jésus-Christ, et me nourrir de sa chair divine et vivifiante... C'est encore un sacrifice de douleur que j'offre à Dieu en expiation du peu de profit que j'ai malheureusement tiré, jusqu'ici, de dons aussi précieux. Plaise à votre bonté, aimable Sauveur, ne me les pas retirer pour jamais ! Que l'année prochaine, *si je vis*, je sois plus heureuse ! Que j'aie encore, avant de mourir, la consolation de m'approcher des sacrements !

« Rappelle-toi, ô mon âme, que par le baptême le signe sacré de la croix a été imprimé sur ton front, pour te faire souvenir du courage qui doit t'animer à porter la croix de Jésus-Christ ton Maître, à y mourir avec lui, comme lui, et pour lui, s'il l'ordonne ainsi.

« Je partagerai avec mon Sauveur le calice de ses douleurs, et je recevrai de sa main toutes les souffrances, en union avec les siennes ; c'est ce qu'exige ma reconnaissance... *Ce fut à trente-trois ans qu'il termina son sacrifice. Tu viens d'atteindre cet âge. Et ne serais-tu pas trop heureuse que ton Dieu voulût te donner avec lui ce trait de conformité, de terminer ta course au même âge que lui? C'est ce que tu as souvent désiré; et les circonstances actuelles rendent la chose très possible...*

« Depuis trois années que j'ai été obligée de quitter ma chère solitude [1], vous m'avez préparée, ô mon Dieu, par bien des sacrifices, à celui de la vie, que vous exigez peut-être en ce moment... Si mon cœur n'a pas été joyeux et fervent dans la souffrance, il a au moins, je crois, été en tout soumis et résigné, malgré la faiblesse de la nature. C'est dans cette même disposition que je vous fais ici le sacrifice de ma vie, et que j'accepte la mort dans le temps et de la manière qu'il vous plaira, ici [2] ou ailleurs, sans consolation, sans secours, par le glaive, par le feu, par la faim ou la misère, ce que vous voudrez et comme vous le voudrez : vous êtes mon Dieu, et mon sort est entre vos mains. Sauvez seulement pour l'éternité une âme que vous avez rachetée de votre sang. »

[1] La solitude de la Retraite.
[2] A Carhaix, dans la prison.

Paroles et offrande très belles, que seule surpassera la mort, plus belle encore, vraiment sublime.

Le souvenir des absents planait sur cette morne prison de Carhaix. Les lettres des deux fils ne pouvaient pas être reçues. Mais les deux ménages, de Silguy et de Lantivy, venaient faire visite ou écrivaient. Parmi les nombreux enfants de Mme de Silguy, l'aîné, Jean-Marie, était très aimé de Victoire; elle l'avait excité et aidé, on s'en souvient, dans ses essais de dessinateur et de peintre. Il avait écrit à sa grand'mère, quelques jours auparavant, vers la mi-janvier. Mme de Saint-Luc lui répondit, le 23, par cette gracieuse lettre, où le cœur de Victoire, bien que son nom ne s'y trouve pas, était certainement de moitié : « ... Je vous remercie, mon cher petit Jean-Marie, de votre très jolie lettre. Tout ce qui me vient de mon cher petit-fils fait grand plaisir à bonne maman, parce qu'elle espère que son petit Jean sera un bon garçon, bien vertueux ; qu'il écoutera, avec beaucoup d'attention et de respect, les leçons et les conseils de sa petite maman Angélique pour devenir un bon chrétien... Il faut que mon cher petit Jean n'oublie jamais qu'il est chrétien, et qu'il faut en faire les œuvres pour mériter le ciel. Sa bonne petite maman lui apprendra en quoi consistent les œuvres d'un bon chrétien... J'embrasse mon cher petit Jean et le prie de recevoir de petites étrennes : elles sont un peu minces, mais un jour elles seront plus considérables, si la nation n'achève pas de la ruiner. Les petites étrennes serviront à avoir des crayons pour dessiner; et le petit Jean fera un bouquet à bonne maman qui le recevra, avec grand plaisir, de son petit

ami. *Embrasse* pour moi la petite maman, le papa et toutes les petites sœurs. »

La méditation de Victoire est du 27 janvier. La lettre de la grand'mère, qui balbutie dans la langue de son petit-fils, est du 23, du même mois. Si la mère et la fille, semblables par leurs convictions religieuses et leur résignation, pensent à la croix, elles ne se figurent pas, pourtant, qu'elle est si proche. Dans le commun malheur, les membres de la famille qui sont réunis à Carhaix goûtent la consolation de souffrir et de prier ensemble. Tout à l'heure va retentir, dans leur ciel sombre, le premier coup de tonnerre qui annonce l'orage et troublera, pour toujours, leur demi-sécurité.

CHAPITRE NEUVIÈME

La séparation. — Victoire est transférée de Carhaix à Quimper. — Lettre à Mme de Silguy, au cours du voyage. — Lettre à Mlle de Marigo. — La méditation du 2 février 1794. — L'installation. — Les premiers jours. — La séquestration. — Visites de Mme de Silguy. — L'offre de Mlle de Marigo. — Lettre de Victoire à Mlle de Larchantel. — Lettre à Jean-Marie de Silguy. — Lettre du père de Victoire. — Supplique à l'accusateur public. Victoire demande à être jugée à Quimper ou à Brest, plutôt qu'à Paris. — La prison et ses horreurs. — Les deux mégères. Vengeance d'une chrétienne. — Le marchand de sel. — L' « ange de la maison ». — Certitude du départ pour la Conciergerie. — Sacrifices et peines intérieures. — L'abbé Riou, recteur de Lababan. L'absolution. — La dernière joie de Victoire : réception du portrait de son oncle. — Les pelotons de fil.

La séparation se fit le 31 janvier 1794. Elle fut très douloureuse, autant qu'imprévue.

Deux gendarmes se présentèrent à la prison de Carhaix, demandèrent Victoire Conen de Saint-Luc et lui signifièrent, simplement, qu'ils avaient l'ordre de la « conduire en diligence à Quimper, ...pour être interrogée ». Leur présence inattendue la fit « un moment pâlir ». Mais son âme était maîtresse de son corps, et,

si elle ne pouvait éviter cette première impression très naturelle, elle ne tarda pas à se reprendre. « Il n'en fut pas de même, écrivait-elle, de mon pauvre papa et de ma chère maman, dont je laissais les cœurs pénétrés (de douleur), quoique incertains encore sur l'objet de cette réquisition et sur la décision de mon sort... [1] » Attention maternelle de la Providence qui, en permettant que la cause du transfert ne fût pas révélée à Victoire ni à ses parents, leur épargna une trop vive émotion au moment des adieux.

Voilà donc Victoire partie pour Quimper — non pas le 31 janvier, car on ne trouva pas de cheval ce jour-là pour elle, mais le lendemain seulement. Ses parents se perdaient en conjectures sur les motifs du transfert. Elle, ne se fit pas illusion sur la gravité de l'affaire : en pleine Terreur, c'était là un mauvais son de cloche. Elle partit donc, sans trop de soucis en tête, à cheval, entre les deux gendarmes, par la pluie et le vent. Arrivée, le soir du 1er février, à Pleyben, elle écrivit à Mme de Silguy, selon la recommandation de ses parents, la lettre que voici [2] :

« De peur, ma chère amie, de n'avoir pas le temps, ou la liberté, de t'écrire à mon débotté à Quimper, je prends le parti de le faire d'ici... J'ignore quel est mon prétendu crime. Mais, comme la conscience ne me reproche rien, je suis fort tranquille et abandonne mon sort entre les mains de la Providence, qui, j'espère, aura soin de moi. J'ignore, également, si on me *dépochera* à la prison ou en quelque autre maison d'arrêt. Mais je veux te prévenir de ma position, afin que mon

[1] Lettre à Mlle de Marigo, du 4 février.
[2] Ecrite le matin du 2.

beau-frère (ou toi) tâche de me rendre quelque service et vienne faire un petit tour ici (à Quimper) : c'est ce que m'ont commandé de te dire papa et maman, que j'ai laissés bien portants, mais pénétrés de cet enlèvement inattendu. Je ne croyais pas être un personnage assez intéressant pour figurer ainsi : je vais à cheval, et j'ai un temps bien vilain par la pluie et le vent. Mais c'est égal : il faut prendre la croix avec ses dimensions. Adieu. Prie pour moi et ne t'affecte pas...

« J'ai couché ici chez une amie et connaissance de la Retraite, qui me fait mille amitiés. Il y a aujourd'hui douze ans que j'y entrai. Je ne m'attendais pas, douze ans après, à figurer ainsi, à pareil jour, entre deux gens d'armes. Mais que Dieu soit béni de tout ! Mon sort est entre ses mains. Avec la religion, on peut nous faire souffrir, mais sans nous rendre véritablement malheureux ; et elle nous fait même trouver de la douceur et de la consolation dans les plus cuisantes croix [1]. »

Le 2 février au matin, elle repartit, dans le même équipage, par un temps plus mauvais encore que la veille. Elle a raconté elle-même cette journée, non sans humour, à la manière des preux d'autrefois, dans une lettre du 4 février envoyée à sa supérieure, Mlle de Marigo, qui était cachée à la Coudraie. Le ton est toujours le même, affectueux et gai.

« Quimper, 4 février 1794. — *En prison.*

« Ma très chère, très respectable et bien-aimée amie. — Au nom de Dieu, ne vous scandalisez pas et ne vous affectez pas trop de l'en-tête de ma lettre : nous sommes

[1] *Archives de la Retraite.* Toutes les lettres qui suivent y sont puisées.

dans un temps où il ne faut pas se scandaliser facilement, et surtout ne s'étonner et ne s'affecter, s'il se peut, de rien. » (Elle raconte la journée du 31 janvier et du 1er février. Elle ajoute :) « Nous poussâmes jusqu'à Pleyben d'où, le lendemain vers sept heures, nous prîmes la route d'ici. En dépit de l'intempérie de l'air, qui nous ménagea encore bien moins que la veille, nous voulûmes donc nous épargner du chemin et pousser plus vite. On nous fit prendre une route de traverse, inconnue pour nous. Il ne devait y avoir que deux lieues de mauvais chemin... Mais notre conducteur nous ayant, par la perte de son sabot, faussé compagnie, nous nous trompâmes de détours et ne retrouvâmes la grande route que vis-à-vis de Kerfeunteun. Nous eûmes des chemins abominables, où on avait plus d'eau que de terre. Notez que mon cheval était borgne ; en tout il n'avait qu'un étrier. On me l'avait même présenté, aussi, avec le licou seul et sans bride ; mais c'était par trop, et j'en fis chercher une. Bien m'en prit : car sans cela je me serais cassé le col : mon cheval s'abattit une fois net sous moi. Mais, Dieu merci, j'ai eu la force de le relever avec la bride, sans me démonter, et je ne me fis nul mal.

« La pluie nous accompagna plus constamment que le soleil : elle tombait souvent à torrents, et la force du vent la rendait encore plus désagréable. Je pouvais dire être quelquefois entre deux eaux, et j'ai pris un petit bain qui me rafraîchira le sang, que j'avais un peu échauffé. J'avais aussi besoin de me décrasser le teint ; et celui-là était un *décrassis* en bonne forme ; c'était le *prélude de ma toilette pour Paris*. Il y avait bien longtemps que je sentais le renfermé ; et j'ai eu

le moyen de me démoisir, et de humer à plaisir et tout à mon aise le grand air.

« Je me *dépochai*, à mon arrivée ici, chez la pauvre (Le) Borgne [1], à qui je fis une peur épouvantable. J'eus le *guignon* de faire verser des larmes et de voir s'allonger tous les visages à mon arrivée, comme ils avaient fait à mon départ. De fait, c'est là ma plus grande peine, que d'être un sujet de douleur pour mes parents et mes amis ; quant à moi, Dieu m'a fait la grâce de n'en sentir aucune pour ma position, d'être gaie et tranquille, m'abandonnant avec confiance entre les bras de son aimable Providence et une entière résignation à sa volonté sainte et adorable. Quant à ce genre de croix et de souffrance, je puis dire qu'il est bon, puisqu'il vient, non de mon choix particulier, mais de celui de Dieu. L'allusion et la comparaison que je faisais, toute la journée, de mon entrée à la Retraite — (où j'étais) présentée par mon oncle et maman, il y a eu douze ans à semblable jour — avec celle que je faisais en prison, conduite par deux gens d'armes, n'a pas servi peu à fortifier mon cœur. »

Ce qu'elle n'a pas dit, ni à sa sœur Angélique ni à sa supérieure, sans doute par un profond sentiment d'humilité, c'est que, dans le pénible voyage de Carhaix à Quimper, elle rencontra de bonnes paysannes, qu'elle avait instruites et servies dans les exercices des retraites, et qui lui témoignèrent, avec leurs sentiments de reconnaissance, une vive affliction de l'état où elles la voyaient réduite. A leurs démonstrations, elle répondait par des paroles aimables, des paroles de

[1] Une des Demoiselles de la Retraite, dont nous avons parlé. Elle était revenue de la Coudraie à Quimper, dans sa famille.

paix et de sérénité, qui les touchèrent extrêmement, et aussi par ce sourire qui lui était devenu comme naturel.

On ne se lasse pas d'écouter cette âme qui s'expose si naïvement et de suivre les détours de la plume, qui dessine aussi bien que le crayon ou le pinceau dans la main de Victoire. Rien n'est trop long, semble-t-il, quand un grand cœur, mieux encore, une sainte âme se révèle à nous. Le soir même du 2 février, après les fatigues du voyage, dans le tête-à-tête avec son Maître Jésus, la prisonnière écrivait ces *notes intimes :*

« Que ce jour, il y a douze ans, fut précieux pour moi ! Ce fut celui où, conduite par mon respectable oncle et ma vertueuse mère, en union avec l'Enfant-Jésus au Temple, je me consacrai à votre service, ô mon Dieu, dans votre sainte Maison où (dont) j'avais espéré faire mon tombeau.

« Les choses ont changé. Votre Providence en a disposé autrement... Mais ce jour ne doit-il pas être précieux pour moi en un autre genre, puisqu'il me donne occasion de me consacrer [1] à la croix comme une victime entièrement soumise et résignée au sacrifice.

« Si vous eûtes alors pour agréable l'oblation que je vous fis de moi-même... vous n'aurez pas, je l'espère, regardé d'un œil moins favorable celle que je vous ai offerte aujourd'hui, escortée de deux gendarmes, montée sur un triste cheval, et pénétrée du vent et de la pluie...

[1] Elle rappelle la *consécration* faite entre les mains de son oncle.

« Je me rendais à ma destination, incertaine alors, mais qui se trouve être maintenant la *prison criminelle* de Quimper !

« Que de réflexions ont occupé mon esprit pendant cette route longue et pénible, quand je comparais ce jour à celui qui fut il y a douze ans ! Mais quelle consolation, cependant, malgré la sensibilité et la souffrance de la nature, quand j'osai comparer cette route à celle que vous fîtes pour vous rendre au Calvaire, chargé du pesant fardeau de votre croix, exposé à la risée et aux insultes de vos ennemis ! Ah ! quel bonheur d'avoir avec mon divin Époux quelque trait de conformité ! Trop heureuse qu'il veuille bien m'associer à sa croix !...

« Ne devrais-je pas, à l'exemple des Apôtres, triompher de joie d'être trouvée digne de souffrir quelque opprobre pour le nom de Jésus-Christ [1] ? Ce sont, ô mon Dieu, des sentiments parfaits où je ne suis pas encore rendue. J'ose dire, cependant, que je sens l'*onction de votre grâce, et que j'éprouve en ce moment une force, un courage, une paix, une sorte même de consolation et de délices, qui sont au-dessus de la faiblesse de ma nature*, et dont vous seul êtes le principe... »

Le lendemain, on lui lut le mandat d'arrêt, signé par Fouquier-Tinville, et qui, l'impliquant comme complice dans l'affaire des Laroque-Trémaria, la citait au tribunal révolutionnaire. Dans la même lettre du 4 février, rattachant cette affaire, qu'elle avait crue terminée pour elle, à son offrande d'il y a douze ans,

[1] Cette parole, et tant d'autres, montrent qu'elle attribuait à un motif religieux les persécutions dont elle était l'objet.

elle écrivait à Mlle de Marigo cette page, d'une très grande beauté :

« En me consacrant, ce jour (*2 février 1782*), au service de Dieu dans sa sainte Maison [1], je me dévouais, en union avec Jésus au Temple, à tous les desseins de Dieu sur moi, tant pour la vie que pour la mort. Si son bon plaisir n'a pas été qne je coulasse tranquillement mes jours dans sa sainte Maison, mais qu'il veuille qu'à son exemple, *et au même âge que Lui* [2] (*33 ans*), je lui en offre le sacrifice sur un autel sanglant ; ne dois-je pas être contente et adorer en tout temps sa volonté toujours sainte, divine, aimable et salutaire... [3] soit..... [4], soit par le fer de la guillotine ?

« Le mandat d'arrêt que je reçus hier, et qui me traduit au tribunal révolutionnaire comme prévenue de complicité dans l'affaire des Trémaria, c'est mon histoire pour le Cœur de Jésus. Si je péris, je puis dire que c'est injustement et pour un objet saint, et devrai regarder cela comme une espèce de (baptême) [5] qui me purifiera de mes péchés, si j'obtiens cette grande miséricorde du Cœur de Jésus...

« Ma bonne Mère, ne vous attendrissez donc pas trop sur le sort de votre fille, et joignez-vous à elle pour offrir à Dieu, courageusement, le sacrifice qu'il exige jusqu'au bout...

« Nous n'avions pas encore eu de *martyrs* dans notre famille [6] : ne serais-je pas trop heureuse, et trop

[1] De la Retraite.
[2] Mots soulignés par Victoire dans l'autographe.
[3] Peut-être faut-il suppléer *quelle qu'elle*.
[4] Les cinq points remplacent des *mots* qui sont illisibles dans l'autographe.
[5] Mot peu lisible, lu ou deviné.
[6] La famille de la Retraite.

honorée, d'être la première? Ce qui m'étonne, c'est que Dieu m'ait choisie, malgré mon indignité et mes misères de toute espèce. Mais c'est en cela que paraît sa grande miséricorde, et je la regarde comme une faveur spéciale que m'a obtenue mon saint oncle pour me faire expier mes péchés. Je regarde de même la force et la paix qu'il me donne, j'ose même dire la consolation et la joie que je ressens d'être jugée digne, à l'exemple des Apôtres et de tous nos saints confesseurs [1], de souffrir quelque opprobre pour le nom de Jésus. Selon la chair et la nature, ma position n'est pas agréable; mais, dans les vues de la foi qui doit nous animer, elle est bien précieuse. Je tâche, suivant le conseil de saint Paul, pour fortifier mon cœur, de tenir toujours mes yeux fixés sur Jésus-Christ, qui en [2] est l'auteur et le consommateur, espérant fermement que, si je participe sur la terre aux souffrances de mon Sauveur, je partagerai aussi sa gloire. Adieu, peut-être jusqu'à l'éternité.

« P. S... Priez pour moi, demandant, non positivement ma délivrance, mais ce qui peut m'être le plus salutaire... »

On voit que, peu à peu, comme un peintre qui, par des retouches successives, avance chaque jour son tableau, Jésus-Christ, qui est le divin modeleur des âmes, façonne celle de Victoire, en la dépouillant de toute attache terrestre et en l'ornant de toutes les vertus qu'il veut voir briller dans ses privilégiés. Il nous semble, comme l'a remarqué déjà un de ses bio-

[1] Les prêtres fidèles, emprisonnés ou déportés. Leur pensée hantait constamment l'esprit de Victoire.

[2] De la foi.

graphes, que de telles pages, et nombre d'autres que nous avons citées ou que nous citerons, « ne dépareraient pas les recueils d'*Actes des martyrs* [1] ».

Elle avait grand besoin de patience, de force d'âme, dans la prison criminelle où Fouquier-Tinville l'avait fait écrouer. En arrivant, on la logea dans une chambre « où se trouvaient réunis douze jeunes marins anglais [2]..., des femmes détenues pour vol et autres crimes, et quelques autres prisonniers. » La société, pour être moins nombreuse, y était encore moins supportable que dans la prison de Carhaix. Rien n'en parut sur les traits ni dans les yeux de Victoire. Dans ce réduit, « ses traits avaient quelque chose de céleste, et qui portait à la vertu. » Les personnes qui la virent n'en « pouvaient revenir, de son air calme et serein, de la paix et de la tranquillité peintes sur son visage : on eût cru qu'elle était dans sa propre maison, entourée de toutes les commodités de la vie; et elle manquait de tout! »

Les premiers jours de sa détention, toutes les personnes qui demandaient la prisonnière furent admises à la voir. Victoire était très connue et très aimée à Quimper; en dépit de la Terreur dont c'était le règne, beaucoup de gens vinrent lui rendre visite. Ils y venaient, pour elle, pour les services qu'ils en avaient reçus autrefois, et aussi pour rendre un témoignage de reconnaissance à la mémoire de son oncle, restée en vénération dans la ville et dans le diocèse [3]. Le bon

[1] P. Debuchy, p. 57.
[2] Prisonniers de guerre.
[3] Dans la lettre de Victoire, du 9 février, à Mlle de Larchantel, on trouve ces lignes : « Je ne puis exprimer tous les témoi-

peuple aimait Victoire et sa famille, qui ne lui avaient jamais fait que du bien. Aussi les sectaires au pouvoir prirent ombrage de ce mouvement populaire. Eux, qui ne parlaient que du peuple, et, sous couleur de s'appuyer sur lui, ne prétendaient au fond que se servir de ses passions pour gouverner, se demandèrent, en voyant l'affluence des visites à la prison, si une insurrection n'allait pas se produire pour délivrer la captive. Ils prirent peur; et, la peur étant toujours mauvaise conseillère, ils ordonnèrent la séquestration complète.

Victoire ne fut pas mise en cellule. Elle resta dans l'une des chambres communes, mais sans avoir la permission de recevoir aucune visite. Cette privation nouvelle fut offerte à Dieu, comme tant d'autres souffrances, pour l'expiation de ses péchés et pour le bien de ses co-détenus. Une seule exception fut faite, en faveur de la plus aimée de ses sœurs, Angélique, Mme de Silguy, à qui elle avait envoyé sa première lettre, au sortir de la prison de Carhaix [1]. Elle habitait,

gnages d'amitié, d'intérêt, qu'on m'a donnés ici généralement, et auxquels je suis bien sensible. » La Terreur n'avait donc fermé ni tous les cœurs ni toutes les lèvres.

[1] Comme Mme de Silguy n'était pas arrivée quand Victoire entra dans la prison, Victoire, le 4 février, lui envoya une deuxième lettre pour lui dire : « J'eus hier mon mandat d'arrêt pour aller à Paris... C'est l'histoire de mes « Cœurs de Jésus... » Il paraît qu'une petite chose, en ce siècle, en produit de grandes... Mon gîte doit être à la Conciergerie... Je voyagerai sous les ailes de son aimable Providence qui, plus que jamais, me protège et veille sur moi. » Puis, elle eut un retour d'espoir, et ajouta : « On dit que peut-être notre jugement pourrait changer pour n'aller qu'à Brest. Une compagne d'infortune, que j'ai trouvée ici, attend demain réponse de Paris... et nos causes sont unies. » Cela, joint à sa pétition, lui fit espérer ce *changement* jusqu'au 2 avril. Mais, à la fin, l'espoir était très faible.

avec sa nombreuse famille, le château de Mesmeur, à trois lieues de Quimper. « A la nouvelle de l'emprisonnement [1] de cette sœur chérie, elle pensa mourir de douleur. Mais, réunissant tout son courage, elle vola auprès d'elle. Elle eut le bonheur de fléchir le geôlier, intraitable pour tant d'autres, et de pénétrer dans cette triste demeure. Quelle pénible et douloureuse entrevue ! Quelle circonstance pour se réunir ! Après les premiers moments de sensibilité accordés à la nature, Mlle de Saint-Luc, dont l'âme forte et grande voyait tout en Dieu, fortifia le courage de sa sœur par ses discours et lui fit presque partager le bonheur qu'elle éprouvait d'être *prisonnière pour Jésus-Christ* : comme l'Apôtre [2], elle se glorifiait de ce titre qui lui était plus cher que tous ceux qu'on estime dans le monde. » Mme de Silguy aurait désiré passer plus de temps avec Victoire. Mais elle avait une grande maison à administrer, beaucoup d'enfants à élever, dont le dernier, un nourrisson de quatre mois, réclamait ses soins quotidiens. Elle ne venait donc, à son grand regret, qu'une fois la semaine, et pour peu d'heures. C'est par elle, cependant, que nous sont arrivés les renseignements les plus nombreux et les plus sûrs concernant la vie de la prisonnière ; et, dans ces deux mois, son admiration pour les vertus de sa sœur, qu'elle vit aux prises avec la plus rude épreuve, grandit à un degré presque incroyable.

Une autre amie, très respectée et très aimée aussi, aimée comme une sœur, respectée comme une mère, désirait vivement entrer dans la prison. Aussitôt que

[1] Dans la prison *criminelle*.
[2] Saint Paul, épitres aux Éphésiens et à Philémon : *Paulus vinctus Christi Jesu.*

la lettre du 4 février fut parvenue à la Coudraie, Mlle de Marigo, apprenant que « sa fille » était dans une situation si douloureuse, lui offrit sur-le-champ de quitter le manoir, où elle était à l'abri de tout danger, pour venir à Quimper et partager son sort[1]. Elle se disait, sans doute, en faisant cette proposition, que sa présence, s'il en était besoin, ranimerait le courage de Victoire et serait un adoucissement à ses peines, qu'elle jugeait effrayantes. L'offre était d'une mère. Elle fut accueillie dans un sentiment tout filial de reconnaissance. Une telle charité « pénétra » Victoire, selon son expression familière. Mais elle n'aimait pas voir souffrir les autres, moins encore les voir souffrir à cause d'elle ; et le malheur de sa supérieure, tout comme celui de ses parents, lui aurait été plus dur que le sien propre. Elle fit dire à Mlle de Marigo, elle lui écrivit, avec les supplications les plus instantes, de rester, en paix et en prière, dans le refuge que la bonne Providence lui avait ménagé, et, mère aimante, de se conserver pour ses autres filles[2]. » Le conseil fut suivi. Il était donné par celle dont l'entrée à la Retraite, douze ans auparavant, avait paru un don de Dieu, et dont la mort sublime devait être bientôt, devant Dieu, la principale raison de restaurer l'Institut. Mais, au souvenir de ces grandes choses si simplement accomplies, comme à la pensée du contraste saisissant entre les bourreaux et les victimes, on ne peut s'empêcher de dire : Quel temps que celui-là, où la haine des bourreaux semait, comme en se jouant, la mort, et où

[1] *Annales de la Retraite de Quimper.*

[2] On va le lire encore, tout à l'heure, dans la lettre à Mlle de Larchantel.

les victimes, par la charité divine, sacrifiaient allègrement leurs aises et leur vie pour le salut de leurs bourreaux !

Près de Mlle de Marigo, il y avait une autre amie, Mlle Marie-Esprit de Larchantel, que tant de liens spirituels unissaient à Victoire [1]. Ensemble, à la Retraite, elles avaient fait assaut de piété et de pénitences ; entre elles régnait une étroite intimité, entretenue par une fréquente correspondance. Mais comment faire pour envoyer des lettres de cette prison, et tromper la vigilance du geôlier ? La nécessité fut toujours ingénieuse. Victoire, en qualité de prisonnière, demandait et recevait des fournitures d'ouvrage en fil ou en laine. Les lettres qu'elle avait écrites, elle les roulait dans des pelotons de fil. Huit jours après son arrivée, un peloton de fil, blanc ou noir, partait pour la Coudraie, à l'adresse de Mlle de Larchantel :

« Prison criminelle, 9 février 1794. — *Jésus, Marie.*

« Quoique je t'aie dit, ma chère amie, un petit adieu avant de partir de Carhaix pour Quimper, je veux encore t'en dire un dernier avant de commencer mon grand voyage pour Paris [2], *comme je l'ai fait à toutes mes autres compagnes.*

« Tu auras des renseignements sur l'objet de ma réquisition, et le gîte où l'on m'a déposée. Je ne te parle pas des agréments de cette nouvelle demeure, qui peuvent aisément se comprendre. Mais quiconque

[1] Toutes deux étaient de la même communauté, où elles étaient entrées presque ensemble. Et le frère, l'abbé de Larchantel, avait été, pour Victoire, dans sa dernière maladie, un directeur très dévoué.

[2] Elle ne se dissimulait pas ce qui l'attendait.

a souvent médité Jésus dans la Crèche ou sur le Calvaire, la trouve douce et aimable. Dieu me met à présent dans l'occasion de faire ce que j'ai souvent dit aux autres, et de mettre en pratique ce que je n'avais, jusqu'ici, considéré que dans la spéculation...

« C'est à présent que je trouve en moi ces deux volontés dont parle saint Paul : l'une, qui frissonne et répugne aux souffrances ; l'autre, qui s'y complaît, sachant combien, dans les vues de la foi, les souffrances sont précieuses et salutaires.

« Quelquefois je suis tentée de dire « Mon Dieu, s'il « est possible, que ce calice s'éloigne ! » Mais j'ajoute, avec notre divin Sauveur : « Que votre volonté soit « faite et non la mienne ! »

« Notre sort est entre les mains de Dieu : Il sait mieux que nous ce qui nous convient, ce qui est le plus avantageux pour notre salut... *Réjouissons-nous donc de souffrir*, dit saint Pierre[1], quand nous ne souffrons pas comme meurtriers ou larrons, mais uniquement pour la gloire de Dieu. *C'est un honneur que j'ai maintenant. L'objet en est si saint, si beau*, que je ne puis m'en affliger... Je me souviens que je me suis consacrée à un Époux de sang et de souffrances, qui a souffert le premier afin de nous donner l'exemple...

« Je connais assez ton cœur et ton amitié... pour savoir combien tu auras été pénétrée de mon aventure. Mais Dieu le permet : il faut bénir son saint nom. Je te conjure, au nom de l'amitié, de ne pas trop te chagriner. Prie seulement tous les jours le bon Dieu pour moi : qu'Il soit ma force, mon conseil et mon soutien.

[1] 1re Epître, III, 17.

Recommande-moi à la bonne Vierge... Mets-moi sous la protection des bons Anges...

« J'emporte avec moi une petite bibliothèque dévote, qui fait toute ma consolation : l'*Esprit Consolateur*, le *Psautier de David*, le *Nouveau-Testament*, l'*Imitation*, le *Combat spirituel*, et une paire d'*Heures*...

« J'ai su l'état où a été la pauvre Charlotte [1], à la nouvelle de ma prison, et sa généreuse proposition. Mon cœur en est pénétré de reconnaissance. Mais que cette bonne Mère se ménage pour ses autres Filles ! Ci-joint pour elle un petit billet d'ancienne date. Je suis enchantée du gîte où elle est. Deux amies se consolent ensemble : je vous recommande l'une à l'autre comme ce que j'ai de plus cher, et je recommanderai de vous faire savoir de mes nouvelles.

« Adieu, ma chère amie. Tu connais pour toi mon cœur. J'emporte dans un livre ton portrait [2], qui me fera plaisir pour causer en esprit avec toi. Si nous ne nous revoyons plus sur la terre, espérons nous revoir au ciel... »

A côté de cette note grave et aimable, on peut entendre une autre note plus familière, quoique grave encore. Car le petit billet que voici est comme un testament. Il est adressé à Jean-Marie de Silguy, sur l'enfance de qui, décidément, beaucoup de tendres et saintes affections ont veillé. Il est sans date. Mais

[1] Dans tout ce paragraphe, on remarquera la prudence de Victoire, qui ne veut trahir personne, dans le cas où cette lettre tomberait aux mains des révolutionnaires. Charlotte = Mlle Marie-Charlotte de Marigo, leur supérieure à toutes les deux, et qui vivait avec Mlle de Larchantel.

[2] Fait sans doute par Victoire elle-même.

l'*aventure tragique* dont il parle ne peut guère être que le transfert de Carhaix à Quimper [1].

« Mon cher petit Jean-Marie. — Tu sais l'aventure tragique de ta pauvre *tantine noire?* Elle se recommande à tes prières ; elle te prie de demander pour elle la patience au bon Dieu, et de dire tous les jours, bien dévotement, avec *Euphrasie*, un *Pater* et un *Ave* à son intention : non pas positivement pour sa délivrance, mais pour qu'il arrive ce qui sera le plus agréable au bon Dieu et le plus salutaire pour son âme.

« Adieu. Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. Si je vais au ciel avant toi, j'y prierai Dieu pour que tu y ailles un jour et que tu y sois un saint.

« Ta tantine VICTOIRE,
prisonnière pour Jésus-Christ.

« P.-S. — Je donne à ta maman pour toi tous mes livres. »

Nous n'avons aucune des lettres envoyées par Victoire, de Quimper, à ses parents restés dans la prison de Carhaix. Nous savons, seulement, qu'elle leur écrivait, ainsi qu'à sa sœur Félicité. Mais, dans les archives de la famille, est restée une lettre de M. de Saint-Luc à son gendre, M. de Silguy. De Carhaix, où il souffre, il lui recommande, ainsi qu'à Angélique, de prendre soin de Victoire, et il rend hautement témoignage à la vertu de sa fille : « ... Nous sommes bien reconnaissants, à votre amitié, d'être venus tous deux à son secours... D'après ce que vous me mandez, je vois bien que ma pauvre fille ira à Paris ; et peut-

[1] *Euphrasie* était une des sœurs de Jean-Marie. Cette lettre est citée par le P. Debuchy, p. 58, en note.

être est-elle en chemin au moment où je vous écris. Il faut être une sainte, comme elle est, pour soutenir sa position avec la paix, la tranquillité et la gaieté qu'elle fait paraître... Remerciez pour nous toutes ses amies qui lui ont donné tous les secours dont vous parlez, pour sa nourriture et son lit... Mandez-nous sa séparation d'avec vous, le jour de son départ... » La mère ajoute, de sa main, en post-scriptum : « Je vous remercie, ma chère Angélique et mon cher gendre, de tous les soins que vous avez pris de notre chère Victoire. De toutes les afflictions qui m'exercent, sa séparation est la plus douloureuse pour mon cœur... [1] »

Malgré les craintes justifiées de M. et Mme de Saint-Luc, Victoire devait rester au moins encore six semaines dans la prison de Quimper. On parlait, cependant, de son départ prochain pour Paris. Ce départ était, pour Victoire, le premier pas certain vers l'échafaud. Eut-elle la première l'idée, ou lui conseilla-t-on, de disputer, comme on l'a dit, sa tête à la tyrannie jacobine [2] ? La question est, en soi, peu importante : aucune loi, ni divine ni humaine, n'interdisait à Victoire de le faire. Il lui importait de se disculper dans l'affaire Laroque-Trémaria, et de se dégager nettement du procès *politique* où Fouquier-Tinville prétendait l'enserrer. C'est ce qu'elle a fait, tout en demandant à Fouquier d'être jugée à Quimper, ou à Brest, plutôt qu'à Paris. Tel est le sens de la lettre qu'elle envoyait à l'accusateur public [3] et que nous jugerons, après l'avoir reproduite *in-extenso*.

[1] Lettre du lundi 10 février 1794.
[2] P. Debuchy, p. 60.
[3] *Archives nationales*. Tribunaux révolutionnaires, Pièce 18.

« De la maison de justice de Quimper, 5 ventôse [1], l'an II de la République une et indivisible.

« Citoyen, — Brusquement arrachée à un père presque octogénaire et à une mère infirme; jetée au fond d'une prison criminelle, sans savoir pourquoi, je ne me plains pas de ces voies de rigueur qu'on a employées à mon égard dans un temps où on croit que les circonstances l'exigent. Je ne murmure point contre les lois; je les respecte, quoiqu'elles sévissent en ce moment contre une innocente.

« J'allais me rendre avec autant de soumission que de confiance à votre tribunal, persuadée que la sagesse et l'équité y président, que vous écoutez la voix de la vérité et rendez avec plus de plaisir justice à l'innocence que vous ne punissez le crime. Mais puisque la réponse [2] qu'on attend pour nous faire partir [3] n'arrive pas, j'ose prendre la liberté de faire entendre moi-même la voix de mes humbles et justes représentations.

« Je ne puis revenir de mon étonnement de l'accusation qu'on m'intente, *de complicité dans l'affaire des frères La Roque-Trémaria :* à moi, qui n'ai jamais eu aucune espèce de *correspondance* avec aucun d'eux ! Celui de Lorient [4] m'était tout à fait étranger et inconnu. Celui de Quimper [5] était seulement mon médecin, comme il l'était d'une grande partie des citoyens de la ville. Il voyait des malades dans la

[1] 23 février 1794.
[2] De Paris.
[3] Pour Paris.
[4] Victor-Hyacinthe.
[5] Alexandre-Marie.

maison où j'étais [1]. Il traitait un oncle [2], qui y avait confiance et me l'envoya dans une maladie : voilà la raison de mon choix. Tout cela pouvait-il être un crime ?

« J'ai beau faire de ma vie le plus sérieux examen : je ne puis deviner ce qui me compromet, à moins que ce ne soit mon nom, qui, par une malheureuse fatalité, s'est trouvé dans les lettres de ces gens-là. J'avais, à ce sujet, subi un interrogatoire au Département d'ici, il y a à peu près un an [3] ; mais la chose avait paru de si peu de conséquence qu'elle en était restée là, et que, dès que j'eus parlé et dit naïvement la vérité, on ne me trouva plus coupable. On m'accusait d'avoir envoyé au Trémaria de Lorient une petite image du Cœur de Jésus, avec une intention perverse et une idée de signe de contre-révolution. Il est de fait que je ne connaissais pas cet homme, et que je ne lui ai jamais rien envoyé ni écrit pour rien. Quant à ces idées incendiaires qu'on s'est plu d'attacher à des ouvrages que, depuis quinze ou vingt ans, je m'amusais à travailler avec la plus grande simplicité et sécurité, uniquement comme objets de dévotion — mon état [4] ne devant pas faire (trouver) étrange une telle occupation — il n'en était pas question dans le temps que le médecin *me demanda quelques-uns de ces Cœurs*, tant pour lui que pour ses sœurs ; ou, du moins, étrangère à toutes ces nouvelles, je l'ignorais parfaitement. Il y a de cela environ deux

[1] A la Retraite et au Calvaire.
[2] L'évêque de Quimper.
[3] Le 23 mars 1793.
[4] De membre de la communauté de la Retraite.

ans [1]... S'il a plu au docteur d'en envoyer, comme de ma part, à son frère et d'y attacher d'autre idée que celle que j'avais en les faisant, ce n'est pas mon affaire [2]. Je ne puis en répondre, et n'y suis très certainement pour rien.

« Je suis persuadée, citoyen, que, quand vous aurez examiné la vérité et pesé la chose dans votre sagesse, elle vous paraîtra aussi simple et aussi légère qu'elle l'est en effet. Je n'eus(se) véritablement pas cru qu'elle eût été d'un genre à fixer (l'attention de) nos Augustes Représentants, et qu'une si mince bagatelle, dans son principe, eût été pour moi, dans ses suites, la cause d'un aussi grand voyage que celui de Paris! Cependant, citoyen, s'il y avait moyen de m'en dispenser et d'obtenir d'être jugée ici ou à Brest, puisqu'il y a un tribunal révolutionnaire d'érigé, on s'épargnerait des frais, et à moi bien de la fatigue : ma santé et mon peu d'habitude de voyager me mettent dans l'impossibilité d'entreprendre à cheval une aussi longue route. J'ose donc solliciter cette grâce, et espérer même de l'obtenir de votre humanité.

« Je ne puis, avant de finir, me dispenser de dire un mot au sujet de l'accusation d'*avoir voulu attenter à la sûreté et à la liberté du peuple français*. Tout ce qu'il y a de citoyens à Quimper pourrai(en)t rendre compte de la paisibilité de ma conduite en tous les temps. Ennemie des troubles et des brouillons, je ne me mêlais d'aucune affaire. Mon seul désir était celui de voir la paix dans ma patrie et le bonheur de tous mes

[1] Fin avril 1792.
[2] Le docteur n'y avait attaché aucun sens politique. Fouquier-Tinville l'y avait mis.

concitoyens : pour cet effet, j'étais prête aux plus grands sacrifices et (je) donnerai même volontiers jusqu'à la dernière goutte de mon sang. Mon seul plaisir était de soulager les malheureux, tant que j'en ai eu les facultés; tout le monde peut attester cette vérité.

« Je n'ai donc aucun lieu de craindre un jugement, où le témoignage de ma conscience et de mon innocence me donne tant d'assurance. Mais je réitère ma demande pour obtenir de le subir dans ces parages, et de n'être point transférée à Paris.

« Pour être accusé, on n'est pas convaincu; et les plus criminels ont le droit de demander des grâces et des faveurs. Ma reconnaissance pour celle que je sollicite sera infinie.

« Salut et fraternité.

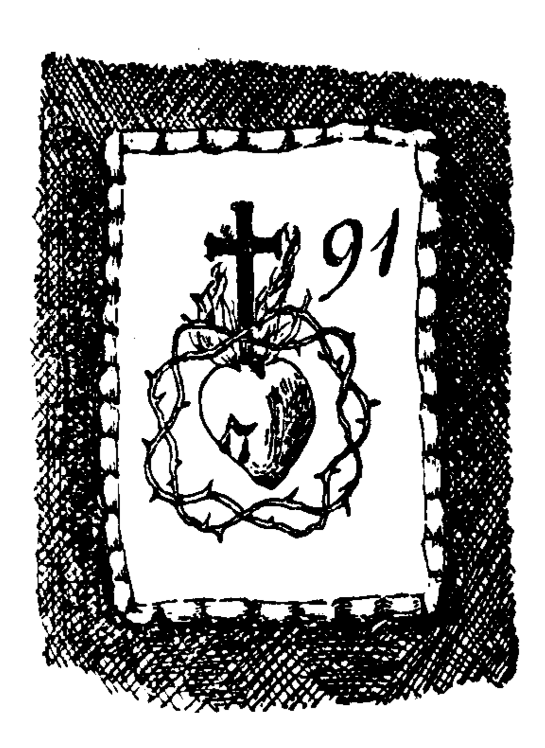
« *Signé :* VICTOIRE CONEN SAINT-LUC. »

Telle est cette pétition dont ni ses lettres, ni sa Vie (par Mme de Silguy) ni ses notes intimes ne parlent. Peut-on y voir un acte de faiblesse ? Non. L'accusée fait acte de prudence en exposant la vérité toute simple, et en établissant que le fait qu'on lui reproche n'a aucun caractère politique; ce qui est l'évidence même. Veut-elle fuir le procès ? En aucune manière. Elle supplie qu'on la juge à Quimper ou à Brest, puisque dans l'une et l'autre ville un tribunal révolutionnaire est érigé, et non pas à Paris, à cause du long voyage à cheval qu'il faut faire pour s'y rendre. A-t-elle eu peur de la mort ? Pas davantage, puisqu'elle se déclare prête à donner, pour ses concitoyens, « jusqu'à la dernière goutte de son sang ». Le courage et

la constance ne lui ont jamais manqué, et ne lui manqueront pas. Reste qu'elle connaît la langue du jour, qu'elle avait maniée dans bien des suppliques; que sa plaidoirie est habile; et que Victoire, si elle dégage sa cause de celle des Laroque-Trémaria, ce n'est pas dédain pour eux, mais justice et stricte vérité, où la politesse n'a pas de part. De tous points, elle a raison juridiquement. Mais elle s'adresse à quelqu'un qui ne veut pas entendre.

La requête, claire et ferme, partit pour Paris. Victoire en attendit l'effet avec patience.

A cette lettre, retrouvée parmi les papiers du tribunal révolutionnaire, est jointe, par un cordonnet de coton rose, un scapulaire, ou plutôt un emblème du Cœur de Jésus, tout semblable à ceux que Victoire « travaillait ». Il porte, à droite, à la hauteur des bras de la croix, le n° 91, qui répond sans doute à une cote du dossier; le numéro est tracé à la plume.



Le cœur, emblème du Cœur de Jésus, avec, au côté, la plaie ouverte d'où coulent deux gouttes de sang, est brodé en soie rouge, sur une toile fond blanc; il est surmonté d'une croix assez haute, brodée couleur marron, et encerclé d'une couronne d'épines; du cœur, au pied de la croix,

partent des flammes. L'étoffe blanche, encadrée d'un léger galon de laine grise, est cousue sur un rectangle d'étoffe violette.

Nous reproduisons ce scapulaire. A-t-il été attaché à sa lettre par Victoire elle-même; ou bien l'a-t-il été, comme pièce à conviction, par l'accusateur public ? On ne peut pas le décider. En tout cas, c'est le vrai « corps du délit », comme parlent les juristes, la pièce qui amena la condamnation. Elle est vénérable.

Pendant que ses accusateurs tramaient leurs noires intrigues contre tant d'innocence, la victime, toujours résignée, toujours calme, menait sa vie de prisonnière. Elle goûtait, autant que cette expression peut s'adapter aux répugnances de la nature, les « horreurs » de sa prison. Elle n'en a rien, ou presque rien, dit à personne, si ce n'est qu'elle y fait une allusion discrète dans sa correspondance avec ses amies de la Coudraie [1]. Mais sa sœur, qui la voyait un jour chaque semaine, nous a révélé les détails que la délicatesse de Victoire voulait, par vertu, leur cacher : « ... Que de souffrances... n'eut-elle point à endurer dans cette prison ! Je n'entrerai point dans le détail de l'horrible malpropreté et de l'infection qui y régnait, ainsi que des injures, des grossièretés et des insultes qu'elle reçut, tant des commissaires qui visitaient souvent cette maison, que de quelques prisonniers à la chaîne et des nouveaux-venus, et que son titre de *religieuse* [2] lui

[1] Cependant, elle s'épanche plus longuement dans la lettre citée à la fin de ce chapitre et dans la dernière lettre à M[lle] de Marigo (chapitre x).

[2] Elle n'était pas religieuse, mais on la traitait comme telle, et elle portait un habit qui ressemblait à l'habit religieux.

attirait, » Deux traits, entre mille, éclairent cette âme si vraiment chrétienne et apostolique.

Dans le « ramassis » de la prison, on distinguait tout de suite deux mégères, au verbe haut, qui n'avaient ni éducation ni même les sentiments honnêtes de l'humanité moyenne. Elle avait poussé la charité à leur égard jusqu'à partager avec elles ce qu'elle avait, en fait d'aliments et d'habits ; sa sœur va même jusqu'à dire qu'elle s'était dépouillée, en leur faveur, du linge le plus nécessaire, vu qu'elle « se passait de chemise pour les en vêtir ». Ces deux femmes lui volèrent « les petits effets qui lui restaient », et la battirent si cruellement qu'elle eut « le visage tout déchiré et un bras presque démis ». Elle ne s'en plaignit pas. Elle n'en a jamais parlé : les meurtrissures, et le geôlier, le révélèrent à sa sœur. Elle se vengea de ces mauvais traitements, à la manière des chrétiens, ou mieux de Jésus-Christ priant et se dévouant pour ses bourreaux. Une des deux mégères tomba malade. Aussitôt « elle la veilla, la soigna, et lui rendit les services les plus humiliants avec une charité inexprimable ». On ne nous a pas dit si la malade lui en témoigna sa gratitude. Il semble que non [1].

L'histoire du saulnier est tout aussi touchante. « Il y avait aussi dans cette prison un pauvre marchand de sel, qui, dans une émeute, avait été saisi pour avoir crié : *Vive le Roy !* Ce malheureux était attaqué d'une dysenterie violente, et abandonné de tout le monde, par la puanteur qui s'en exhalait. Mlle de Saint-Luc se fit sa garde-malade, lui faisait prendre... les aliments

[1] Voir, dans ce chapitre, la lettre à Mlle de Larchantel.

que des personnes amies et charitables lui envoyaient, et ne faisait usage, pour elle-même, que du pain grossier qu'on leur (aux détenus) donnait pour subsister. Elle rendit à ce pauvre malade les services les plus bas et les plus pénibles. Il avait des insomnies ; elle passait les nuits près de lui, l'instruisait, l'encourageait, lui parlait de Dieu, et lui faisait sentir et comprendre le bonheur des souffrances. »

Elle était donc, à Quimper, comme à Carhaix, comme au Calvaire, une bonne « Demoiselle de la Retraite », à l'âme apostolique. Elle tâchait, n'ayant plus les secours extérieurs de la règle et de la communauté, de n'en point perdre l'esprit. Dans la mesure du possible, elle vivait, parmi ces hommes et ces femmes, comme elle eût fait dans la maison de la Place-Neuve : elle pratiquait, nous disent les *Archives de la Retraite*, le même recueillement, la même mortification, le même zèle. « Pendant quelque temps, elle logea dans la chambre commune, où elle n'obtint qu'un mauvais rideau pour se former une espèce de cellule. Elle disait, tous les soirs, la prière en commun, au milieu de ses compagnons d'infortune. »

Elle demeura un peu plus de deux mois dans la prison criminelle. A la longue, sa vertu commanda le respect, et même la vénération. « Le geôlier l'appelait l'*ange de la maison* » : un ange très bon et très doux, qui n'avait jamais à la bouche une parole de reproche, et dont les mains ne savaient que travailler pour autrui, s'ouvrir à l'indigence des pauvres et soigner leurs misères. Elle avait, des anges, l'aspect calme et céleste. Dans cette chambre bruyante, où les habitants ne se concertaient pas pour se taire ou travailler

ensemble, elle montrait autant de sérénité que si elle eût demeuré, à la Retraite, dans sa petite chambre. Parfois, elle prenait l'air dans une cour infecte, où le soleil ne pénétrait jamais ; et pourtant, à l'expression de son visage, « on eût dit qu'elle se promenait dans un jardin délicieux. » De l'ange, elle eut encore la délicate charité. On ne la laissait voir personne du dehors, sa sœur exceptée. Toutefois, « elle était si peu surveillée qu'elle eût pu s'évader facilement, comme elle l'a dit plus d'une fois à sa sœur ». Ses amies l'y engageaient fort. Elle n'y consentit jamais, ne voulant pas compromettre son geôlier, et aussi — le mot est à retenir — « pour ne pas perdre la couronne du martyre qui lui était offerte ». Ange de la terre, elle semblait mûre pour faire un ange du ciel.

Ses incertitudes sur son sort, si elle en avait encore au fond du cœur, cessèrent bientôt. Sa pétition n'a pas été exaucée. Il faut donc qu'elle aille à Paris ! Elle ignore seulement la date précise du voyage. Sa constance n'est nullement ébranlée, ni sa sérénité angégélique ne s'en trouble. Elle n'a qu'un chagrin, ou plutôt un regret : de ne pouvoir rencontrer un prêtre pour recevoir l'absolution de ses fautes. Depuis si longtemps qu'elle a été privée des secours spirituels, c'est tous les jours qu'elle demande à Dieu d'avoir cette grâce et cette consolation avant de mourir. Elle fait, même, une neuvaine à saint François-Xavier, l'apôtre de sa prédilection, à cette fin. Les hommes ne l'écoutaient pas. Dieu entendit l'appel de la jeune fille. Laissons-la raconter elle-même, non pas une joie, mais deux qui lui furent accordées avant le départ pour la Conciergerie. Cette nouvelle, et d'autres moins heu-

reuses, allèrent trouver Mlle de Larchantel, à la Coudraie, où elle tira la lettre des « petits pelotons de fil » qui l'enveloppaient.

« *Prison criminelle de Quimper, 23 mars 1794.*

« Je viens, ma chère amie, te dire un petit mot *dans ces petits pelotons*.

« Ta lettre m'a fait grand plaisir : c'est une des plus douces jouissances que je puisse avoir, que de recevoir de tes nouvelles et de celles de Charlotte [1], et de pouvoir vous écrire.

« Ah ! ma chère amie, ma pauvre écritoire était jusqu'à ce moment ma seule consolation ; et m'en voilà privée par le nouveau décret qui nous défend toute espèce de communication... Il faut donc faire de ma plume un généreux sacrifice. C'est, je l'avoue, ce qui me coûtera le plus. Ne plus recevoir de nouvelles de mes pauvres parents, ni leur en donner des miennes, cela me paraît bien dur, *surtout lorsque je serai à Paris !* Enfin, Dieu le permet : il faut s'y soumettre, et se souvenir que Jésus-Christ a été obéissant jusqu'à la mort de la croix...

« On s'imagine quelquefois que, selon la nature, il n'y a rien à ajouter à sa position [2] ! Point du tout : il se trouve chaque jour de nouvelles amertumes..... Depuis huit jours, on m'a resserrée, et empêchée de voir *aucune* de mes connaissances [3]. Au premier moment j'y ai été sensible... Je m'en consolais cepen-

[1] Mlle de Marigo.

[2] La phrase n'est pas claire. Elle veut dire que les douleurs semblent tellement grandes qu'on n'en imagine pas de plus fortes.

[3] Sa sœur, grâce au geôlier, venait encore.

dant, par la liberté d'écrire... Dieu veut être seul mon soutien et ma consolation.

« Il y a certains moments où Dieu semble se retirer et me faire sentir ma faiblesse. Ma consolation est qu'il a voulu éprouver Lui-même cette répugnance naturelle pour la souffrance... Je crois, avec la grâce de Dieu, que la partie supérieure de mon âme est soumise et résignée. Je sens que, de moi-même, je ne puis rien, mais, avec saint Paul, que je puis tout en Celui qui me fortifie.

« Ce n'est pas d'être mal couchée, mal nourrie, *mangée de vermine* (qui me peine) : tout cela n'est rien. Mais (c'est) de ne pouvoir communiquer, ni verbalement ni par écrit, avec ses amies ; (c'est) la vue des malades, des mourants qu'on ne peut soulager, qu'on voit traiter durement ; (c'est) entendre jurer, tapager continuellement, se trouver dans une société d'hommes pervers, au lieu de celle de saintes et aimables amies !... que sais-je ? mille autres choses déchirantes pour une âme sensible comme la mienne.

« J'ai une compagne d'infortune qui a été plusieurs jours malade [1] : c'était à moi à la soigner. Je l'ai veillée. Elle était comme une folle, mordait comme un chien, nous jetait tout à la tête. On l'a saignée : elle est mieux.

« Mais que te dirai-je du déchirement de mon âme lorsqu'on reconduisit ici, il y a huit jours, un malheureux prêtre, curé de Lababan, qui fut guillotiné le lendemain [2] ? En vain avais-je proposé à mon geôlier

[1] Sans doute était-ce l'une des deux mégères.

[2] M. Riou. Jean-Etienne Riou, né en 1735, recteur depuis 1774, resta courageusement dans sa paroisse et les bourgs

de l'argent pour le voir : tout fut inutile. J'étais désolée, et ne pouvais perdre le (renoncer au) désir que j'avais. Je passai tristement la nuit, priant Dieu de venir à mon aide, invoquant saint François-Xavier à qui je faisais une neuvaine à cette intention [1].

« Enfin, le lundi matin, notre porte fut ouverte pendant quelque temps ; et je me glissai doucement à la porte de sa chambre. Je l'appelai, et lui témoignai mon envie [2]. Il trouvait la chose difficile, craignant que je ne me compromisse. Quant à lui, il n'avait plus rien à craindre.

« Pour moi, mon désir me faisait lever toute difficulté. Je mis en sentinelle, au bas de l'escalier, un prisonnier qui devait siffler si le geôlier eût monté... Quant à ceux de sa chambre *(la chambre de M. Riou)*, qui dans la nuit avaient fait comme moi, ils me dirent qu'ils allaient s'éloigner dans le haut de la chambre. Au surplus, quand ils auraient un peu entendu, cela m'était égal, pourvu que je pusse faire mon affaire... Je la fis heureusement, au travers de la porte, plus en gros qu'en détail, il est vrai ; mais Dieu, qui voit le cœur et les circonstances, prend ce qu'on peut (lui

voisins pendant la tempête. Dénoncé par le curé constitutionnel de Landudec et l'intrus son successeur, il fut pris, et, devant le juge de Quimper, qui voulait le sauver en lui faisant dire qu'il avait 60 ans, répondit que, n'en ayant que 59, il ne voulait pas éviter la mort par un mensonge. Il accepta la mort avec joie ; il fut guillotiné le 17 mars. Victoire, dans sa lettre, dit qu'un prêtre constitutionnel le confessa. M. Téphany n'en dit rien. — On cite de M. Riou une belle parole au bourreau, qui tremblait. Il s'approcha de lui, et, le frappant sur l'épaule : « Mon ami, ne tremblez pas : le mal que vous me ferez passera bientôt ; je vous pardonne ma mort ! » (Cf. Téphany, p. 383).

[1] C'est-à-dire, de trouver un prêtre insermenté, pour se confesser.

[2] L'envie de se confesser.

donner). Cette bonne absolution répandit bien de la joie dans mon cœur. Elle m'a donné de la force; et je la regarde comme une grâce spéciale que Dieu m'a faite pour me préparer à d'autres épreuves.

« Nous nous animions ensemble [1] ! Que j'aurais désiré que notre conversation pût être longue ! C'est un vrai saint, un martyr de Jésus-Christ, qui a été à la mort comme au triomphe, avec une tranquillité que donne l'héroïsme de la religion. A peine ses gardes pouvaient-ils le suivre, tant il était pressé de se rendre à l'échafaud. Ah ! je te l'avoue, mon sacrifice est fait; et j'aurais été enchantée si, ce jour, j'avais pu aller à la guillotine avec lui [2]. Il m'a bien promis de prier pour moi au ciel. Il m'a légué tous ses petits meubles de dévotion. J'envoie son chapelet et une petite croix (à partager) entre Charlotte et toi [3].

« Adieu, peut-être pour la dernière fois. »

Victoire a repris sa feuille. Cet entretien, s'il doit être le dernier, elle le reprend pour faire ces autres révélations :

« Je t'avais dit adieu, ma chère amie, pour causer

[1] M. Riou et Victoire.

[2] La belle page ! En est-il de plus belles dans les *Actes des martyrs* ? Il faut ajouter ici que cette page où Victoire raconte sa confession dans la prison criminelle de Quimper, diffère, dans ses détails, du manuscrit de Mme de Silguy. Evidemment l'autorité de Victoire est la seule acceptable. Mais il y avait lieu de signaler cette divergence aux lecteurs; autrement elle aurait pu les embrouiller.

[3] Le chapelet passa, plus tard, en la possession de Mme de de Silguy, sœur de Victoire. Celle-ci, entendant un jour M. Larch'ant, recteur de Saint-Evarzec, qui prêchait sur le mensonge, citer le trait de M. Riou devant le juge de Quimper, fut ravie. Elle lui donna le chapelet. C'est ainsi qu'il faut corriger le récit de M. le chanoine Téphany. Quant au *trait de M. Riou*, il a été raconté plus haut.

avec Charlotte. Mais je reviens encore à toi. Je ne t'ai pas tout dit au sujet de notre pauvre prêtre; et un *peloton* de plus ne fera pas un objet (une difficulté).

« Il avait demandé, le matin de son exécution, un prêtre constitutionnel, parce que, dit-il, l'Église le permet à la dernière heure. Celui-ci, après l'avoir confessé, s'en retourna fondant en larmes, lui disant qu'il n'avait pas le courage de le conduire à l'échafaud. Ce bon recteur (M. Riou) le remercia, lui disant qu'il n'avait besoin de rien, ni de personne pour le conduire; qu'il se sentait assez de force pour aller tout seul.

« J'ai su, par les Sœurs blanches qui viennent le matin voir les prisonniers, (et qui) eurent le bonheur de le voir, qu'il était gai et triomphant. Tout son chagrin était pour le malheureux (paysan) [1] compromis à cause de lui... Que je suis heureuse, chère amie, d'avoir eu quelques moments de conversation avec ce saint martyr! Quand je sens mon âme abattue, rien ne relève plus mon courage que de penser à lui. Je ne pouvais pas m'empêcher de pleurer sur lui : il ne le voulait pas, et me grondait.

« Mes larmes coulaient en abondance pendant l'exécution. Mais elles étaient douces, (en) pensant que c'était un saint qui allait à la gloire... Voilà donc le sang des ministres de Jésus-Christ qui coule à Quimper!...

« Je vais te parler d'une petite aventure qui m'est arrivée. Je rencontrai ici M. (le) Coz, du Séminaire :

[1] Il s'agit d'un paysan du village de Kerbolu, en Lababan, chez qui M. Riou fut pris par l'intrus, son successeur. Ce paysan, mis en prison, fut libéré après le 9 thermidor.

il était venu confesser un malade. Sachant qu'on faisait la vente au Séminaire, je lui demandai s'il ne pourrait pas me procurer le portrait de mon oncle, que j'y avais donné autrefois. Je lui trouvai l'air déconcerté. Il me dit qu'ayant rendu celui de M. Expilly à sa sœur, il pensait qu'on pouvait rendre celui de mon oncle à sa famille. Une demi-heure après, il me l'apporta lui-même fort honnêtement, disant qu'il était enchanté d'avoir été dans le cas de me rendre service [1].

« On voit passer des revendeuses, avec des morceaux d'ornements défaits sur les bras : cela saigne le cœur.

« Voilà donc, ma chère amie, qu'il paraît certain qu'il faudra faire ce voyage de Paris! Je ne puis l'envisager sans frissonner! J'eus(se) trouvé plus doux d'être expédiée ici avec ce pauvre prêtre [2], que de languir si longtemps pour finir par donner, probablement, mon col à couper. Je n'ai pas l'idée que j'en puisse jamais revenir, malgré la légèreté de ma cause *(la futilité de l'accusation)*. Tout au plus, je n'ai que la perspective de rester (à) languir dans les prisons, ou bien, à la fin, d'être massacrée, ou portée en quelque

[1] Ce M. Le Coz est différent de l'évêque constitutionnel de l'Ille-et-Vilaine, ancien principal du collège de Quimper, qui devint, après le Concordat, archevêque légitime de Besançon. Celui-là, aussi, avait prêté le serment constitutionnel, étant curé de Châteaulin, et avait été nommé, par Expilly, directeur du Grand Séminaire. Il fit, la tourmente passée, une rétractation si généreuse, que M[gr] Dombidau de Crouseilhes, évêque de Quimper en 1804, lui offrit la direction de son Séminaire. Il refusa, humblement, cette fonction. Il est mort curé de Carhaix, dans la pratique de la pénitence et des bonnes œuvres. Est-ce lui qui avait confessé M. Riou? Victoire ne l'a pas dit.

[2] Cette nouvelle parole confirme les conclusions que nous avons tirées de sa supplique, page 291.

île déserte. Mais, la volonté de Dieu là-dessus (soit faite) ! C'est un bon Père...

« Demande pour moi la constance, la persévérance. Recommande-moi aux saints anges : qu'ils prennent soin de moi pour l'âme plus que pour le corps.

« Que j'ai de grâces à rendre à Dieu, d'être à présent vieille et laide ! Cela évite des propos où, dans un temps comme celui-ci, on peut être exposé.

« Ah ! mon Dieu, ma chère amie, que ma position est étrange ! Il me semble quelquefois que c'est un vilain rêve. Puisse-t-il me servir pour l'éternité ! Dieu soit béni de tout ! Adieu. Adieu...

« La semaine prochaine, je tâcherai encore de te faire passer des pelotons, mais tous blancs. »

Pas plus que sa correspondante, M[lle] de Larchantel, les lecteurs d'aujourd'hui, ce nous semble, ne s'ennuient à dérouler, sous les petits *pelotons*, les lettres de la prisonnière. Ils ont eu plaisir, surtout, à voir les grands élans de son âme vers le martyre, à la suite du triomphant abbé Riou, le recteur de Lababan. En vérité, Victoire ne peut détacher ses yeux de cette figure. Bientôt, du reste, elle rejoindra le prêtre martyr. Elle va savoir le jour précis de son départ. Et sa condition sera deux fois plus terrible qu'elle ne pouvait le craindre.

CHAPITRE DIXIÈME

Victoire et sa famille. — Son père et sa mère arrivent à la prison criminelle de Quimper. — Entrevue douloureuse. — Dernière lettre de Victoire à sa supérieure, Mlle de Marigo. — Le départ pour Paris. — Les étapes du dernier voyage. — La Conciergerie. — Vie pieuse des prisonniers. — Séparation nouvelle.

De mauvais bruits, en effet, semés on ne sait par qui, recommençaient à circuler dans la prison de Quimper. On chuchotait que M. et Mme de Saint-Luc viendraient sous peu rejoindre leur fille. Rien ne pouvait être plus cruel pour le cœur de Victoire. Souffrir, elle y consentait. Même elle aurait accepté une mesure double, pourvu que ses chers parents ne fussent pas mêlés à sa dangereuse situation. Elle disait à sa sœur, avec un délicat sentiment d'affection filiale : « Je voudrais séparer ma cause de celle de mes parents et de mes amis. Je suis pénétrée de la peine qu'ils éprouvent à mon occasion. Voilà tout ce qui me touche. Car, pour moi... mon sort est digne d'envie : j'entrevois le bonheur que j'ai toujours désiré. » A cette heure, si elle savait que sa pétition était repoussée, elle ne savait pas que, depuis quelque temps déjà, Fouquier-Tinville avait joint les noms de « Saint-Luc père » et

de « la femme Saint-Luc » à celui de « la demoiselle Saint Luc, Dame de la Retraite, ex-religieuse à Quimper », et à d'autres, comme « prévenus de complicité dans l'affaire des frères Laroque condamnés par jugement du Tribunal, et de conspiration contre la République [1] ». Cette note était donnée, dans la même pièce, en explication : « la nommée Saint-Luc, dame de la Retraite, ex-religieuse à Quimper, *envoyait des Cœurs de Jésus pour les porter dans les combats.* »

Les bruits, qui avaient tant effrayé Victoire, paraissaient « s'assoupir ». Or, dans les derniers jours de mars, quand Mme de Silguy était venue lui faire sa visite hebdomadaire, « elles s'entretenaient ensemble, avec une espèce de gaieté, et se félicitaient de ce que ces bruits alarmants n'avaient point eu de suites », lorsque tout à coup une rumeur se répand dans la prison, et on entend « la voix tonnante du geôlier qui dit : « Mademoiselle de Saint-Luc, voilà votre papa et votre maman qui arrivent ! »

L'un des témoins, Mme de Silguy, a raconté cette scène déchirante : le père et la mère, et dans quel état ! revoyant leurs deux filles, et retrouvant Victoire après deux mois de séparation :

« Quel coup de foudre pour ces deux sœurs ! Elles volent et aussitôt rencontrent Mme de Saint-Luc soutenue par deux personnes qui l'aident à monter le long et pénible escalier. Suivait M. de Saint-Luc, porté sur un brancard. On les avait traînés [2] de l'arrestation (maison d'arrêt) de Carhaix ; et le respectable vieillard, âgé de soixante-quatorze ans, depuis plusieurs années

[1] Tribunaux révolutionnaires, carton W *bis*, cote 422, n° 958.
[2] En charrette.

affligé de douleurs et de rhumatismes, ne pouvait marcher. Les deux dames se jettent à leurs pieds, toutes tremblantes, baisant leurs mains qu'elles arrosent de leurs larmes, et ne peuvent proférer une parole. Cette scène muette dura quelques instants. M. de Saint-Luc mêlait ses larmes à celles de ses filles et les embrassait tendrement : « Mes chères enfants, leur dit-il, ce n'est pas notre position qui fait couler mes pleurs, mais uniquement la joie que j'éprouve de vous revoir encore avant de mourir ! » Mme de Saint-Luc ne pleurait pas : son âme grande et forte lui faisait maîtriser tous les sentiments de la nature : « Relevez-vous donc, mes chères filles, leur dit-elle. Ne pleurez pas sur notre sort : ne sommes-nous pas trop heureux de partager les prisons et les chaînes des confesseurs de Jésus-Christ ? Nous avons souvent admiré les combats et les triomphes de ses disciples : réjouissons-nous d'être trouvés dignes de souffrir quelque chose pour son nom... » Il se fit un silence profond pendant cette scène touchante. Tous les prisonniers étaient muets d'étonnement. Les douze jeunes Anglais [1] restèrent immobiles : ils ne pouvaient comprendre ce qu'elle signifiait. Ils en devinèrent pourtant une partie, et se firent expliquer l'autre... Ces jeunes gens se comportèrent avec la plus grande décence, tenue et tranquillité : ils usèrent même, envers les prisonniers, d'égards qu'on n'eût osé attendre d'eux ...[2] »

[1] Les marins prisonniers, qui étaient déjà présents à l'arrivée de Victoire.

[2] Nous mettons ici une lettre de Mme de Silguy à son fils aîné, pour lui annoncer qu'elle ne rentre pas tout de suite au Mesmeur : « ... Tu auras été étonné, mon cher petit Jean-Marie, de ne point me voir arriver. Mais tu seras bien affligé

Victoire était partagée entre la joie et la douleur; atterrée du coup, qu'elle n'avait pas osé croire possible jusque-là; mais heureuse de servir et de consoler son père et sa mère. Elle répétait à Mme de Silguy : « Ma peine n'est rien. Mais voir mes parents dans cette affreuse position me pénètre d'une douleur si profonde que j'y succomberais, si la grâce de Dieu ne me soutenait. » Elle pouvait s'approprier le mot de sainte Térèse, en semblable occurrence : « J'avais besoin de tout mon courage, qui, dit-on, n'est pas petit. »

Par surcroît, M. et Mme de Saint-Luc furent très malades. Comme prévenus de crime politique, on les avait mis au secret. Seule, leur fille, Mme de Silguy, qui resta dans sa maison de Quimper, eut le bonheur, qu'elle obtint du geôlier, de les servir dans leur détention si rude, pendant une dizaine de jours. Elle entrait de grand matin pour ne sortir qu'à la nuit noire. Elle fut privée, le dernier jour, « du bonheur de les voir » et de leur faire ses adieux.

Le deux avril, était connu le mandat d'arrêt [1], signé

quand tu en sauras la raison. Ton pauvre bon papa et bonne maman sont arrivés depuis mardi dans la prison avec tantine Victoire; et ils vont tous partir pour Paris. Juge, mon pauvre enfant, combien je suis affligée; prie le bon Dieu pour eux et moi. Ta bonne maman est malade, elle a de la fièvre...... Je te recommande d'être bien sage, de lire, d'écrire, d'apprendre, et de prier Dieu; à tes sœurs, de ne point courir au soleil, de vous amuser ensemble sans vous disputer... Tu diras à Jeanne de sevrer ta petite sœur (elle avait quatre ou cinq mois) si elle ne l'est pas, parce que je resterai encore peut-être quelques jours ici; et quand je reviendrai, je ne pourrai plus lui donner à boire, car mon lait a passé tout à fait... Adieu, mon cher enfant, je t'embrasse et te bénis de tout mon cœur, et toutes tes sœurs. »

[1] Le nouveau, qui les englobait tous les trois.

de Fouquier-Tinville. Du moins, il ne fut signifié que ce jour-là, aux trois prévenus et aux autres qui étaient englobés dans la même accusation. Mais il était arrivé quinze jours auparavant, comme en fait foi cette lettre du Commissaire national près le Tribunal du District de Quimper à Fouquier-Tinville, pour en accuser réception. Elle est du 29 mars 1794 [1].

« *Liberté, Égalité, Fraternité.*

« Citoyen, — En conséquence de ta dernière lettre du 29 ventose [2] et du *mandat d'arrêt y joint*, j'ai fait transférer *Saint-Luc* et *femme* [3] de la maison d'arrêt de Carhaix en la maison de justice à Quimper [4]....

« Je ferai partir des premiers jours les prévenus que j'ai fait ramasser d'après tes ordres : ils sont au nombre de sept [5].

[1] 10 Germinal an II.

[2] 18 mars 1794.

[3] Euphrasie, leur fille, restait à Carhaix. Elle sortit de prison quelques semaines après la mort de ses parents.

[4] Nous mettons ici ce qui est omis dans le texte :

« J'ai fait transférer aussi Saint-Alouarn, ainsi que les deux filles La Roque. Il reste encore, à Quimper, une troisième fille La Roque, ex-religieuse (*du Calvaire, et fille du docteur ?*), et qui n'a pas sermenté, et dont je je t'ai parlé dans ma première lettre. Maintenant, elle n'est plus malade. Mais, comme tu ne m'as donné aucun ordre à son égard, je l'ai laissée libre chez La Roque son père (son grand-père ?).

« Quant à Duparc-Poulain, il est à Paris comme ex-administrateur du département du Finistère, accusé de *fédéralisme* (lutte contre Robespierre et la Montagne). On dit qu'il a la ville de Paris pour prison, en attendant qu'il y soit jugé. J'ai envoyé, à son dernier domicile ici, le juge de paix pour mettre les scellés sur ses papiers et correspondances ; mais l'on n'y a rien trouvé. »

[5] Les quatre autres étaient : M. de Saint-Alouarn, fils ; deux demoiselles Laroque-Trémaria, sœurs du docteur et de l'officier de marine ; une femme Benoît, négociante à Quimper.

« Je t'enverrai toutes les instructions que j'ai pu acquérir à leur égard avec les papiers qui les concernent.

« Salut et fraternité. *Signé :* D..... »

Étant donné ce document, il est vraisemblable que la maladie de M. et de Mme de Saint-Luc fit retarder la notification du mandat d'arrêt. Le départ fut fixé au 4 avril.

La veille du jour où elle devait entrer dans la voie douloureuse, Victoire profita de quelques instants de liberté pour envoyer à Mlle de Marigo ce dernier témoignage de son affection toute filiale :

« *Prison criminelle de Quimper, 3 avril 1794.*

« Avant de partir pour le long et terrible voyage (qui sera probablement notre tombeau), je veux, ma chère Charlotte, vous dire un dernier adieu, qui vous sera commun avec la chère *Constance* [1] (?)

« C'est définitivement demain, vendredi, que nous mettons à la voile, moitié dans une mauvaise voiture qu'on a obtenue par grâce et qu'on prête par charité à mes parents, moitié en charrette. De la manière dont le temps est disposé, nous ferons notre voyage autant par eau que par terre. Mais tout cela n'est rien en comparaison des autres misères qui nous attendent et dont nous avons fait (eu) ici l'échantillon. On ne peut guère rien ajouter à celles que nous avons éprouvées ici et à la manière dont nous sommes

[1] Il s'agit, sûrement, de Mlle de Larchantel. *Constance* est-ce un nom de guerre ? Ou bien Victoire a-t-elle voulu mettre *Laurence*, un des prénoms de son amie ?

traités. Jamais il n'y a rien eu de pis envers les plus grands criminels [1]. Mais le témoignage de notre conscience et la pensée de Jésus notre Maître souffrant fait notre soutien et notre consolation.

« La vue de mon pauvre papa et de maman arrivant ici a pensé m'accabler, je l'avoue... Toute mon inquiétude est de laisser l'un ou l'autre, ou tous les deux, malades dans quelque prison. Mais il faut tout abandonner entre les mains de Dieu qui voit tout et permet tout, sûrement pour notre bien, au moins pour l'éternité. Leur courage a ranimé le mien ; et Dieu leur fait bien des grâces...

« Nous allons comme des agneaux à la boucherie ; car, de la manière dont les choses sont montées, il n'y a pas d'apparence que nous en revenions jamais. On nous fera mille questions captieuses et nous ne trahirons jamais ni la vérité, ni l'honneur, ni la conscience ; et on aura toujours moyen de nous trouver des crimes.

« Papa et maman sont mandés comme *prévenus d'intelligence et de correspondance avec les émigrés* [2], et notamment de complicité avec les Trémaria. Il n'en faut pas tant, à leurs yeux [3], pour faire sauter la tête, sans parler du péché originel et d'avoir eu du bien [4]. Mais, dans ce moment, on ne peut désirer de vivre ni craindre la mort.

« La perspective de cet affreux voyage effraie plus

[1] Elle ne se plaignait pas, quand il n'était question que d'elle seule. Mais elle souffre davantage, depuis qu'elle voit ses parents ainsi traités.

[2] Leurs deux fils avaient émigré en août 1791.

[3] Aux yeux de l'accusateur et des juges.

[4] Le péché d'être *aristocrates* et d'avoir été *riches*.

que la guillotine, qui n'est que (l'affaire d') un moment. Mais il faut boire le calice jusqu'à la lie et entrer avec courage dans cette carrière de souffrances, de pauvreté, de misères, d'opprobres et de duretés, qui s'ouvre devant nous.

« Le temps de la Passion (de Jésus-Christ) où nous allons entrer est bien propre à fortifier notre cœur dans le cours de la nôtre *(notre Passion)* : car nous pouvons ainsi appeler notre voyage, qui n'est qu'une longue agonie pour préparer un sacrifice sanglant où Dieu probablement nous appelle.

« Puissent toutes ces misères du temps nous éviter celles de l'éternité ! Nous pouvons dire, à présent, que nous commençons à être *véritablement disciples de Jésus-Christ* [1], puisqu'il nous donne une part (toute) particulière à sa croix.

« Nous ne pouvons plus voir ici notre petit ange consolateur [2]. C'est pour nous notre plus grand sacrifice. Il vous contera un peu notre triste vie ici, dont on ne peut guère se faire une idée. Il semble que tous les désagréments imaginables pour le cœur, pour l'esprit et le corps, s'y trouvent réunis; et cela nous faisait presque désirer notre départ.

« Nous devons aller coucher de prison en prison; mais nous aurons, au moins, variété dans nos misères. Si vous pouvez écrire à Euphrasie, donnez-lui de nos nouvelles...

« Nous devons être 25 jours dans notre voyage. Nous arriverons à la fin du temps pascal.

[1] *Vere discipuli mei eritis* (S. JEAN ; VIII, 31).
[2] Mme de Silguy. Ou elle était retournée au Mesmeur; ou on lui a refusé, le dernier jour, de voir ses parents.

« Priez, mes chères amies, le bon Dieu de soutenir notre courage et (de) nous donner les grâces dont nous avons besoin pour la terrible carrière que nous allons parcourir.

« On me presse de finir pour aller nous coucher. Je passerais volontiers la nuit à causer avec vous ; mais il faut obéir.

« Adieu. Souvenez-vous de nous, et de moi en particulier après ma mort. Vous savez combien mon cœur vous aime et vous chérit tendrement. Adieu, chères amies, jusqu'à l'éternité !...

« Tout mon regret est de n'avoir pas assez profité des moyens de sanctification que j'ai eus, étant en votre sainte Société. Mais je me repose sur la miséricorde de Dieu qui, j'espère, prendra tout ceci en expiation et pénitence de mes péchés. Adieu ! »

Lettre humble, confiante, aimante. L'ancienne Retraite, celle d'avant la Révolution, dont la tâche avait été brutalement interrompue ou même semblait finie, ne pouvait pas avoir un adieu plus aimable ni un *témoignage* plus honorable que celui-là. La nouvelle Retraite, qui a repris la tâche de l'ancienne et vit de ses traditions, le garde dans ses Archives comme une gloire qui lui appartient et un stimulant qui l'excite à marcher sur les traces des devancières et à étendre leur œuvre, c'est-à-dire le règne de Dieu en ce monde.

Les patriotes quimperrois, qui décidément ont laissé un fâcheux souvenir dans l'âme de Victoire, avaient prétendu que le voyage de Paris se fît à cheval ou en charrette. « Ce ne fut qu'après beaucoup de prières et de larmes qu'il fut permis de leur procurer une voiture d'emprunt. » Mme de Silguy s'y employa de

toutes ses forces : dernier service qu'elle rendait à ceux qu'elle aimait tant et qu'elle ne pouvait même pas saluer à cette heure douloureuse.

L'ordre suivant précéda et commanda le voyage [1] :

« Département du Finistère. — Quimper, 13 germinal [2], l'an second de la République une et indivisible.

« *Le citoyen commissaire national du Tribunal du District de Quimper au citoyen commandant la brigade de la gendarmerie nationale à Quimper.* Liberté, égalité, fraternité ou la mort.

« Citoyen commandant, — Tu feras partir sans délai, de brigade en brigade, et déposer dans les prisons de la Conciergerie du Tribunal révolutionnaire à Paris : la femme Benoît, la Saint-Luc fille, la Saint-Luc mère, Saint-Luc père, Saint-Alouarn fils, et les deux filles la Roque sœurs, détenus actuellement à la maison de justice de Quimper.

« Je t'envoie, citoyen, pour leurs frais de voyage jusqu'à Quimperlé, la somme de dix-sept livres [3]... pour deux jours, à raison de vingt-cinq sols à chacun par jour, et dont il leur sera tenu compte fidèle.

« De district en district, il sera fourni par les autorités (constituées) à leurs frais de route.

« Tu voudras bien m'accuser la réception de cette lettre et du réquisitoire aux municipalités de fournir charrettes et chevaux [4], ainsi que de la lettre que je

[1] *Tribunaux révolutionnaires*, cote déjà indiquée.
[2] 2 avril 1794.
[3] Le reste de la somme est illisible. Il faut lire : *dix sols*.
[4] Entre l'ordre et le départ, on obtint la voiture pour la famille de Saint-Luc, et certainement aussi pour les autres.

t'envoie à l'adresse du citoyen accusateur public près le Tribunal révolutionnaire à Paris.

« Salut et fraternité. — *Signé :* D..... »

Le départ eut lieu le vendredi 4 avril : le premier vendredi du mois. Était-ce une attention du Cœur de Jésus pour sa fidèle et inlassable ouvrière, qui, depuis quinze ou vingt ans, n'avait pas cessé de peindre et de propager son image, dans sa maison de la Retraite, au Calvaire et dans les prisons ? Il se termina le dimanche 28 avril [1]. Du vendredi 4 au dimanche 28 avril, il y a vingt-cinq jours.

Nous avons tous les « réquisitoires » dont parle le commissaire national, tous les ordres de réquisition pour chacune des étapes. C'est ainsi que nous pouvons reconstituer toutes les étapes du chemin : *Quimper, Rosporden* et *Quimperlé* (Finistère) ; *Hennebont, Locminé, Josselin, Ploërmel* (Morbihan); *Plélan, Rennes, Vitré* (Ille-et-Vilaine) ; *Mayenne, Pré-en-Pail* (Mayenne) ; *Alençon, Mortagne* (Orne) ; *Verneuil* (Eure); *Dreux* (Eure-et-Loir) ; *Houdan, Montfort, Versailles* (Seine-et-Oise) ; enfin *Paris*. Les voyageurs sont restés un jour à Locminé, deux à Rennes, deux à Vitré « par défaut de chevaux et voiture », deux à Mortagne, deux à Montfort. La voiture, disent les ordres de réquisition, était parfois attelée de quatre chevaux, auxquels on joignait, ici ou là, deux ou trois « chevaux de trait ». Les « vingt-cinq sols » furent régulièrement versés à chacun des prévenus, par chaque jour.

Deux fois, au moins, Victoire a donné des nouvelles

[1] Le 9 floréal.

du voyage, par deux lettres à Mme de Silguy, « l'ange consolateur ». Les prévenus étant « au grand secret », elle a demandé et on lui a donné charitablement la permission de les écrire. Mais, dans ces lettres visées par les conducteurs, on ne doit pas s'attendre à trouver des détails intimes et émouvants. Victoire craignait de compromettre sa sœur, ou même ses gardiens ; et pour ménager la sensibilité de Mme de Silguy, elle cherche à la rassurer sur le sort des captifs.

La première partit de Quimperlé, où elle fut faite le samedi soir 5 avril.

« Ne voulant pas, ma chère amie, *ni te compromettre ni compromettre personne* [1], j'ai demandé s'il m'était possible de t'écrire un petit mot pour te donner de nos nouvelles. On me l'a permis et *promis de te le porter*. Ainsi je profite, avec grand plaisir, de cette permission, pour venir causer un moment avec toi...

« Privés, chère amie, de la consolation de te voir, nous avons sans regret quitté Quimper, dont le séjour pour nous était bien triste [2], pour entrer dans... notre douloureux voyage.

« Jusqu'ici nous avons eu plus de bonheur et moins de misères que nous ne comptions :

« 1° Nous avons eu l'avantage d'avoir des gardiens honnêtes et complaisants, et qui, ici, au lieu de nous *dépocher* à la prison criminelle, nous ont conduits dans une auberge, qui nous semble un palais magnifique vu le lieu que nous avons quitté. 2° Nous avions

[1] C'est toujours la même délicatesse d'âme.

[2] Il l'était d'autant plus que les autorités étaient plus dures, et ne permettaient aux prévenus aucune relation avec le public, crainte d'un mouvement populaire.

aussi, hier, été à l'auberge à Rosporden. On n'avait pas eu, d'abord, bien envie de nous y recevoir, y ayant des troupes. Mais on nous fit donner une chambre de réquisition à trois lits ; et, moyennant nos matelas que nous allongeâmes pour nous quatre, les uns auprès des autres, nous nous trouvâmes fort bien : au défaut d'oreillers, nos paquets et nos cotillons nous en servaient. Dieu merci, comme nous avons eu déjà de la misère, nous ne sommes pas difficiles et nous accommodons de tout.

« Ici nous avons deux belles chambres superbes. Quant à la pluie, que nous craignions, Dieu a eu pitié de nous... : elle a tombé à notre arrivée, et pendant la nuit.

« Adieu, ma chère amie ; console-toi, et pense que nous sommes entre les bras de la Providence, qui est une bonne mère. Nous t'embrassons tous, et ton mari, du plus tendre de nos cœurs. Papa et maman sont assez bien, mais un peu fatigués...

Nous avons jusqu'ici fait notre route sans le moindre incident... »

Le brigadier de gendarmerie avait donné la permission désirée. Il avait accordé, aussi, les adoucissements dont parle cette lettre, et auxquels, dans la caravane, on ne s'attendait pas. C'est lui, sans doute, qui sur le revers de la lettre a écrit ces mots : « Ils couchent aujourd'hui à Auray [1]. Le brigadier les a bien recommandés à son camarade. » Gendarme au cœur compatissant, comme le bon Samaritain de l'Évangile, il connaissait Victoire et sa famille ; et leurs bienfaits

[1] Il a mis *Auray* pour *Hennebont*, sans doute.

connus, ainsi que la nature aimable de Victoire, avaient gagné ses sympathies.

La même sympathie bienveillante accompagna les prisonniers, au moins pendant une bonne partie de la route. La seconde lettre, écrite d'Alençon, le 21 avril, nous l'apprend encore [1] :

« Je n'osais pas t'écrire, ma chère amie, malgré l'envie que j'en avais. Mais *on* m'a dit que je pouvais le faire pour te donner de nos nouvelles... Dieu merci, nous nous portons tous bien, à un peu de fatigue près pour papa et maman... Le commencement de la route a été plus rude... Mais, depuis Rennes, les chemins sont plus beaux et le temps superbe. Nous avons le coup d'œil de la campagne, qui est charmante en ce moment, et le coteau bien agréable dans ces parages : il y a longtemps que nos yeux n'avaient rien vu de si joli.

« Jusqu'ici notre *petite voiture* a très bien été et ne nous a joué aucun mauvais tour. Ainsi nous lui avons bien de l'obligation et nous avons lieu d'espérer qu'elle nous conduira jusqu'au terme qui, désormais, n'est pas fort éloigné, n'étant plus d'ici qu'à 55 lieues...

« Tu peux, ma chère amie, remercier la Providence pour nous : car nous avons bien éprouvé ses soins paternels tout le long de notre route ; et nous avons eu le bonheur de rencontrer des conducteurs bien honnêtes et bien compatissants, qui ont eu soin et pitié de

[1] Envoyée au citoyen Silguy, municipal de Fouesnant, en sa maison rurale du Mesmeur, près Quimper, département du Finistère. Le Comité de surveillance révolutionnaire l'a *visée* le 3 floréal (21 avril). Seulement, comme Victoire n'était pas encore familière avec le nouveau style, elle a mis 2 germinal.

nous... Adieu, chère amie, reçois nos amitiés à tous, et les fais agréer aux nôtres. Tu sais à quel point t'aime et te chérit ta sœur

« Victoire. »

Assurément, il faut le répéter, dans ces lettres qui devront être lues et visées par les conducteurs, elle n'avait garde de rien insérer de compromettant. Cependant, elles nous disent ce que nous voulions savoir : que les hommes furent moins cruels que les prisonniers ne le redoutaient; que certains d'entre eux furent même serviables; et que Dieu, dans ces jours, mit du baume sur la croix. La dysenterie, que Victoire avait contractée dans la prison de Quimper en soignant le pauvre saulnier, l'avait quittée environ à moitié chemin.

Huit jours après, les prévenus étaient à Paris. Ils furent écroués à la Conciergerie, qui était le « gîte » désigné pour les recevoir. Victoire et ses parents y restèrent ensemble un peu plus de deux mois. Souffrir en commun était une consolation pour ces âmes vaillantes.

Nous avons peu de renseignements précis sur ces derniers mois. Victoire, dit-on, écrivit beaucoup de lettres à différentes personnes : aucune d'elles, sauf un petit billet sans date et sans adresse, rédigé peu d'instants avant sa mort, n'est parvenue à notre connaissance ; même aucune d'elles, paraît-il, ne serait arrivée à destination.

Sa vie, à la Conciergerie, ressembla beaucoup à sa vie dans les prisons de Quimper et de Carhaix. Pour occuper les longues heures de détention, elle lisait et elle travaillait. Elle faisait encore des emblèmes, pour

propager autour d'elle, dans ce monde de la prison, la dévotion au Sacré-Cœur. Elle avait emporté avec elle des reliques des saints, que son oncle lui avait donnés, ou qu'elle avait eus de lui en héritage ; elle fit de gracieux reliquaires pour les loger. « Pour donner de ses nouvelles à ses sœurs qui en étaient absolument privées, elle imagina de faire, avec les cheveux de ses parents et les siens propres, de petites bagues pour chacune d'elles. Elle y joignit quelques bagatelles, et trouva le moyen de leur faire parvenir ce touchant témoignage de souvenir et de tendresse. Mais, hélas ! il ne fut reçu que quinze jours après sa mort. »

La générosité de Victoire, ou mieux sa charité chrétienne, et celle de ses parents, se manifesta, dans ce nouveau milieu, d'une manière encore plus touchante qu'autrefois. Ils n'avaient plus guère d'argent à leur disposition. Mais « du peu qu'ils avaient, ils soulagèrent les malheureux » prisonniers qui les entouraient. Et, autant que leur charité, leur patience, leur résignation, leur douceur, toutes les vertus qu'ils pratiquaient étaient, pour leurs compagnons d'infortune, l'aumône la plus précieuse : car les prisonniers avaient plus grand besoin de réconfort moral que du pain matériel.

Avec le travail et la charité, la piété fut la plus fructueuse occupation de leurs longues journées. M[me] de Silguy écrit qu'ils étaient « uniquement occupés à se préparer à paraître devant le bon Dieu, en méditant sans cesse les années éternelles. Ils trouvèrent le moyen de se confesser souvent ; mais ils ne purent se procurer le bonheur de communier, qu'ils désiraient avec ardeur. Dieu, sans doute, y suppléa

par sa grâce. *Ils récitaient tous les jours les prières des agonisants* avec une grande ferveur. » C'est qu'ils étaient sans cesse en présence de la mort, qui tous les jours venait frapper à la porte de la Conciergerie, et qui entassait dans les funèbres charrettes, les uns après les autres, la plupart de leurs compagnons de captivité. Chaque matin, en voyant se renouveler la provision de la guillotine, ils se demandaient si leur tour n'était pas venu.

Enfin, dans les premiers jours de juillet, on sépara Victoire de ses parents. Ceux-ci restèrent à la Conciergerie. Victoire, elle, changea de chambre ou de prison. Pour les trois, la douleur fut grande. C'est tout ce que nous savons. Quant au reste, c'est-à-dire aux détails de la vie de Victoire pendant cette quinzaine, c'est la nuit complète. Elle ne devait être réunie à ses parents que le jour de leur commune mort.

Ce jour approche. Fouquier-Tinville, le pourvoyeur de l'échafaud, a l'œil sur eux.

CHAPITRE ONZIÈME

Le Comité de Quimper envoie le dossier des Conen de Saint-Luc au tribunal révolutionnaire de Paris. — Le réquisitoire. — Le jugement. — La sentence. — Dernier acte d'apostolat de Victoire. — Les adieux à la Retraite. — A la Barrière du Trône. Scène touchante et grandiose. — La mort sur l'échafaud. — La fosse commune.

Fouquier-Tinville n'oubliait pas ses accusés. S'il faisait de rapides et grosses « fournées », il semblait parfois, en revanche, vouloir laisser languir ses victimes dans les cachots. On eût dit qu'il se figurait avoir le temps pour lui, et que la France trouverait toujours, sans soubresaut de révolte, de quoi assouvir cette faim de cannibale.

Cette fois, il avait réclamé à Quimper d'autres pièces pour « corser » l'affaire Laroque-Trémaria où, à la longue, une quinzaine, au moins, de prévenus devaient se trouver compris. Ses premières réclamations remontaient aux derniers jours de janvier. L'exécution des frères Laroque, on s'en souvient, s'était faite à la fin du mois de décembre 1793.

Le District de Quimper réunit les pièces qu'il put, mais non pas toutes celles que l'accusateur désirait. Le travail s'accomplit à plusieurs fois. Le 10 octobre 1793,

une première fouille dut se faire au manoir du Bot. On avait mis, tout au moins, les scellés sur les chambres et les meubles. Le 22 mars 1794, les « Commissaires pour le séquestre » visitèrent la maison et réunirent tous les papiers *suspects* « dans le cabinet du sieur Conen », où ils remirent les scellés. L'agent national de la commune du Faou [1] commença le triage et l'examen. On peut voir, à l'appendice [2], les trouvailles qu'il y fit. Quelques-unes sont instructives, par le commentaire qui les accompagne; elles préparent l'acte d'accusation. Au terme de ses recherches, continuées les 13, 16, 17, 18, 21, 22 et 23 avril, il conclut, un peu désappointé : « Les recherches scrupuleuses, pendant six jours, n'ont pas pu nous procurer d'autres pièces. Les Saint-Luc n'ont laissé que ce qui leur paraissait indifférent, puisque nous n'avons rien trouvé de leurs correspondances de 1792 et de 1793. »

Le District de Landerneau, le 30 avril, au cri de « Vive la Montagne! », reçut les procès-verbaux, avec « les 284 pièces mentionnées, divisées en dix paquets numérotés et chiffrés », et les fit parvenir « au Commissaire national près le Tribunal de Quimper, pour être, par ce dernier, adressées à l'accusateur public du Tribunal révolutionnaire à Paris. »

Il y eut une autre intrigue, moins honnête. Quand il fut avéré que non seulement Victoire était mandée à Paris, mais que ses parents l'y suivraient, des *patriotes* se mirent en campagne, montèrent la tête à d' « anciens vassaux » des Conen de Saint-Luc, et leur firent

[1] Canton où était Quimerc'h.
[2] Appendice IV.

signer une pétition contre leurs maîtres, dont ils n'avaient reçu pourtant que des bienfaits [1]. Cela se voit dans toutes les Révolutions, et ailleurs qu'en Bretagne. La pièce fut jointe aux autres et expédiée à Paris.

Ainsi, tandis que Victoire et ses parents cheminaient lentement, et si tristement, de Quimper à Paris; tandis qu'ils attendaient, le cœur serré, dans les prisons de la Conciergerie, qu'il se trouvât des juges pour examiner leur cause et mettre fin à leurs angoisses : l'agent national du Faou et le commissaire de Quimper, avec leurs aides, utilisaient leurs trouvailles, même la dernière, la plus odieuse, et en saisissaient l'accusateur public. Fouquier-Tinville avait-il

[1] Le 27 août 1789, de Sarreguemines, Ange-Marie Conen de Saint-Luc, l'officier de dragons, écrivait à sa mère. Il faisait allusion aux troubles de Bretagne, à la révolte de quelques vassaux contre leurs propriétaires : « ... Ce n'est pas sans émotion que je décachète vos lettres, sachant tout le trouble qui vous environne. Que de grâces n'avons-nous pas à rendre à la Providence, de vous conserver saufs et tranquilles!... Il est bien vrai, aussi, que la plupart des gentilshommes, qui ont essuyé de si fâcheux contre-temps, se les sont bien attirés par leur conduite envers leurs vassaux. Car il est probable qu'un gentilhomme vivant dans ses terres, s'occupant du bien de ses fermiers et aidant à leurs besoins, les faisant travailler... bien loin d'avoir quelque chose à craindre de leur part, eût dû trouver, au contraire, en eux un soutien et un appui. C'est cette idée, ma chère maman, qui m'a toujours tranquillisé à votre sujet : car je n'ai pu m'imaginer que des gens à qui vous ne désirez que faire du bien aient pu se révolter contre vous. Mais, hélas! où il n'existe plus ni respect ni obéissance, ni subordination, ni principes, ni religion, ni foi, ni roi, on ne doit plus s'étonner de rien. Ah! ma chère maman, quel siècle! Que vous avez bien raison de dire que la sotte et fausse philosophie d'aujourd'hui n'engendre que crimes et horreurs!... » Ce qu'Ange-Marie osait à peine prévoir, en 1789, relativement à ses parents qui avaient l'estime et l'affection de leurs vassaux, était donc arrivé en 1794.

même besoin de tous ces papiers pour condamner des innocents ? Dans le groupe où furent mêlés M. et Mme Conen de Saint-Luc et leur fille, il fit entrer et condamner un jeune homme de dix-sept ans, Bertrand de Saint-Pern, poursuivi à la place de son père, et dont il ne voulut jamais vérifier l'âge ni les pièces d'identité [1]. Il lui en fallait donc beaucoup moins pour dénoncer des citoyens français et les proposer pour la mort.

Les papiers de Quimper, malgré leur insignifiance, vont servir contre M. et Mme de Saint-Luc, qui sont parents d'émigrés. Pour Victoire, Fouquier-Tinville ne relèvera rien contre elle, que ce qu'elle nomme elle-même son « histoire pour le Cœur de Jésus », son titre d'ex-religieuse, et sa complicité prétendue dans l'affaire des Laroque-Trémaria. Seulement, quand on y réfléchit, et qu'on cherche à démêler les fils de l'intrigue ourdie par un cerveau haineux, on se dit que très probablement le nom de Victoire Conen de Saint-Luc, trouvé dans les lettres des deux frères, a évoqué, aux yeux de l'accusateur, les noms du père et de la mère, et que telle fut la cause initiale de leur condamnation. Mais Victoire, qui a tenu d'abord la première place, passe maintenant à la seconde ; et si, dans l'esprit du metteur en scène, elle a tout déterminé, elle est confondue par lui, malgré ses dénégations irréfutables et à dessein, dans le bloc des accusés que, sous couleur de politique, il envoie à l'échafaud.

[1] Cf. Preuves pour servir à l'histoire généalogique de la maison de Saint-Pern, par le baron de Saint-Pern, tome III, nos 1452, 1456, 1457. — Wallon, *Histoire du tribunal révolutionnaire*, v, pp. 54-58, et vi, p. 94 et 107.

La tragédie touche à sa fin. Elle va se dénouer, en moins de vingt-quatre heures, par l'accusation, le jugement, la sentence et l'exécution des condamnés. Rien n'est plus simple, ni même, si on ose employer ce mot, plus simpliste; et l'on se demande comment des jurés qui jouissent de leurs facultés ont pu se prêter à ce jeu cruel. La marche uniforme est la suivante : vous êtes accusé, il ne se peut pas que vous ne soyez coupable, et par conséquent condamné à mort, Ainsi fonctionne, à peu près invariablement [1], le tribunal révolutionnaire.

Les accusés, qui ont vu tant de fois mettre en branle ce mécanisme, en sont assurés d'avance. Être traduits en jugement, pour eux c'est déjà être condamnés.

La veille du premier thermidor, c'est-à-dire, la veille du jour où ils devaient subir leur jugement, M. et Mme Conen de Saint-Luc furent, de nouveau, réunis à Victoire. C'était le vendredi 18 juillet. Après les épanchements de la tendresse, le père écrivit ce billet très chrétien, très digne et très ému, au nom des trois, « pour Mme de Silguy » leur ange consolateur, et, par son intermédiaire, pour tous les bons parents et amis.

« *Paris, vendredi 18 juillet 1794,*
veille de notre jugement.

« Je vous embrasse, mes chères filles, mes chers parents, amis, domestiques, de tout mon cœur. Priez Dieu pour moi. Votre mère et (votre) sœur vous en disent autant, à tous. Consolez-vous, dans l'espérance

[1] Dans le groupe des *sept*, que la voiture emmena de Quimper à Paris, la femme Benoist, seule, ne fut pas condamnée. Pourquoi? ..... On ne sait si ce fut elle qui rapporta les lettres et les souvenirs des condamnés à leurs parents.

que Dieu nous fera miséricorde et que nous aurons le bonheur de le prier pour vous, nous ayant (puisqu'il nous a) fait la grâce de nous préparer à la mort. Adieu, tous mes chers bons amis.

Signé : CONEN DE SAINT-LUC. »

Ils sont prêts, maintenant, à tout entendre et à tout souffrir. La parole souveraine est à l'accusateur public, et aux jurés, et aux juges du tribunal révolutionnaire ; à tous ces hommes qui, depuis le 10 mars 1793, font manœuvrer la justice avec la même rigidité, avec la même sûreté précise que le bourreau fait le déclic de la guillotine [1].

Les trois prévenus entendirent, le 18 juillet [2], l'acte d'accusation dressé par Fouquier-Tinville... contre la famille Magon-Labalue *et autres*.

« ... Examen fait des pièces, il en résulte que :

« ... Le nommé Saint-Luc père, sa femme et sa fille, étaient aussi associés à cette conspiration dont les deux Laroque-Trémaria étaient les chefs ; c'était la fille Saint-Luc qui envoyait à l'un des Laroque le *signe de ralliement des brigands de la Vendée* [3] : « Je remercie la charmante Victoire du Cœur qu'elle veut bien présenter à Victor ; ce Cœur me servira dans les combats. » (Lettre de Victor L...) — « J'ai remercié, disait l'autre Laroque à son frère, pour vous Mlle Saint-Luc, dame

[1] Nous donnons les pièces du tribunal révolutionnaire à l'appendice V, pour ne pas interrompre le récit ni surtout le charger de ces textes ampoulés et barbares.

[2] 20 messidor.

[3] Cette accusation est venue s'ajouter à l'autre, depuis le 23 mars 1793. Alors on ne pouvait pas parler, ni à Quimper, ni à Paris, de ce signe de ralliement.

de la Retraite; elle prie Dieu que cette faible image du Cœur de Jésus vous préserve, dans les combats, de tout accident. » — Saint-Luc fils est émigré; et des pièces nombreuses prouvent que cette famille n'a cessé d'être l'ennemie de la Révolution, et qu'elle conspirait avec tous les scélérats et surtout avec les évêques de Quimper et d'autres contre-révolutionnaires. »

En conséquence, et sur le réquisitoire de l'accusateur, le Tribunal ordonne « que les prévenus seront pris aux corps, et écroués sur les registres de la maison d'arrêt où ils sont détenus, pour y rester comme en maison de justice. »

Le 1er thermidor, à dix heures du matin, au Palais de Justice, le tribunal révolutionnaire entra en séance, puis les 19 jurés, et enfin les accusés. Ceux-ci entendirent « les charges produites » contre eux, ainsi que les moyens dont se servit l'accusateur public pour « justifier son accusation ». Le Président résuma l'affaire, et rédigea les questions sur lesquelles les jurés auraient à se prononcer, « arrangées dans l'ordre qu'ils devaient en délibérer ».

A ces questions : ..... Victoire Conin Saint-Luc, 33 ans, née à Rennes, demeurant à Quimper, vivant dans un rassemblement dit maison de retraite; Gilles-René Conin Saint-Luc, 75 ans, Rennes, cy devant conseiller au parlement de Bretagne, ex-noble; Françoise-Marie Duboz, Conin Saint-Luc, co-accusée [1]... *Sont-ils convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple?*... A savoir : pour avoir entretenu des intelligences contre-révolutionnaires... *pour avoir secondé la révolte des*

[1] Nous ne prenons que ces trois noms.

brigands de la Vendée; avoir distribué des signes de ralliement des révoltés...?

La réponse du jury est affirmative. En conséquence, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loi, le Tribunal « condamne lesdits... Saint-Luc père, sa femme, sa fille... à la peine de mort ».

Nous n'essaierons pas de décrire l'attitude des condamnés. Mais il nous semble voir, à la lecture de la sentence qui a rappelé son âge — *trente-trois ans!* — le visage de Victoire éclairé d'un sourire céleste. N'est-ce pas la réponse du Cœur de Jésus au désir que, maintes fois, elle a exprimé : mourir à trente-trois ans, pour avoir ce trait de conformité avec Jésus-Christ, et mourir par amour pour Lui? Si le premier mouvement de la nature a été une certaine répugnance, le second mouvement, celui d'une âme unie à son Dieu, a dû être le parfait abandon à sa volonté.

Victoire a songé, d'abord, à ses parents. Son premier regard et sa filiale compassion furent pour eux. Elle les vit parfaitement résignés. Mais, dans le groupe des condamnés, il y en avait un — nous disent les *Annales de la Retraite* — que cette sentence jeta dans des sentiments voisins du désespoir. C'était le marquis de Cornulier, âgé de 23 ans, marié à une femme plus jeune encore, Amélie-Laurence-Marie-Céleste de Saint-Pern [1]. Celle-ci, condamnée à mort avec son mari, fut

[1] Agée de 21 ans. Elle fut enfermée à l'Archevêché, qui était une prison-hôpital. Elle y eut une fille, qui mourut en naissant. Quand la mère fut guérie, Robespierre était tombé. Elle fut rendue à la liberté. Notons, ici, que dans la famille du mar-

remise en prison, parce qu'elle était sur le point d'avoir un enfant. Comme la jeune captive, et avec plus de raison, le marquis de Cornulier-Lucinière ne voulait pas mourir encore; il pleurait, et s'en prenait à la Providence. Le cœur de Victoire s'émut. Elle se dit que, s'il mourait dans ces sentiments, c'en était fait de son salut éternel. Alors, elle s'approcha de lui; et, prenant part à sa peine, lui parla de la bonté paternelle de Dieu, de l'éternité où lui et elle-même arrivaient, du bonheur du ciel. Cette parole fraternelle, aidée de la grâce de Dieu que Victoire sollicitait d'un élan de son cœur, toucha le jeune homme et fit rentrer dans son âme un peu de paix et de consolation. Ses larmes devinrent moins amères. Elle le conduisit à un prêtre qui était dans la prison. Il reçut l'absolution et monta, presque rasséréné, à l'échafaud. Ce fut la dernière conquête de Victoire, au sortir du Palais de Justice, et le dernier tressaillement de son cœur d'apôtre.

Dans la prison de la Conciergerie, en attendant la « fatale charrette » qui ne pouvait guère tarder, Victoire réunit les petits « souvenirs » qu'elle avait : bagues de cheveux, reliquaires et reliques. Elle les confia, pour les destinataires désignés, à une main amie et sûre.

Son père avait envoyé leurs adieux, pour les trois, aux parents, aux amis, aux domestiques de la famille. Elle écrivit, à son tour, ce billet pour ses compagnes de la Retraite, réfugiées à la Coudraie. Il parvint,

quis de Cornulier, on a dit, quand parut le livre du P. Pouplard où la scène de la prison est racontée, que l'on n'avait pas entendu parler de cette scène et de l'intervention de Victoire. Nous l'avons donnée, à notre tour, sur la foi de l'annaliste de la Retraite.

vraisemblablement, par la même voie que les autres souvenirs. Dernière pensée du cœur pour sa chère famille spirituelle, elle fut adressée à Mlle M. de Larchantel [1], sa grande amie. Ces lignes furent tracées à la hâte :

« Pour M***; de la part de la pauvre Victoire, qui part pour la guillotine, et qui se recommande, après sa mort, à tes prières et à celles de René [2] ***. Quand tu le reverras, tu lui arrangeras, de ma part, un beau reliquaire de toutes les reliques que je te donne et qui étaient à mon saint oncle, et qui sont bien authentiques.

« Si j'ai le bonheur d'aller au ciel, comme je l'espère, je n'y oublierai pas mes pauvres compagnes [3], ni nos amis. »

Peu après, tout était consommé.

Le procès-verbal officiel [4], qui relate l'exécution, ne nous a pas raconté, dans sa sécheresse traditionnelle, la scène touchante et grandiose à la fois, qui se passa au pied de l'échafaud. En la lisant, on se rappelle les quinze carmélites de Compiègne qui, deux jours auparavant, le 17 juillet, sur la même place de la Barrière du Trône, passaient l'une après l'autre devant leur

[1] On pourrait croire, à première lecture, que M*** désigne Mlle de Marigo. Mais la suite, l'allusion à René (de Larchantel) prouve que la destinataire est bien sa sœur *Marie*. Le tutoiement est une autre preuve.

[2] L'abbé René-Vincent de Larchantel, frère de sa compagne aimée, qui avait été le confesseur de Victoire pendant sa dernière maladie à la Retraite (1791). Elle lui envoie un dernier merci.

[3] Mlle de Marigo et les autres.

[4] Appendice VI.

Prieure pour lui demander, avec sa bénédiction, la permission de mourir. Le 19, quand les condamnés furent descendus de la charrette, Victoire, qui était entre son père et sa mère, pria « Monsieur le bourreau » de vouloir bien lui permettre de monter avant eux : ce qui lui fut accordé. Elle les embrassa, et, se mettant à genoux, demanda leur bénédiction, comme elle faisait chaque soir, au château du Bot, avant de regagner sa chambre. Puis, se relevant, elle leur dit : « Cher père et chère mère, vous m'avez appris à vivre ; avec la grâce de Dieu, je vais vous apprendre à mourir ! » Et, d'un pied ferme, pleine d'entrain, elle gravit les degrés de l'échafaud.

Les restes mortels de Victoire Conen de Saint-Luc, de ses parents, et d'une soixantaine d'autres victimes, qui furent guillotinées ce jour-là sur « la place de la ci-devant Barrière du Trône », furent jetés pêle-mêle, au quartier de Picpus, dans une carrière de sable : dans la fosse commune où, deux jours auparavant, les corps des seize Carmélites de Compiègne avaient été enfouis avec le même dédain [1]. Aujourd'hui, sur l'un des murs du cimetière de Picpus, deux plaques voisines, l'une pour Victoire, l'autre pour les Carmélites, indiquent l'endroit approximatif où leurs ossements sont mêlés.

[1] Cf. V. Pierre, *Les seize Carmélites de Compiègne*, ch. XIV.

CONCLUSION

La Vierge - L'Apôtre - La Martyre

A la fin de cette étude, trop longue peut-être, où nous ont retenu la grandeur et le charme d'une si attachante figure, nous voudrions résumer en quelques traits l'impression d'ensemble qui peu à peu s'est imposée à nous, et que le lecteur, nous l'espérons, approuvera et partagera.

L'attachante figure, en effet! Elle a ses ombres et ses lumières, comme toutes les figures humaines et toutes les choses de ce monde. Mais des ombres qui tiennent à la terre, Victoire Conen de Saint-Luc, par ses efforts personnels aidés de la grâce de Dieu, se dégage et monte vers la perfection, vers la lumière du ciel qui l'attire et l'éclaire de plus en plus. — L'enfant, désobéissante et colère à la maison; la petite pensionnaire, dont l'indiscipline et les caprices étonnent d'abord ses maîtresses et excitent les railleries de ses compagnes;

la jeune fille qui se laisse prendre quelque temps au goût de la parure et aux séductions du monde, a *mérité* le nom qu'elle a reçu au baptême : comme le lui avait annoncé le « bon père Corret » en la bénissant, la « petite Victoire » a fini par remporter « la victoire sur ses passions » Sa vie a été courte, puisqu'elle a été bornée à trente-trois ans. Mais la Sagesse nous apprend qu'une vie sans tache vaut une vieillesse honorable, et que celui qui arrive en peu de temps à la perfection a fourni une longue carrière[1]. Tout ce livre est plein de ses combats, de ses triomphes, de ses vertus naturelles et surnaturelles. Le composer et l'écrire a été, pour nous, une grande joie. Et c'est de tout cœur que nous faisons nôtre le jugement qu'a porté, sur cette âme, le biographe qui fut son témoin le plus aimé et le plus sûr. Après avoir rappelé sa mort, Mme de Silguy écrit cette dernière phrase, d'un si beau sens : « Mlle de Saint-Luc, comme tout porte à l'espérer et à le croire, alla recevoir dans le ciel, accompagnée de ses pieux parents, la triple couronne de *vierge*, de *martyre* et d'*apôtre*, qu'elle avait si bien désirée et méritée — si l'on peut s'exprimer ainsi — par une suite non interrompue de combats et de vertus ». L'expliquer sera, pour notre travail, la plus légitime des conclusions, et la plus belle.

[1] Sag. IV, 13 : *Consummatus in brevi explevit tempora multa.*

La Vierge. — L'Institut de la Retraite, à l'époque de Victoire, ne faisait pas les vœux de religion proprement dits : *Pauvreté, Chasteté, Obéissance.* Nulle part on ne se *vouait*, de par le règlement, à la pauvreté. A Vannes, on prononçait les vœux simples de chasteté, d'obéissance et de stabilité, à la fin du noviciat qui durait deux ans : les demoiselles étaient, de ce fait, « moins exposées à la tentation de changer d'état [1]... » Ailleurs, la *consécration* procurait non pas le même mérite, mais les mêmes effets, puisque dans l'espace de plus d'un siècle, à Quimper, une seule demoiselle se retira, et pour cause de maladie. Mais on pouvait, avec l'agrément des directeurs, faire en son particulier les trois vœux de religion : il en fut ainsi, notamment, pour Mlle de Lanhoulou, la Supérieure de Quimper. Victoire, elle, ne fit jamais les vœux de pauvreté et d'obéissance. Mais la pauvreté évangélique, qui consistait, pour les demoiselles de la Retraite, à « posséder sans attache le bien dont elles se seront réservé la disposition, et à en user avec modestie et la discrétion qui convient à la sainteté de leur état [2] » elle l'a pratiquée dans toute sa rigueur ; elle dépassa même la modestie [3] et la discrétion demandées ; car elle se dépouillait de tout, au profit des pauvres, au point

[1] *Règlement de Vannes*, p. 21.
[2] *Id., ibid.*
[3] Modestie a, ici, le sens de modération qu'il a en latin.

que « son linge et ses robes étaient toujours rapiécés » et que sa supérieure dut « régler ses aumônes »; dans les prisons de Carhaix et de Quimper, elle donnait à de vieilles mégères jusqu'à ses chemises !

L'obéissance, qu'elle avait promise par sa *consécration*, fut pratiquée avec la plus grande exactitude: obéissance au règlement de la maison; obéissance aux ordres et aux conseils de sa supérieure. Elle aimait tant la vie commune et le réglement, qu'elle écartait pour elle-même toute exception et ne voulut pas profiter de la permission que Mlle de Marigo lui offrit, d'aller passer, au château du Bot, les semaines de sa convalescence après la grande maladie qui lui survint; et, la Maison de la Place-Neuve ayant été dispersée, mais réunie au Calvaire, elle ne partit pour le Bot, après bien des supplications de sa famille, qu'avec la permission de la même supérieure, à la dernière extrémité, et, pensait-elle, pour peu de temps. Elle tenait à donner le bon exemple à ses compagnes; pour la même raison, elle n'accepta pas l'offre généreuse que lui fit Mlle de Marigo, de venir partager ses périls: Victoire estimait que sa supérieure devait se réserver pour sa communauté et pour les temps à venir.

Mais cette âme, pure et vaillante, se lia par un vœu : le vœu de virginité, qui consacrait à Jésus-Christ son corps et son cœur. Quand le prononça-t-elle ? Sans doute, après son entrée à la Retraite;

car, au cours des exercices spirituels de 1781, pendant son noviciat, il n'en est pas question. Elle le fit, l'une des années suivantes, un jour de Jeudi-Saint, « après la communion ». Ce fut, dit-elle, « la consécration entière et irrévocable de mon corps, de mon cœur et de tout mon être. Je choisis ce jour, d'après l'avis de mon respectable oncle, pour me faire souvenir [1] que c'était à un époux de sang et de souffrances que je me donnais, et que ma consécration emportait l'obligation de me donner pour jamais à la Croix, aux souffrances et à la mort [2]... ».

Elle l'a tenu fidèlement, par les moyens que nous enseignent la doctrine et la pratique des saints : la prière et la pénitence. Sa prière était continuelle. Quant à sa pénitence, elle fut, comme celle de Louis de Gonzague, un de ses modèles chéris, très rude, presque effrayante. Là encore, il fallut la modérer. Le « petit Saint-Jérôme », comme l'appelaient ses sœurs et ses frères moins mortifiés, étonnait son entourage; et sa santé, qui était pourtant solide, ne résista pas au traitement. Elle prit encore, sur ce point, des sentiments modestes [3], selon l'expression de saint Paul, d'après les excellents conseils de sa mère et de son oncle l'évêque de Quimper. Dans la maison de

[1] Le Jeudi-Saint est « la veille de la Passion ».

[2] Méditation du Vendredi-Saint de l'année 1793, déjà citée.

[3] Rom., XII, 3 : *Sapere ad sobrietatem.*

la Retraite, sa mortification ne fut pas moindre. La supérieure dut alors reprendre le rôle qui avait été, dans le monde, celui de la mère, en essayant de calmer l'ardeur de sa fille ! Elle n'y réussit pas toujours. Si quelques lecteurs nous objectent qu'en cela Victoire manquait peut-être d'*obéissance*, nous leur répondrons qu'elle n'en avait pas fait le vœu. Mais, là encore, elle comprit plus tard que, dans les saintes rigueurs de la pénitence, le mieux est de se laisser conduire aux guides que Dieu nous a donnés. Par une pratique moins dure, mais aussi mortifiante, elle s'habillait mal et se défigurait à plaisir. Elle se réjouissait, *à trente-trois ans*, d'être vieille et laide pour épargner aux autres « les mauvais propos ». Elle disait, comme sainte Agnès : « Périsse ce corps, qui peut être aimé par des yeux à qui je ne veux pas plaire ! [1] » Mais la petite vérole, qui avait laissé des traces sur son visage, n'avait pas éteint la vivacité et la limpidité de son regard ni le charme de son sourire.

Sa pureté resplendissait sur son visage et dans toute sa conduite. Sa candeur était charmante. Elle eut, notamment, cette amabilité expansive, cette gaieté enfantine qui est ordinaire aux vierges. Si elle fit effort pour l'acquérir, ce fut donc chez elle une grande vertu, parce qu'elle lui

[1] *Pereat corpus, quod amari potest oculis, quibus nolo !*

devint comme naturelle, au milieu des épreuves et des difficultés de toute sorte qu'elle traversa dans ses dernières années. La vierge aida singulièrement l'apôtre. Son sourire aimable, expression de la charité la plus vraie, était déjà une excellente prédication.

L'Apôtre. — Il serait à peine exagéré de prétendre que toute la carrière de Victoire Conen de Saint-Luc a été donnée à l'apostolat. La foi qu'elle avait héritée de ses parents, et que son oncle a cultivée en elle, a été, presque tout de suite, une foi agissante et conquérante. A dix ans, son éloquence persuadait, et pour toujours, à sa sœur cadette de s'abstenir du théâtre. La jeune fille devenait, bientôt après, l'auxiliaire de sa mère dans l'éducation de ses sœurs. On se souvient de son apostolat près de son frère Athanase, « l'enfant de ses larmes ». A Rennes, et à la campagne, dans les fermes ou les hameaux voisins du château, elle était la catéchiste assidue des petits et des pauvres, préludant, sans le savoir, au ministère qu'elle aurait à exercer un jour : elle abritait sa pureté sous la sauvegarde de sa charité catholique.

Il est remarquable, assurément, que cette charité se soit prise, d'emblée, à ce qu'il y a de plus haut dans la hiérarchie des œuvres. Vers la seizième année, quand elle eut à fixer son choix pour orienter sa vie, elle hésita quelque temps

entre différentes vocations, Toutes plaisaient à son âme, qui était naturellement noble et grande, parce que toutes, par divers moyens, procuraient, avec le salut des âmes, la gloire de Dieu : et la charité pour les malades, chez les Augustines hospitalières ; et, chez les Visitandines, la piété ferme et l'éducation des jeunes filles ; et, chez les Carmélites ou les Clarisses, ce goût de la mortification et cet amour de la sainte pauvreté, qui, en nous faisant ressembler davantage à Jésus-Christ, nous rend plus puissants sur le cœur de Dieu son Père.

Ces vocations, l'une après l'autre, sollicitaient son zèle, selon l'aspect tentant qui s'offrait à son regard. Mais, quand elle connut l'Institut de la Retraite, et son œuvre d'éducation quasi-pastorale, dont on a dit avec raison qu'elle est l'auxiliaire directe du prêtre dans la conversion des âmes, il semble que Victoire n'hésita plus, et cela dès le premier instant. Elle y alla d'enthousiasme autant que de réflexion ; et les objections qui lui vinrent, une fois entrée, contre ce choix qui cadrait si bien avec sa riche nature, elle les considéra comme des tentations, ce qu'elles étaient réellement.

Elle travailla donc, d'après la méthode du P. Huby, de Mlle de Francheville et de Mlle de Kerméno. Sa littérature, ses goûts artistiques, son talent de parole, sa connaissance de la langue bretonne, et de la langue latine, qu'elle possédait

« joliment [1] », sa gaieté souriante, son avenante simplicité, tous ces talents, naturels ou acquis, que la famille et les circonstances où elle vécut développèrent, lui furent autant de moyens pour élever les autres vers Dieu. Dans la pratique, elle s'attacha, de préférence, aux petites filles que l'on amenait aux retraites pour les préparer à leur première communion, et, en même temps, aux pécheresses qui avaient un lourd fardeau à déposer aux pieds du prêtre. Alliance toute naturelle ou toute surnaturelle : les âmes vierges vont, comme d'instinct, aux petits enfants que le Maître attire à lui, et, travaillées elles-mêmes par l'Hostie, comme le fut Victoire, elles n'ont pas de plus grand bonheur que de la présenter aux âmes enfantines ; d'autre part, les mains virginales sont encore les plus puissantes pour conduire à Dieu les pauvres pécheurs. Les paysannes qui, le 2 février 1794, sur la route de Carhaix à Quimper, ne craignaient pas de saluer ou de remercier, d'une parole ou d'un regard affectueux, Victoire en habit de prisonnière chevauchant entre deux gendarmes, payèrent de la meilleure façon les efforts ou les peines de son apostolat.

Il est inutile d'insister davantage, puisque ce livre a suffisamment décrit, ce nous semble, l'œuvre de la Retraite et de l'ouvrière. Mais il n'est nullement superflu de rappeler que ce fut précisé-

[1] Le mot est de l'*annaliste de Quimper*.

ment parmi ses plus grandes souffrances, dans les horreurs de la prison criminelle, à Carhaix, et mieux encore à Quimper et à la Conciergerie, que l'excellente ouvrière fit ses plus belles conquêtes. Comme Celui qu'elle appelait si justement un « Époux de sang et de souffrances », elle a bu jusqu'à la lie le calice des douleurs. Au fond du calice, où était le plus amer du breuvage, Dieu lui a donné de trouver la douceur de la récompense, ou du moins un avant-goût, s'il est vrai — et c'est vrai — qu'il y a plus de joie dans le ciel pour un pécheur qui fait pénitence et qui revient à Dieu que pour quatre-vingt-dix-neuf justes qui n'ont pas besoin de pardon. L'ange de la maison de justice, l'ange de la prison a procuré, à plusieurs reprises, cette joie au ciel. Jusqu'au pied de l'échafaud, son zèle gagnait des âmes. Et qui peut nous dire combien de grâces, depuis sa mort héroïque et par elle, sont tombées sur la famille spirituelle qui fut si chère à son cœur d'apôtre ?

La Martyre. — Or, voilà que, dans l'exercice même de sa mission apostolique, une œuvre de zèle, jaillie de son cœur aimant, un travail d'humble apparence, va peut-être unir sur son front, aux couronnes de la vierge et de l'apôtre, la couronne de la martyre. Sa main habile dessine, peint, brode, sur le papier ou sur la toile, des emblèmes du Cœur de Jésus. Son cœur est tout entier dans

ces ouvrages : en face de la philosophie du XVIIIe siècle et du jansénisme à la doctrine étroite et rêche, elle répand, sans relâche et sans trêve, au château paternel, à la Retraite, au Calvaire, dans ses diverses prisons, les images de l'Amour divin ; elle prêche, à sa façon, la dévotion à l'Ami suprême, telle que sa Bretagne, grâce à dom Michel Le Nobletz, au P. Maunoir et au P. Huby ; telle que ses premières maîtresses de la Visitation, après saint François de Sales et Marguerite-Marie ; telle que son cher oncle lui-même : en un mot, telle que l'Église et tous ses amis l'ont comprise et prêchée. Elle n'a jamais pensé, en le faisant, qu'à satisfaire son cœur et à faire partager, aux autres, l'amour qui le remplit. Et elle n'aurait pu soupçonner, sans aucun doute, que cette « petite histoire », comme elle nomme son occupation pieuse, pût produire un si grand effet. Il se produit ; c'est-à-dire que les ennemis de Dieu, qui veillent et la surprennent dans ce travail, l'impliquent, précisément à cette occasion, dans une accusation haineuse qui va la conduire à la mort. Elle est, tout d'abord, étonnée et elle s'explique. Mais ils persistent dans leur attitude. Alors elle donne à l'Ami divin la plus grande marque d'amour qui soit, puisqu'*il n'y a pas parmi les hommes* — c'est Jésus lui-même qui l'a dit — *de plus grande marque d'amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime.*

Bien des fois, dès son adolescence et depuis, elle

avait souhaité de souffrir et de mourir pour Jésus-Christ, et même d'avoir avec Lui cette conformité, de mourir à l'âge de trente-trois ans [1]. En plusieurs rencontres, elle avait eu comme le pressentiment qu'elle serait exaucée. L'a-t-elle été? Est-elle une martyre du Christ? une *martyre du Sacré-Cœur*, comme ces religieuses Carmélites qui l'ont précédée, seulement de deux jours, sur l'échafaud de la Barrière-du-Trône? Sa cause ressemble-t-elle à la leur, et peut-elle y être jointe?

La réponse est à l'Église catholique, qui seule est juge de la sainteté de ses enfants, comme du titre qu'il convient de donner à leurs vertus et à leur mort. Mais il ne peut pas nous être défendu de plaider une cause qui nous semble légitime, et de présenter, très humblement, en fils soumis et respectueux, les arguments historiques qui l'appuient, au Vicaire de Jésus-Christ, au Chef suprême de son Église, au Docteur infaillible, à Notre Très Saint-Père *le Pape de Rome* [2].

Nous avons dit que la cause de Victoire Conen de Saint-Luc a été, somme toute, assimilée à la cause de tout un groupe de prévenus, qu'on a traités comme des *accusés politiques* : dans les

[1] A chaque fois, ou à peu près, nous l'avons signalé dans ce livre.

[2] Ainsi le nommait Jeanne d'Arc.

archives des tribunaux révolutionnaires, elle s'appelle l'affaire Laroque-Trémaria, ou Magon, ou La Balue. L'accusateur public Fouquier-Tinville, tout aussi peu soucieux de justesse que de justice, a trouvé ce moyen plus expéditif pour donner à la guillotine sa « fournée » quotidienne : il y a comme noyé Victoire. Mais, dans les explications de la condamnée, comme dans les termes de l'accusation à l'origine, et jusque dans l'accusation même d'Antoine-Quentin Fouquier, tout proteste contre cette interprétation fautive et fantaisiste.

Qu'est-ce qui fait le *martyr?* Les enfants du catéchisme pourraient nous répondre que ce n'est pas la torture, si horrible qu'elle soit : c'est la cause pour laquelle il souffre.

Or, si nous examinons l'histoire du procès, depuis ses origines jusqu'à sa fin, telle que nous la fournissent les documents authentiques [1], le *motif religieux* de la condamnation de Victoire nous paraît ressortir avec évidence parmi tout l'enchevêtrement des accusations portées contre les divers membres du groupe, les frères Laroque-Trémaria et ceux qu'on leur a joints par la suite. La cause de Victoire, quoi qu'on fasse, y reste marquée d'un cachet *spécial*, soit par les bourreaux, soit par la victime elle-même.

[1] Ils sont cités dans notre livre, avec les références.

I. Les bourreaux, malgré qu'ils en aient, l'ont nettement distinguée des autres accusés ou condamnés.

Mais, pour voir plus clair dans la ténébreuse accusation, il est utile de noter auparavant les variations de signification, les entorses données par elle aux mots de la langue française et au bon sens, les mots à effet employés pour passionner les jurés. *Révolution, philosophie*, deux mots sacrés qui désignent la religion nouvelle, l'ensemble des doctrines de la secte. Tout ce qui la contredit ou s'y oppose, quand même l'ensemble de l'humanité l'appellerait justice, vertu ou raison, est *contre-révolutionnaire, réaction, réfractaire* [1], donc mauvais par essence. Qui croit ou pratique une autre religion, principalement la catholique, est un *fanatique*. Celui qui défend la secte est un *patriote* ou un *sans-culottes;* les autres qui, provoqués, défendent leurs églises, leurs prêtres, leurs foyers, ne sont que *des traîtres à la patrie*, des *assassins* et des *brigands*. La *liberté* et la *tolérance*, l'*égalité*, la *fraternité*, s'appliquent aux seuls révolutionnaires; pour les autres, il n'y a que la *mort*, vu qu'ils sont des *scélérats*. Une *communauté* de religieuses paisibles, c'est un *rassemblement* séditieux, contraire à la loi... La liste en serait longue : arrêtons-la ici [2].

[1] Appliqué aux prêtres fidèles.

[2] Un *aristocrate* peut être aussi un *fanatique*. Jamais on n'a tant parlé de *serments* ni on n'en a jamais tant pro-

Maintenant, à cette lumière, examinons les pièces du procès, telles qu'elles furent assemblées par les bourreaux.

Si nous remontons jusqu'aux débuts, nous rencontrons, tout d'abord, l'interrogatoire que, *seule de tous les siens,* Victoire Conen de Saint-Luc subit, le 23 mars 1793, à Quimper [1]. On ne l'interroge, pour le fond, que sur le don, fait par elle, d'une *image du Sacré-Cœur*. On lui demande seu-

posé que dans ces jours où on proscrivait les *vœux* religieux comme attentatoires à la liberté humaine ! Comme la *démocratie* a remplacé la *perfide* ou *sublime aristocratie*, la *bienfaisance*, partout, s'est substitée à la *charité*, qui a un nom et un sens trop chrétiens. Un *roi*, par le seul fait qu'il est roi, est un *tyran parjure ;* un *révolutionnaire* est un *pur* et un modèle en tout, *loyal* et *grand*. Jamais on n'a tant exalté la *liberté*, qu'à cette époque de despotisme froid et cruel... De tout cela, et d'autres choses, est faite l'*histoire révolutionnaire*, qui ressemble, comme une sœur, à la langue révolutionnaire. Histoire et langue ont eu leur répercussion jusqu'à nous. Il faut lire, sur ce point, un très intéressant opuscule de Jean-François (de) La Harpe : *Du Fanatisme dans la langue révolutionnaire, ou de la Persécution suscitée par les Barbares du* XVIIIe *siècle contre la religion chrétienne et ses ministres*, avec cette épigraphe, du reste mauvaise traduction de la Vulgate : « *Firmaverunt sibi sermonem nequam. — Ils se sont affermis dans l'habitude d'un langage pervers.* » (Ps. 63, VI). A Paris, chez Migneret, imprimeur, rue Jacob, nº 1186. An. 5 = 1797. L'auteur est d'autant moins suspect, dans cette partie, qu'il avait pris goût, dès les les débuts de la Révolution, aux idées nouvelles. Mis en prison, il s'y convertit. Ses éditeurs ont dû trouver trop religieux son opuscule : ils ne l'ont pas admis dans ses *œuvres complètes.* On y sent l'indignation de l'écrivain contre la logomachie révolutionnaire. Elle nous infecte encore aujourd'hui, hélas !

[1] Cf. pages 272-3.

lement, pour la forme, si elle n'a pas trempé dans quelque complot *contre-révolutionnaire.* Et, comme, avec son sourire clair et candide, elle répond à cette question par une dénégation pure et simple, on se contente de sa réponse : car on n'a, par ailleurs, aucun fait à lui opposer.

Victoire se croit sauvée. Mais le 10 octobre 1793, elle est emmenée à la prison de Carhaix, avec son père, sa mère et sa sœur Euphrasie. Trois mois après, le 31 janvier 1794, elle en est enlevée, *seule de sa famille*, et écrouée à la maison de justice de Quimper. C'est que Fouquier-Tinville, qui a envoyé les deux frères Laroque-Trémaria à l'échafaud, a trouvé son nom dans leurs lettres. Il a vu en elle autre chose qu'une fille d'*aristocrates fanatiques. La fille Saint-Luc,* en effet, *ex-religieuse, envoyait des Cœurs de Jésus pour les porter dans les combats !* C'est le *Cœur des fanatiques,* a-t-il dit encore, *signe du ralliement des* BRIGANDS *de la Vendée.* L'accusateur tient sa victime, et ne la lâchera plus.

Victoire a passé deux mois à la prison criminelle de Quimper. Soudain, son père et sa mère viennent l'y rejoindre, pour faire avec elle le voyage de Paris. Ils séjournent deux mois ensemble à la Conciergerie. Mais, pendant les quinze derniers jours qui leur restent à vivre, Victoire *est, à nouveau, séparée de ses parents.* Elle ne les retrouve que pour l'accusation, la condamnation commune et l'échafaud.

Puis, dans l'acte d'accusation de Victoire, ne convient-il pas de remarquer l'insistance que met toujours l'accusateur à signaler sa qualité : *ex-religieuse;* son domicile : *vivant dans un rassemblement, Dame de la Retraite.* Autant de crimes, qui s'ajoutent à celui d'*avoir répandu* des *Images du Sacré-Cœur !*

Quant à ce dernier délit, on ne le reproche ni à ses parents, quelque *fanatiques* qu'ils soient comme chrétiens et comme aristocrates, ni aux autres co-accusés du groupe. Victoire *seule*, de tout ce groupe, en est accusée; elle *seule* a la responsabilité et porte la peine d'*avoir répandu des Images du Sacré-Cœur!* En revanche, toute fille qu'elle est de son père, on ne lui reproche pas, à elle, son aristocratie. Et, si on rappelle que ce Cœur est le « signe de ralliement des brigands de la Vendée », Fouquier-Tinville sait bien, par le premier interrogatoire subi à Quimper, et par la lettre que Victoire lui a envoyée, qu'elle ne s'est jamais occupée de politique. Reste donc que la politique n'a été, à ses yeux, qu'un prétexte pour punir l'autre délit, celui-là tout *religieux*, le délit de *fanatisme* religieux.

II. La victime, qui est pour les bourreaux une victime de choix, quelle impression eut-elle, de son côté, sur la cause de son emprisonnement?

Du prétexte politique, qu'on avait soulevé dans

l'interrogatoire de Quimper, elle avait souri, en répondant : *Non*. Personne n'avait insisté.

Le vrai motif, elle le donne à sa Supérieure, Mlle de Marigo, dans la lettre qu'elle lui écrit le 4 février 1794, le surlendemain de son arrivée à la prison criminelle de Quimper. Relisons : « ... Le mandat d'arrêt que je reçus hier me traduit au Tribunal Révolutionnaire, comme prévenue de complicité dans l'affaire des Trémaria — *c'est mon affaire pour le Cœur de Jésus*. — Si je péris, je puis dire que c'est injustement et *pour un objet saint*, et devrai regarder cela *comme une espèce de baptême* qui me purifiera de mes péchés, si j'obtiens cette grande miséricorde du Cœur de Jésus... Ma bonne Mère, ne vous attendrissez donc pas trop sur le sort de votre fille, et joignez-vous à elle pour offrir à Dieu, courageusement, le sacrifice qu'Il exige jusqu'au bout... » Dans la même lettre, elle ajoute : « Nous allons *comme des agneaux* à la boucherie... »

Dans une autre lettre, qu'elle écrit, de la même prison, à son cher petit neveu Jean-Marie de Silguy, elle signe fièrement : « Ta tantine Victoire, *prisonnière pour Jésus-Christ* » ; comme signait saint Paul; comme signaient aussi, on s'en souvient, les prêtres fidèles internés au château de Brest.

Enfin — car il faut se borner, et choisir dans les nombreux textes que nous avons recueillis pour cet ouvrage — à sa sœur Angélique, Mme de Silguy, qui écoutait et conservait précieusement

les paroles de l'héroïque et douce prisonnière, dans les visites qu'elle lui faisait chaque semaine à la prison, Victoire disait avec une ardeur concentrée : « Jamais je ne tenterai une évasion : je craindrais de compromettre mon geôlier et de *perdre la palme du martyre !*... Pour moi, je suis trop heureuse, oui, trop heureuse de *souffrir quelque chose pour le nom de Jésus-Christ !* Mon sort est vraiment digne d'envie... j'entrevois le bonheur que j'ai tant désiré ! »

Il est vrai que, de cette même prison, elle a écrit à Fouquier-Tinville pour demander de n'être pas jugée à Paris, mais plutôt à Quimper ou à Brest : elle redoutait le *voyage* lui-même. Et, dans sa supplique, elle écartait « l'accusation d'avoir voulu attenter à la sûreté et à la liberté du peuple français ». En vérité, elle ne pouvait rien faire de plus à propos, pour se justifier de toute participation au complot politique où on semblait l'englober. Mais elle ne refusait ni la souffrance ni la mort.

On sait, enfin, avec quelle constance, et même quelle allégresse, elle gravit les marches de l'échafaud.

Et d'avance, son cœur, où il n'y avait pas le moindre sentiment de haine ou de rancune contre qui que ce fût, avait pardonné à ses bourreaux. Dans sa méditation du 2 février 1794, faite le soir de son arrivée à Quimper, qui fut vraiment la première étape de son Calvaire si douloureux,

nous trouvons ces lignes émouvantes : « ... Oui, mon Dieu, je suis prête à tout ce que vous voudrez ! Que je vive, que je meure : je ne refuse rien. Donnez-moi seulement du courage et de la patience. Je suis une *victime* qui vous est toute dévouée... *Et je déclare ici d'avance, à vos pieds, que je pardonne de tout mon cœur à tous ceux qui pourraient procurer ma mort : je ne désire pas que mon sang crie vengeance contre eux, mais, au contraire, grâce, miséricorde et conversion !* »

Nous pouvons donc espérer que l'Église catholique, d'après la décision de son Chef infaillible, placera un jour Victoire Conen de Saint-Luc, qui a donné son sang pour le Sacré-Cœur de Jésus, à la suite des bienheureuses Carmélites de Compiègne, dans le catalogue de ses *martyrs*.

Que nos lecteurs fassent une fervente prière à cette intention.

APPENDICE I

Déclaration de Mlle de Marigo

I. — Revenu

La Maison n'a de rente que 200 livres, dont on retranche les charges royales. — Cette rente est payée par l'héritier de M. de Coïdo, qui a également hérité de Mlle de Lescoulouarn, morte à la Retraite — à laquelle elle a fait ce don, sans autre charge que de dire un *De Profundis* à chaque retraite, le jour de la communion, à la fin du salut.

Contrats sur le Clergé.

1er *Contrat*, au principal de 3.150 livres, produisant 126 liv. de rente. — Ce contrat, qui est du 17 Août 1768, a pour objet : 1o / de fournir à l'hôpital de Concarneau 15 livres par an pour subvenir aux frais de la célébration des fêtes du Sacré-Cœur de Jésus et de Marie ; 2o / de fournir à 20 personnes pauvres de quoi faire une retraite, desquelles 20 personnes 18 seront à la basse table des retraitantes bretonnes, et 2 à la seconde table des retraitantes françaises : ce qui se trouve expliqué plus au long dans un acte autorisé par feu Mgr de Farcy de Cuillé.

2e *Contrat* — du 11 décembre 1776, au principal de 2.250 livres, produisant 90 livres, dont 60 pour l'entretien de la lampe et 30 pour les messes du vendredi dans l'intervalle de chaque retraite.

3e *Contrat* — du 10 mars 1776, au principal de 1.300 livres, produisant 52 livres, dont 30 pour la messe du samedi dans l'intervalle des retraites et le reste appartenant à la Maison.

4e *Contrat* — du 1er avril 1775, au principal de 1200 liv., rente 48 livres. Ce contrat a pour objet de suppléer à ce qui manquerait pour l'acquit des fondations.

II. — Charges

1o / - 52 l., 11 sols 2 deniers, qui se paient au Domaine sur le jardin et autre terrain de la maison. Quand cette charge fut imposée, la maison paya 1500 l. pour les arrérages de 36 ans.

2o / - La maison est chargée de donner la retraite à de pauvres personnes, au choix des demoiselles, à la concurrence de 40 l. par an. Elle a reçu 800 l. pour aider au bâtiment, à cette condition.

3o / - La maison est chargée de 24 messes par an pour les personnes qui ont donné le terrain sur lequel est bâtie la maison, et de dire, le premier jour de chaque retraite, un Pater, Ave et De Profundis pour les mêmes personnes.

4o / 50 l. par an en messes pour le repos de l'âme des personnes qui ont fourni la somme pour acheter le jardin du puits.

5o / - 15 l. par an à l'hôpital de Concarneau avec l'obligation de procurer la retraite à 20 pauvres personnes.

6o / - 60 l. pour l'entretien de la lampe, et 30 l. pour les messes du vendredi.

7o / - 30 l. pour les messes du samedi.

8o / - une prairie sur le pied de 70 l. de ferme.

9o / - 5 parcs, sur le pied de 150 l. de ferme.

10o / - Gages des domestiques : au maître jardinier, 86 l.; au premier valet, 42 l. et 3 paires de sabots; au second valet, 42 l.; à la Gouvernante, 57 l.; à Jeanne le Page, 30 l.; à Marie le Page, 27 l.; à Marie Boussard, 24 l.; à Marie Sinquin, 24 l.; à Marie le Berre, 24 l.; à Perrine le Baron, 24 l.; au petit valet, sans gages, mais nourri et habillé par la maison.

Dû aux Pères de la Retraite : 200 l.

APPENDICE II

Lettre de Victoire Conen de Saint-Luc à M. Louëdon (inédite)

JUILLET 1792

Quoique habitante d'un pays éloigné de vous, Monsieur, de plusieurs lieues [1], la nouvelle de votre indigne serment et de votre honteuse apostasie et intrusion est venue jusqu'à moi. Je ne puis vous exprimer à quel point j'en ai l'âme déchirée et le cœur navré.

M'étant adressée autrefois à vous, à la Retraite, les sentiments de reconnaissance que je conservais toujours me font prendre plus de part que personne à tout ce qui vous regarde; et ceux d'estime et de vénération, dont j'étais pénétrée pour vous, m'ont rendue, je vous l'avoue, toujours incrédule à tout ce qu'on débitait sur vous. J'étais bien plus portée à traiter de calomnie et de mensonge les bruits qui couraient, qu'à vous croire capable d'une conduite qui me faisait horreur. Mais, hélas! maintenant la conviction est trop forte pour avoir des doutes. Il m'est impossible de résister au zèle qui m'anime et à l'impulsion qui m'entraîne. [2]

Ce serait, certes, présomptueux, de ma part, de penser qu'une lettre de moi pût vous faire quelque impression, après tout ce qu'auraient pu vous dire et vous écrire tant de personnes pieuses et savantes.

Mais je sais aussi que Dieu se plaît de se servir quelquefois des plus faibles instruments. Depuis longtemps, je me combats [3] là-dessus. Mais ce sentiment de compas-

[1] Elle était au château du Bot, paroisse de Quimerc'h.

[2] Cette phrase se retrouve, mot pour mot, dans la lettre à Le Coz.

[3] Même remarque.

sion et d'intérêt que m'inspire votre état est si vif et si fort qu'il m'occupe sans cesse, dans la prière surtout, où il me donne de continuelles distractions. Je croirais donc manquer peut-être à ce que Dieu demande de moi, et à ce que je vous dois, si je ne me rendais enfin au désir qui me presse.

Il est impossible de voir quelqu'un prêt à se noyer sans lui tendre une main secourable. On ne songe qu'à sauver celui qui se noie, et l'on oublie comment on le saisit : si on le tire par les cheveux, on lui fait quelque mal. Il en est ainsi de moi ; je vous prie donc de me pardonner les expressions un peu fortes dont j'ai pu me servir. [1]

Quoi, Monsieur ! Est-il possible que vous vous soyez souillé à nouveau de ce serment, qu'un premier moment de faiblesse passée vous avait arraché et qui vous a causé tant de remords et de regrets ; d'un serment qui, de votre propre aveu, vous avait si fort tourmenté la conscience que vous n'aviez pu goûter ni paix ni tranquillité que vous ne vous fussiez rétracté ! Par quel bizarre et monstrueux changement, êtes-vous parvenu à les calmer sur ce point ? Vous avez refait ce maudit serment qui vous semblait si odieux et si peu faisable, il y a peu de temps, que vous assuriez qu'on vous eût plutôt mis en pièces que de vous l'arracher. J'ai lu, de mes propres yeux, votre première rétractation, que les Demoiselles de la Retraite avaient fait courir par votre aveu : il n'y avait rien de plus touchant et de plus édifiant. Qui eût pu croire après cela que vous fussiez si promptement retombé ? Aussi votre conduite paraît-elle incompréhensible à tout le monde. On en voit plusieurs qui ont juré et persévéré. Vous êtes peut-être le seul qui soyez tombé après vous être relevé. Et, selon l'oracle de l'Apôtre, votre retour me paraît, maintenant que vous avez abusé de la grâce, bien plus difficile. Cependant, rien n'est impossible, avec son secours.

[1] L'exorde est long. Mais la tâche était délicate, « il fallait se faire supporter ».

J'ose vous le demander, où est votre religion? Où est votre raison et votre tête? Comment ce qui vous a paru mauvais et condamnable a-t-il pu vous sembler, depuis, bon et licite? — Les vrais principes peuvent-ils changer? Non certainement. Mais ce sont vos sentiments qui ont changé par la crainte et la pusillanimité qui vous ont troublé l'esprit et le jugement. Vous vous rejetez et vous vous confiez peut-être en de misérables restrictions [1] qui sont à présent, plus que jamais, insuffisantes, pitoyables et insignifiantes, et qui ne vous excuseront ni au tribunal du Souverain Juge, ni au jugement de tout homme sensé et raisonnable.

Avez-vous oublié les exemples du grand Éléazar [2], qui ne voulut pas seulement feindre, pour sauver sa vie, de manger des viandes consacrées aux idoles, dans la crainte de scandaliser ses frères? Quel scandale n'avez-vous pas donné! Partout on parle de votre serment et nullement de sa restriction. Que peut-on dire ou penser quand on voit les maîtres en Israël faire d'aussi lourdes chutes?

Ah! Monsieur, il est une voie, dit l'Esprit-Saint, qui paraît droite à l'homme et qui conduit à la mort [3] : n'est-ce pas celle où vous marchez? « Celui qui marche simplement, dit l'auteur de l'Imitation [4], marche avec sûreté. » Jésus-Christ a toujours condamné cette prudence charnelle contraire à la droiture et à la vérité.

D'ailleurs, il n'y a plus moyen, maintenant, de dissimuler et de se faire illusion : les choses en sont venues à un point d'évidence trop clair. « Qui n'est pas pour moi, dit le Sauveur du monde, est contre moi [5]. « De même qui n'est pas avec l'Église est contre elle. Elle s'est trop nettement expliquée sur l'article du serment pour qu'on

[1] Des prêtres avaient juré avec des *restrictions* explicites ou mentales.

[2] Au II[e] livre des *Machabées*, VI, 18.

[3] *Mathieu*, VII, 13.

[4] *Qui ambulat simpliciter, ambulat confidenter.*

[5] *Mathieu*, XII, 30.

puisse douter de ses sentiments [1]. Ou bien il faut vouloir s'aveugler volontairement; et alors en vain le soleil luit, si on ferme les yeux. Ah! Monsieur, ce sont tous vos raisonnements et réflexions sophistiques qui vous ont perdu. Chaque fidèle ne doit-il pas dire, à présent, ce que disait saint Augustin, ce que vous avez peut-être vous-même souvent dit autrefois, dans le temps où vous ne vous abusiez pas : « Rome a parlé, l'affaire est finie [2]. »

Vous faites le serment, et cela dans un temps où de tous côtés viennent se rétracter ceux à qui il reste encore quelques sentiments de foi et de religion; dans le moment où le Saint-Père, avec sa bonté vraiment paternelle, exhorte au retour et à la rétractation tous ceux qui se sont éloignés de la vérité; dans le moment où il menace d'anathème et d'excommunication tous ceux qui persévèrent dans leur obstination. Voulez-vous donc être un de ceux qui, par leur indigne conduite, contribuent à lui déchirer les entrailles? Encore quarante jours et Ninive sera détruite; moins que cela, encore peu de jours, et le temps marqué par Sa Sainteté au retour de la pénitence est expiré; et Elle lancera peut-être sur vous, comme sur bien d'autres intrus, cette bulle fulminante d'excommunication et de proscription de son sein, qui devrait faire trembler tout homme qui n'est pas mort à la foi. Ou bien vous doutez de l'authenticité des bulles du Pape, ce qui serait une folie, puisqu'elles sont envoyées aux évêques par la S. Congrégation; ou vous ne reconnaissez plus le Pape pour le chef visible de l'Église, le vrai et unique successeur de saint Pierre, l'héritier de sa dignité et de la plénitude de sa puissance, le Père commun des fidèles, la pierre fondamentale sur laquelle Jésus-Christ a bâti son Église contre laquelle les portes de l'enfer ne prévaudront jamais, le centre de la catholicité et de l'unité dont on ne peut se séparer sans sortir de l'Église elle-même. Les jugements du Souverain Pontife

[1] En particulier par les brefs de Pie VI.
[2] *Roma locuta est, causa finita est.*

sont fondés sur une autorité qui est également divine dans toute l'Église, en sorte que tous les chrétiens sont obligés par leurs devoirs à leur rendre une soumission même intéressée. (C'est ainsi que s'exprime l'Église Gallicane, *Assemblée du clergé en 1758.*) Et si vous avez lu le dernier bref du Pape, qui est daté du 19 mars, vous savez qu'il ne donne que deux fois 60 jours pour se reconnaître : terme qui doit finir le 19 de ce mois [1]. Encore quarante jours, et Ninive sera détruite [2], le royaume délivré, la Constituante à bas, l'iniquité bannie; la justice triomphera et chacun recevra selon ses œuvres [3].

Mais encore quel est le motif qui a pu vous porter à ce fatal serment? Est-ce la crainte de la persécution et de la mort? le désir de conserver quelques jours d'une misérable vie? Ah! que c'est l'acheter cher que de l'acheter au prix de sa conscience et de son âme! Avez-vous donc oublié, dans cette circonstance, ce que vous avez si souvent dit aux autres, dans vos instructions : que, quand il s'agit de la conscience, il faut être prêt à tout sacrifier; que Jésus-Christ nous dit que « qui aime son âme (c'est-à-dire la vie) la perdra et que « qui la hait maintenant la conserve pour l'éternité [4] »; que nous devons seulement redouter celui qui peut précipiter le corps et l'âme dans l'enfer; qu'il ne sert de rien à l'homme de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme? Ne savez-vous pas et ne l'avez-vous pas souvent répété, qu'heureux sont ceux qui souffrent pour la justice; et qu'une foi vive, à l'exemple des Apôtres, doit faire triompher (exulter) d'être jugé digne de souffrir quelque affront pour le nom de Jésus-Christ? C'était le temps de mettre en pratique ces maximes de l'Évangile, dont la simple théorie ne suffit pas. Si tous les ministres de Jésus-Christ eussent montré autant de faiblesse et de

[1] Juillet 1792.
[2] *Jonas.*
[3] Allusion au jugement dernier sans doute.
[4] Cela et tout ce qui suit est tiré de l'*Evangile* et des *Actes des Apôtres.*

lâcheté que vous, où en serait réduite la religion en ce royaume? Mais, grâce à la miséricorde divine, la France a encore reproduit, de notre temps, ces héros chrétiens qui en feront à jamais la gloire.

Si on a renouvelé la fureur et la barbarie des premiers temps, on a aussi vu se renouveler cette foi, ce courage cette constance inaltérable des prêtres, qui ont brillé dans les premiers siècles de l'Église et les illustreront à jamais. Si on [1] n'en est pas encore venu au point de verser leur sang, ils [2] sont déjà martyrs par les mauvais traitements et par la disposition de leur cœur, qui est tout prêt à donner avec joie leur vie pour Celui qui leur a sacrifié la sienne, et à mêler leur sang au sien. Il est impossible de pouvoir décrire tout ce qu'on leur fait souffrir ! On les traite en vrais galériens [3]. On les abreuve d'opprobres. Ils sont livrés aux insultes et aux sarcasmes d'agents, de gardes furieux; on leur retranche jusqu'aux vivres et on accapare les secours que la charité voudrait leur faire passer; et, de tous les biens, on ne leur a laissé qu'une vie menacée tous les jours de la mort. Il suffit de jeter un coup d'œil sur ces glorieux captifs, sur ces illustres héros de la religion, pour en admirer le triomphe et voir de quel côté est le bon droit. Faites le parallèle [4], d'un côté de la barbarie et de la fureur de vos cannibales, de l'autre côté de l'invincible patience de nos saints Confesseurs; et prononcez !... Le caractère de l'erreur n'a-t-il pas été, dans tous les temps, de persécuter; et celui de la vérité, de souffrir patiemment les persécutions? Nos illustres captifs, à l'exemple de Jésus-Christ qui priait sur la croix pour ses bourreaux, ne cessent de demander des grâces de conversion et de miséricorde pour leurs persécuteurs...

[1] Le monde des persécuteurs.
[2] Les prêtres d'aujourd'hui.
[3] Lire *Ecclesia purpurata*, de Gabriel Aubray. (Beauchesne, éditeur, 117, rue de Rennes, Paris).
[4] Tout ce mouvement éloquent est imité, ou même reproduit, de la lettre à Le Coz.

Non, jamais de grands motifs humains et une vertu purement stoïcienne ne produiront de semblables exemples d'héroïsme: ils sont réservés à la religion. Et vous ne rougissez pas, Monsieur, de n'être pas du nombre de cette bande sacrée de captifs, qui sont mille fois plus heureux et plus libres dans les fers que vous sous le poids des remords, qui doit vous accabler dans votre prétendue liberté? Oui, au milieu de leur captivité, ils jouissent d'une joie pure et délicieuse qu'il n'est pas possible de leur enlever. Ils conviennent qu'il est des grâces d'onction attachées aux circonstances; rien de plus édifiant que les lettres qu'ils écrivent... [1] J'aime à croire que vous, vous n'êtes pas parvenu au point de ne plus sentir de remords, ce qui serait le comble du malheur.

Ne vous confondez-vous pas quelquefois, en admirant les autres, de votre faiblesse et de votre manque de courage? Jetez les yeux sur ces 80 prisonniers internés à Brest : vous en verrez de plus jeunes, de plus vieux, de plus infirmes, de plus délicats que vous. [2] Et ne pourriez-vous donc pas ce que ceux-là ont pu? [3] On a gardé tous les effets des Hospitalières de Carhaix, et on ne leur a pas seulement donné de pension, de manière que ces saintes filles sont, ainsi que bien d'autres, à la Providence; comme ces demoiselles de la Retraite, qui ont été les premières, de notre département, chassées de leur maison, et les premières à donner l'exemple d'une édifiante fermeté.

Si vous vous rappelez l'histoire du 40e martyr de Sébaste, qui succomba à la fin du combat et perdit, avec la vie qu'il ne conserva pas, la couronne dont il était près de jouir et le fruit de ses souffrances; ce souvenir ne doit-il pas vous faire trembler? Car c'est précisément

[1] Notamment celles de M. Boissière et de M. de Penanros, prisonniers au château de Brest, à Victoire et à d'autres. Nous en avons cité des extraits dans l'un des chapitres de cet ouvrage.

[2] Cf. Téphany et Peyron, ouvrages cités.

[3] C'est le mot connu de saint Augustin.

ce que vous avez fait. Vous étiez prêt à prendre place parmi ces illustres confesseurs de Jésus-Christ.... et le cœur vous manque; vous vous arrêtez dans votre course, vous perdez le fruit de vos travaux apostoliques, de votre zèle, de cinquante années d'une vie pieuse et régulière; et vous vous rangez dans cette classe méprisable d'indignes intrus, [1] dont les noms seront en exécration, et dont la conduite lâche et détestable aura fait le scandale des fidèles, la douleur de l'Église et son déshonneur.

Avez-vous oublié que, pour votre honte et votre condamnation actuelle, on vit votre nom un des premiers dans cette protestation de feu notre saint Prélat [2], qui était comme son testament? Enfant perfide et ingrat, est-ce ainsi que vous suivez l'exemple de votre Père et que vous gardez ses dernières volontés? Oh! quelle amère douleur pour ce respectable évêque s'il avait vu celui qu'il honorait de son estime, et de son amitié, et de sa confiance, se comporter ainsi? Vous avez honoré sa mémoire par vos paroles [3]; mais, grand Dieu! que vous la déshonorez par vos œuvres! Ne vous semble-t-il pas voir son *ombre* [4] venir vous dire d'une voix forte et touchante : « O mon cher fils, mon cher ami Louëdon, comment avez-vous pu en arriver à ce point, de trahir votre foi, d'abandonner l'Église votre mère, de scandaliser les fidèles, d'affliger tous vos parents et amis, et, par un sacrilège serment, de vous attacher à cette secte isolée qui vient de naître parmi nous, fruit monstrueux de toutes les sectes rejetées et foudroyées par Rome... »

Mais qu'il est vrai qu'un abîme entraîne dans un autre

[1] Le populaire disait, d'un mot plus méprisant : les *trutons*.

[2] Mgr Conen de Saint-Luc. Il s'agit de la *Déclaration*.

[3] Quand le cœur de Mgr Conen de Saint-Luc fut déposé dans la chapelle du Grand-Séminaire, M. Louëdon, recteur de Beuzec, avait été prié de prononcer, en présence des ecclésiastiques assistant à la pieuse cérémonie, l'oraison funèbre du défunt. (Cf. Peyron, *Documents*, I, p. 347).

[4] Langue du temps, langue païenne de tous les temps.

abîme [1] ! Et comme vous nous l'avez dit, une fois le premier pas fait hors de la voie droite, on s'avance à grands pas dans celle de la perdition, et on en vient à avaler l'iniquité comme l'eau. Vous ne vous contentez pas de votre honteux serment. Ce n'était que le prélude, quoique vous ayez senti et avoué qu'on vous l'avait extorqué. Vous en venez à prêcher dans une assemblée de schismatiques. Ce n'est pas tout : semblable à Ève qui ne se contenta pas de manger du fruit de mort, mais en voulut faire manger à son mari, vous êtes devenu l'ange tentateur de votre frère et ami M. Morvan [2]. Après avoir été l'apôtre de la vérité, vous devenez celui du mensonge. Vous l'avez conjuré de suivre votre exemple, comme il l'avait fait autrefois dans votre rétractation. Mais les choses ont changé : plus ferme et plus courageux que vous, il a fermé l'oreille à la voix dangereuse de la sirène : il vous a donné l'exemple de la plus édifiante fermeté. Mais ô comble du délire et de l'abomination ! après avoir souvent déclamé contre l'impudeur des indignes intrus qui s'emparaient des places des autres, vous en venez vous-même à les imiter et à accepter, avec action de grâces, de la main du grand intrus [3], la paroisse de votre ancien confrère et ami. Encore une fois, que n'avez-vous pas dit et pensé des autres en pareille circonstance ! que ne devez-vous pas imaginer qu'on dise et qu'on pense de vous actuellement !

Peut-être vous faites-vous illusion, au point de vous imaginer que vous la possédez légitimement parce que la vôtre y est adjointe? Pauvre malheureux ! que vous êtes à plaindre d'être livré à un si funeste aveuglement ! Qui pourra désormais vous tirer du bourbier ou vous êtes enfoncé? Dieu le peut sans doute, mais il exige votre correspondance et un courageux effort.

On ne peut vous refuser de l'esprit et de la littéra-

[1] *Abyssus abyssum invocat.* (Ps.).
[2] Sans doute le recteur de Plonéour-Lanvern.
[3] Expilly.

ture — vous en avez certainement [1] — mais sans la saine théologie et la droite raison. Vous avez perdu l'estime des honnêtes gens, et vous n'avez pas acquis celle des méchants, qui vous regardent comme un homme sans caractère. Dans la dernière retraite [2], vous disiez (et une personne, qui l'a faite, l'a rapporté) que, si vous refaisiez jamais le serment, il fallait vous mépriser et vous regarder comme un fou. N'avez-vous pas vous-même prononcé votre arrêt?

Mais au lieu de rougir d'une telle conduite, peut-être vous applaudissez-vous de vous être soustrait, par tous ces biais, à la persécution portée maintenant à cette dernière période de barbarie. Pauvre insensé! Ils (les prêtres captifs) sont, dans le fond, mille fois plus heureux que vous [3]...

Mais la vue de l'excès de fureur et de barbarie, où on se porte contre eux, ne devrait-elle pas vous ouvrir les yeux? Quoi! un cœur bon, une âme sensible [4], le ministre d'un Dieu de paix veut jurer le maintien d'une Constitution qui produit de telles horreurs, s'associer à ceux qui les commentent, reconnaître pour pasteur le loup dévorant qui fait un tel ravage dans le bercail du Seigneur : vous ne devez pas ignorer que M. Expilly est à la tête de tout ce qui se fait [5]. Ah! mon cher Monsieur, qui pourra donc vous tirer de votre assoupissement si, à un coup de tonnerre, vous ne vous réveillez pas?

Il en coûte, j'en conviens, il est dur de revenir sur ses pas quand on s'est avancé à un certain point. Mais il sera infiniment plus dur et plus terrible de porter, pendant une éternité, le fruit de son obstination et le poids accablant de ses remords. Il en coûte; mais c'est la pénitence de la faute. D'ailleurs, la peine est bien adoucie par l'onction de la grâce et la paix de la bonne conscience...

[1] Comme Le Coz.
[2] Faite chez les Demoiselles.
[3] Le même mouvement reproduit plus haut.
[4] Langue du temps, celle de Rousseau.
[5] Elle avait pleinement raison.

Il en coûte à l'orgueil, qui n'aime pas avouer ses torts. C'est le propre de l'âme de se tromper et de faillir. Mais il est du héros de reconnaître ses erreurs; et jamais l'humble Fénelon ne parut plus grand que quand il brûla lui-même son livre des *Maximes des Saints* et lut publiquement, en chaire, la condamnation que le Saint-Père en avait faite.

Si vous avez imité l'Enfant prodigue dans son égarement, imitez-le dans son retour vers son Père. Vous nous en avez prêché l'histoire : profitez-en vous-même. Vous nous demandiez des larmes, et gémissiez peut-être sur la dureté de nos cœurs : je vous exhorte, à mon tour, à pleurer sur vous et vos égarements, afin de les laver et que le Seigneur vous les pardonne. Ah! Monsieur, ouvrez les yeux à la vérité; revenez de votre sommeil perfide et léthargique : Dieu vous appelle, exhorte, presse par la voix de son Vicaire. Il vous tend les bras de sa miséricorde... Mais tremblez, si vous méprisez ses recherches miséricordieuses : sa bonté se changera en colère. Vous l'appellerez peut-être un jour, mais trop tard : Il se vengera de vous et vous mourrez dans votre péché.

Que Dieu vous préserve d'un si funeste sort! Qu'Il éclaire votre esprit et daigne toucher votre cœur, pour rentrer dans la bonne voie *tant que le jour luit encore* [1] : dans la nuit de l'éternité, on ne peut plus rien. Je le prie [2], avec toute l'ardeur dont je suis capable, pour cet heureux retour qui glorifierait le ciel, déconcerterait l'enfer, réjouirait l'Église, édifierait les fidèles, consolerait vos amis; et pour lequel je donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang. C'est dans ces sentiments que je suis, pour la vie,

Votre très humble servante,

V. *(qui, pour raison de prudence, garde l'anonymat* [3]*.)*

[1] *S. Jean*, XII, 35.

[2] A partir de là, c'est la reproduction à peu près exacte de la lettre à Le Coz.

[3] Elle était rentrée au Bot avec ses parents. Eux et elle étaient *suspects*.

Elle ajoute ce *Post-scriptum :*

Ah ! quelle joie pour moi, si j'entends dire que vous vous soyez solennellement rétracté ! Comme j'en louerai et bénirai le Seigneur ! Oui, je l'espère ; je ne puis croire qu'une âme bonne et droite comme la vôtre puisse persévérer dans l'erreur. Dites que vous en revenez comme d'un sommeil ; que votre serment (et le reste) est, de de votre part, un acte de folie et de délire que vous ne comprenez pas, et avec raison. Et, pour pénitence médicinale, acceptez avec courage les suites de cette rétractation : l'exil, la prison, la mort même. Joignez-vous à la bande sacrée des illustres confesseurs [1]. Que vous serez bien dans cette compagnie ! Leur exemple vous soutiendra, et leur courage animera le vôtre.

APPENDICE III

Deux autres méditations de Victoire [2]

I

« *Mon Père, s'il est possible, que ce calice s'éloigne de moi.* »

Cependant qu'il en arrive, non ce que je désirerais, mais ce que vous voulez vous-même, ô mon Dieu !... C'est la prière que mon âme, effrayée à la perspective d'une captivité longue et ennuyeuse, vous a souvent adressée. Je répétais avec d'autant plus de plaisir ces paroles, que vous les avez sanctifiées en les prononçant vous-même le premier.

[1] De Brest.
[2] *Archives de la Retraite de Quimper.*

C'est pour notre instruction et notre consolation, divin Sauveur que vous avez daigné endurer de tels combats et éprouver, dans la partie inférieure de votre âme, cette répugnance naturelle à la souffrance.

J'espère, ô mon Dieu, que ce trouble, cet effroi que je ressentais à la vue de cette carrière de souffrances et de misères qui s'ouvrait devant moi, ne vous ont point offensé. Mon cœur, quoique peiné et effrayé, était résigné et soumis. Vous savez qu'en osant vous supplier d'éloigner, s'il était possible, ce calice, j'ajoutais incontinent avec vous, dans la partie supérieure de mon âme, que je voulais l'accomplissement de votre volonté sainte et adorable, plutôt que l'accomplissement de la mienne toujours corrompue et ignorante...

II

MÉDITATION DU DERNIER DIMANCHE APRÈS LA PENTECOTE (1793)

Ne sommes-nous pas arrivés, ô mon Dieu, à ces temps malheureux prédits par votre Prophète, où l'abomination de la désolation se voit partout dans les lieux saints ? On peut dire qu'elle règne d'un bout à l'autre de ce vaste royaume [1] ; on n'y voit qu'impiété et sacrilèges affreux qui crient vengeance au ciel plus hautement que les infamies de Sodome et de Gomorrhe [2].

Quel spectacle triste et douloureux pour une âme fidèle, que la vue de vos temples fermés, pillés, profanés ; de vos autels indignement souillés, renversés ; de tous les monuments vénérables de votre culte sacré, détruits, anéantis ! Jusqu'à l'instrument divin de notre Rédemption, qu'on fait abattre sacrilègement de tous côtés, n'en voulant plus soutenir la vue ! Tous les vestiges

[1] Vieux style. C'était, depuis près de deux ans, la *République une et indivisible*.

[2] Les églises étaient fermées, ou transformées en temples de la déesse Raison.

qui rappellent le culte divin, chéri de nos pères, sont à charge à cette foule de *déistes* furieux qui veulent décatholiciser la France... C'est à présent que l'on peut dire que les temples du Seigneur sont devenus des cavernes de voleurs; les chaires de vérité, des chaires de pestilence... La maison de prières ne retentit plus des louanges du Seigneur, de ces dévots cantiques des âmes fidèles saintement réunies : on n'y entend que des cris tumultueux, des discours licencieux, des jurements et des blasphèmes. Les prêtres du Seigneur, si respectables par leur caractère auguste et sacré, et si vénérables par leur fidélité généreuse, sont livrés au mépris, à l'indigence la plus affreuse; poursuivis comme des bêtes féroces, jetés dans les cachots, condamnés à la mort...

Vos Épouses, Seigneur, sont violemment arrachées des asiles sacrés qu'elles avaient volontairement choisis pour se consacrer à vous, et tristement éparpillées sur cette terre de douleur et de péché, qui dévore ses habitants et ne tend à l'innocence que pièges et embûches.

Vos fidèles sont dans la plus affreuse oppression, et vos ennemis triomphent !

Jusques à quand, Seigneur, les laisserez-vous dominer ? Ils ont humilié votre peuple, ravagé votre héritage. Ils nous insultent fièrement, et semblent nous dire : « Où est ton Dieu, Israël, pour prendre en main ta cause? »

Pour nous, ô mon Dieu, nous mettons toujours notre confiance en vous, espérant n'être pas trompés dans notre attente. Oui, mon Dieu, levez-vous, et n'oubliez pas ceux qui vous cherchent. Serez-vous sans cesse irrité contre les brebis de votre troupeau? Souvenez-vous que vous avez dit que vos pensées sont des pensées de paix, et non d'affection; que nous vous invoquons et que vous nous exaucerez; que vous ramènerez vos captifs de tous les endroits de la terre... Ah ! Seigneur rendez-nous nos saints ministres exilés, nos parents et nos amis errants. Et, dans les transports de notre reconnaissance, nous nous écrierons, avec le Roi-Prophète : « Seigneur vous nous avez délivrés de nos persécuteurs, et vous avez couvert

de honte nos ennemis. Nous mettons toujours notre gloire en Dieu, et nous bénirons son saint nom éternellement. »

N.-B. — Il n'est peut-être pas inutile de répéter que ces lignes, comme les autres, des *notes intimes* de Victoire sont toutes parfumées d'Écriture Sainte, et qu'il n'en est guère à propos de laquelle on ne pourrait pas citer un verset des psaumes. Son âme était toute pénétrée de la lecture des Livres saints. — (A. C.)

APPENDICE IV

Aperçu des pièces trouvées au château du Bot.

Le 22 mars : trois pièces « suspectes », dans une lettre, du 29 juin 1791, « adressée au fils de Conen et signée Pellerin *(nom emprunté)*, qui indique le lieu de rassemblement des jeunes ci-devant des environs du Faou et de Châteaulin, bien avant la grande émigration... » ; 32 lettres du fils Saint-Luc, adressées de ses diverses garnisons à ses père et mère ; lettres de l'abbé Boissière et de l'évêque de Quimper.

Les 13, 16, 17 et 18 avril : douze lettres à Conen père, qui, quoique de dates reculées, apprennent de quel œil les écrivains voyaient la Régénération du peuple français. Des bouts-rimés [1]. Un prospectus de la Gazette de Coblentz. Quatre certificats de résidence accordés à

[1] Exemple :

Ci-gît la Constitution
Qui, mangeant sans discrétion
Les biens de la Religion,
Creva d'une indigestion.

Conen « par une municipalité [1], dont le Maire étant instruit, et le seul instruit parmi ses collègues qui sont des cultivateurs et sans éducation, aura peine, de ce coup, à écarter les soupçons d'aristocratie qu'il s'est attirés depuis longtemps de la part des sans-culottes du pays »! 75 pièces et lettres d'écritures inconnues, et d'autres souscrites par leurs auteurs, mais toutes respirant la haine et la mieux marquée aux principes de la Liberté et de l'Égalité; des adresses à l'Évêque de Rome, qui indiquent plusieurs foyers où le fanatisme a allumé ses torches »; quelques lettres, du curé Leissègue, « dans les temps curé d'un canton voisin de Quimper, et député à l'Assemblée nationale, ... et toutes bien connaissables, au style adulateur et *fanatique* dans lequel elles sont écrites »; 94 pièces, « presque toutes les lettres écrites par Conen, ci-devant évêque, à son frère Conen du Bot, ci-devant président à mortier. »; 33 lettres de Conen du Bot à un prêtre dit Boissière, « ci-devant secrétaire du feu évêque et secrétaire du chapitre : « dans ces lettres on voit combien Conen du Bot était empressé de voir son saint frère venir du ciel avec une légion de bienheureux pour exterminer les Français patriotes, et combien il avait à cœur l'intérêt de la Patrie, puisqu'il chargeait le ci-devant secrétaire de tout détruire, dans la maison épiscopale, plutôt que de rien laisser à la nation. En quoi consisterait donc la Vertu, la première de toutes les vertus, si de pareils vœux pouvaient être exaucés! »

Le 21 avril; 9 lettres, empreintes (timbres) de Fougères, « adressées à Conen du Bot, bien éloignées de prouver le civisme des deux camarades »; 14 lettres de Boissière : « ce secrétaire connaisait d'autres secrets que ceux de son évêque, ou plutôt son évêque et lui avaient des correspondances anti-civiques aussi étendues que celles de Conen du Bot »; 7 lettres de Conen fils, dragon, à son père, et 7 lettres à sa mère. « Tel père, tel fils. *Ce fils et son frère cadet sont émigrés depuis le mois d'Août 1791* ».

[1] Quimerc'h.

Les 22 et 23 avril : 11 lettres à Conen de du Rosel de la Palue : « ces deux camarades et amis s'entrevalent en sentiments liberticides » ; 2 brochures dont il est dit : « Ces deux brochures nous ont paru les premières parmi une multitude d'autres pièces incendiaires qui se trouvent au Bot. Elles doivent suffire pour faire connaître le goût des personnes qui les faisaient venir [1]. ».....

APPENDICE V

Pièces relatives à l'accusation, au jugement et à la sentence de condamnation.

I

Acte d'accusation... contre la famille Magon de la Balue, *et autres*. [2]

Antoine-Quentin Fouquier, accusateur public du Tribunal révolutionnaire établi à Paris par la Convention nationale du 10 mars 1793, l'an deuxième de la République, sans aucun recours au Tribunal de Cassation, en vertu du pouvoir à lui donné par l'article deux d'un autre décret de la Convention du 5 avril suivant, portant « que l'accusateur dudit tribunal est autorisé à faire arrêter, poursuivre et juger, sur la dénonciation des autorités constituées ou des citoyens »...

[1] (Résumé fait d'après les procès verbaux qui sont aux *Archives nationales*, cote déjà citée).

[2] Comme le remarque M. le baron de Saint-Pern, cet acte est fait sans aucun soin : les noms propres de personnes et de lieux y sont très souvent défigurés, et même la liste des accusés n'est pas complète. — Nous donnons principalement ce qui regarde M. et Mme Conen de Saint-Luc et Victoire.

Expose que, par arrêté des Comités de Salut Public et de Sûreté générale, et autres arrêtés sous diverses dates :

1. Jean-Baptiste Magon Labalue, ex-noble, âgé de 81 ans, né à Port-Malo, banquier...

2. Luc Magon Lablinais, ex-noble, âgé de 80 ans, né à Port-Malo, banquier...

3. Jean-Louis Laviéville, administrateur des bois nationaux, 50 ans...

4. Jean Coureur, receveur des rentes à l'Hôtel-de-Ville, 68 ans...

5. (   ) St-Pernn.

6. (   ) femme St-Pernn.

7. Charles-Adrien Legris, homme de loi avant la Révolution, 32 ans...

8. Erasme-Charles-Auguste Lalande Magon fils, 49 ans, ex-noble...

9. Pierre Thomas, 27 ans, marchand de toile...

10. Christophe Gardy, commis chez Magon Lablinaye...

11. Sionnot Duchesne, dit Duquêne, 45 ans, homme de lettres...

12. François-Joseph Cornoullier, 22 ans, né à Rennes...

13. Marguerite Ruelle, veuve Benoit, 27 ans...

14. *Victoire Connen* St-Luc, fille, âgée de 33 ans, né à Rennes, département du Finistère (sic), demeurant à Quimper.

15. (   ) femme St-Luc.

16. (   ) St-Luc père.

17. (   ) femme Cournouiller.

18. (   ) Alouarn.

Ont été traduits au Tribunal Révolutionnaire ;

Qu'examen fait des pièces, il en résulte que... (*Nous avons donné pour Victoire Conen de Saint-Luc, son père et sa mère, les chefs d'accusation.* Il serait trop long de transcrire les autres, qu'on pourra lire au livre de M. de Saint-Pern, pages 403 et 408 tome III [1].

[1] Sur cette affaire Magon, on peut consulter *Frédéric Masson Une Maison de Paris* (*Gaulois*, du 22 janvier 1908); *Ernest*

D'après l'exposé cy dessus, l'accusateur public a dressé la présente accusation, contre les y dénommés pour s'être déclarés ennemis du peuple français, en entretenant des intelligences et correspondances avec les ennemis de la République, en leur fournissant des secours en hommes, et en argent, pour favoriser l'invasion des territoires français et encore en provoquant la guerre civile et en armant les citoyens les uns contre les autres; comme aussi en se rendant coupable d'infidélité dans les fournitures de bœufs, pour les armées de la République contre les brigands de la Vendée, ou en provoquant, par des discours et écrits, la dissolution de la Représentation nationale, l'avilissement et la dissolution des autorités constituées, et notamment dans la municipalité de Versailles.

En conséquence, l'Accusateur public requiert...

Fait au Cabinet de l'Accusateur public, le 30 messidor, l'an 2 de la République et une indivisible.

Signé : A.-Q. FOUQUIER [1].

II

PROCÈS-VERBAL DE COMPARUTION DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE, A PARIS

... Du premier thermidor, de l'an deuxième de la République française une et indivisible, dix heures du matin.

L'audience ouverte au public, le Tribunal, composé des citoyens *René-François Dumas* [2], président; *Harny et Lohier*, juges; de Gilbert Lieudon, adjoint de l'accusateur public; de Anne Ducray, commis-greffier.

Daudet (La *Croix illustrée*, 19 décembre 1909); « La Conspiration Magon » (*Revue des Deux-Mondes*, 15 mars 1911), et le livre de M. le baron de Saint-Pern, tome III, n°ˢ 1388, 1394-6, 1428, 1454, 1460 et 1488.

[1] *A. N.*, série W[1] 423, dossier 958 (2ᵉ partie), pièce n° 4.

[2] Président *brutal* et *cruel*. Cf. Pierre de la Gorce, 3ᵉ volume de l'*Histoire religieuse de la Révolution française*, passim...

Sont entrés : les citoyens Lumière et autres au nombre dix-neuf, jurés de jugement.

Ensuite, ont été introduits à la barre, libres et sans fers et placés de manière qu'ils étaient vus et entendus du tribunal et des auditeurs, les cy-après nommés accusés...

Le Président a dit aux accusés qu'ils pouvaient s'asseoir ; après quoi a demandé leurs nom, âge, profession, demeure et le lieu de leur naissance.

A quoi ils ont répondu : se nommer...

Le greffier fait lecture de la loi relative aux faux témoins.

Témoins. (Leurs dépositions ne figurent pas dans le document.)

Le président a averti les accusés d'être attentifs à ce qu'ils allaient entendre et a ordonné au greffier de lire l'acte d'accusation.

Le greffier a fait la lecture à haute et intelligible voix.

Le président a dit aux accusés : « Voilà de quoi vous êtes accusés, vous allez entendre les charges qui vont être produites contre vous... »

Signé : DUMAS, DUCRAY.

III

QUESTIONS POSÉES AUX JURÉS (1er *thermidor*)

(Les accusés déjà nommés) sont-ils convaincus de s'être déclarés ennemis du peuple? savoir ;

1. Magon Labalu. — 2. Magon Lablinay. — 3. Lalande Magon. — 4. Saint-Pern, mère. — 5. Saint-Pern, fils. — 6. Cornoullier. — 7. Sa femme. — 8. Legris. — 9. Gardy. — 10. Coureur. — 11-12. Les filles Laroque. — 13. Saint-Luc, père. — 14. Sa femme. — 15. Sa fille. — 16. La veuve Benoît : *pour avoir entretenu des intelligences contre-révolutionnaires, avec les ennemis extérieurs et intérieurs de l'État, leur avoir fait parvenir des sommes considérables en argent, notamment à Dartois, Condé et autres*

scélérats; pour avoir favorisé la révolte des brigands de la Vendée; avoir distribué des signes de ralliement des révoltés...

La déclaration du juré est affirmative sur les questions cy dessus, à l'exception de celle concernant la veuve Benoit, sur laquelle elle est négative.

Le 1er thermidor, l'an deuxième de la République française une et indivisible.

Signé : DUMAS, DUCRAY, greff.-commis [1].

IV

JUGEMENT DU TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE DE PARIS, PORTANT CONDAMMATION A MORT (*du 1er thermidor*)

Vu par le tribunal révolutionnaire l'acte d'accusation dressé par l'Accusateur public près d'icelui contre les cy après nommés et dont les termes sont :

Antoine-Quentin Fouquier... expose que... (Les noms des accusés).

Ont tous été traduits au Tribunal révolutionnaire...

Vu l'ordonnance de prise de corps... le procès-verbal d'écrou... la déclaration du juré faite individuellement à haute et intelligible voix à l'audience publique du Tribunal...

Le Tribunal, après avoir entendu l'accusateur public sur l'application de la loy, condamne lesdits Magon... à la peine de mort, conformément aux articles 4, 5, 6, et 7 de la loi du 22 prairial dernier, dont il a été fait lecture. Lesquels sont ainsi conçus :

« Le Tribunal révolutionnaire est constitué pour punir les ennemis du peuple.

« Les ennemis du peuple sont ceux qui cherchent à anéantir la liberté publique, soit par la force, soit par la ruse.

« Sont réputés ennemis du peuple ceux qui auront pro-

[1] *A. N.*, Série W[1] 423, doss. n° 958 (2e partie), pièce n° 3.

voqué le rétablissement de la royauté, ou cherché à avilir la Convention Nationale et le gouvernement révolutionnaire et républicain dont elle est le centre. »

La peine portée contre tous les délits dont la connaissance appartient au Tribunal est la mort ».

Déclare les biens desdits condamnés acquis à la République....

Ordonne qu'à la diligence de l'accusateur public, le présent jugement sera mis à exécution dans les vingt-quatre heures sur la place de la cy devant Barrière du Trône...

Fait et prononcé le 1er Thermidor, l'an deuxième de la République une et indivisible, à l'audience publique du Tribunal à laquelle siégeaient les citoyens.

Signé : Dumas, président ; Harny, Lohier [1] ...

APPENDICE VI

Procès-verbal d'exécution de mort

Affaire Labalu et autres

L'an second de la République française une et indivisible, le 1er Thermidor, à la requête du citoyen accusateur public près le Tribunal révolutionnaire établi au Palais, par le décret du 10 mars 1793... lequel fait élection au Greffe dudit Tribunal séant à Paris : je me suis... [2] huissier audiencier audit Tribunal, soussigné, transporté en la maison de justice dudit Tribunal, pour l'exécution du jugement rendu par le Tribunal, ce

[1] *Arch. Nat.*, série W[1] 423, dossier 958 (2e partie), pièce n° 5.
[2] Espace illisible.

aujourd'hui, contre les ci-après : Jean-Baptiste Lebalu, Luc Magon de Lablinais, Jean Coureur, Jean-Baptiste-Marie-Bertrand St-Pern, Françoise-Jeanne-Marie Magon, Charles-Adrien Legris, Charles-Auguste-Lalande Magon fils, Christophe Gardy, Sionnot Duchesne dit Duquêne, François-Joseph Cornullier, *Victoire Conen St-Luc*, Emée-Marie Alenot, Françoise Laroque, *Gilles-René Conen St-Luc* Florida Laroque, *Françoise-Marie Dubost, fe Conen St-Luc*, qui les condamne à la peine de mort, pour les causes énoncées audit jugement ; et de suite je les ai remis à l'exécuteur des jugements criminels et à la gendarmerie, qui les ont conduits sur la ci-devant Place du Trône, où sur un échafaud dressé sur la dite Place, lesdits condamnés, en notre présence, ont subi la peine de mort ; et, de tout ce que dessus, ai fait rédigé le présent procès-verbal, pour servir et valoir ce que de raison.

Signé : LE CLÈRE [1].

[1] *Archives nationales*, série W[2] 530. Cet acte a été enregistré à Paris, le 3 thermidor (21 juillet 1794).

TABLE DES MATIÈRES

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES DONT LES NOMS SONT CITÉS AU COURS DE CE LIVRE

FIN

Angers, imp. F. & J. Lecoq — 18167